



Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies

Admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris d'obligations d'un montant nominal de 50 000 000 d'euros portant intérêt au taux de 3,85 % l'an

Prix d'émission : 100 % soit 100 000 euros par Obligation

Code ISIN : FR0011427087

Code commun : 089359155

Durée de l'emprunt : 6 ans

Ce document constitue un prospectus (le « **Prospectus** ») au sens de l'article 5.3 de la directive CE/2003/71 du Parlement Européen et du Conseil en date du 4 novembre 2003 telle que modifiée par la directive UE/2010/73 en date du 24 novembre 2010.

Les obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire du Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies (l'« **Émetteur** » ou le « **LFB** ») d'un montant nominal total de 50 000 000 d'euros portant intérêt au taux de 3,85 % l'an et venant à échéance le 22 février 2019 (les « **Obligations** ») seront émises le 22 février 2013 (la « **Date d'Émission** »).

Les Obligations porteront intérêt à compter de la Date d'Émission (incluse) au taux de 3,85 % l'an, payable annuellement à terme échu le 22 février de chaque année, et pour la première fois le 22 février 2014, sous réserve du respect du ratio tel que précisé au paragraphe 2.7 (*Intérêts*) des modalités des Obligations.

A moins qu'elles n'aient été préalablement remboursées ou rachetées et annulées, conformément aux modalités des Obligations, les Obligations seront remboursées au pair le 22 février 2019 (la « **Date d'Échéance** »).

Les Obligations pourront, et dans certaines hypothèses devront, être remboursées avant la Date d'Échéance, tel que précisé aux paragraphes 2.9 (*Remboursement anticipé en cas de Changement de Contrôle*) et 2.10 (*Exigibilité anticipée*) des modalités des Obligations.

Les Obligations pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des porteurs d'Obligations (les « **Porteurs** ») et seront obligatoirement inscrites en comptes tenus selon le cas par l'Émetteur ou un intermédiaire habilité. Chaque Obligation aura une valeur nominale de 100 000 euros. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L.211-3 et R.211-1 du Code monétaire et financier.

Les Obligations ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris. Euronext Paris est un marché réglementé au sens de la directive CE/2004/39 telle que modifiée.

Ni l'Émetteur, ni les Obligations ne sont notés.

Des exemplaires du présent Prospectus sont disponibles sans frais auprès de l'Émetteur, 3, avenue des Tropiques, Z.A. de Courtaboeuf, 91940 Les Ulis, France. Le présent Prospectus peut également être consulté sur les sites Internet du LFB (www.lfb.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») (www.amf-france.org).

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur la section « Facteurs de Risque » du présent Prospectus.



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 13-050 en date du 20 février 2013 sur le présent prospectus. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1 I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « *si le document est complet et compréhensible et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.



Natixis
Chef de File

TABLE DES MATIÈRES

PERSONNES RESPONSABLES ET CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	3
FACTEURS DE RISQUE	5
MODALITÉS DES OBLIGATIONS.....	21
DESCRIPTION DE L'ÉMETTEUR	29
EVENEMENTS RECENTS	53
SOUSCRIPTION ET VENTE	56
INFORMATION GÉNÉRALE.....	57
ANNEXE I RAPPORT DE GESTION 2011 DU GROUPE LFB	58
ANNEXE II COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE LFB AU 31 DECEMBRE 2011	131
ANNEXE III COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE LFB AU 31 DECEMBRE 2010.....	187

PERSONNES RESPONSABLES ET CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

1 Personne responsable des informations contenues dans le Prospectus

LFB
3, avenue des Tropiques
Z.A. de Courtaboeuf
91940 Les Ulis
France

Représenté par Christian Béchon
Président-directeur général

Déclaration de la personne responsable du Prospectus

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2010, présentées dans le présent Prospectus, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 188 à 191 du présent Prospectus. Ce rapport contient des observations.»

Christian Béchon
Président-directeur général
20 février 2013

2 Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Commissaires aux comptes titulaires :

Cailliau Dedouit et Associés
19, rue Clément Marot
75008 Paris
France

représenté par Rémi Savournin

La nomination du cabinet Cailliau Dedouit et Associés représenté par Rémi Savournin a été décidée le 29 juin 2006 et renouvelée le 4 mai 2012 pour une durée de six exercices arrivant à échéance après l'assemblée générale statuant sur le comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

et

- pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011 :

Mazars
39, rue de Wattignies
75012 Paris
France

représenté par Guy Isimat Mirin et Marjorie Nguyen

- à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers

92200 Neuilly-sur-Seine
France

représenté par Cyrille Dietz

La nomination du cabinet Mazars a été décidée le 29 juin 2006 pour une durée de six exercices arrivant à échéance le 28 juin 2012.

La nomination du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit a été décidée le 4 mai 2012 pour une durée de six exercices arrivant à échéance après l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants :

- pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011 :

Stéphane Lipski
19, rue Clément Marot
75008 Paris
France

et

Dominique Muller
39, rue de Wattignies
75012 Paris
France

- à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

Monsieur Philippe Vogt
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

et

Monsieur Didier Cardon
19, rue Clément Marot
75008 Paris
France

Les nominations de Stéphane Lipski et Dominique Muller ont été décidées le 20 septembre 2006 pour une durée de six exercices arrivant à échéance le 19 septembre 2012.

Les nominations de Philippe Vogt et Didier Cardon ont été décidées le 4 mai 2012 pour une durée de six exercices arrivant à échéance après l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

FACTEURS DE RISQUE

Les risques décrits ci-après sont susceptibles d'affecter la capacité de l'Émetteur à remplir ses engagements au titre des Obligations. La plupart de ces facteurs sont liés à des événements qui peuvent ou non se produire sans que l'Émetteur soit en mesure d'exprimer un avis sur la probabilité de survenance de ces événements.

Des facteurs importants pour déterminer les risques de marché associés aux Obligations sont également décrits ci-après.

Les risques décrits ci-après constituent les risques principaux inhérents à l'investissement dans les Obligations et identifiés comme tel par l'Émetteur, mais l'Émetteur ne peut confirmer que les éléments relatifs aux risques liés à la détention des Obligations décrits ci-après sont exhaustifs. L'Émetteur peut se trouver exposé à d'autres risques importants qui ne sont pas connus à ce jour ou que l'Émetteur ne considère pas comme majeurs aujourd'hui et qui pourraient également affecter sa capacité à remplir ses engagements au titre des Obligations.

Les investisseurs sont invités à examiner les facteurs de risque suivants ainsi que ceux figurant aux pages 88 à 93 du rapport de gestion 2011 du Groupe (tel que défini ci-dessous) en annexe I au présent Prospectus avant de prendre une décision d'investissement dans les Obligations. D'autres risques et incertitudes non connus de l'Émetteur à ce jour ou qu'il juge aujourd'hui négligeables pourraient également avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats. Les investisseurs potentiels sont tenus de procéder à une évaluation personnelle et indépendante de l'ensemble des considérations relatives à un investissement dans les Obligations et de prendre en compte l'intégralité des informations détaillées dans le présent Prospectus.

Sauf mention contraire, les termes définis dans la présente section auront le sens qui leur est donné dans les Modalités des Obligations.

*L'Émetteur et ses filiales consolidées sont pour les besoins du présent Prospectus ci-après désignés le groupe (le « **Groupe** »).*

FACTEURS DE RISQUE RELATIFS À L'ÉMETTEUR

1 Risques liés à l'environnement réglementaire

Un des enjeux majeurs du Groupe consiste à réussir à développer des produits jusqu'à leur phase de commercialisation, dans le contexte d'un environnement réglementaire de plus en plus contraignant.

Des dispositions législatives et réglementaires définies notamment par l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé), la Commission européenne, l'EMA (*European Medicines Agency*), la FDA (*Food and Drug Administration*) et les autorités réglementaires équivalentes dans les autres pays, encadrent entre autres les travaux de recherche et développement, les études précliniques, les études cliniques, la réglementation des établissements, ainsi que la fabrication et la commercialisation des médicaments. Les autorités de santé ont des exigences croissantes vis-à-vis des laboratoires, afin de démontrer l'efficacité et la sécurité des produits.

En conséquence, le processus réglementaire d'autorisation des nouveaux produits thérapeutiques est long et coûteux, pouvant prendre de nombreuses années, et chaque étape comportant de multiples incertitudes. En outre, les exigences et les procédures réglementaires varient largement d'un pays à l'autre.

En France, en Europe, aux États-Unis et dans d'autres pays, la réglementation est susceptible :

- d'augmenter de manière significative les coûts liés au développement, aux essais, à la fabrication et à la commercialisation des produits du Groupe ;
- de limiter les indications thérapeutiques pour lesquelles le Groupe serait autorisé à commercialiser ses produits ;
- de retarder de manière significative pour le Groupe la délivrance de l'autorisation de mise sur le marché.

En France, les résultats économiques du Groupe sont très liés aux évolutions de la politique de santé de l'État français. Le Groupe est ainsi exposé à un risque de baisse de prix de ses médicaments, par le Comité Économique des Produits de Santé (CEPS) en application des orientations fixées par le Gouvernement. Ce risque de baisse des prix est encore accru du fait d'une politique de santé guidée par un souci d'économie générale ayant pour conséquence un choix des hôpitaux accordant de plus en plus d'importance aux prix lors des appels d'offres auxquels le Groupe et ses concurrents répondent.

Le Groupe est également exposé à une incertitude sur le prix du plasma humain (matière première essentielle à la fabrication des médicaments dérivés du sang) qui est décidé par arrêté des Ministres chargés de la santé et de l'économie.

LFB BIOMÉDICAMENTS SA, société du Groupe en charge du fractionnement et de la commercialisation du plasma en France, dispose aux termes de la loi d'un droit exclusif d'approvisionnement en plasma auprès de l'Établissement Français du Sang (EFS). Il ne peut être exclu, qu'à terme, ce droit exclusif soit remis en question ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur les activités du Groupe, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

Enfin, de manière plus générale, le Groupe ne peut garantir que des modifications rapides et/ou importantes de la réglementation en vigueur n'auront pas à l'avenir d'effet défavorable significatif sur ses activités, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

2 Risques liés au non renouvellement ou au retrait des droits nécessaires aux activités du Groupe

Les activités et le développement du Groupe sont particulièrement dépendants des agréments accordés par l'ANSM à ses établissements pharmaceutiques ainsi qu'aux autorisations de mise sur le marché de ses produits délivrées par les autorités compétentes françaises et étrangères. L'agrément accordé aux établissements pharmaceutiques du Groupe est soumis à des conditions strictes dont le non respect pourrait conduire au retrait dudit agrément. De même, les produits commercialisés par le Groupe font l'objet d'un suivi après leur mise sur le marché et d'une réévaluation régulière du rapport bénéfice/risque susceptible de conduire à la suspension de la commercialisation ou de l'autorisation de mise sur le marché. Le non renouvellement ou le retrait d'une ou plusieurs autorisations de mise sur le marché et/ou d'un agrément pour l'un des établissements pharmaceutiques du Groupe aurait des conséquences défavorables significatives sur ses activités, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

C'est dans ce cadre qu'à la suite d'une inspection réalisée en août 2012 de l'établissement de Lille chargé du processus aval de fabrication des médicaments dérivés du plasma, le certificat de conformité aux bonnes pratiques de fabrication brésiliennes de cet établissement n'a pas été renouvelé par l'ANVISA (agence nationale sanitaire brésilienne). Cette mesure qui fait l'objet d'un recours de la part du Groupe devant l'ANVISA affecte la capacité du Groupe à produire et

commercialiser des médicaments pour le marché brésilien. Son impact financier dépendra *in fine* du succès de la procédure d'appel en cours ou de la capacité du Groupe à récupérer son certificat.

3 Risques liés au non renouvellement du portefeuille de produits

Le Groupe génère une part importante de ses revenus de quatre produits majeurs (TEGELINE®, FACTANE®, VIALEBEX® et WILFACTIN® / WILSTART®) qui représentent 52 % de son chiffre d'affaires consolidé en 2011. Du fait notamment de la tendance à la baisse des prix dans le secteur des immunoglobulines sous l'effet d'une concurrence accrue, les ventes dans ce secteur ont marqué le pas (-2 %) alors que les spécialités dans les secteurs des maladies rares (+5,9 %) et des soins intensifs (+4,5 %) poursuivent une progression significative.

Une diminution des ventes ou de la croissance des ventes d'un ou plusieurs de ces produits (et notamment de TEGELINE® / CLAIRYG® qui représentent 54 % du marché des immunoglobulines¹ en France pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les perspectives de développement, la situation financière et les résultats du Groupe. Si un nombre important de nouvelles molécules sont par ailleurs en cours de développement, il n'est pas certain qu'elles soient toutes homologuées par les autorités réglementaires compétentes, ni que leur autorisation de mise sur le marché soit délivrée, ni encore qu'elles rencontrent un succès commercial. Le Groupe pourrait donc ne pas réussir à renouveler suffisamment son portefeuille de produits.

Pour réussir dans le secteur très compétitif de l'industrie pharmaceutique, le Groupe doit consacrer, chaque année, des moyens importants à la recherche et au développement afin de développer de nouveaux produits pour remplacer les produits dont la protection des brevets ou l'exclusivité réglementaire des données arrivent à expiration ou qui sont concurrencés par de nouveaux produits jugés plus performants. En 2011, le Groupe a dépensé 90,5 millions d'euros au titre de la recherche et du développement, soit 21 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le processus de recherche et développement s'étend généralement sur 10 à 15 ans, entre la découverte de la molécule susceptible d'être novatrice et la mise sur le marché du produit. Ce processus comporte plusieurs étapes afin de tester, entre autres caractéristiques, l'efficacité et la sécurité des produits, sans que rien ne puisse garantir qu'un quelconque produit en développement prouvera son efficacité ou sa sécurité. Chaque autorité réglementaire compétente est susceptible d'imposer ses propres exigences au Groupe afin d'accorder une autorisation de mise sur le marché du produit et peut retarder ou refuser l'enregistrement d'un produit et/ou son éventuel remboursement. Par conséquent, il existe un risque significatif que le Groupe abandonne un produit dans lequel des montants importants ont été investis, y compris lors d'une phase avancée de développement. Les investissements en cours dans la recherche, le développement et le lancement de nouveaux produits pourraient donc générer une augmentation des coûts sans un accroissement proportionnel des revenus. Par ailleurs, l'homologation d'un médicament ne signifie pas nécessairement qu'il rencontrera un succès commercial, ce qui serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les perspectives de développement, la situation financière et les résultats du Groupe.

4 Risques liés à la propriété intellectuelle

Le succès du Groupe dépend en grande partie de sa capacité à obtenir, maintenir et protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle qui constituent un actif essentiel face à la concurrence.

¹ Source panel Gers – Année 2011

Le Groupe considère être relativement peu exposé au risque de contrefaçon à grande échelle en raison des procédés industriels lourds et complexes de fabrication des produits biologiques du Groupe ainsi que des procédures de traçabilité mises en œuvre dans les pays développés. Néanmoins, si le ou les brevets relatifs à un composé ou à un procédé venaient à être annulés ou déclarés inopposables, le développement et la commercialisation de ce composé ou produit seraient directement affectés ou interrompus. Dans le secteur pharmaceutique, la législation relative aux brevets varie d'un pays à l'autre et est en constante évolution. Par conséquent, le Groupe ne peut garantir :

- qu'il développera de nouvelles inventions brevetables, ou que ses brevets permettront de développer des produits ayant une rentabilité commerciale ;
- que les brevets déposés seront délivrés ;
- si ces brevets sont délivrés, qu'ils ne seront pas contestés, annulés ou déclarés inopposables ;
- que des tiers n'initieront pas des manœuvres leur permettant de développer des produits qui n'entrent pas dans le champ de protection de ses brevets ; ou
- que ses produits ne contreferaient pas, ou ne seraient pas accusés de contrefaire, des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers.

Le Groupe pourrait également faire face à des contrefaçons de ses brevets ou autres droits de propriété intellectuelle par ses concurrents ou à des innovations dans la conception ayant pour effet de contourner la protection offerte par ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle, ou encore à des contrefaçons développées à partir de pays où les brevets n'ont pas été étendus. En réponse, le Groupe peut engager des actions onéreuses qui mobilisent ses équipes et, malgré ses diligences, ne pas être en mesure d'empêcher l'exploitation illicite de ses droits de propriété intellectuelle.

En outre, en raison de l'augmentation du nombre de brevets délivrés, le Groupe est susceptible de violer des droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers. Les demandes de brevets n'étant généralement publiées que 18 mois après la date de dépôt ou, le cas échéant, de la date de priorité, voire uniquement à la date de la délivrance des brevets, le Groupe ne peut pas garantir que des tiers n'ont pas été les premiers à déposer une demande de brevet pour des inventions similaires à celles du Groupe.

Le Groupe pourrait ainsi être contraint, soit d'obtenir des licences auprès de tiers pour exploiter leurs brevets, soit de cesser certaines activités ou de rechercher des technologies de substitution si l'obtention de ces licences s'avérait impossible ou non rentable.

Bien que le Groupe ait mis en place tout un ensemble de mesures destinées à limiter les risques liés à la propriété intellectuelle dans le cadre d'une réorganisation globale de la gestion des droits de propriété intellectuelle du Groupe pour la centraliser au niveau de LFB SA, notamment une politique active de dépôt de brevets, de suivi des produits de tiers pour identifier d'éventuels contrefacteurs de ses droits de propriété intellectuelle et éviter la violation par le Groupe des droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, il ne peut être exclu qu'ils se réalisent, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les perspectives de développement, la situation financière et les résultats du Groupe.

5 Risques liés à la fabrication des produits du Groupe

Parmi les produits commercialisés par le Groupe, beaucoup sont fabriqués en recourant à des procédés techniquement complexes faisant appel à des sites spécialisés, des matières premières

très spécifiques et d'autres contraintes de production imposées par les autorités réglementaires compétentes et le Groupe. En outre, le choix d'une production répartie sur deux sites sans duplication des installations peut faire courir un risque au Groupe en termes de continuité d'activités, notamment en raison de possibles goulets d'étranglement dans la fourniture de certains produits pouvant conduire à l'interruption de la production et au non respect des engagements d'approvisionnement pris par le Groupe. Les risques d'interruption de production et de perte de stocks sont également particulièrement élevés compte tenu des difficultés inhérentes au traitement stérile des produits biologiques, ainsi que des difficultés d'approvisionnement en quantité adéquate de matières premières et de composants nécessaires à la fabrication des médicaments répondants aux exigences du Groupe. De plus, des contraintes particulières doivent être respectées à la fois par le Groupe et ses clients pour la conservation et la distribution de nombreux produits. La production ou la conservation de produits dans des conditions, réelles ou supposées, qui ne seraient pas conformes aux spécifications, peut entraîner la perte de stocks et, dans certains cas, le rappel de produits générant des dommages en termes d'image et des risques de mise en cause de la responsabilité du fait des produits. L'analyse et la résolution de ces éventuels problèmes de production peuvent également entraîner des retards de production, des dépenses importantes et affecter le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe.

Malgré les polices d'assurance et les partenariats industriels conclus avec d'autres sociétés spécialistes du fractionnement, le Groupe ne peut garantir qu'aucun de ces risques ne se réalise, ce qui pourrait porter atteinte à son image et sa réputation et plus généralement avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

6 Risques liés à la santé

Malgré une connaissance et une maîtrise approfondie des procédés de fabrication de médicaments d'origine humaine, des contrôles biologiques, des étapes d'inactivation et d'élimination virale, des procédures d'hémovigilance (critères de sélection des donneurs de sang et contrôles biologiques du sang) et de pharmacovigilance (traçabilité des médicaments dérivés du plasma), le Groupe ne peut exclure le risque de contamination de tiers par ses produits issus de matière biologique humaine. L'émergence continue de risques biologiques nouveaux (« Prion », SRAS, H1N1, Chikungunya) impose également le maintien d'une veille scientifique et sanitaire constante. Une contamination de tiers par de nouveaux vecteurs de maladies contenus dans les produits du Groupe ne peut être totalement exclue. En outre, malgré les nombreux tests et essais cliniques réalisés ainsi que le respect des procédures de contrôle strictes, l'administration de produits du Groupe pourrait entraîner des effets secondaires dommageables non prévus. Enfin, malgré les procédures de contrôle existant et le respect du dispositif Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE), le Groupe ne peut exclure les risques de contaminations inopinées, d'accidents, d'incendies ou d'explosions sur les sites du Groupe. De plus, en raison de l'application du principe de précaution et à la demande des autorités sanitaires, la société LFB BIOMEDICAMENTS SA peut être amenée à rappeler des lots de médicaments, suite aux informations post don. En conséquence, le Groupe ne peut exclure qu'un de ces risques liés à la santé ne se réalise, ce qui pourrait affecter son image et sa réputation et avoir des conséquences défavorables sur ses activités, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

7 Risques éthiques

Bien que le Groupe attache une attention particulière au respect de valeurs éthiques strictes dans le cadre de ses activités, les risques de fautes éthiques, réelles ou alléguées, ne peuvent être exclus. La responsabilité de salariés ou de sociétés du Groupe pourrait être recherchée à ce titre par

d'éventuels plaignants. La survenance de tels évènements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la réputation et l'image du Groupe et plus généralement sur ses activités, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

8 Risques environnementaux et industriels

Les activités de recherche et de développement du Groupe, ainsi que son activité industrielle de médicaments dérivés du sang impliquent le stockage, l'utilisation et l'élimination de produits dangereux et/ou biologiques. Bien que ces activités soient contrôlées, elles constituent un risque de contamination pour l'environnement (notamment lors d'incendie et/ou d'explosion du fait de substances inflammables et/ou explosives, de fuites de stockage, ou d'émission ou de rejet de substances toxiques ou dangereuses) pouvant causer des dommages aux personnes et aux biens, des pollutions de l'environnement, des condamnations du Groupe à des sanctions civiles et/ou pénales, ou encore des fermetures d'installations.

En ce qui concerne les produits chimiques et biologiques, le Groupe utilise les services d'une société tierce pour récupérer et détruire ces substances conformément à une procédure spécifique ayant été communiquée à tous les employés intéressés. Plus généralement, les établissements industriels et de recherche du Groupe sont soumis à des lois et réglementations de plus en plus exigeantes. Il est impossible de prédire comment ces lois et réglementations pourront affecter le Groupe à l'avenir. Cette incertitude est typique des groupes et entreprises impliqués de longue date dans les productions pharmaceutiques, chimiques ou agrochimiques.

Même si le Groupe estime que ses activités et procédures sont conformes aux normes en vigueur, le risque de contamination ou de blessure accidentelle lié au stockage, à l'utilisation et à l'élimination de ces produits dangereux ne peut être totalement éliminé et la réalisation d'un tel risque pourrait avoir un impact négatif significatif sur l'image et la réputation du Groupe et plus généralement sur ses activités, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

9 Risques liés aux litiges

Le Groupe est engagé dans divers contentieux liés à des contrats de distribution et de développement (voir paragraphe 7 « Procédures judiciaires et d'arbitrage » de la Description de l'Émetteur).

Le Groupe ne fait pas l'objet actuellement d'actions en responsabilité du fait de ses produits ou de toute autre action liée à l'utilisation de ses produits par des patients, des autorités réglementaires, des établissements hospitaliers ou tout autre tiers utilisant ou commercialisant les produits du Groupe. Toutefois, le Groupe ne peut exclure qu'il soit confronté à l'avenir à de telles actions et qu'il soit amené à verser des dommages et intérêts importants, notamment du fait des activités de ses filiales aux États-Unis, susceptibles d'avoir un effet défavorable sur son image, sa réputation et plus généralement sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

Par ailleurs, les actions en responsabilité du fait des produits ou toute autre action liée à l'utilisation des produits, procédés ou technologies développés par le Groupe, indépendamment de leur bien-fondé ou de leur issue peuvent être longues, coûteuses, requérir l'attention de la direction aux dépens de la gestion courante des activités du Groupe, pourraient nuire à l'image et la réputation du Groupe et affecter la demande pour ses produits, ce qui aurait un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

Il ne peut être exclu que de nouvelles réclamations faites à l'encontre du Groupe et engageant sa responsabilité puissent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives de développement, la situation financière et les résultats du Groupe.

10 Risques liés aux fournisseurs

Le Groupe fait appel à des fournisseurs dans le cadre de son activité, et en particulier pour la fabrication des médicaments dérivés du sang produits par sa filiale LFB BIOMEDICAMENTS SA.

Les risques liés à la chaîne logistique et notamment ceux relatifs aux approvisionnements en matières premières et composants nécessaires à la fabrication des médicaments (risques de carence notamment) font l'objet de mesures afin d'assurer la disponibilité de ces articles et services. La défaillance d'un ou plusieurs de ses fournisseurs ou la baisse de qualité de leurs prestations ou produits pourrait néanmoins affecter le Groupe en entraînant notamment un ralentissement de certaines de ses activités, ainsi qu'un accroissement des coûts associés, notamment du fait du remplacement de fournisseurs défaillants par d'autres plus onéreux et nécessitant une période d'adaptation en raison de la spécificité des produits fournis. De telles situations pourraient avoir un effet défavorable sur la réputation et l'image du Groupe et affecter ses activités, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

11 Risques liés aux accords de partenariat

Afin d'enrichir son portefeuille de produits, le Groupe poursuit une stratégie d'acquisitions et d'alliances stratégiques, d'accords de licences et de partenariats externes pour développer de nouvelles plateformes de croissance. Cette stratégie suppose que le Groupe puisse trouver des opportunités de développement à un coût et à des conditions de financement acceptables alors que la réalisation de telles opérations fait par ailleurs l'objet d'une vive concurrence entre laboratoires.

Ainsi le LFB et/ou ses filiales a/ont déjà conclu des accords de partenariats notamment dans le domaine de la recherche (INSERM TRANSFERT), du développement clinique et de la commercialisation (THALLION), de la bioproduction des médicaments issus des biotechnologies (en mettant en œuvre un partenariat stratégique avec SANOFI CHIMIE), de la fabrication des médicaments dérivés du sang (CAF – DCF / SANQUIN), du travail à façon et du transfert de technologie (HEMOBRAS) et envisage des partenariats avec d'autres sociétés ou entités pour participer à leurs recherches et partager des éléments de propriété intellectuelle.

Le Groupe cherche à faire le nécessaire pour contrôler l'importance et le calendrier des ressources et des efforts que ses partenaires existants ou futurs consacreront, selon les partenariats, à la recherche, au développement préclinique et clinique, à la fabrication ou à la commercialisation des produits. Ces partenaires pourraient toutefois ne pas remplir leurs obligations comme le Groupe l'anticipe. En conséquence, le Groupe pourrait être confronté à des retards significatifs ou ne pas réussir à introduire les produits développés en partenariat sur certains marchés.

En conséquence, des difficultés importantes rencontrées par le Groupe dans le cadre de ses partenariats pourraient avoir des conséquences défavorables sur ses activités, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

12 Risques liés aux réticences des patients et des acheteurs à utiliser ou acheter des produits d'origine biologique ou transgénique

Les produits du Groupe sont tous d'origine biologique, qu'ils soient d'origine extractive (plasma humain) ou issus du génie génétique.

Les produits issus du plasma humain peuvent, en raison de leurs risques biologiques spécifiques, et de par leur origine (sang humain), entraîner certaines réticences par rapport aux produits issus du génie génétique.

Le Groupe développe également une gamme de produits issus du génie génétique pour compléter et compléter sa gamme de produits issus du plasma. Les produits issus du génie génétique tels que ceux fabriqués par transgénèse animale peuvent néanmoins générer certaines autres réticences s'inscrivant dans l'appréhension générale du public vis-à-vis des organismes génétiquement modifiés.

Ces réticences des patients et des acheteurs à utiliser ou acheter des produits d'origine biologique ou transgénétique pourraient avoir des conséquences défavorables sur les activités du Groupe, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

13 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Les marchés des biotechnologies et de l'industrie pharmaceutique sur lesquels le Groupe opère se caractérisent par une évolution très rapide et une concurrence intense. Dans la conduite de ses activités, le Groupe est confronté à de nombreux acteurs parmi lesquels de grands groupes pharmaceutiques internationaux et des acteurs spécialisés dans la bioproduction, dont la taille, l'expérience et les ressources en capitaux dépassent celles du Groupe. De manière plus générale, le Groupe doit donc faire face à une concurrence forte, à la fois dans le domaine des médicaments dérivés du plasma et dans le secteur des biotechnologies.

En France, le marché des protéines issues du sang est un marché ouvert à la concurrence, le droit communautaire considérant depuis 1993 ces produits comme des médicaments, et imposant le respect de leur libre circulation comme pour toute marchandise au sein de l'Union Européenne.

Les hôpitaux émettent des appels d'offres auxquels tous les laboratoires pharmaceutiques privés peuvent répondre dès lors qu'ils ont obtenu pour leurs produits des autorisations de mise sur le marché, étant précisé que la réglementation française privilégie l'octroi d'autorisations de mise sur le marché aux produits issus de dons non rémunérés.

La demande en médicaments dérivés du sang et surtout en immunoglobulines (qui traitent les déficits immunitaires et les maladies autoimmunes) est de plus en plus importante en France et dans le monde.

Après de nombreuses fusions et la disparition d'opérateurs publics notamment en Europe, l'offre de médicaments dérivés du sang est aujourd'hui de plus en plus concentrée avec quelques acteurs internationaux regroupés au sein du *Plasma Protein Therapeutics Association* (le « **PPTA** »). Le PPTA regroupe les sociétés BAXTER, BIOTEST, CSL BEHRING, GRIFOLS et KEDRION BIOPHARMA.

Le Groupe ne peut garantir que l'évolution de ses concurrents sur son marché principal qu'est la France ne se traduira pas par une perte de parts de marché et n'emporte à terme des conséquences défavorables sur ses activités, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

S'agissant des produits en développement du Groupe, ce dernier ne peut garantir qu'ils pourront être plus rapidement présents sur le marché que ceux de ses concurrents, qu'ils pourront concurrencer de façon durable des produits plus efficaces et moins onéreux de sociétés concurrentes, qu'ils pourront concurrencer efficacement d'autres produits utilisés pour traiter les mêmes pathologies, ou encore qu'ils s'adapteront suffisamment rapidement aux nouvelles technologies et aux avancées scientifiques.

De plus, des développements technologiques rapides mis en œuvre par des concurrents pourraient rendre les produits existants ou les futurs produits du Groupe obsolètes avant que celui-ci n'ait pu

recouvrer les frais qu'il a engagés dans le cadre de la recherche, du développement et de la commercialisation de ces produits.

La capacité du Groupe à maintenir à long terme et à développer sa position sur ses marchés dépendra notamment de sa faculté à développer des produits innovants et compétitifs, à gagner des parts de marché à l'international et à se développer sur de nouveaux secteurs de marché. Malgré les efforts engagés par le Groupe en ce sens, il pourrait ne pas réussir à atteindre ces objectifs, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur le positionnement concurrentiel du Groupe, ses activités, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

14 Risques liés aux acquisitions du Groupe et à l'internationalisation de l'activité

En 2011, le Groupe a réalisé 84 % de son chiffre d'affaires consolidé en France. Il a pour ambition d'augmenter la part de son chiffre d'affaires réalisé à l'international et de mieux répartir ainsi son risque d'exposition géographique notamment en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Autriche, mais aussi aux États-Unis et au Brésil.

La stratégie de croissance du Groupe repose notamment sur l'acquisition d'acteurs locaux permettant l'accès à de nouveaux marchés et/ou des synergies avec ses activités existantes. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'identifier des cibles appropriées, de réaliser des acquisitions à des conditions satisfaisantes, ou encore d'intégrer efficacement les sociétés ou activités nouvellement acquises, en réalisant les économies de coûts et les synergies escomptées. En outre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir le financement de ces acquisitions à des conditions favorables et choisir alors de financer ses acquisitions en recourant aux marchés de capitaux ou à sa trésorerie qui aurait pu être allouée à ses activités existantes. Si le Groupe ne parvenait pas à maintenir une politique d'acquisition dynamique et compétitive face aux autres acteurs du marché, cela pourrait également affecter sa capacité à réaliser ses objectifs de croissance de son chiffre d'affaires et à développer ou maintenir ses parts de marché, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

Par ailleurs, l'expansion des activités du Groupe hors de France comporte des risques notamment liés aux changements inattendus ou aux défauts d'harmonisation en matière de réglementation applicable, particulièrement commerciale ou fiscale, à la variation des taux de change, à la déficience des moyens de transport et autres moyens logistiques internationaux ou encore aux changements politiques ou économiques susceptibles d'affecter une région ou un pays donné dans lequel le Groupe opère. La réalisation de tels risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les perspectives de développement, la situation financière et les résultats du Groupe.

15 Risques liés au départ de personnes-clés

Le succès du Groupe dépend en grande partie de la qualité et de l'expérience de certaines personnes clés, telles que des cadres dirigeants ou scientifiques essentiels. La perte de ces cadres qui ont acquis au cours des années une excellente connaissance du Groupe et du secteur en général, y compris au profit de concurrents, pourrait nuire à la compétitivité du Groupe et compromettre sa capacité à atteindre ses objectifs. Il ne peut être assuré que ces dirigeants et autres salariés clés continueront de travailler pour le Groupe à l'avenir, notamment dans le contexte fortement concurrentiel que connaît actuellement le secteur. En outre, l'expansion du Groupe dans des secteurs et des activités exigeant une expérience et des ressources supplémentaires (telles que la recherche et développement, la commercialisation et les autorisations réglementaires) pourrait rendre nécessaire le recrutement de nouveaux cadres dirigeants et scientifiques. Compte tenu de la

vive concurrence entre les sociétés pharmaceutiques pour le recrutement de personnel compétent dans les domaines d'activités du Groupe, celui-ci pourrait ne pas avoir la possibilité d'attirer ou de conserver les cadres dirigeants et les scientifiques nécessaires.

Si la Société ne parvenait pas à conserver, attirer et fidéliser des employés clés, elle pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ses objectifs, ce qui pourrait affecter ses activités, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

16 Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe pourrait avoir à faire face à une défaillance de son système d'information, pouvant nuire à son fonctionnement. Le Groupe et/ou ses prestataires s'appuient sur des systèmes d'information complexes supportant ses activités de recherche, industrielles, commerciales et de gestion. Ces outils jouent un rôle important dans l'organisation des processus métiers, dans la gestion et dans certains cas la continuité de l'exploitation (fabrication, distribution, vigilances, ...). Le Groupe et/ou ses prestataires disposent par ailleurs de systèmes de sécurité (notamment de sauvegarde relatifs à ses bases de données). La défaillance ou le dysfonctionnement de ces systèmes d'information ou la destruction ou les dégâts occasionnés à ces bases de données pour une raison quelconque pourraient entraîner la perte ou l'altération de données, la perte de traçabilité, et avoir un impact défavorable sur la continuité des activités du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

17 Risques liés à l'insuffisance de couverture des polices d'assurances

Le Groupe veille à disposer des polices d'assurance nécessaires afin de couvrir les conséquences financières de la mise en jeu de sa responsabilité civile et professionnelle. Il met ainsi en œuvre une politique assurantielle revue annuellement tenant compte des évolutions externes au Groupe (contexte international, réglementaire, ...) mais aussi d'une cartographie des risques pour couvrir, de manière optimisée, les impacts potentiels en cas de survenance de ces risques. En parallèle, le Groupe mène des actions visant à renforcer la sécurité des actifs tant matériels qu'immatériels du Groupe (locaux de production, stockages, propriété industrielle et intellectuelle, systèmes d'information, ...). Néanmoins, le Groupe ne peut garantir que toutes les réclamations faites à son encontre ou que toutes les pertes subies soient et seront à l'avenir effectivement couvertes par ses assurances, ni que les polices en place seront toujours suffisantes pour couvrir tous les coûts et condamnations pécuniaires pouvant résulter de ces réclamations. En cas de mise en cause non couverte par les assurances ou excédant significativement le plafond des polices d'assurances, ou encore en cas de demande de remboursement importante par les assurances, les coûts et condamnations y afférents pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités du Groupe, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

Les primes d'assurance réglées par le Groupe au cours des cinq dernières années, ainsi que les conditions de couverture ont progressé pour correspondre aux évolutions de périmètre du Groupe et à la valeur de ses capitaux assurés selon les standards du marché. Néanmoins, le marché de l'assurance pourrait évoluer de façon défavorable pour le Groupe, provoquant une augmentation du montant des primes payées ou rendant impossible ou beaucoup plus coûteuse l'obtention d'une couverture adéquate. Ces facteurs pourraient provoquer une augmentation importante de ses coûts d'assurances ou, le cas échéant, conduire le Groupe à se retirer de certains marchés, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités du Groupe, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

18 Risques financiers

En 2011, la gestion financière et la trésorerie du Groupe ont été assurées par LFB SA dans le cadre d'une convention intra groupe conclue avec ses filiales, notamment LFB BIOTECHNOLOGIES SAS, LFB BIOMEDICAMENTS SA, LFB BIOMANUFACTURING SAS et CELLforCURE SASU.

18.1 Risques de change

Le Groupe est exposé au risque de change, notamment en raison des opérations réalisées avec ses filiales principalement, GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. aux États-Unis et LFB HEMODERIVADOS E BIOTECNOLOGIA Ltda au Brésil, et divers achats en devises.

Au 31 décembre 2011, les en-cours en devises se répartissent ainsi :

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	USD	GBP	BRL	CZK	CAD
Titres disponibles à la vente	397				
Clients et comptes rattachés	3 889		1 004	602	
Autres actifs courants	4 563	123	192	119	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 274		459	289	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(5 474)	(418)	(230)	(80)	(9)
Autres passifs courants	(1 999)		(190)	(430)	
Concours bancaires	(4 609)				
Position nette avant gestion	41	(295)	1 235	500	(7)
Couvertures					
Position nette après gestion	41	(295)	1 235	500	(7)

18.2 Risques de taux

A partir de 2008, le Groupe a eu recours à l'endettement. Lorsque les financements sont basés sur des taux variables, l'opportunité de contractualiser une couverture de taux est systématiquement analysée.

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
Actifs/ VMP		231
Passifs/ Dettes financières	(94 445)	(47 767)
Position nette avant gestion	(94 445)	(47 536)
Couvertures	27 294	25 000
Dettes financières à taux fixe	51 090	450
Position nette après gestion	(16 061)	(22 086)

A ce jour, le Groupe dispose de deux couvertures de taux :

- une couverture de taux d'intérêt signée en 2008 qui couvre le risque sur l'Euribor 3 mois, figeant le taux à 2,81 % jusqu'en avril 2013 pour un nominal de 5 M€ ; et
- une couverture basée sur l'achat d'un « tunnel » signée en 2010, figeant le taux entre 1,30 % et 2,95 % jusqu'en avril 2014, portant sur un nominal actuel de 33 M€.

18.3 Risques de liquidité

Le Groupe assure sa liquidité par des lignes de crédit confirmées pour une partie de ses besoins de financement, et utilise par ailleurs des lignes de découvert et un instrument d'affacturage.

Le Groupe a eu recours à un financement obligataire en mai 2011 pour un nominal de 50 M€, remboursable *in fine* sur 7 ans.

18.4 Risques lié aux covenants bancaires

Le Groupe est soumis à un covenant bancaire dans le cadre de certaines lignes de crédit confirmées. Ce covenant consiste à rendre certains en-cours exigibles si la participation de l'État au capital du LFB n'était plus majoritaire.

19 Risques liés à la diversification des métiers

Le Groupe a entrepris de se transformer en saisissant des opportunités de croissance interne ou externe. Ces opportunités consistent en :

- une diversification en amont des activités historiques du Groupe en sécurisant ses approvisionnements en plasma humain pour le développement de l'activité internationale. Pour cela, le Groupe a acquis un groupe autrichien de collecte de plasma ;
- une diversification dans le domaine des thérapies cellulaires ;
- une diversification dans le domaine du transfert de technologies relatives la fabrication de médicaments dérivés du sang.

Des difficultés à intégrer rapidement ou efficacement les activités ou sociétés nouvellement acquises, ou une mauvaise estimation des risques associés à ces entités pourraient remettre en cause les objectifs de développement ou ne pas permettre au Groupe de dégager les synergies attendues.

De ce fait, le Groupe s'expose à un certain nombre de nouveaux risques spécifiques à chaque secteur où il n'était pas ou peu présent auparavant. De plus, les sinistres que peuvent subir ou causer ces nouvelles activités peuvent être différents à la fois dans leur nature, dans leur répartition et leur échelle de ceux auxquels le Groupe était jusqu'à présent confronté. Ces risques pourraient affecter les activités du Groupe, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

FACTEURS DE RISQUE RELATIFS AUX OBLIGATIONS

1 Les Obligations peuvent ne pas être un investissement opportun pour tous les investisseurs

L'investissement dans les Obligations implique une connaissance et une expérience des opérations sur les marchés de capitaux et des obligations ainsi qu'une correcte évaluation des risques inhérents aux Obligations.

Les investisseurs ne devront prendre leur décision qu'après une étude approfondie des informations contenues dans le présent Prospectus et des informations d'ordre général relatives aux Obligations.

Les investisseurs potentiels devront s'assurer qu'ils ont les ressources financières suffisantes pour supporter les risques inhérents à l'acquisition d'Obligations.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de comprendre parfaitement la nature des Obligations et des risques qui en découlent et de vérifier l'adéquation d'un tel investissement au regard de leur situation financière. Il est également recommandé aux investisseurs potentiels de procéder à leur propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de l'acquisition d'Obligations. Les investisseurs potentiels devront être capables d'évaluer (seuls ou avec l'assistance d'un conseiller financier) les évolutions économiques et autres facteurs qui pourraient affecter leur investissement et leur capacité à supporter les risques qui en découlent.

Certains investisseurs potentiels sont soumis à une réglementation stricte en matière d'investissements. Ces investisseurs potentiels devront consulter leur conseil juridique afin de déterminer si la loi les autorise à investir dans les Obligations, si l'investissement dans les Obligations est compatible avec leurs autres emprunts et si d'autres restrictions d'achat des Obligations leur sont applicables.

2 Remboursement anticipé des Obligations dans des circonstances limitées

Les Porteurs ne sont autorisés à demander le remboursement anticipé des Obligations que dans des circonstances limitées : en cas de Changement de Contrôle et de survenance d'un cas d'exigibilité anticipée. Les Porteurs ne pourront demander le remboursement anticipé des Obligations que conformément aux Modalités des Obligations.

En cas de remboursement anticipé, les Porteurs pourraient ne pas être en mesure de réinvestir les fonds reçus dans des instruments financiers ayant un rendement aussi élevé que les Obligations remboursées et uniquement réinvestir les fonds remboursés dans des instruments financiers ayant un rendement significativement plus faible. Les investisseurs potentiels devraient prendre en compte le risque de réinvestissement à la lumière d'autres investissements réalisables.

En outre, en fonction du nombre d'Obligations pour lesquelles le remboursement anticipé prévu en cas de Changement de Contrôle aura été exercé, le marché des Obligations pour lesquelles cette option n'aura pas été exercée pourrait devenir illiquide.

3 Représentation des Porteurs et droit des procédures collectives

Le droit des entreprises en difficulté prévoit qu'en cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de sauvegarde financière accélérée ou de redressement judiciaire de l'Émetteur, tous les créanciers titulaires d'obligations émises en France ou à l'étranger (y compris les Porteurs) sont regroupés en une assemblée générale unique. Les dispositions relatives à la représentation des Obligations contenues dans le présent Prospectus seront écartées dans la mesure où elles dérogent aux dispositions impératives du droit des entreprises en difficulté applicables dans le cadre de telles procédures.

Ces dispositions prévoient que l'assemblée générale unique veille à la défense des intérêts communs de ces créanciers (y compris les Porteurs) et délibère, le cas échéant, sur le projet de plan de sauvegarde, de sauvegarde financière accélérée ou de redressement. L'assemblée générale unique peut notamment (i) se prononcer en faveur d'une augmentation des charges des porteurs d'obligations (y compris les Porteurs) par la mise en place de délais de paiement et/ou l'octroi d'un abandon total ou partiel des créances obligataires, (ii) consentir un traitement différencié entre les porteurs d'obligations (y compris les Porteurs) si les différences de situation le justifient ; et/ou (iii) ordonner une conversion de créances (y compris les Obligations) en titres donnant ou pouvant donner accès au capital.

Les décisions de l'assemblée générale unique sont prises à la majorité des deux tiers du montant des créances obligataires détenues par les porteurs ayant exprimé leur vote, nonobstant toute clause contraire et indépendamment de la loi applicable au contrat d'émission. Aucun quorum ne s'applique.

4 Modification des Modalités des Obligations

Les Porteurs seront groupés en une masse pour la défense de leurs intérêts communs et pourront se réunir en assemblée générale. L'assemblée générale des Porteurs ne peut ni acquérir ni accroître les charges des obligataires ni établir un traitement inégal entre les obligataires d'une même masse.

Toutefois, elle délibère sur toutes mesures ayant pour objet d'assurer la défense des obligataires et l'exécution du contrat d'emprunt ainsi que toute proposition tendant à la modification des Modalités des Obligations. Toute modification approuvée par l'assemblée générale s'imposera à l'ensemble des Porteurs y compris ceux qui ont voté contre la résolution considérée ou qui n'étaient pas présents ou représentés à l'assemblée générale.

5 Droits et taxes

Les acquéreurs et les vendeurs d'Obligations doivent savoir qu'il est possible qu'ils aient à payer des impôts et taxes en application des lois et pratiques de l'État dans lequel les Obligations sont transférées et/ou dans lequel un quelconque actif est délivré.

6 Risques liés à un changement législatif

Les Modalités des Obligations sont régies par le droit français à la date du présent Prospectus. Aucune assurance ne peut être donnée quant aux conséquences d'une décision judiciaire ou d'une modification de la législation ou de la réglementation française postérieure à la date du présent Prospectus.

7 Absence de majoration des paiements au titre des Obligations afin de compenser une retenue à la source qui serait instaurée

Ni le remboursement ni les intérêts relatifs aux Obligations ne donnent actuellement lieu à retenue à la source (voir paragraphe 2.16 « Régime fiscal » des Modalités de Obligations). Si une telle retenue devait être instaurée, la Société ne sera pas tenue de majorer ses paiements au titre des Obligations afin de la compenser.

8 Clause de maintien à leur rang des Obligations - Possibilité pour l'Émetteur de disposer de la propriété de ses biens ou de conférer toutes sûretés sur lesdits biens

L'Émetteur s'est engagé conformément au paragraphe 2.5 « Maintien de l'emprunt à son rang » des Modalités des Obligations, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des Obligations, à ne conférer, ou ne laisser subsister, d'hypothèque, de nantissement, de privilège ou toute autre sûreté réelle sur tout ou partie de ses actifs ou revenus, présents ou futurs, aux fins de garantir toute dette d'emprunt présente ou future émise par l'Émetteur représentée par des obligations, cotées ou susceptibles de l'être, inscrites ou négociées sur une quelconque bourse de valeur ou tout autre marché de titres, sans consentir, au plus tard à la même date, des sûretés équivalentes ou de même rang aux Obligations.

L'engagement de l'Émetteur n'affecte en rien sa liberté de disposer de la propriété de ses biens (en ce compris les titres de toute filiale et/ou participation) ou de conférer toute sûreté sur lesdits biens.

9 Restrictions financières limitées

L'Émetteur se réserve la faculté d'émettre à nouveau des titres financiers, y compris d'autres obligations, susceptibles de représenter des montants significatifs, d'accroître l'endettement de l'Émetteur et de diminuer sa qualité de crédit.

Les Modalités des Obligations n'obligent pas l'Émetteur à maintenir des ratios financiers ou des niveaux spécifiques de capitaux propres, chiffre d'affaires, flux de trésorerie ou liquidités et, en conséquence, elles ne protègent pas les Porteurs en cas d'évolution défavorable de la situation financière de l'Émetteur. Les Modalités des Obligations ne comportent pas de restrictions pour l'Émetteur, en matière d'amortissement ou de réduction du capital, de capacité d'investissement ou de versement de dividendes.

10 Capacité de l'Émetteur à payer les intérêts ou rembourser les Obligations

L'Émetteur pourrait ne pas avoir les capacités de payer les intérêts ou de rembourser les Obligations à leur échéance. De même, il pourrait se voir contraint de rembourser la totalité des Obligations en cas de défaut ou tout ou partie des Obligations en cas de Changement de Contrôle (voir paragraphe 2.9 « Remboursement anticipé en cas de Changement de Contrôle » des Modalités des Obligations) de l'Émetteur. Si le Représentant de la Masse sur décision de l'ensemble des Porteurs ou certains Porteurs, selon le cas, devait exiger de l'Émetteur le remboursement des Obligations à la suite d'un cas de défaut ou en cas de Changement de Contrôle, l'Émetteur ne peut garantir qu'il sera en mesure de verser l'intégralité du montant requis. La capacité de l'Émetteur à rembourser les Obligations dépendra notamment de sa situation financière au moment du remboursement et pourra être limitée par la législation applicable, par les termes de son endettement ainsi que, le cas échéant, par les modalités des nouveaux financements en place à cette date et qui pourront remplacer, augmenter ou modifier sa dette existante ou future. Par ailleurs, tout défaut de paiement de l'Émetteur au titre des Obligations pourrait constituer un cas de défaut au titre d'un autre emprunt.

11 Risques relatifs au marché

11.1 Risques liés aux taux d'intérêt

L'évolution des taux d'intérêt peut affecter défavorablement la valeur des Obligations. En règle générale, les prix des Obligations à taux fixe augmentent lorsque les taux d'intérêt baissent et diminuent lorsque les taux d'intérêt augmentent.

11.2 Revente avant échéance

Les modalités financières des Obligations ont été élaborées dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date d'échéance, soit le 22 février 2019. En conséquence, si le Porteur revend les Obligations à une autre date, cette cession s'effectuera à un prix qui peut ne pas correspondre au nominal des Obligations. Le Porteur prend donc un risque en capital non mesurable *a priori* s'il réalise son investissement avant échéance.

11.3 Risque de liquidité

Les Obligations ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Cependant, aucune assurance ne peut être donnée qu'un marché actif pour les Obligations se développera ou que leurs Porteurs seront en mesure de céder leurs Obligations sur ce marché à des conditions de prix et de liquidité satisfaisantes. Ainsi, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de céder leurs Obligations à un prix égal au pair et éventuellement connaître une perte en nominal. Par ailleurs, les échanges sur Obligations entre investisseurs institutionnels qui portent sur des quantités

importantes sont généralement réalisés hors marché. En conséquence, tous les investisseurs pourraient ne pas avoir accès à ce type de transaction et notamment à leurs conditions de prix. Il n'existe aucune obligation de constituer un marché pour les Obligations.

11.4 Volatilité du marché

Le marché des obligations est influencé par les conditions économiques et de marché et, à des degrés divers, par les taux d'intérêt, les taux de change et d'inflation en Europe et hors d'Europe. Il ne peut être garanti que des événements en France, en Europe ou ailleurs n'engendreront pas une volatilité des marchés ou qu'une telle volatilité n'affectera pas défavorablement la valeur de marché des Obligations.

11.5 Risques de change

L'Émetteur assurera les paiements dus au titre des Obligations en euros. Tout Porteur dont les activités financières sont réalisées principalement dans une devise autre que l'euro doit prendre en considération les risques de fluctuation des taux de change avec l'euro ainsi que les modifications de règles de contrôle des changes. Une appréciation de la valeur de la devise du Porteur par rapport à l'euro diminuerait dans la devise du Porteur la contre-valeur des paiements (intérêts, remboursement) reçus au titre des Obligations, la valeur de marché des Obligations et donc le rendement des Obligations pour son Porteur.

En outre, les gouvernements et autorités monétaires pourraient imposer des contrôles de change qui pourraient affecter le taux de change applicable. De ce fait, les Porteurs pourraient percevoir un montant en principal ou intérêts inférieur à celui prévu, voire aucun de ces montants.

MODALITÉS DES OBLIGATIONS

1 CADRE DE L'ÉMISSION

1.1 Autorisations

Conformément à l'article L.228-40 du Code de commerce, le Conseil d'administration du Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies (l'« **Émetteur** » ou le « **LFB** ») réuni le 19 octobre 2012 a autorisé notamment l'émission en euros d'obligations simples, assorties d'un taux d'intérêt fixe ne pouvant excéder 4,5 % et d'une échéance maximum de 10 ans, à concurrence d'un montant nominal maximum de 50 000 000 d'euros et a décidé de déléguer à son Président-directeur général pour une durée de 12 mois les pouvoirs nécessaires à l'effet de mettre en œuvre l'émission d'obligations et d'en arrêter les modalités définitives.

Par une décision en date du 15 février 2013, le Président-directeur général du LFB a décidé de procéder à l'émission des obligations dont les modalités sont décrites ci-dessous (les « **Obligations** »).

1.2 Nombre et valeur nominale des titres

Le montant nominal de l'émission est de 50 000 000 d'euros. Le nombre d'Obligations à émettre sera égal au montant de l'émission divisé par la valeur nominale unitaire des Obligations égale à 100 000 euros.

2 CARACTÉRISTIQUES DES OBLIGATIONS

2.1 Nature, forme et délivrance des titres

Les Obligations pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des porteurs d'Obligations (les « **Porteurs** »).

Les Obligations seront obligatoirement inscrites en comptes tenus, selon le cas, par l'Émetteur ou un intermédiaire habilité.

En conséquence, les droits des titulaires seront représentés par une inscription sur un compte-titres ouvert à leur nom dans les livres :

- de Société Générale, Service aux Emetteurs, 32 rue du Champ de Tir - B.P. 81236, 44312 Nantes Cedex, France, mandaté par l'Émetteur pour les Obligations conservées sous la forme nominative pure ;
- d'un intermédiaire financier habilité de leur choix et de Société Générale, Service aux Emetteurs, 32 rue du Champ de Tir - B.P. 81236, 44312 Nantes Cedex, France, mandaté par l'Émetteur, pour les Obligations conservées sous la forme nominative administrée ; ou
- d'un intermédiaire financier habilité de leur choix pour les Obligations conservées sous la forme au porteur.

Les Obligations seront inscrites en compte le 22 février 2013. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L.211-3 et R.211-1 du Code monétaire et financier.

Euroclear France assurera la compensation des Obligations entre teneurs de comptes.

Code ISIN : FR0011427087

Code commun : 089359155

2.2 Prix d'émission

100 % soit 100 000 euros par Obligation, payable en une seule fois à la Date d'Émission.

2.3 Date d'émission, de jouissance et de règlement-livraison des Obligations

22 février 2013 (la « **Date d'Émission** »).

2.4 Rang des Obligations

Les Obligations constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et (sous réserve des stipulations du paragraphe 2.5 « Maintien de l'emprunt à son rang » des Modalités des Obligations) non assortis de sûretés de l'Émetteur venant au même rang sans préférence entre eux et (sous réserve des exceptions impératives du droit français) au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires de l'Émetteur, présentes ou futures.

2.5 Maintien de l'emprunt à son rang

L'Émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des Obligations, à ne conférer, ou ne laisser subsister, d'hypothèque, de nantissement, de privilège ou toute autre sûreté réelle sur tout ou partie de ses actifs ou revenus, présents ou futurs, aux fins de garantir toute dette d'emprunt présente ou future émise par l'Émetteur représentée par des obligations, cotées ou susceptibles de l'être, inscrites ou négociées sur une quelconque bourse de valeur ou tout autre marché de titres, sans consentir, au plus tard à la même date, des sûretés équivalentes ou de même rang aux présentes Obligations.

2.6 Garantie

Le service de l'emprunt en intérêts, amortissements, impôts, frais et accessoires ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

2.7 Intérêts

Les Obligations portent un intérêt de 3,85 % l'an (soit 3 850 euros par Obligation), payable annuellement à terme échu le 22 février de chaque année (la « **Date de Paiement d'Intérêts** ») et pour la première fois le 22 février 2014.

Tout montant d'intérêt afférent à une période d'intérêt inférieure à une année entière sera calculé en appliquant à la valeur nominale des Obligations le produit (a) du taux nominal annuel ci-dessus et (b) du rapport entre (x) le nombre de jours exacts courus depuis la précédente Date de Paiement d'Intérêts (ou, le cas échéant, depuis la Date d'Émission) et (y) le nombre de jours compris entre la prochaine Date de Paiement d'Intérêts (exclue) et la précédente Date de Paiement d'Intérêts (ou, le cas échéant, la Date d'Émission) (incluse), soit 365 jours ou 366 jours.

Chaque Obligation cessera de porter intérêt à compter de sa date de remboursement.

2.8 Amortissement et rachat

(a) Amortissement final

À moins qu'elles n'aient été préalablement remboursées, rachetées et annulées tel qu'indiqué ci-après, les Obligations seront amorties en totalité à leur date d'échéance, soit le 22 février 2019, par remboursement au pair (soit 100 000 euros par Obligation).

(b) **Rachat**

L'Émetteur pourra favoriser la liquidité des Obligations en passant des ordres d'achat sur le marché, et plus largement procéder à des rachats de tout ou partie des Obligations en bourse ou hors bourse, à quelque prix ou conditions que ce soit, ces opérations étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des Obligations restant en circulation. Toutes les Obligations ainsi rachetées pourront être conservées ou revendues par l'Émetteur, conformément aux dispositions de l'article L.213-1 A du Code monétaire et financier.

L'information relative au nombre d'Obligations rachetées et au nombre d'Obligations en circulation sera publiée conformément aux dispositions de l'article 238-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et transmise annuellement à Euronext Paris pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'Émetteur ou de l'Agent Payeur.

(c) **Annulation**

Toutes les Obligations rachetées par ou pour le compte de l'Émetteur et qui ne seront pas conservées ou revendues conformément aux stipulations du paragraphe 2.8 (b) seront immédiatement annulées et ne pourront par conséquent être réémises ou revendues.

2.9 Remboursement anticipé en cas de Changement de Contrôle

En cas de Changement de Contrôle tout Porteur pourra, à son gré, demander le remboursement anticipé en espèces de tout ou partie des Obligations dont il sera propriétaire, dans les conditions ci-après.

Les Obligations seront remboursées à un prix égal au pair majoré des intérêts courus depuis la dernière Date de Paiement d'Intérêts (ou, le cas échéant, depuis la Date d'Émission) précédant la date d'amortissement anticipé jusqu'à la date d'amortissement effectif.

En cas de Changement de Contrôle, l'Émetteur en informera les Porteurs, par un avis publié conformément aux stipulations du paragraphe 2.18 « Avis » ci-après au plus tard dans les 30 jours qui suivent le Changement de Contrôle effectif. Cet avis rappellera aux Porteurs la faculté qui leur est offerte de demander le remboursement anticipé de leurs Obligations, et indiquera (i) la date fixée pour le remboursement anticipé, laquelle devra être comprise entre le 25^{ème} et le 30^{ème} Jour Ouvré suivant la date de publication de l'avis, (ii) le montant du remboursement et (iii) la période, d'au moins 15 Jours Ouvrés, à compter de la publication de l'avis, au cours de laquelle les demandes de remboursement anticipé des Obligations et les Obligations correspondantes devront parvenir à l'Agent Payeur.

Pour obtenir le remboursement anticipé de leurs Obligations, les Porteurs devront en faire la demande à l'intermédiaire financier auprès duquel leurs Obligations sont inscrites en compte. Toute demande de remboursement sera irrévocable à compter de sa réception par l'intermédiaire financier concerné.

Les demandes et les Obligations correspondantes devront parvenir à l'Agent Payeur au plus tard le 5^{ème} Jour Ouvré précédant la date de remboursement anticipé.

La date de la demande de remboursement anticipé correspondra au Jour Ouvré au cours duquel la dernière des conditions (i) et (ii) ci-dessous est réalisée, au plus tard à 17h00, heure de Paris ou le Jour Ouvré suivant si elle est réalisée après 17h00, heure de Paris :

- (i) l'Agent Payeur aura reçu la demande de remboursement transmise par l'intermédiaire financier dans les livres duquel les Obligations sont inscrites en compte ;
- (ii) les Obligations auront été transférées à l'Agent Payeur par l'intermédiaire financier concerné.

« **Changement de Contrôle** » signifie le fait, pour l'État français, de cesser de détenir, directement ou indirectement, plus de 50 % (cinquante pour cent) des droits de vote de l'Émetteur.

« **Jour Ouvré** » désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques sont ouvertes à Paris et où Euroclear France fonctionne.

2.10 Exigibilité anticipée

Le Représentant de la Masse pourra, sur décision de l'assemblée des Porteurs statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi et sur simple notification écrite adressée à l'Émetteur, avec une copie à l'Agent Payeur, rendre exigible la totalité des Obligations à un prix égal au pair majoré des intérêts courus depuis la dernière Date de Paiement d'Intérêts (ou, le cas échéant, depuis la Date d'Émission) précédant la date d'amortissement anticipé jusqu'à la date d'amortissement effectif, si l'un quelconque des événements énumérés ci-dessous survient et si l'Émetteur n'y a pas remédié au jour de la réception de la notification écrite adressée à l'Émetteur :

- (a) en cas de défaut de paiement par l'Émetteur à sa date d'exigibilité, du principal ou des intérêts dus au titre de toute Obligation, s'il n'est pas remédié à ce défaut par l'Émetteur dans un délai de 15 jours à compter de cette date d'exigibilité ; ou
- (b) en cas d'inexécution par l'Émetteur de toute autre obligation au titre des Obligations si cette inexécution se poursuit pendant une période de 30 jours à compter de la réception par l'Émetteur de la notification écrite de ladite inexécution par le Représentant de la Masse ; ou
- (c) en cas de défaut de paiement de tout emprunt, présent ou futur, de l'Émetteur, d'un montant supérieur à 5 000 000 d'euros (ou l'équivalent en autres devises), à sa date d'exigibilité ou, le cas échéant, à l'expiration de tout délai de grâce applicable ; ou
- (d) au cas où l'Émetteur ferait l'objet d'une procédure de conciliation en application des articles L.611-4 et suivants du Code de commerce, ferait l'objet d'une décision de liquidation judiciaire ou de la cession totale de son entreprise dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

2.11 Taux de rendement actuariel brut

3,85 % à la Date d'Émission.

Sur le marché obligataire français, le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir (définition du Comité de Normalisation Obligataire).

Il n'est significatif que pour un Porteur qui conserverait ses Obligations jusqu'à leur remboursement final.

Le taux de rendement actuariel brut ne constitue pas une indication des rendements futurs.

2.12 Durée de vie

6 ans à la Date d'Émission.

2.13 Méthode de paiement

Le paiement du principal et des intérêts dus au titre des Obligations sera effectué en euros par crédit ou transfert sur un compte libellé en euros (ou tout autre compte sur lequel des crédits ou transferts peuvent être effectués en euros), conformément aux dispositions fiscales ou à toutes autres dispositions légales ou réglementaires applicables, sous réserve des stipulations du paragraphe 2.16 « Régime fiscal » des présentes Modalités.

Ces paiements devront être faits au bénéfice des Porteurs chez les teneurs de compte (y compris Euroclear France).

Les paiements seront effectués sous réserve de l'application de toutes lois ou réglementations fiscales ou autres, sans préjudice des dispositions du paragraphe 2.16 « Régime fiscal ». Les Porteurs ne supporteront ni commission ni frais au titre de ces paiements.

2.14 Paiements les Jours Ouvrables

Si la date de paiement du principal ou des intérêts afférents à une Obligation n'est pas un Jour Ouvrable, le Porteur n'aura alors droit au paiement de cette somme que le Jour Ouvrable suivant et n'aura droit à aucun intérêt ou autre montant en raison de ce retard.

Aux fins du présent paragraphe, « **Jour Ouvrable** » signifie tout jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où le Système de transfert express automatisé transeuropéen à règlement brut en temps réel (dénommé TARGET 2), ou tout autre système qui lui succéderait, fonctionne.

2.15 L'Agent Payeur

L'Agent Payeur initial est le suivant :

Société Générale
Service aux Emetteurs
32 rue du Champ de Tir - B.P. 81236
44312 Nantes Cedex
France

L'Émetteur se réserve le droit de modifier ou de résilier à tout moment le mandat de l'Agent Payeur et/ou de nommer un autre établissement de premier rang en tant qu'agent payeur ou des agents payeurs supplémentaires, à condition qu'à tout moment, tant qu'une Obligation quelconque reste en circulation, il y ait un agent payeur disposant d'un établissement dans une ville européenne et qui, tant que les Obligations seront cotées sur Euronext Paris, sera habilité à exercer ses fonctions en France. Toute modification ou résiliation du mandat de l'Agent Payeur sera portée à la connaissance des Porteurs conformément aux stipulations du paragraphe 2.18 « Avis ».

2.16 Régime fiscal

En l'état actuel de la législation française et sous réserve de l'application éventuelle des conventions fiscales internationales, les dispositions suivantes résument les conséquences fiscales françaises susceptibles de s'appliquer aux investisseurs qui ne sont pas résidents fiscaux de France, qui détiendront des Obligations émises par l'Émetteur autrement que par l'intermédiaire d'une base fixe en France ou d'un établissement stable en France, qui n'ont pas la qualité d'actionnaires de l'Émetteur et qui recevront des revenus ou produits à raison de ces Obligations. Ceux-ci doivent néanmoins s'assurer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier.

Les Obligations étant admises, lors de leur émission, aux opérations d'un dépositaire central ou à celles d'un gestionnaire de systèmes de règlement et de livraison d'instruments financiers au sens de l'article L.561-2 du Code monétaire et financier, les revenus ou produits des Obligations seront exonérés du prélèvement prévu à l'article 125 A III du Code général des impôts (Bulletin Officiel des Finances Publiques – Impôts BOI-INT-DG 20-50-20120912).

En application de l'article 9 de la loi de finances pour 2013 (n° 2012-1509 du 29 décembre 2012), sous réserves de certaines exceptions, les intérêts reçus à compter du 1er janvier 2013 par des particuliers fiscalement domiciliés en France sont soumis à une retenue à la source de 24 %, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle le paiement a été réalisé. Les contributions sociales (CSG, CRDS et autres prélèvements sociaux) sont également prélevées par voie de retenue à la source à un taux global de 15,5 % sur les intérêts payés à des particuliers fiscalement domiciliés en France.

Tous les paiements en principal et intérêts afférents aux Obligations effectuées par ou pour le compte de l'Émetteur seront effectués sans aucune retenue à la source ou prélèvement au titre de tout impôt ou taxe de toute nature, imposés, levés ou recouverts par ou pour le compte de la France, ou de l'une de ses autorités ayant le pouvoir de lever l'impôt, à moins que cette retenue à la source ou ce prélèvement ne soit impérativement prescrit par la loi.

Si une quelconque retenue à la source devait être prélevée sur les revenus ou produits des Obligations, l'Émetteur ne sera pas tenu de majorer ses paiements au titre des Obligations afin de compenser cette retenue.

Les non-résidents fiscaux français doivent également se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur État de résidence telle qu'éventuellement modifiée par la convention fiscale internationale signée entre la France et cet État.

2.17 Prescription

Toutes actions contre l'Émetteur en vue du remboursement du principal ou des intérêts au titre des Obligations seront prescrites à compter d'un délai de 5 (cinq) ans à compter de leur date d'exigibilité respective.

2.18 Avis

Sous réserve des dispositions impératives du Code de commerce relatives à la Masse, les avis pourront être délivrés à Euroclear France et à tout autre système de compensation auprès duquel les Obligations sont alors compensées étant entendu toutefois qu'aussi longtemps que ces Obligations seront admises aux négociations sur Euronext Paris, les avis seront également publiés sur le site Internet d'Euronext Paris et/ou sur le site Internet de l'Émetteur (www.lfb.fr). Les avis aux Porteurs pourront également être publiés dans un quotidien financier de large diffusion en France.

Tout avis aux Porteurs sera réputé avoir été donné à la date de leur publication ou, en cas de plusieurs publications, à la date de la première publication.

2.19 Représentation des Porteurs

Conformément à l'article L.228-46 du Code de commerce, les Porteurs sont regroupés pour la défense de leurs intérêts communs en une masse (la « **Masse** ») jouissant de la personnalité civile et agiront par l'intermédiaire d'un représentant (le « **Représentant** »).

En application de l'article L.228-47 du Code de commerce, est désignée :

Représentant de la Masse des Porteurs :

Pauline Carlotti
c/o Natixis
47, quai d'Austerlitz
75013 Paris
France

Le Représentant de la Masse ne recevra aucune rémunération.

Le Représentant aura sans restriction ni réserve, le pouvoir d'accomplir au nom de la Masse tous les actes de gestion pour la défense des intérêts communs des Porteurs.

Il exercera ses fonctions jusqu'à sa démission, sa révocation par l'assemblée générale des Porteurs ou la survenance d'une incapacité ou d'une incompatibilité. Son mandat cessera de plein droit le jour du dernier amortissement ou du remboursement général, anticipé ou non, des Obligations. Ce terme est, le cas échéant, prorogé de plein droit, jusqu'à la solution définitive des procès en cours dans lesquels le Représentant serait engagé et à l'exécution des décisions ou transactions intervenues.

Conformément aux dispositions de l'article R.228-71 du Code de commerce, chaque Porteur justifiera du droit de participer aux assemblées générales par l'inscription en compte, à son nom, de ses Obligations dans les livres du teneur de compte concerné à minuit (heure de Paris) le troisième Jour Ouvré précédant la date fixée pour ladite assemblée générale.

Représentant suppléant de la masse des Porteurs :

Le représentant suppléant de la masse des Porteurs d'Obligations sera :

Gabriel Levy
c/o Natixis
47, quai d'Austerlitz
75013 Paris
France

Ce représentant suppléant sera susceptible d'être appelé à remplacer le Représentant de la Masse si ce dernier est empêché.

Généralités

En cas de convocation de l'assemblée générale des Porteurs, ces derniers seront réunis au siège social de l'Émetteur ou en tout autre lieu fixé dans les avis de convocation.

Le Porteur a le droit, pendant un délai de 15 jours qui précède la réunion de l'assemblée générale de la Masse sur première convocation, et pendant un délai de 10 jours sur seconde convocation, de prendre, par lui-même ou par mandataire, au siège de l'Émetteur, au lieu de la direction administrative ou, le cas échéant, en tout autre lieu fixé par la convocation,

connaissance ou copie du texte des résolutions qui seront proposées et des rapports qui seront présentés à l'assemblée générale.

2.20 Assimilation

L'Émetteur aura la faculté d'émettre, sans le consentement des Porteurs, des obligations supplémentaires, qui seront assimilables aux Obligations en ce qui concerne leur service financier, à condition que ces obligations supplémentaires et les Obligations confèrent des droits identiques à tous égards (à l'exception du prix d'émission) et que les modalités de ces obligations supplémentaires prévoient cette assimilation.

Dans ce cas, les porteurs des obligations supplémentaires assimilables et les Porteurs seront regroupés pour la défense de leurs intérêts communs en une masse unique.

2.21 Notation

La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

2.22 Droit applicable et tribunaux compétents

Les Obligations sont régies par le droit français.

Les Porteurs peuvent faire valoir leurs droits à l'encontre de l'Émetteur auprès des tribunaux compétents situés à Paris.

3 ADMISSION SUR EURONEXT PARIS ET NÉGOCIATION - SOUSCRIPTION

3.1 Cotation

Les Obligations feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Leur date de cotation est prévue le 22 février 2013.

3.2 Dépenses liées à l'émission

À titre indicatif, le coût total de l'admission aux négociations des Obligations est d'environ 3 750 euros.

3.3 Restrictions à la libre négociabilité des Obligations

Il n'existe aucune restriction imposée dans les conditions de l'émission à la libre négociabilité des Obligations.

3.4 Souscription

Conformément au contrat de souscription conclu entre le LFB et Natixis, agissant en tant que Chef de File le 20 février 2013, Natixis s'est engagé vis-à-vis du LFB, sous réserve de la réalisation de certaines conditions, à faire souscrire et faire régler, et à défaut à souscrire et régler lui-même, les Obligations.

DESCRIPTION DE L'ÉMETTEUR

1 Historique et évolution de l'Émetteur

1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Émetteur est « Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies ».

1.2 Lieu et numéro d'immatriculation

Le LFB est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro 180 036 147.

1.3 Historique, Siège social, forme juridique et législation applicable

Le LFB est un laboratoire pharmaceutique créé pour une durée initiale de 15 années par la loi n°93-5 du 4 janvier 1993 relative à la sécurité en matière de transfusion sanguine et de médicament, sous la forme d'un Groupement d'intérêt public (« **GIP** »), personne morale de droit public associant un partenaire public et des organismes privés pour un objectif commun déterminé. Le GIP était initialement détenu par l'État à hauteur de 52 % du capital social, par L'Agence française du sang (« **AFS** ») à hauteur de 1 % du capital social et par des membres de droit privé à hauteur de 48 % du capital social, avant que les seuls membres du GIP ne deviennent en 2000 l'État et l'AFS devenue l'EFS et l'opérateur unique de la transfusion sanguine en France.

Dans un environnement concurrentiel, le statut de GIP constituait une forme peu adaptée aux activités du LFB. Ceci a conduit l'État à transformer le GIP en société anonyme par l'ordonnance n°2005-866 du 28 juillet 2005 prise en application de l'article 73.7° de la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit qui a habilité le gouvernement à prendre par voie d'ordonnance toutes mesures pour : « *transformer le Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies en société anonyme à capitaux détenu majoritairement par l'État ou ses établissements publics* ».

Le LFB a donc été constitué le 7 juillet 2006 sous forme de société anonyme de droit français pour une durée expirant le 7 juillet 2105, sauf renouvellement ou dissolution anticipée. Le capital social du LFB s'élève à 50 000 000 d'euros et son siège social est situé 3, avenue des Tropiques, Z.A. de Courtaboeuf, 91940 Les Ulis (Téléphone : +33 (0) 1 69 82 70 10).

En tant que laboratoire pharmaceutique constitué sous forme de société anonyme détenue majoritairement par l'État ou ses établissements publics, le LFB est notamment soumis aux dispositions du Code de commerce, au cadre légal et réglementaire du Code de la santé et à la loi 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public.

2 Aperçu des activités de l'Émetteur

L'Émetteur et ses filiales sont un groupe biopharmaceutique qui développe, fabrique et commercialise des médicaments dérivés du plasma et des biomédicaments indiqués dans la prise en charge de pathologies graves et souvent rares dans des domaines thérapeutiques majeurs : l'immunologie, les soins intensifs et l'hémostase ainsi que le développement d'anticorps monoclonaux et de protéines de nouvelle génération issues des biotechnologies.

Le Groupe met en œuvre une stratégie de croissance axée sur le développement de ses activités à l'international et sur la mise au point de thérapies innovantes.

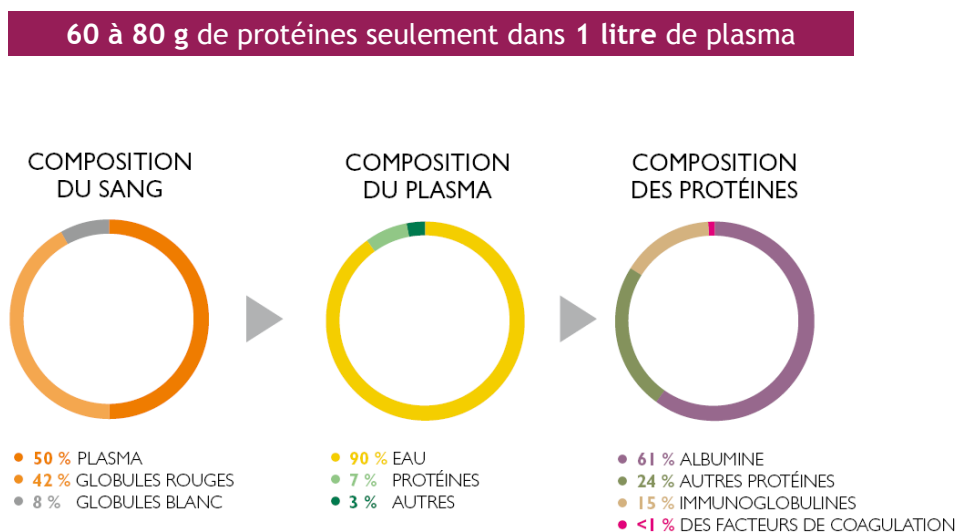
2.1 Les médicaments dérivés du plasma

2.1.1 Une matière première biologique : le plasma, partie liquide du sang humain

Le plasma est un liquide biologique entrant dans la composition du sang. Le volume sanguin est constitué de plasma pour 50 %, le reste étant composé de globules blancs (8 %) et de globules rouges (42 %). Formé d'eau à 90 %, le plasma est aussi constitué de protéines (7 %) et d'autres molécules (3 %). Parmi les protéines, on trouve notamment de l'albumine (61 %), des immunoglobulines (15 %) et des facteurs de coagulation qui représentent moins de 1 % des protéines plasmatiques.

Le plasma humain contient plus de 300 protéines différentes. La concentration en protéine dans un litre de plasma est très faible de l'ordre de 60 à 80 grammes. La production de concentrés de protéines requiert donc une très grande maîtrise technologique, la sécurisation de ces protéines d'origine biologiques constituant un enjeu majeur.

Les protéines plasmatiques



2.1.2 Du plasma humain aux médicaments dérivés du plasma : le fractionnement

L'objectif du fractionnement plasmatique est d'isoler des protéines afin de mettre à la disposition des professionnels de santé des médicaments hautement caractérisés.

Les procédés de purification des protéines plasmatiques font appel à des technologies de très haute précision. Un des enjeux est l'innovation dans les procédés de fabrication permettant une sécurisation croissante des médicaments dérivés du plasma, tout en maintenant les propriétés biologiques naturelles des protéines et leur bénéfice thérapeutique pour les patients.

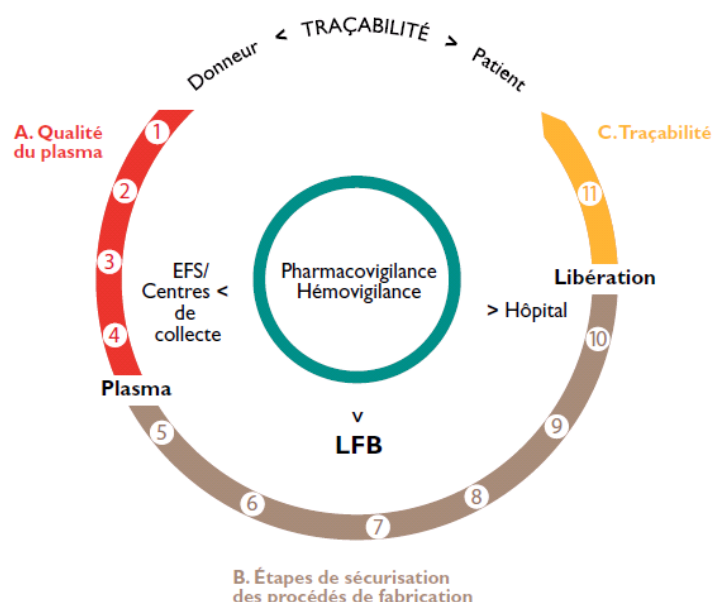
Le fractionnement plasmatique a notablement évolué depuis ses premiers développements, autant d'un point de vue technologique, que du point de vue de son environnement. Le fractionnement éthanolique initial, permettant d'obtenir des fractions partiellement purifiées, a été progressivement complété avec l'apparition et le perfectionnement d'autres techniques de séparation, de purification, et de sécurisation. Les dérivés plasmatiques de haute pureté obtenus ont aujourd'hui le statut et la qualité de médicaments à part entière.

2.1.3 Le dispositif général du « donneur au patient » pour assurer la sécurité des médicaments dérivés du plasma (l'exemple français)

Le cadre réglementaire de production des protéines thérapeutiques est constitué de normes pharmaceutiques et de règles strictes ad hoc auxquelles s'ajoutent des règles particulières liées à la fabrication de médicaments injectables. Il existe, pour les médicaments dérivés du plasma, un dispositif global, « de la matière première au médicament », très spécifique. Les procédés de fabrication, qui comprennent plusieurs étapes de purification et de sécurisation, s'intègrent en France dans un dispositif global de contrôle qui, du « donneur au patient », est un des plus exigeants au monde.

La sécurité des médicaments dérivés du plasma repose sur 3 piliers : la qualité du plasma (i), les étapes de sécurisation des procédés de fabrication (ii), la traçabilité (iii).

Dispositif de sécurité des médicaments dérivés du plasma : « de la matière première au patient »



(i) Qualité du plasma (Bonnes pratiques transfusionnelles)

(a) Sélection médicale du donneur

En France, le don est anonyme, bénévole, volontaire.

Le questionnaire pré-don, l'entretien médical, l'examen médical permettent d'écarter, transitoirement ou définitivement, les personnes qui présentent une contre-indication au don, en se basant sur la réglementation en vigueur. Au titre du principe de précaution vis-à-vis du risque prion la sélection médicale des donneurs a été ainsi renforcée dès 1997 par l'EFS avec l'exclusion des donneurs antérieurement transfusés et en 2001 avec l'exclusion des donneurs ayant séjourné plus d'un an cumulé au Royaume-Uni entre 1980 et 1996.

(b) Prélèvement

Au moment du prélèvement, les étiquettes d'identification des dons, permettant la traçabilité, sont apposées sur les différentes poches de recueil et de transfert. Des échantillons pour analyse sont prélevés du bras du donneur au cours du don et sont étiquetés immédiatement. En fin de prélèvement, une obturation hermétique est réalisée très rapidement afin d'exclure toute contamination microbienne.

(c) Contrôle des dons

Le contrôle des dons est effectué dans les laboratoires de l'EFS. Les marqueurs viraux du VIH, des hépatites B et C, des leucémies à lymphocytes sont systématiquement recherchés sur chaque don. Le dépistage sérologique de la syphilis, des anticorps anti-paludéens sur les sujets à risque ainsi que, des anticorps anti-érythrocytaires est également effectué.

(d) Préparation du plasma

Depuis 2002, en France, le plasma destiné au fractionnement est déleucocyté au titre du principe de précaution vis-à-vis du risque prion. Il est ensuite congelé rapidement, de manière à conserver sa qualité et sa teneur en protéines, régulièrement contrôlée.

(ii) Étapes de sécurisation des procédés de fabrication - Programme d'assurance qualité plasma (Bonnes pratiques de fabrication)

(a) Réception par LFB BIOMEDICAMENTS SA

Le plasma congelé est livré à LFB BIOMEDICAMENTS SA par des transporteurs sélectionnés, obéissant à un cahier des charges strict. Les conditions de transport sont enregistrées et contrôlées. À l'arrivée sur le site des Ulis de LFB BIOMEDICAMENTS SA, chaque numéro de don est enregistré unitairement de manière à assurer la traçabilité.

(b) Contrôle qualité par LFB BIOMEDICAMENTS SA

Des échantillons ad hoc sont préparés afin de procéder aux contrôles virologiques, permettant de confirmer l'absence du génome du parvovirus B19 et du virus de l'hépatite A. La technique utilisée, l'amplification génique, a été mise au point par le LFB en 1996.

(c) Quarantaine avant fractionnement

Toute unité de plasma ayant satisfait à tous les tests de qualification de l'EFS puis de LFB BIOMEDICAMENTS SA est maintenue en quarantaine, à une température inférieure ou égale à -30°C. Cette période d'observation, mise en place en 1997, permet le recueil et la gestion de toute nouvelle information post-don ou post-transfusionnelle, transmise par les correspondants des sites de l'EFS comme des établissements de soins à LFB BIOMEDICAMENTS SA.

(d) Contrôle avant fractionnement

Différents contrôles virologiques sont effectués sur le premier mélange homogène de plasma formant un lot de fractionnement. Ces contrôles permettent de confirmer l'absence de marqueurs viraux du VIH, des hépatites A, B et C, ainsi que l'absence du génome du parvovirus B19, conditions requises pour que le fractionnement du plasma ait lieu.

(e) Les étapes de sécurisation

La fabrication des médicaments dérivés du plasma consiste en une succession d'étapes de sécurisation. Les techniques de purification des protéines plasmatiques contribuent de manière significative à l'inactivation et / ou à l'élimination des agents infectieux. Venant renforcer ces techniques, l'inactivation virale assure une dénaturation efficace des particules virales tout en respectant la fonctionnalité des protéines plasmatiques. Dans chaque procédé de fabrication, on retrouve systématiquement soit le traitement solvant / détergent (SD), soit la pasteurisation, un chauffage en milieu liquide, soit le traitement à pH acide (pH4 – pepsine).

Pour les facteurs de coagulation, le chauffage à sec est efficace vis-à-vis des petits virus, qu'ils soient enveloppés ou non. Étape supplémentaire de sécurisation biologique, la nanofiltration a été mise en place par le LFB dès 1995. La nanofiltration repose sur l'élimination par la taille des agents pathogènes, utilisant un filtre à usage unique en fibres creuses permettant d'atteindre des porosités de 35 ou 15 nm. Ces fibres ont la capacité de retenir les virus et les ATNC (Agents Transmissibles Non Conventionnels) en fonction de leur taille.

(f) Contrôle du médicament

Le contrôle de la qualité du médicament regroupe les contrôles physico-chimiques et biologiques ainsi que le contrôle du dossier de lot de médicament. Avant la libération d'un lot de médicament, LFB BIOMEDICAMENTS SA effectue un ensemble de contrôles garantissant l'efficacité, la sécurité et l'innocuité de celui-ci. Les contrôles retenus sont ceux de la Pharmacopée européenne. Pour chaque médicament de LFB BIOMEDICAMENTS SA, c'est le respect des normes strictes de chacun des contrôles décrits dans le dossier d'autorisation de mise sur le marché qui autorise la libération de chaque lot pour distribution.

(iii) Traçabilité - Bonnes pratiques de pharmacie hospitalière

(a) Prescription/Dispensation/Administration

Essentiellement prescrits à l'hôpital, les médicaments dérivés du plasma font l'objet d'un suivi spécifique. La réglementation impose en effet l'enregistrement sur « registre coté » de toute délivrance d'un médicament au patient. Dans le cas d'une délivrance à un service hospitalier, le bordereau de délivrance et d'administration, numéroté, permet d'assurer la traçabilité du médicament. Les registres doivent être archivés pendant 40 ans.

La traçabilité descendante permet de suivre en temps réel le devenir d'une poche de plasma, du donneur aux patients qui ont reçu les protéines thérapeutiques issues de ce don. C'est l'hémovigilance.

Inversement, la traçabilité ascendante permet de savoir à partir d'un receveur de médicament quels sont les dons qui ont été inclus dans les lots de médicaments reçus. Elle est partie intégrante de la pharmacovigilance.

En cas de doute sur la qualité d'un don, ou d'un médicament, si nécessaire, des mesures de blocage (mise en quarantaine), de retrait et de rappel, peuvent être mises en œuvre en application du principe de précaution.

2.1.4 L'intérêt médical des médicaments dérivés du plasma humain

Les médicaments dérivés du plasma humain (MDP) représentent une famille de protéines thérapeutiques d'intérêt majeur pour la prise en charge de certaines pathologies graves, le plus souvent rares. Leur importance dans l'arsenal thérapeutique est illustrée par l'obtention du statut de « médicament essentiel » attribué par l'Organisation Mondiale de la Santé. Le facteur VIII de coagulation, le complexe prothrombique ainsi que plus récemment les immunoglobulines intraveineuses ont reçu ce label témoignant de la nécessité de mettre ces produits de santé à la disposition des malades concernés. Les MDP permettent de traiter des maladies chroniques souvent héréditaires dont les plus emblématiques sont l'hémophilie et certains déficits immunitaires ; ils peuvent également s'adresser à des situations pathologiques acquises incluant des situations d'urgence. Ainsi, en France, les MDP sont utilisés dans la prise en charge d'environ 80 maladies différentes concernant de l'ordre de 500 000 malades par an.

Cette famille de médicaments est composée schématiquement de plusieurs sous-groupes de produits :

Les immunoglobulines

Ce sont des préparations d'anticorps humains qui représentent environ 20 % des protéines plasmatiques, elles-mêmes réparties en 2 catégories :

- les immunoglobulines polyvalentes encore appelées immunoglobulines intraveineuses (IgIV) comportant l'ensemble des anticorps du répertoire,
- les immunoglobulines spécifiques : ces préparations contiennent un titre élevé d'anticorps dirigés contre des antigènes déterminés (anti-tétanique, anti-D).

Les facteurs de coagulation

La coagulation normale fait appel à une cascade d'évènements au cours desquels interviennent une série de glycoprotéines dans un ordre bien déterminé. Le déficit quantitatif ou qualitatif (dans ce dernier cas la protéine est présente mais sa fonction est altérée) de l'une de ces protéines s'exprime par des épisodes hémorragiques de sévérité et de fréquence variable selon la gravité du déficit et selon la nature de la protéine déficitaire.

À l'exception du fibrinogène, les facteurs de coagulation représentent des quantités très faibles de protéines circulantes, la concentration plasmatique de la plupart d'entre eux est inférieure à 1 mg/litre.

L'albumine

C'est la protéine majoritaire du plasma humain, présente à une concentration proche de 40 g/litre ; elle représente ainsi plus de 60 % des protéines plasmatiques.

Les facteurs anticoagulants et inhibiteurs de protéases

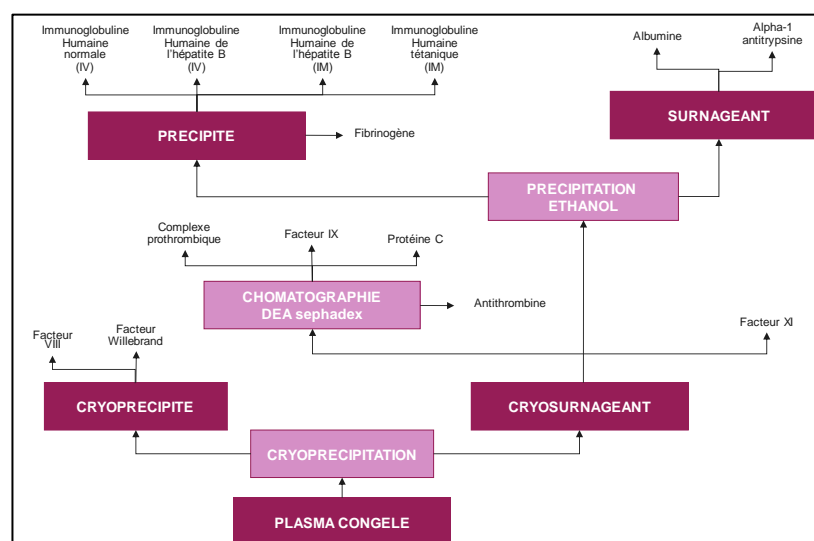
Ce sous groupe est représenté par quatre molécules :

- deux protéines anticoagulantes : l'antithrombine et la protéine C,
- deux inhibiteurs de protéases : l'alpha 1 antitrypsine et le C1 inhibiteur.

À noter que l'antithrombine fait également partie des inhibiteurs de protéases.

Le plasma est toujours une source de principes actifs potentiellement candidats à une utilisation thérapeutique. Si les grandes fractions sont aujourd'hui extraites et exploitées, des molécules présentes en concentration plus faible font encore l'objet de développements particuliers comme le facteur H, le composant amyloïde P, ou la protéine C réactive. L'extraction des médicaments dérivés du plasma est aujourd'hui en partie challengée, notamment dans le domaine de l'hémophilie, par l'obtention des mêmes molécules en culture cellulaire ou en transgénèse. Tant d'un point de vue thérapeutique qu'économique, ces différentes voies d'obtention possèdent chacune des avantages et des inconvénients qui légitiment leur coexistence.

Principales protéines fractionnées



2.2 Les biotechnologies

La biotechnologie est l'utilisation d'organismes, de cultures tissulaires, de cellules vivantes ou d'enzymes cellulaires pour fabriquer un produit défini. Dans le domaine de la santé, les produits de biotechnologie sont utilisés pour le diagnostic ou le traitement des maladies. Ces biothérapies qui intègrent les biomédicaments sont utilisées pour corriger les déficits de substances endogènes, stimuler les processus physiologiques naturels ou bloquer les protéines ou les acides nucléiques non fonctionnels.

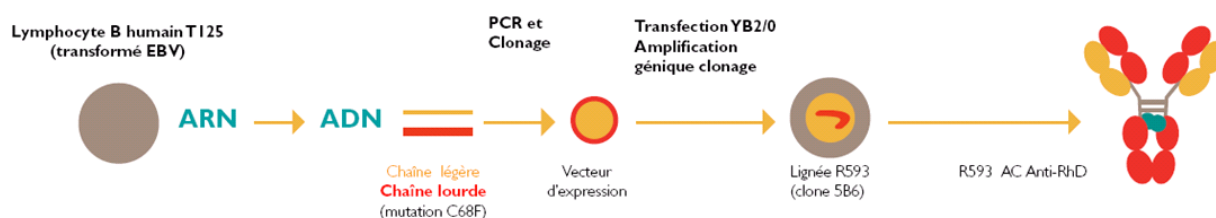
Ces nouvelles thérapies sont une source majeure d'innovation et représentent aujourd'hui un tiers des produits en fin de développement. Les biomédicaments regroupent notamment les protéines recombinantes, les vaccins et les anticorps monoclonaux. Les ventes des biomédicaments ont progressé à un taux annuel moyen de 11 % entre 2006 et 2010 (avec une prévision de croissance annuelle moyenne de 7,7 % sur la période 2010-2015), tandis que le marché pharmaceutique global enregistrait une croissance moyenne de 5,5 % par an sur la même période (avec une prévision de croissance de 4,5–5,0 %)². Selon les résultats d'une étude IMS Health, les ventes de biomédicaments ont dépassé 138 milliards de dollars U.S. en 2010. Trois classes thérapeutiques prédominent : les érythropoïétines, les anticancéreux et les antidiabétiques. Le domaine des biomédicaments est le segment le plus

² Source IMS : Le Marché Pharmaceutique dans le Monde et en France – Bilan 2011 et perspectives – Présentation Intelligence.360 - Conférence de presse du 29 mars 2012

dynamique et globalement le plus robuste du secteur pharmaceutique en raison de son exposition moins forte à la concurrence de produits génériques. Sur ce marché, la classe qui enregistre la plus forte progression est celle des anticorps monoclonaux essentiellement indiqués aujourd'hui dans le domaine de l'oncologie et de l'immunologie et en cours de développement dans d'autres champs thérapeutiques.

Selon le « Panorama des biotechnologies » en France édité par France Biotech en 2008, le Groupe était à cette date la première entreprise de biotechnologie de France dans le domaine de la recherche et développement. Les activités biotechnologiques du Groupe s'articulent autour de trois axes : les anticorps monoclonaux à propriétés fonctionnelles optimisées, les protéines recombinantes issues de la transgénèse et la thérapie cellulaire.

Culture cellulaire, l'exemple de l'anti D



2.2.1 Une plate-forme technologique de production d'anticorps monoclonaux

Le LFB développe une plate-forme technologique EMABling® de production d'anticorps monoclonaux recombinants de très haute efficacité biologique. Les recherches du LFB dans ce domaine ont été fondées sur l'étude des relations structure-fonction des anticorps monoclonaux et de l'importance de leurs modifications post-traductionnelles dans leur activité fonctionnelle (rôle des glycanes). Elles lui ont permis de mettre au point une plate-forme technologique et de mettre au point des anticorps monoclonaux à propriétés fonctionnelles optimisées, présentant une activité cytotoxique et pro-apoptotique très élevée. À partir de cette base technologique, le LFB a constitué, au cours des cinq dernières années, un portefeuille de candidats anticorps EMABling® pouvant disposer d'un potentiel thérapeutique.

Ce portefeuille comprend notamment deux anticorps désormais en phase clinique (un Anti-D développé par le LFB et un Anti-CD20 développé par un partenaire nord américain). Au stade de la recherche, plusieurs autres anticorps sont en phase d'optimisation. Ils sont dirigés soit contre des cibles déjà validées sur le plan thérapeutique, soit contre de nouvelles cibles, en cancérologie, hématologie et infectiologie.

2.2.2 L'intégration de la bioproduction au sein du Groupe avec LFB BIOMANUFACTURING SAS

LFB BIOMANUFACTURING SAS, anciennement dénommée MAbgène, est une société fondée en 1997, experte dans la production en conditions « *Good Manufacturing Practices* » (GMP) de glycoprotéines et autres anticorps exclusivement exprimés par des cellules animales. Son intégration en 2007 a apporté au Groupe à la fois une capacité de production en propre pour ses projets de développement d'anticorps monoclonaux et une activité

commerciale dans le domaine de la bioproduction. Les investissements réalisés sur le site d'Alès permettront d'atteindre une capacité industrielle pour fabriquer des lots commerciaux.

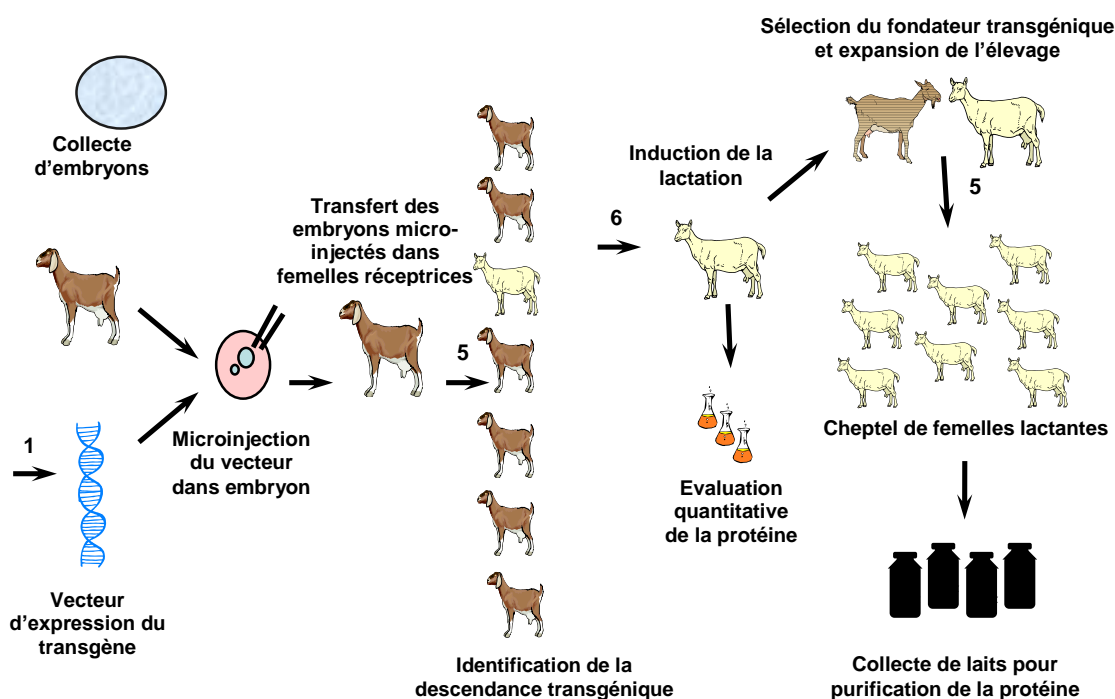
En avril 2010, le Groupe a également signé avec SANOFI-CHIMIE un accord de partenariat pour développer ses activités de culture cellulaire, de purification de produits biologiques et de mise en forme pharmaceutique.

2.2.3 Le développement d'un portefeuille de protéines recombinantes issues de la transgénèse

Le Groupe développe de nouvelles molécules, biomimétiques, à propriétés comparables à celles extraites du plasma. Il valorise ainsi à la fois son expérience acquise dans les domaines de la purification et de la caractérisation fonctionnelle et structurale des protéines thérapeutiques, et sa maîtrise des technologies analytiques. Suite à la conclusion en 2006 d'une alliance stratégique avec la société américaine de biotechnologie GTC BIOTHERAPEUTICS Inc., puis à l'acquisition de la totalité du capital prise de contrôle de cette société le 2 décembre 2010, un portefeuille de protéines recombinantes faisant appel à la plateforme de production transgénétique de cette société américaine de biotechnologie est en cours de constitution, notamment par le développement d'un facteur VII activé ainsi qu'au travers de travaux d'extension d'indications sur le produit ATRYN déjà commercialisé aux Etats-Unis.

LFB BIOTECHNOLOGIES SAS détient la totalité du capital et des droits de vote de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. au 31 décembre 2011.

De la micro injection à la production de la protéine d'intérêt, la production de protéines recombinantes dans le lait de mammifères



L'utilisation de la technologie par transgénèse permet grâce à un très haut rendement de production dans le lait de mammifères de réduire les coûts de production pour des protéines

recombinantes. Grâce aux expertises conjuguées de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS et de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc., leader mondial en technologie par transgénèse animale, les atouts sont réunis, notamment en matière de propriété intellectuelle, pour développer une nouvelle génération de protéines recombinantes.

2.2.4 La naissance d'une activité très innovante d'industrialisation et de commercialisation des thérapies cellulaires par le LFB

Le LFB est au cœur du projet CellForCure regroupant plusieurs partenaires (l'Etablissement français du sang, les CHU de Bordeaux, Lille, Nantes et Toulouse et la banque des tissus et cellules des hospices civils de Lyon) pour la construction de la première plateforme nationale d'industrialisation des thérapies cellulaires, sur le site de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS aux Ulis.

Cette usine produira des cellules-médicaments innovants dès 2014 et devrait permettre de créer près de 150 emplois directs et indirects à terme.

Le LFB sera, par ailleurs, responsable de la commercialisation d'un portefeuille de médicaments de thérapie cellulaire, permettant ainsi au Groupe de se positionner comme l'un des acteurs européens majeurs de ce secteur en pleine croissance (marché mondial estimé par les analystes à près de 5 milliards de dollars U.S. en 2014 et une croissance annuelle entre 20 et 40 %).

2.3 La collecte de plasma humain par plasmaphérèse (ou plasma source)

Dans le cadre de sa stratégie de développement et afin d'assurer au Groupe une source pérenne d'approvisionnement en plasma pour ses ventes internationales de médicaments plasmatiques, le LFB a acquis en 2010 le groupe autrichien Europlasma, spécialisé dans la collecte de plasma sanguin par plasmaphérèse en Autriche et en République Tchèque, et l'un des plus importants fournisseurs privés de plasma source en Europe.

Les sociétés du groupe Europlasma collectent le plasma au travers d'un réseau de donneurs volontaires qui sont indemnisés pour le temps et les frais engagés.

La procédure de collecte du plasma est la suivante :

- Les donneurs potentiels prennent rendez-vous auprès d'un des centres du Groupe Europlasma afin de vérifier leur aptitude au don. Ils remplissent un questionnaire détaillé relatif à leurs possibles contre-indications au don, puis passent un examen médical approfondi avec l'un des médecins spécialisés du centre, et se soumettent à une prise de sang afin de détecter les éventuelles contaminations par l'hépatite B ou C ou le HIV.
- Si aucune contre-indication au don n'est détectée suite à ce premier examen, le médecin qualifie le donneur comme étant un « *qualified donor* » ce qui lui permet de donner son plasma une première fois.
- A chaque nouveau don d'un donneur qualifié, le questionnaire relatif aux possibles contre-indications est à nouveau rempli, un médecin restant disponible pour toute question spécifique du donneur et un nouvel examen sanguin est pratiqué au minimum tous les quatre mois.
- Tout donneur n'ayant pas procédé à un don depuis plus de 6 mois est tenu de se soumettre à nouveau à la procédure complète de qualification.

- Une fois le donneur qualifié, celui-ci est répertorié dans un système informatique qui assurera toute la traçabilité de ses dons et ses potentielles contre-indications.
- Chaque collecte de plasma sur un donneur qualifié implique la vérification de son identité personnelle et certains examens de routine (poids, pression artérielle...) avant que le donneur ne soit accompagné en salle de don où le prélèvement de plasma (750 ml en moyenne) dure environ une heure. Dans le cadre du don de plasma par le biais du procédé d'aphérèse, seul le plasma est recueilli, le sang étant directement réinjecté au donneur pendant le don. Un volume d'anticoagulant est ajouté au cours de la procédure dans une quantité propre à chaque individu.
- Les règles suivantes sont appliquées concernant la fréquence des dons :

Nombre de dons maximum par période	Autriche	République Tchèque
72 H	1	N/A
7 jours	2	N/A
14 jours	3	1
30 jours	6	2
1 an	50	26

A l'issue du don, le plasma est immédiatement congelé à -30°C et conservé dans des chambres froides jusqu'à la livraison aux laboratoires de fractionnement clients; ceux-ci procéderont ensuite à d'autres séries de contrôles) afin de qualifier définitivement le plasma collecté. En cas d'anomalies lors de ces tests, le groupe Europlasma en est immédiatement averti et le médecin du centre concerné, en concertation avec le directeur médical du groupe, décidera alors des mesures à prendre concernant le donneur (exclusion définitive ou temporaire).

Il est prévu que le plasma collecté par Europlasma couvre dès 2013 une part des besoins d'approvisionnement du LFB pour ses ventes internationales de médicaments plasmatiques. L'activité actuelle de vente de plasma à des clients extérieurs au Groupe devrait parallèlement être maintenue. Grâce à l'acquisition du groupe Europlasma, le LFB a franchi une étape importante dans l'intégration verticale qu'ont également effectuée la plupart des autres acteurs de l'activité du fractionnement. Outre l'intérêt économique de cette intégration verticale, elle permettra au Groupe de sécuriser une partie de ses approvisionnements internationaux.

2.4 Les médicaments

L'activité 2011 a été essentiellement portée par la vente de médicaments dérivés du plasma, commercialisés au sein de trois gammes :

- Immunologie
- Maladies rares
- Soins intensifs

La vente de médicaments dérivés du plasma et recombinants s'est élevée à près de 394,7 M€, soit 91,3 % du chiffre d'affaires du Groupe et une hausse de 2,3 % par rapport à 2010.

2.4.1 La gamme immunologie

France

En 2011, la gamme thérapeutique « immunologie » a généré un chiffre d'affaires de 144 M€, se positionnant depuis près d'une décennie comme la première gamme thérapeutique du Groupe. Dans un marché qui reste en forte croissance en volume, le chiffre d'affaires de la gamme connaît donc un plateau, en raison de stratégies commerciales très offensives, fondées sur des baisses de prix, de la part des concurrents de LFB BIOMEDICAMENTS SA.

Avec ses deux immunoglobulines, TEGELINE® et CLAIRYG®, LFB BIOMEDICAMENTS SA a concédé des parts de marché mais reste leader sur le marché français (54 % des parts de marché – source panel Gers, année 2011).

TEGELINE®, positionnée grâce à ses indications différenciantes en neurologie (neurophathie motrice multifocale et polyradiculonévrites inflammatoires démyélinisantes chroniques : deux pathologies qui représentent environ 1/3 des prescriptions d'IgIV), conserve des parts de marché significatives.

CLAIRYG®, immunoglobuline polyvalente humaine liquide, prête à l'emploi, lancée en 2010, a vu son développement freiné sur un marché français très concurrentiel.

International

Le développement à l'international se poursuit avec une croissance du chiffre d'affaires export de +52,3 %, passant de 4,8 M€ à 7,3 M€. Ceci est notamment dû au développement des ventes de TEGELINE® au Brésil et en Turquie.

2.4.2 La gamme maladies rares

France

En 2011, la gamme « maladies rares » a totalisé un chiffre d'affaires de 131,2 M€, en croissance de 5,9 % par rapport à 2010. Cette gamme s'appuie sur une grande diversité de produits indiqués dans les troubles de l'hémostase et la pneumologie. La croissance de la gamme est portée pour l'essentiel par BETAFAC® et ALFALASTIN®.

Dans un marché évoluant en volume de +3,5 %, FACTANE®, le facteur VIII nanofiltré 15 nm de LFB BIOMEDICAMENTS SA, a stabilisé sa part de marché à environ 14 % (source panel Gers, année 2011).

- BETAFAC®, facteur IX nanofiltré 15 nm de LFB BIOMEDICAMENTS SA, prescrit dans le traitement de l'hémophilie B, progresse de 19 % dans un marché en croissance de 8 %. Grâce à une forme concentrée du médicament lancée fin 2009, des parts de marché ont été reconquises et atteignent 39 %.
- WILFACTIN® / WILSTART® sont deux produits indiqués dans le traitement de la maladie de Willebrand, bénéficiant de trois étapes de sécurisation. Ces deux produits permettent une prise en charge ciblée de la maladie avec un produit d'urgence, WILSTART®, et un concentré pur de facteur Von Willebrand, WILFACTIN®, reconnu comme l'étalon international dans le dosage du facteur Von Willebrand. Leur chiffre d'affaires total est en croissance de 2 % par rapport à 2010. Historiquement prescrit pour le traitement des saignements, WILFACTIN® / WILSTART® ont bénéficié du développement du segment de la prophylaxie.
- ALFALASTIN®, alpha-1-antitrypsine (A1AT) humaine de LFB BIOMEDICAMENTS SA, est indiqué dans l'emphysème des patients déficitaires en A1AT. Ce médicament

est en croissance de 12 % par rapport à 2010. Référent en France dans la prise en charge du déficit en A1AT, LFB BIOMEDICAMENTS SA soutient la cohorte CONEDAAT, registre national permettant de recenser et de suivre l'évolution des patients déficitaires, qui permet de progresser dans la compréhension et la connaissance de ce déficit.

International

En 2011, l'activité internationale de la gamme repose sur le lancement progressif du facteur Von Willebrand de LFB BIOMEDICAMENTS SA (WILLFACT® ou WILFACTIN®), dans de nouveaux pays européens, et sur les ventes de FACTANE® au Moyen-Orient.

Avec 7,5 M€, la gamme « maladies rares » à l'international totalise un chiffre d'affaires en diminution de 19,5 % par rapport à 2010. Ce recul est dû à l'érosion des prix des facteurs de coagulation sur tous les marchés.

2.4.3 La gamme soins intensifs

France

En 2011, la gamme « soins intensifs » réalise un chiffre d'affaires de 86,8 M€, en croissance de 4,5 % par rapport à 2010. Cette progression s'appuie sur une croissance très importante de CLOTTAFACT® en chiffre d'affaires et de KANOKAD® en volume.

- L'albumine de LFB BIOMEDICAMENTS SA, VIALEBEX®, premier produit de la gamme, totalise 28,9 M€ de chiffre d'affaires, en recul de 1 % par rapport à 2010.

Ce médicament est utilisé préférentiellement aux colloïdes de synthèse dans certaines situations cliniques, en particulier en situation d'urgence. En 2011, le marché en volume des albumines, avec +3,4 %, a connu une croissance modérée. VIALEBEX® reste la première albumine en France avec une part de marché de 75,3 % (source panel Gers, année 2011).

- Le fibrinogène, CLOTTAFACT®, réalise une croissance de 34 % en 2011, confirmant l'intérêt des professionnels de santé pour ce produit lancé fin 2009.

Indiqué dans le traitement des déficits en fibrinogène acquis ou congénitaux, ce médicament a reçu, en mai 2011, le prix Galien qui honore, pour la première fois, la recherche et développement du groupe LFB. CLOTTAFACT® présente une triple sécurisation virale et un profil de pureté supérieur à 95 %. Grâce à la mise en service, en décembre 2011, d'une unité de production dédiée (Lille), CLOTTAFACT® est désormais disponible en quantités supérieures pour répondre aux besoins du marché français. La demande en fibrinogène est effectivement importante, notamment dans le cadre de la prise en charge de situations d'hémorragies massives occasionnant des déficits majeurs en fibrinogène.

- KANOKAD®, complexe prothrombique (PPSB) du Groupe, reste le produit leader sur un marché français extrêmement concurrentiel, dégageant une croissance de 4 %. Sur un marché du PPSB très dynamique (+11 %), KANOKAD® détient 77 % de part de marché en 2011.
- Premier médicament de synthèse, commercialisé par LFB BIOMEDICAMENTS SA en France, ARGANOVA® a été lancé en octobre 2011, dans le cadre d'un accord de distribution conclu avec le laboratoire MITSUBISHI PHARMA EUROPE qui en détient l'autorisation de mise sur le marché français. Le partenariat entre MITSUBISHI PHARMA EUROPE et LFB BIOMEDICAMENTS SA sur ce

médicament illustre la reconnaissance de l'expertise du Groupe, à la fois dans le domaine des troubles rares de la coagulation et celui des soins intensifs.

ARGANOVA, antithrombotique de substitution, est indiqué dans l'anticoagulation d'une thrombopénie induite par l'héparine de type II chez l'adulte, une pathologie rare et grave.

- Dans la gamme « soins intensifs », les ventes d'ACLOTINE® sont en baisse de 9 % en 2011. Les autres médicaments, PROTEXEL®, GAMMATETANOS®, IVHEBEX® et IG Anti-HBS IM, représentent un chiffre d'affaires total stable de 17,3 M€.

International

Le chiffre d'affaires de la gamme « soins intensifs » est en croissance de 1,3 % en 2011, tiré notamment par VIALEBEX® (+16 % et 10,6 M€ de chiffre d'affaires). IVHEBEX® réalise une bonne performance avec une progression de 42 %.

2.5 Les services

Le Groupe développe, notamment à l'international, une activité de service complémentaire de la vente de médicaments. En 2011, les services représentent 18 % du chiffre d'affaires international.

2.5.1 Le travail à façon

Le travail à façon (TAF) représente 13 % du chiffre d'affaires international et marque le pas en 2011.

Cette activité subit en effet un retard de traitement des volumes brésiliens dû au renouvellement contractuel impliquant un changement de client (la société d'Etat HEMOBRAS se substituant désormais au ministère de la santé brésilien).

La production de FACTANE® et WILLFACT® pour la Belgique revient à son niveau moyen en 2011, après une année 2010 particulièrement élevée. Le TAF pour le Maroc s'inscrit, quant à lui, dans la stabilité.

2.5.2 Le transfert de technologie

L'année 2011 a connu une avancée importante dans le développement des activités de transfert de technologie du Groupe, du fait de la signature par LFB BIOMEDICAMENTS SA et LFB TECNOLOGIA LTDA d'un contrat avec la société d'Etat brésilienne HEMOBRAS.

D'une durée prévue de six ans, ce contrat prévoit que LFB BIOMEDICAMENTS SA assurera la conception, la réalisation et la validation d'une usine de fractionnement plasmatique au Brésil, pour le compte de son client, futur exploitant. A ce titre, ce transfert de technologie implique un programme de formation des personnels d'HEMOBRAS.

Le chiffre d'affaires de cette activité n'a pas été significatif en 2011.

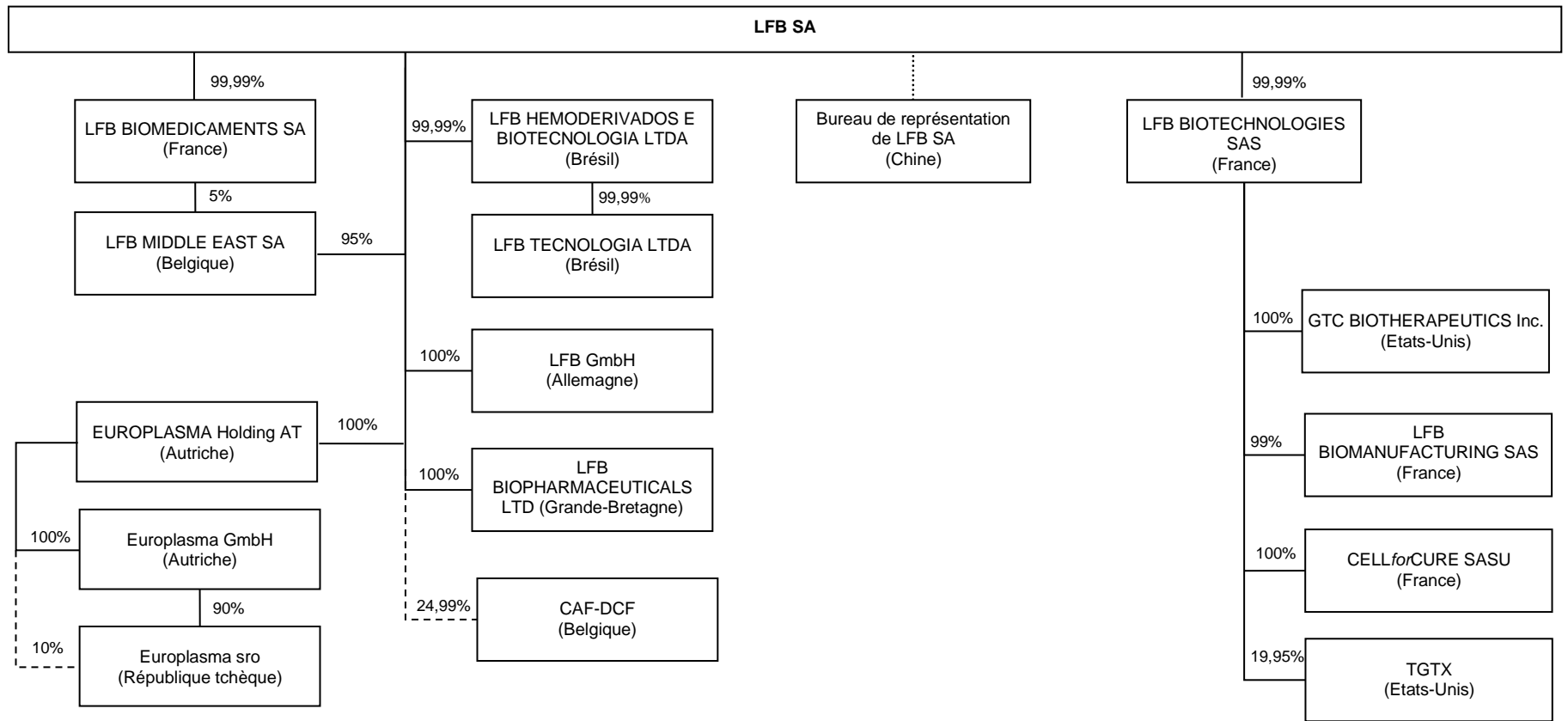
2.6 Les produits intermédiaires biologiques

Cette activité a connu un développement notable en raison de l'intégration, à partir du 1er septembre 2010, d'EUROPLASMA GmbH dans le Groupe. Bénéficiant d'un effet « année pleine » lié à ce changement de périmètre dans les comptes du groupe LFB, le chiffre d'affaires enregistré à ce titre atteint 23 M€, dont 21 M€ ont été réalisés par les centres de collecte de plasma du groupe autrichien.

3 Organigramme

L'Émetteur est une société holding qui détient au 1er février 2013 une participation directe et indirecte comprise entre 95 % et 100 % des droits de vote de ses filiales présentées ci-dessous, à l'exception de CAF-DCF dont il détient 24,99 % des droits de vote et de TG THERAPEUTICS (TGTX) dont il détient indirectement 19,95 % des droits de vote.

L'organigramme simplifié du groupe LFB au 1er février 2013 est le suivant :



Participations minoritaires - - - -
 Bureau de Représentation
 Pourcentage de participation en droits de vote %

4 Prévisions ou estimations de bénéfice

Non applicable.

5 Organes d'administration, de direction et de surveillance

5.1 Informations relatives aux organes d'administration, de direction et de surveillance

La composition du Conseil d'administration du LFB ainsi que les mandats et autres fonctions exercés par les administrateurs du Conseil d'administration du LFB au 1er février 2013, sont les suivants :

Personnalités qualifiées

- Monsieur René ABATE
*Associé gérant de DELPHEN SARL
Senior Advisor The Boston Consulting Group
Membre du Conseil d'administration d'ATOS*
- Monsieur Christian BECHON
*Président-directeur général de LFB SA
Président-directeur général de LFB BIOMEDICAMENTS SA
Représentant permanent de LFB SA, Président de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS
Administrateur de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. et de QUANTUM GENOMICS SA*
- Madame le Docteur Elisabeth HUBERT
*Présidente d'HAD France SAS
Gérante d'ALIAGIS SARL
Administrateur de EIFFIMUNE
Membre du Conseil d'administration de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS*
- Monsieur Francis MER
Vice-Président de SAFRAN SA
- Monsieur Jean-Marie ZACHARIE
Membre du Conseil de gestion du laboratoire LUNDBECK France

Représentants de l'État

- Monsieur Francois AUVIGNE
*Inspecteur général des Finances, IGF, Ministère de l'économie, des Finances et du Commerce extérieur
Administrateur au Conseil d'administration de la SNPE SA (Société nationale des poudres et explosifs)
Membre du Conseil de surveillance de la société du Grand Paris
Administrateur, représentant l'État au Conseil d'administration de LFB BIOMEDICAMENTS SA*

- Monsieur Christian ESTEVE
Chef du service des entreprises, du transfert de technologie et de l'action régionale au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Administrateur, représentant l'Etat au Conseil d'administration de LFB BIOMEDICAMENTS
- Madame Marie Christine FAVROT
Adjointe du Directeur général de la santé au Ministère des Affaires Sociales et de la Santé
Membre du Conseil d'administration de la Fondation ARC
- Monsieur Thomas GOSSET
Chef du bureau DB1 « EDF et autres participations » à l'Agence des Participations de l'Etat
Administrateur de la société d'économie mixte SEMMARIS
Administrateur de la société SOVAFIM SA
- Madame Cécile THARAUD
Présidente du Directoire à l'INSERM TRANSFERT SA
Représentant permanent d'INSERM TRANSFERT SA
Présidente du Conseil de surveillance d'INSERM TRANSFERT INITIATIVE SAS
- Monsieur Daniel VASMANT
Pas d'autre mandat

Représentants du Personnel

- Monsieur Vincent DENOIS
Responsable Infrastructure et Exploitation DSI
Administrateur de LFB BIOMEDICAMENTS SA
- Monsieur Frédéric DHAINAUT
Responsable Département Pharmacologie et Bioanalyses de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS
- Monsieur Nicolas HERMAN
Adjoint au Responsable de Production
Administrateur de LFB BIOMEDICAMENTS SA
- Monsieur Marc LASCOMBES
Ingénieur projets développement industriel – LFB BIOMEDICAMENTS SA
- Monsieur Hervé MARCILLY
Responsable assurance qualité outsourcing, Innovation et développement – LFB BIOMEDICAMENTS SA

- Monsieur Dominique SAINT PICQ
Chef du service Organisation et Planification des Laboratoires – Direction des Laboratoires de contrôle
Administrateur de LFB BIOMEDICAMENTS SA

La composition du Comité de Direction du LFB ainsi que les mandats et autres fonctions exercés par les membres du Comité de Direction au 1er février 2013 sont les suivantes:

- Monsieur Christian BÉCHON
Président-directeur général, LFB SA
Président-directeur général de LFB BIOMEDICAMENTS SA
Représentant permanent de LFB SA, Président de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS
Administrateur de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. et de QUANTUM GENOMICS SA
- Madame Marcia BASSIT
Directeur général de LFB HEMODERIVADOS E BIOTECNOLOGIA LTDA
Directeur général de LFB TECNOLOGIA LTDA
- Monsieur Patrick BERGEAT
Directeur général adjoint des Opérations, LFB BIOMEDICAMENTS SA
Directeur Industriel, LFB BIOMEDICAMENTS SA
Administrateur de LFB MIDDLE EAST SA
Administrateur de LFB HEMODERIVADOS E BIOTECNOLOGICA LTDA
Membre du Conseil d'administration de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS
Administrateur de CAF-DCF
- Monsieur Max BERGER
Directeur des Affaires Juridiques, groupe LFB
- Monsieur Guillaume BOLOGNA
Directeur général délégué du développement, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS
Membre du Conseil d'administration, LEEM
- Madame Sandrine CHARRIÈRES
Directeur de la Communication, groupe LFB
- Monsieur Sami CHTOUROU
Directeur général délégué Innovation et Affaires scientifiques, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS
- Monsieur Jean-Noël COLIN
Directeur Qualité et Coordination Pharmaceutique, groupe LFB
Directeur des affaires pharmaceutiques, LFB BIOMEDICAMENTS SA
Directeur général délégué – Pharmacien Responsable, LFB BIOMEDICAMENTS SA
- Monsieur Jean-François DORÉ
Managing Director, EUROPLASMA Holding AT
Managing Director, EUROPLASMA GmbH
Managing Director, EUROPLASMA sro
Conseiller du Commerce extérieur de la France (en poste en Autriche)

- Monsieur Pierre-François FALCOU
Directeur des Alliances et des Partenariats, LFB BIOMEDICAMENTS SA
Directeur exécutif, LFB BIOPHARMACEUTICALS LTD
Administrateur de LFB MIDDLE EAST SA
Administrateur de LFB HEMODERIVADOS E BIOTECNOLOGIA LTDA
- Monsieur Hervé FRIDMAN, en qualité de consultant externe du LFB
- Monsieur Jean-Baptiste GÉLÉBART
Directeur Technique, LFB BIOMEDICAMENTS SA
- Monsieur Philippe GRÉDY
Directeur Global Marketing & Sales, LFB BIOMEDICAMENTS SA
Directeur des Opérations Commerciales, LFB SA
Gérant, LFB GmbH
Administrateur de LFB BIOMEDICAMENTS SA
- Monsieur Denis SOUBEYRAN
Directeur des Affaires financières et de la stratégie, groupe LFB
Administrateur de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.
Administrateur de LFB HEMODERIVADOS E BIOTECNOLOGIA LTDA
Représentant permanent de LFB SA, Administrateur de LFB BIOMEDICAMENTS SA
- Monsieur Stéphane VALET
Directeur des Ressources Humaines, groupe LFB
Autorité d'appui pour la sécurité des systèmes d'information, groupe LFB
Administrateur de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS
Administrateur de LFB BIOMEDICAMENTS SA

La composition du Comité d'Audit du LFB ainsi que les mandats et autres fonctions exercés par les membres du Comité d'Audit du LFB au 1er février 2013 sont les suivants:

- Monsieur François AUVIGNE
Inspecteur général des Finances, IGF, Ministère de l'Economie, des Finances et du Commerce extérieur
Administrateur au Conseil d'administration de la SNPE SA (Société nationale des poudres et explosifs)
Administrateur, représentant l'État au Conseil d'administration de LFB BIOMEDICAMENTS SA
- Monsieur Vincent DENOIS
Responsable Infrastructure et Exploitation DSI
Administrateur de LFB BIOMEDICAMENTS SA

- Monsieur Thomas GOSSET
Chef du bureau DB1 «EDF et autres participations » à l'Agence des Participations de l'Etat
Administrateur de la société d'économie mixte SEMMARIS
Administrateur de la société SOVAFIM SA
- Monsieur Jean-Marie ZACHARIE
Membre du Conseil de gestion du laboratoire LUNDBECK France

La composition du Comité R&D du LFB ainsi que les mandats et autres fonctions exercés par les membres du Comité R&D du LFB au 1er février 2013 sont les suivants :

- Monsieur Christian ESTEVE
Chef du service des entreprises, du transfert de technologie et de l'action régionale au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Administrateur, représentant l'Etat au Conseil d'administration de LFB BIOMEDICAMENTS SA
- Madame Marie-Christine FAVROT
Adjointe du Directeur général de la santé au Ministère des Affaires Sociales et de la Santé
Membre du Conseil d'administration de la Fondation ARC
- Madame le Docteur Elisabeth HUBERT (Présidente du Comité)
Présidente d'HAD France SAS
Gérante d'ALIAGIS SARL
Administrateur de EIFFIMUNE
Membre du Conseil d'administration de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS
- Monsieur Hervé MARCILLY
Responsable assurance qualité outsourcing, Innovation et développement – LFB BIOMEDICAMENTS SA
- Madame Cécile THARAUD
Présidente du Directoire de l'INSERM TRANSFERT SA
Représentant permanent d'INSERM TRANSFERT SA
Présidente du Conseil de surveillance d'INSERM TRANSFERT INITIATIVE SAS
- Monsieur Daniel VASMANT
Pas d'autre mandat

La composition du Comité des Rémunérations du LFB ainsi que les mandats et autres fonctions exercés par les membres du Comité des Rémunérations du LFB au 1^{er} février 2013 sont les suivants :

- Monsieur René ABATE
Associé gérant de DELPHEN SARL
Senior Advisor The Boston Consulting Group
Membre du Conseil d'administration d'ATOS
- Madame Marie-Christine FAVROT

Adjointe du Directeur général de la santé au Ministère des Affaires Sociales et de la Santé

Membre du Conseil d'administration de la Fondation ARC

- Monsieur Thomas GOSSET

Chef du bureau DB1 «EDF et autres participations » à l'Agence des Participations de l'Etat

Administrateur de la société d'économie mixte SEMMARIS

Administrateur de la société SOVAFIM SA

Pour les besoins du présent Prospectus, les administrateurs, les membres du Comité d'Audit, les membres du Comité R&D, les membres du Comité des Rémunérations et les membres du Comité de Direction font élection de domicile au siège social de l'Émetteur.

5.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

À la date du présent Prospectus, l'Émetteur n'a pas connaissance de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard du LFB, des membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

6 Principaux actionnaires

L'État français détient 100 % du capital et des droits de vote du LFB à la date du présent prospectus.

7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les principaux litiges et procédures arbitrales en cours sont décrits ci-dessous :

- Le LFB et deux de ses filiales ont été assignés en juin 2008 par une société française devant le Tribunal de Commerce d'Evry (procédure transmise depuis au Tribunal de Grande instance de Paris) concernant un contentieux contractuel et relatif à des brevets aux fins de les voir condamnés au paiement d'une somme de 30 millions d'euros, au titre d'un prétendu gain manqué et d'un montant maximum de 294 millions d'euros correspondants, selon elle, à la perte d'une chance de percevoir une redevance de 6 % sur la commercialisation future d'une protéine en développement. Par jugement en date du 8 novembre 2011, le LFB a fait rejeter par le Tribunal de Grande Instance de Paris l'intégralité des demandes du requérant qui a depuis interjeté appel de cette décision. La procédure en appel est en cours et les plaidoiries devraient intervenir dans les prochains mois. Le Groupe considère que les allégations à l'encontre du LFB et ses filiales sont non fondées en fait comme en droit et conteste l'ensemble des arguments soulevés par le demandeur.
- Le 13 août 2010, une société de biotechnologies a assigné le LFB devant le Tribunal de Commerce d'Evry aux fins d'obtenir la condamnation du LFB à lui payer la somme de 1,25 million d'euros au titre d'un contrat organisant la cession par cette société de biotechnologies au LFB de données relatives à un produit et destinées à être exploitées par le Groupe dans le cadre de ses activités de recherche et développement. Le LFB conteste l'ensemble des arguments soulevés par cette société de biotechnologie. L'audience de plaidoiries est attendue au cours des prochains mois.

- En février 2008, le Parquet Fédéral brésilien a déclenché une action publique contre LFB HEMODERIVADOS E BIOTECNOLOGIA LTDA, l'une des filiales brésiliennes du LFB, afin d'obtenir l'annulation d'un contrat de travail à façon signé par le Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies (entité française) avec l'Union Fédérale brésilienne et demande le remboursement de sommes perçues par le LFB. Le LFB considère que LFB HEMODERIVADOS E BIOTECNOLOGIA LTDA n'était pas légitime à être assigné et a fait appel de cette décision. Nonobstant cet appel, il existe un risque qu'en attente du jugement au fond, la demande de gel des actifs de cette filiale brésilienne requise par le Procureur soit mise en œuvre.
- Le 15 octobre 2012, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS a dû faire une notification de différend à son partenaire canadien de développement d'une combinaison d'anticorps. LFB Biotechnologie SAS pourrait, faute d'un accord amiable restant à trouver, avoir à soumettre ce différend au mécanisme d'arbitrage prévu au contrat.

À l'exception de ce qui est décrit ci-dessus, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'Émetteur a connaissance autres que celles dans les paragraphes ci-dessus, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'Émetteur et/ou du Groupe.

8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Voir le paragraphe 2 de la section « Information Générale » du présent Prospectus.

9 Contrats importants

Le Groupe n'a conclu aucun contrat autre que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

10 Déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Non applicable.

GLOSSAIRE DE QUELQUES TERMES TECHNIQUES DE LA DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR

Fractionnement : Processus physico-chimique de séparation du plasma humain en plusieurs produits, dits intermédiaires, en vue de leur purification ultérieure pour isoler la protéine qui constituera le principe actif du médicament.

Médicaments dérivés du plasma : Les médicaments dérivés du sang sont des médicaments biologiques purifiés à partir du plasma, composant du sang, et préparés industriellement. Il s'agit notamment de l'albumine, des facteurs de coagulation ou encore des immunoglobulines d'origine humaine.

Médicaments recombinants : Les médicaments recombinants, pour l'essentiel des protéines recombinantes, sont ainsi qualifiés dans la mesure où ils sont produits par des cellules dont l'ADN a été modifié par recombinaison génétique.

Après avoir identifié et isolé un gène codant pour une protéine particulière, la recombinaison génétique consiste à introduire ce gène dans un organisme hétérologue (bactérie, levure, cellule de mammifère...) afin que celui-ci synthétise la protéine recherchée -c'est-à-dire le médicament recombinant-.

Biotechnologies : Les biotechnologies sont l'ensemble des méthodes et des techniques qui utilisent comme outils des organismes vivants (cellules animales et végétales, micro-organismes,...) ou des parties de ceux-ci (gènes, enzymes, ...).

La production de médicaments à base des biotechnologies s'appelle la bioproduction.

Transgénèse : La transgénèse est une technique servant à introduire un gène étranger (transgène) dans le génome d'un organisme, en vue d'obtenir un organisme génétiquement modifié.

Anticorps monoclonal : Les anticorps monoclonaux sont identiques car produits par un clone de cellules spécialisées du système immunitaire (les plasmocytes). Les anticorps monoclonaux sont très largement utilisés en biologie et en médecine, à la fois comme outils de diagnostic et dans des buts thérapeutiques.

Thérapie cellulaire : La thérapie cellulaire se fonde sur la culture de cellules souches, éventuellement modifiées, multipliées puis différenciées en cellules matures, implantées dans le patient pour remplacer ou renforcer une fonction normalement effectuée par les cellules du patient et se trouvant absente ou déficiente.

Les produits cellulaires à finalité thérapeutique sont des cellules humaines utilisées à des fins thérapeutiques, soit autologues, quand le donneur et le receveur sont une même personne, soit allogéniques, le receveur et le donneur étant alors des personnes différentes.

EVENEMENTS RECENTS

- Le LFB attire l'attention des investisseurs sur les communiqués de presse suivants, disponibles sur son site internet (www.lfb.fr):

Communiqué de presse du 1^{er} mars 2012 - Thérapies cellulaires - Le groupe LFB investit dans un projet majeur de production de médicaments de thérapies cellulaires dans le cadre d'un accord avec deux entreprises de biotechnologie et sept établissements publics hospitaliers

Le projet « C4C » dédié à la fabrication industrielle de produits de thérapies cellulaires est soutenu par OSEO dans le cadre des Investissements d'Avenir. Coordonné par CELLforCURE, une filiale du LFB, ce projet concrétise l'ambition d'une filière industrielle française de thérapie cellulaire dont il constituera un des maillons clés.

Le projet « C4C » a pour objectif de développer le premier plateau technique français d'industrialisation des thérapies cellulaires dédié à la fabrication de produits de thérapie cellulaire, autologues et allogéniques, en grand nombre, dans un cadre réglementaire de médicaments de thérapie innovante.

Devenir un des acteurs industriels des thérapies innovantes

Le marché mondial de la thérapie cellulaire est aujourd'hui en pleine émergence. Hors greffe allogénique de sang de cordon et de moelle osseuse, le marché mondial des produits de thérapie cellulaire est aujourd'hui estimé à 300 millions de dollars, mais ses perspectives de croissance sont importantes. Avec un taux de progression annuel entre 20 et 40 %, ce marché mondial est évalué à 5,2 Mds € en 2015 et 10 Mds € en 2020.

Le projet « C4C » contribuera à structurer la filière française de thérapie cellulaire en offrant aux acteurs actuels, académiques, publics et privés, un outil industriel polyvalent, situé aux Ulis (Essonne), dédié à la production de lots cliniques de phases III et à la production de lots thérapeutiques en routine.

L'objectif est de disposer sur le territoire national, d'un outil industriel simple et efficace permettant de passer du stade de la R&D à celui de la production, accessible aux malades. Cet outil industriel permettra d'inscrire la filière de thérapie cellulaire française sur la scène internationale.

Un projet industriel pour valoriser les résultats de la recherche publique et privée

Avec une capacité annuelle de production de plusieurs milliers de lots thérapeutiques, le plateau technique des Ulis mis en place par CELLforCURE dans le cadre du projet « C4C » constituera la première entité européenne modulaire permettant une production industrielle de grande ampleur, L'installation permettra d'accompagner, jusqu'à la production industrielle, les projets de R&D innovants de thérapies cellulaires autologues et allogéniques, issus de la recherche publique comme des PME.

Un outil industriel validé par cinq médicaments de thérapie cellulaire

Mis en place et opéré par CELLforCURE, filiale du groupe pharmaceutique LFB dédiée à la thérapie cellulaire, cet outil industriel aura le statut d'établissement pharmaceutique et répondra aux critères des agences de sécurité sanitaires européenne et américaine. Dans le cadre du projet « C4C » financé par les investissements d'avenir, sa mise en place sera validée par le développement de cinq médicaments de thérapie innovante utilisant des types cellulaires différents.

Ces médicaments sont développés en collaboration au sein du consortium « C4C et grâce à l'expertise apportée par deux partenaires industriels (Celogos et Clean Cells), l'Établissement Français du Sang (EFS) à travers ses établissements régionaux Aquitaine-Limousin et Pyrénées-Méditerranée, du CHU de Bordeaux, du CHRU de Lille/Université de Lille 2, du CHU de Nantes, du CHU de Toulouse, et de la Banque de Tissus et de Cellules (BTC) des Hospices Civils de Lyon (HCL).

La capacité totale de l'installation sera d'environ 3000 lots/an et le montant de l'investissement industriel sera de 18 M€. Les premiers lots de produits de thérapie cellulaire seront produits à compter de fin 2013. Outre les cinq produits de thérapie cellulaire du projet « C4C », CELLforCURE aura dès 2013 la possibilité de produire pour d'autres clients privés et publics.

Communiqué de presse du 2 mars 2012 - Accord de licence LFB Biotechnologies - TG Therapeutics Inc. pour développement et commercialisation des anti-CD20 du Groupe LFB

LFB BIOTECHNOLOGIES et sa filiale GTC Biotherapeutics ont signé en janvier 2012 un contrat de licence avec la société TG Therapeutics Inc. (devenu depuis le 30 avril 2012, TG Biologics Inc), portant sur la concession de droits exclusifs de développement et de commercialisation sur l'anticorps monoclonal anti-CD20 au sein du Groupe LFB, à savoir le projet LFB R 603 qui vient de franchir avec succès la phase I/II de développement et le projet TG 20, en phase pré-clinique .

Les phases de développement à venir de ses produits seront donc désormais conduites par TG Biologics Inc, et la commercialisation du médicament sera également sous la responsabilité de TG Therapeutics Inc. LFB Biotechnologies possède une part du capital de cette société.

L'anti-CD20 du LFB a reçu la désignation de « médicament orphelin » dans la Leucémie Lymphoïde Chronique en 2009 par l'EMA, agence européenne du médicament et en 2010 par la FDA, l'agence américaine.

- De plus, le 9 novembre 2012, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS a procédé à un échange de titres de la société TG BIOLOGICS Inc. contre des titres de sa holding, la société TG THERAPEUTICS Inc, société cotée sur le marché des OTC Bulletin Board® américains sous le symbole "TGTX ». La transaction a porté sur 5000 actions et 2500 warrants.

Communiqué de presse du 9 janvier 2013 - Le LFB et Shin Poong signent une lettre d'intention concernant une joint-venture pour la fabrication de médicaments recombinants

Le Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies S.A. (LFB) et Shin Poong Pharmaceutical Co., Ltd. (Shin Poong) ont annoncé la signature d'une lettre d'intention portant sur une joint-venture intervenant dans la fabrication de médicaments issus des biotechnologies.

Les deux sociétés vont poursuivre les négociations au cours du premier semestre 2013 pour signer un accord définitif relatif à la construction d'une usine de purification et de « fill and finish » en Corée du Sud. Selon les termes de la lettre d'intention, Shin Poong détiendra 55 % et le LFB 45 % des parts de cette société qui sera dirigée par un conseil d'administration et un comité de direction conjoints.

La future société se concentrera, dans un premier temps, sur la fabrication et l'approvisionnement des produits ATryn® et du FVII activé. ATryn® est une antithrombine humaine recombinante ayant déjà obtenu les autorisations de commercialisation de la FDA et de l'EMA pour traiter des patients ayant un déficit en antithrombine. Le FVII activé est une forme recombinante du facteur VIIa pour traiter les complications liées à l'hémophilie. Il est actuellement en cours de développement clinique.

Cette joint-venture aura les droits exclusifs d'approvisionner certains pays d'Asie avec ces deux produits et des droits non-exclusifs d'approvisionner avec ces produits des pays européens ou les Etats-Unis à travers le LFB et ses différents partenaires locaux.

Won June Chang, PDG de Shin Poong a déclaré: "Nous sommes ravis de travailler avec le LFB car cette collaboration sera une étape significative pour notre développement international dans le domaine biopharmaceutique qui est un moteur important de croissance pour Shin Poong."

Christian Béchon, PDG du groupe LFB, a indiqué: « Cette collaboration avec Shin Poong est une opportunité très prometteuse de compléter nos capacités de bioproduction de Charlton (Mass-USA), Alès*, Les Ulis* et Lille*, et nos accords avec Sanofi sur Biolaunch* ».

* France.

Avance remboursable d'OSEO à CELLforCURE, en cas de succès du projet « C4C »

En date du 18 juin 2012, CELLforCURE a bénéficié d'une avance remboursable, en cas de succès du projet « C4C », à hauteur de 4,34 millions d'euros de la part d'OSEO.

SOUSCRIPTION ET VENTE

En vertu d'un contrat de souscription (le « **Contrat de Souscription** ») en date du 20 février 2013, Natixis (le « **Chef de File** ») s'est engagé vis-à-vis de l'Emetteur, sous réserve de la réalisation de certaines conditions, à faire souscrire et faire régler, et à défaut à souscrire et régler lui-même, les Obligations à un prix d'émission égal à 100% du montant nominal total des Obligations, diminué d'une commission globale de placement convenue entre l'Emetteur et le Chef de File au bénéfice de ce dernier. Le Contrat de Souscription autorise, dans certaines circonstances, le Chef de File à résilier le Contrat de Souscription.

1 Restrictions générales

Aucune mesure n'a été ou ne sera prise dans un quelconque pays ou territoire par l'Emetteur ou par le Chef de File (à leur meilleure connaissance) qui permettrait une offre au public des Obligations, ou la détention ou distribution du présent Prospectus ou de tout autre document promotionnel relatif aux Obligations, dans un pays ou territoire où des mesures sont nécessaires à cet effet. En conséquence, les Obligations ne doivent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, et ni le présent Prospectus, ni aucun autre document, publicité, ou autre document promotionnel relatif aux Obligations, ne doit être distribué dans ou à partir de, ou publié dans, tout pays ou toute juridiction excepté en conformité avec toute loi ou réglementation applicables.

2 France

Le Chef de File a déclaré et garanti qu'il n'a pas offert ou vendu ni n'offrira ou ne vendra d'Obligations, directement ou indirectement, au public en France, et qu'il n'a pas distribué ou fait distribuer ni ne distribuera ou ne fera distribuer au public en France le présent Prospectus ou tout autre document d'offre relatif aux Obligations et qu'une telle offre, vente ou distribution n'a été et ne sera faite en France que (i) à des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (ii) à des investisseurs qualifiés agissant pour compte propre et/ou (iii) à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre, le tout tel que défini, et conformément, aux articles L.411-1, L.411-2, D.411-1 et D.411-4 du Code monétaire et financier.

INFORMATION GÉNÉRALE

1 Autorisations

Conformément à l'article L.228-40 du Code de commerce, le Conseil d'administration du LFB réuni le 19 octobre 2012 a autorisé notamment l'émission en euros d'obligations simples, assorties d'un taux d'intérêt fixe ne pouvant excéder 4,5% et d'une échéance maximum de 10 ans, à concurrence d'un montant nominal maximum de 50 000 000 d'euros et a décidé de déléguer à son Président-directeur général pour une durée de 12 mois les pouvoirs nécessaires à l'effet de mettre en œuvre l'émission d'obligations et d'en arrêter les modalités définitives.

Par une décision en date du 15 février 2013, le Président-directeur général du LFB a décidé de procéder à l'émission des Obligations.

2 Changement significatif

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière de l'Émetteur et du Groupe survenu depuis le 31 décembre 2011.

3 Perspectives

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de l'Émetteur depuis le 31 décembre 2011.

4 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

À la date du présent Prospectus, il n'existe pas d'intérêt, y compris des intérêts conflictuels, pouvant influencer sensiblement sur l'émission des Obligations.

5 Informations provenant d'un tiers

Les informations mentionnées dans le présent Prospectus provenant de tiers ont été reproduites avec exactitude. À la connaissance de l'Émetteur, aucun fait susceptible de rendre les informations ainsi reproduites inexactes ou trompeuses n'a été omis. Les informations provenant de tiers ont été identifiées comme telles.

6 Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du présent Prospectus, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés au siège de LFB, 3, avenue des Tropiques, Z.A. de Courtaboeuf, 91940 Les Ulis, France :

- (a) les statuts de l'Émetteur ;
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'Émetteur dans le présent Prospectus ; et
- (c) les comptes consolidés de l'Émetteur au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010.

ANNEXE I
RAPPORT DE GESTION 2011 DU GROUPE LFB

**LABORATOIRE FRANÇAIS
DU FRACTIONNEMENT ET DES BIOTECHNOLOGIES
(LFB SA)**

**RAPPORT DE GESTION DU GROUPE LFB ET DE LFB SA
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011**

SOMMAIRE

1	RESUME DES RESULTATS CONSOLIDES 2011
2	FAITS MARQUANTS 2011
2.1	Actualités des médicaments et produits en développement
2.1.1	Les lancements
2.1.2	Les étapes franchies dans le développement des produits
2.1.3	Les avancés règlementaires
2.2	Partenariats
2.3	Investissements industriels
2.4	Gouvernance
2.5	Evènements postérieurs à la clôture
3	LE CHIFFRE D'AFFAIRES 2011
3.1	Réorganisation des ventes et du marketing international au sein du groupe LFB
3.2	Médicaments
3.2.1	La gamme immunologie
3.2.2	La gamme Maladies rares
3.2.3	La gamme Soins Intensifs
3.3	Les services
3.3.1	Le travail à façon
3.3.2	Le transfert de technologie
3.4	Produits intermédiaires biologiques
4	LES RESULTATS 2011
4.1	Extrait du compte de résultat consolidé
4.2	La marge brute
4.3	Les frais de recherche et développement
4.4	Les frais commerciaux et marketing
4.5	Les frais généraux et administratifs & les autres produits et charges opérationnels
4.6	Le résultat opérationnel
4.7	Les charges et produits financiers
4.8	La charge d'impôts
4.9	Le résultat des sociétés mises en équivalence
4.10	Le résultat net
5	LE BILAN
6	LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE
7	DONNEES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES 2010
7.1	Données sociales
7.1.1	Les effectifs
7.1.2	Réorganisations – Mobilité - Accompagnement
7.1.3	Relations sociales
7.1.4	Santé et sécurité
7.1.5	Formation professionnelle
7.1.6	Egalité de traitement
7.2	Données environnementales et sociétales
7.2.1	Périmètre
7.2.2	Données environnementales
7.2.3	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

8	RISQUES
8.1	Les risques liés à l'environnement réglementaire
8.2	Les risques liés à la production plasmatique
8.3	Les risques environnementaux et industriels
8.4	Les risques liés à la matière biologique humaine et à la santé
8.5	Les risques liés au chiffre d'affaires
8.5.1	Concentration sur certains produits
8.5.2	Concentration géographique
8.6	Les risques liés à l'environnement concurrentiel
8.7	Les risques liés à la régulation des marchés
8.8	Les risques financiers
8.8.1	Risque de change
8.8.2	Risque de taux
8.8.3	Risque de liquidité
8.8.4	Risque lié aux covenants bancaires
8.8.5	Risque sur les actifs
8.8.6	Risque lié aux litiges et contentieux
9	REMUNERATION DES DIRIGEANTS
10	PERSPECTIVES 2012
10.1	Activités commerciales
10.2	Éléments financiers prévisionnels
11	ELEMENTS CLES CONCERNANT LFB SA
11.1	Extrait du compte de résultat
11.2	Extrait du tableau de flux de trésorerie
11.3	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs
11.4	Perspectives 2012
11.5	Renseignements de caractère général concernant LFB SA
11.5.1	Capital de la société
11.5.2	Modalités d'exercice de la Direction générale
11.5.3	Présentation et méthodes d'évaluation des comptes
11.5.4	Mention des dépenses non déductibles
11.5.5	Projet d'affectation et de répartition des résultats
11.5.6	Résultats des cinq derniers exercices
11.5.7	Filiales, participations et sociétés contrôlées
11.5.8	Informations relatives au capital et à l'actionnariat des salariés
11.5.9	Mandats
11.5.10	Délégations en cours
11.5.11	Jetons de présence
12	DETAIL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
12.1	Sociétés filiales
12.2	Société sur lesquelles le groupe LFB a une influence notable
13	ANNEXE : RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCEDURES DU CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

1. RESUME DES RESULTATS CONSOLIDES 2011

Dans un contexte commercial devenant difficile pour les médicaments dérivés du plasma en France, le groupe LFB (le « Groupe ») a maintenu globalement un taux de croissance significatif de 5,0 % par rapport à 2010.

Malgré le lancement d'un produit nouveau (ARGANOVA®), le chiffre d'affaires réalisé en France, essentiellement dans la vente de médicaments, n'a connu qu'une croissance modeste (+2,5 %). Du fait, notamment, de la tendance à la baisse des prix dans le secteur des immunoglobulines sous l'effet d'une concurrence accrue, les ventes dans ce secteur ont marqué le pas (-2 %), alors que les spécialités dans les secteurs des maladies rares et des soins intensifs poursuivaient une progression satisfaisante (respectivement +5,9 % et +4,5 %).

La croissance à l'international a été importante (+20,9 %). Elle reflète d'abord l'effet en année pleine de l'intégration dans le périmètre du Groupe des sociétés du groupe EUROPLASMA, dédiées à la collecte de plasma en Autriche et en République tchèque, consolidées depuis le 1er septembre 2010. Les ventes de médicaments, qui restent la principale source de revenus à l'international, ont progressé de 2,9 %. Enfin, les ventes de services sont en baisse de 9,7 %, principalement du fait des retards de facturation du travail à façon effectué pour le compte de l'agence nationale brésilienne des produits dérivés du sang.

Aux Etats-Unis, GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. a réalisé un chiffre d'affaires en baisse compte tenu de recettes exceptionnelles comptabilisées en 2010 (interruption de la licence de distribution confiée à LUNDBECK et reprise en chiffre d'affaires des produits correspondants). Hors cet effet exceptionnel, les ventes de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc., avec plus de 4,4 M€, sont en très forte progression. Le total des ventes aux Etats-Unis s'établit à 5,1 M€.

Au Brésil, les ventes du groupe LFB sont en hausse de 20,3 %, malgré les retards de facturation du travail à façon. Cela résulte de la forte croissance du chiffre d'affaires des médicaments, multiplié par plus de trois (4,6 M€).

En Turquie et en Grèce, malgré certaines difficultés commerciales, LFB BIOMEDICAMENTS SA a pu maintenir un chiffre d'affaires significatif.

La rentabilité du Groupe a affiché une baisse sensible en 2011. La marge brute, à 177,7 M€, a légèrement progressé en valeur, mais baissé en pourcentage du chiffre d'affaires (41,1 % contre 42,6 %), sous l'effet d'une moins bonne rotation du plasma. Si, compte tenu de l'augmentation de l'activité (+15 % environ en volume de plasma fractionné), les coûts de production par litre de plasma fractionné ont diminué, cette amélioration n'a pas pu compenser la dégradation du chiffre d'affaires moyen par litre de plasma fractionné.

En outre, certaines des activités du Groupe (travail à façon, transfert de technologie), bien que contribuant positivement aux résultats, génèrent structurellement un taux de marge brute inférieur à ceux constatés pour la production et la vente de médicaments.

Malgré ce contexte, le Groupe a souhaité maintenir en 2011 un effort de recherche et développement dynamique (+5,3 %). Les frais commerciaux et marketing ont, par ailleurs, été maîtrisés (+1,2 %). Les frais généraux ont connu une forte augmentation (+18,5 %) sous l'effet de la croissance des impôts et taxes, des frais de redevances et brevets et de divers reclassements. Enfin, parmi d'autres éléments, le résultat opérationnel a été impacté par le provisionnement d'un désaccord avec le ministère chargé de la santé s'agissant de l'approvisionnement en plasma en provenance de l'Etablissement français du sang (EFS) et par la charge d'un plan concerté de réduction des effectifs de la filiale LFB BIOTECHNOLOGIES SAS.

Au total, le résultat opérationnel de 2011 est une perte de 7,5 M€, contre un excédent de 6,2 M€ en 2010. Après résultat financier, impôt sur les sociétés et impact du résultat des sociétés mises en équivalence, le résultat net de l'ensemble consolidé ressort à -6,9 M€ contre un excédent de 4,8 M€ en 2010.

Compte tenu de l'augmentation des stocks de produits finis liée à l'activité de fin d'année, ainsi qu'au retard des facturations de travail à façon au Brésil, le besoin en fonds de roulement de l'entreprise a augmenté. Le flux de trésorerie d'exploitation est cependant resté positif (4,5 M€), mais en baisse significative par rapport à 2010. Malgré une diminution des investissements par rapport à 2010 (31,4 M€ contre 58,2 M€), l'endettement financier net du Groupe s'est dégradé d'environ 28 M€ pour atteindre 78,6 M€ à fin 2011.

<i>Montants exprimés en millions d'euros</i>	Année 2011	% du CA	Année 2010	% du CA
Chiffre d'affaires	432,4	-	411,6	-
Marge brute	177,7	41,1%	175,4	42,6%
Frais de recherche et développement (*)	(79,3)	18,3%	(75,3)	18,3%
Autres produits et charges opérationnels	(105,9)	24,7%	(94,0)	22,8%
Résultat opérationnel	(7,5)	-1,9%	6,2	1,5%
Résultat net consolidé	(6,9)	-1,6%	4,8	1,2%
EBITDA	24,0	5,6%	47,4	11,5%

* Après crédit d'impôt recherche selon le référentiel IFRS

2. FAITS MARQUANTS 2011

En mai 2011, LFB SA a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 50 M€, d'une durée de 7 ans et portant intérêt au taux de 4,72 % par an

Pour faciliter les échanges de titres, après autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), les obligations ont été admises à la cotation sur le marché NYSE-Euronext. L'objectif de cette opération était d'optimiser la structure de la dette du Groupe.

2.1 Actualités des médicaments et produits en développement

En mai 2011, le groupe LFB a reçu le prix Galien pour CLOTTAFACT® dans la catégorie « Médicaments destinés aux maladies rares »

En présence de Valérie PECRESSE, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et de Nora BERRA, secrétaire d'Etat chargée de la santé, le Prix Galien 2011 a été décerné le 25 mai 2011 à CLOTTAFACT®, fibrinogène humain du groupe LFB, dans la catégorie « médicaments destinés aux maladies rares ».

Avec un comité d'honneur et un jury composés d'experts internationaux, spécialistes en pharmacologie, thérapeutique, pharmacie, médecine, clinique, biochimie et toxicologie, le prix Galien récompense, depuis 42 ans, chaque année, des innovations thérapeutiques récentes mises à la disposition du public ainsi que des travaux de recherche pharmaceutique.

2.1.1 Les lancements

- Commercialisation en France de l'anticoagulant de synthèse ARGANOVA®

Dans le cadre d'un accord conclu avec le laboratoire MITSUBISHI PHARMA EUROPE, LFB BIOMÉDICAMENTS SA est le laboratoire exploitant de la spécialité ARGANOVA® en France.

A la suite de l'obtention de l'autorisation de l'AFSSAPS (devenue ANSM) le 21 juin 2011, LFB BIOMÉDICAMENTS SA a débuté la commercialisation d'ARGANOVA® en France en octobre 2011.

ARGANOVA® 100 mg/ml est un médicament de synthèse indiqué comme anticoagulant chez des adultes ayant une thrombopénie induite par l'héparine (TIH) de type II, nécessitant un traitement anti-thrombotique par voie parentérale. La thrombopénie induite par l'héparine (de type II), dite TIH, est une complication rare mais grave des traitements par héparine, pouvant engager le pronostic vital du patient ou provoquer des séquelles lourdes. ARGANOVA®, dont le principe actif est dénommé Argatroban, soigne chaque année plusieurs dizaines de milliers de patients en Europe et aux Etats-Unis.

2.1.2 Les étapes franchies dans le développement des produits

- Finalisation de la phase II de l'étude sur SHIGAMABS®

Les inclusions des patients dans l'étude de phase II, débutée en Amérique du sud en novembre 2010, ont été finalisées au cours de l'année 2011. Le premier patient avait été inclus en avril 2011 dans la cohorte à « haute dose » de l'essai clinique de phase II nommé « SHIGATEC », évaluant SHIGAMABS® comme traitement contre les infections bactériennes à E.Coli productrices de shiga-toxines (STEC). La phase II avait été lancée en Amérique du Sud en novembre 2010.

SHIGAMABS® est un double anticorps monoclonal se liant exclusivement aux shiga-toxines 1 et shiga-toxines 2, secrétées par les STEC. Les E.Coli producteurs de shiga-toxines sont principalement une infection bactérienne, d'origine alimentaire, pouvant causer de sérieux

problèmes de santé. A ce jour, aucun produit n'a été approuvé pour le traitement des infections aux STEC. SHIGAMABS® s'est vu décerner le statut de médicament orphelin aux Etats-Unis et dans l'Union européenne.

LFB BIOTECHNOLOGIES SAS et la société canadienne THALLION PHARMACEUTICALS Inc. développent en commun SHIGAMABS® depuis 2010.

- Lancement de l'étude de phase II-III pour l'enregistrement européen de l'immunoglobuline liquide 10 % du groupe LFB

Les études pivotales, de phase II-III visant à documenter l'usage de l'immunoglobuline liquide 10 % de LFB BIOMEDICAMENTS SA (dite « I10 E ») dans le Déficit Immunitaire Primitif (DIP) et le Purpura Thrombopénique Immunologique (PTI), ont été lancées en 2011, incluant des patients adultes dans les centres européens.

L'étude en cours vise à permettre l'enregistrement par procédure centralisée de l'immunoglobuline liquide 10 % de LFB BIOMEDICAMENTS SA en Europe.

- Ouverture d'un Expanded Access Program aux Etats-Unis pour le facteur XI de LFB BIOMEDICAMENTS SA, HEMOLEVEN®

L'agence du médicament américaine, la FDA (Food and Drug Administration) a autorisé, fin 2011, l'ouverture d'un Expanded Access Program permettant d'administrer le facteur XI de LFB BIOMEDICAMENTS SA, HEMOLEVEN®, sur le territoire américain.

HEMOLEVEN® pourra être administré à des patients déficitaires en facteur XI, en prévention des chirurgies et hémorragies du post-partum. HEMOLEVEN® a obtenu le statut de médicament orphelin auprès de la FDA en 2007.

2.1.3 Les avancés réglementaires

- Procédure de reconnaissance mutuelle achevée en Europe pour WILLFACT® / WILFACTIN®

La procédure de reconnaissance mutuelle en Europe s'est achevée en 2011 pour WILLFACT®, amenant le facteur Von Willebrand de LFB BIOMEDICAMENTS SA à être enregistré dans 22 pays européens : Allemagne, Royaume-Uni, Danemark, Portugal, Estonie, Lettonie, République Tchèque, Suède, Autriche, Norvège, Slovaquie, Espagne, Lituanie, Pologne, Slovénie, Hongrie, Finlande, Grèce, Pays-Bas, Italie, Luxembourg et, bien sûr, France.

Le facteur Von Willebrand de LFB BIOMEDICAMENTS SA, dénommé WILLFACT® ou WILFACTIN®, dispose de 26 autorisations de mise sur le marché ou autorisations de commercialisation à l'international.

- Obtention à l'international de quatre autorisations de mise sur le marché (AMM)

En 2011, LFB BIOMEDICAMENTS SA a obtenu quatre nouvelles autorisations de mise sur le marché à l'international, hors procédure de reconnaissance mutuelle en Europe.

TEGELINE®, immunoglobuline, a obtenu une AMM en Iran en février 2011. VIALEBEX®, albumine, a obtenu l'AMM pour deux formes galéniques (200 mg/ml 50 ml et 200 mg/ml 100 ml) en Turquie, en décembre 2011. Enfin, le facteur Von Willebrand de LFB BIOMEDICAMENTS SA, WILFACTIN®, a obtenu une AMM en Tunisie en décembre 2011.

Ces AMM viennent notamment illustrer le développement international des médicaments de large diffusion que sont les immunoglobulines et l'albumine.

- Enregistrement du plasma collecté par le groupe EUROPLASMA dans le « Plasma Master File » européen de LFB BIOMEDICAMENTS SA

Les 5 centres autrichiens du groupe EUROPLASMA ont reçu la certification de l'EMA le 20 mai 2011 et entrent désormais dans la description du « Plasma Master File » européen de LFB BIOMEDICAMENTS SA qui inclut également des centres de la Croix Rouge allemande depuis 2010.

- Ouverture d'un établissement pharmaceutique de thérapie cellulaire à Lyon

En août 2011, l'AFSSAPS (devenue ANSM) a autorisé l'ouverture d'un établissement pharmaceutique à Lyon (F11/231), au sein de CELLforCURE SAS. Cet établissement a obtenu le statut de fabricant de médicaments de thérapie innovante. Le passage de CELLforCURE SAS sous statut d'établissement pharmaceutique marque une étape essentielle du développement du Groupe dans le domaine de la thérapie cellulaire.

- Obtention d'une protection jusqu'en 2027, aux Etats-Unis, sur les constructions d'ADN nécessaires à la production de certaines protéines

GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. peut désormais prendre avantage de la délivrance d'un nouveau brevet relatif à la production de protéines thérapeutiques. En effet, l'office américain des brevets et des marques (USPTO) a délivré un brevet protégeant les constructions d'ADN nécessaires à la production de protéines thérapeutiques dans le lait d'animaux transgéniques. La protection conférée par ce brevet s'étend jusqu'en 2027. GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. bénéficiait déjà d'un autre brevet américain, de large portée, qui expirera en 2021 et qui concerne des procédés permettant de produire des protéines thérapeutiques dans le lait de mammifères transgéniques non humains.

Ce nouveau brevet permet à GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. de renforcer sa propriété industrielle sur le territoire américain dans le domaine de la production de protéines thérapeutiques dans le lait de mammifères transgéniques.

- Extension jusqu'en 2018 d'un brevet américain relatif à la production de protéines transgéniques

GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. a également obtenu l'extension de 3 ans (jusqu'en 2018) de son brevet américain concernant l'antithrombine recombinante produite par transgénèse animale dans le lait de mammifères transgéniques, ATRYN®.

- Délivrance du brevet « low fucose » par l'office américain des brevets

Le 26 avril 2011, le brevet américain US 7.931.895 sur des anticorps monoclonaux à haute activité ADCC a été délivré à LFB BIOTECHNOLOGIES SAS par l'office américain des brevets et des marques (USPTO). Ce nouveau brevet protège des anticorps monoclonaux ayant une activité accrue grâce à un recrutement plus performant des cellules du système immunitaire, cette activité pharmacologique étant due à un profil de fucosylation amélioré. Ce brevet vient compléter le brevet déjà délivré fin 2009 en Europe.

Après une procédure qui aura duré près de 6 ans, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS est donc reconnue officiellement, aux Etats-Unis, comme pionnière de cette innovation protégeant des anticorps de nouvelle génération dont plusieurs candidats sont désormais également en développement dans d'autres laboratoires pharmaceutiques.

2.2 Partenariats

- Contrat de transfert de technologie avec HEMOBRAS (Brésil) : construction d'une usine de fractionnement plasmatique

LFB BIOMÉDICAMENTS SA, LFB TECNOLOGIA LTDA et la société d'Etat brésilienne HEMOBRAS ont signé, en juillet 2011, un contrat de six ans dans le cadre d'un transfert de technologie, portant sur l'équipement et la validation pharmaceutique d'une usine de fabrication de médicaments dérivés du plasma au Brésil.

LFB BIOMÉDICAMENTS SA est en charge de la conception, réalisation et de la validation pharmaceutique de l'usine, HEMOBRAS étant en charge du projet et futur exploitant de cette usine.

A terme, l'usine permettra de fabriquer six médicaments essentiels à la santé, faisant d'HEMOBRAS l'opérateur national brésilien dans le domaine des médicaments dérivés du plasma.

LFB TECNOLOGIA LTDA, filiale de LFB HEMODERIVADOS E BIOTECNOLOGIA LTDA au Brésil, créée en 2011, effectuera le suivi du projet au Brésil.

- En juillet 2011, ont été signés des accords de licence avec le sud-coréen SHIN POONG pour la commercialisation en Asie de deux médicaments recombinants du groupe LFB

En juillet 2011, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS et GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. ont respectivement signé, avec le laboratoire sud-coréen SHIN POONG, deux accords de licence portant sur deux médicaments recombinants du groupe LFB.

Le premier accord porte sur l'enregistrement et la commercialisation par SHIN POONG de l'antithrombine ATRYN®, en Corée du sud. Ce produit est actuellement commercialisé aux Etats-Unis par GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.

Le second accord porte sur l'enregistrement et la commercialisation par SHIN POONG, en Corée du sud et dans d'autres pays d'Asie, du facteur VII activé, en cours de développement par LFB BIOTECHNOLOGIES SAS.

- En avril 2011, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS et GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. ont signé une option de licence avec la société américaine TG THERAPEUTICS Inc.

Le 26 avril 2011, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS et GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. ont accordé à une société américaine, TG THERAPEUTICS Inc., une option de licence portant sur les droits exclusifs d'utilisation des projets CD 20 (LFB R603 et TG20) du groupe LFB en cours de développement.

- En septembre 2011, le Service de Santé des Armées (SSA) français et LFB BIOTECHNOLOGIES SAS ont signé un contrat d'étude de faisabilité sur un anticorps monoclonal

LFB BIOTECHNOLOGIES SAS et le ministère de la défense français ont conclu un contrat visant à étudier la faisabilité du développement d'un anticorps monoclonal recombinant à visée thérapeutique et/ou prophylactique, destiné à être administré (seul ou en complément d'antibiotiques) à l'homme.

Ce projet fait suite à des travaux de recherche préliminaires menés conjointement par le SSA et LFB BIOTECHNOLOGIES SAS depuis 2006.

2.3 Investissements industriels

- Mise en service d'une unité de production dédiée au fibrinogène

En décembre 2011, l'unité de production dédiée au fibrinogène de LFB BIOMEDICAMENTS SA est entrée en opération. Cette unité est destinée à produire des lots commerciaux de CLOTTAFAC[®]. Elle vient augmenter très fortement la capacité de purification et de production de LFB BIOMEDICAMENTS SA de ce médicament essentiel en pleine croissance.

- Développement d'une unité de production amont accroissant la capacité de production en médicaments dérivés du plasma

Après le passage aux lots de 4500 l en 2010, la montée en puissance de la capacité de fractionnement de LFB BIOMEDICAMENTS SA sur le site des Ulis s'est poursuivie en 2011. Elle permettra le déploiement et la mise en opération, prévue fin 2012, de l'unité de production ALFA-DEAE destinée à augmenter la capacité de production de LFB BIOMEDICAMENTS SA pour ALFALASTIN[®], mais également pour d'autres protéines indiquées dans le cas de maladies rares.

Des investissements ont également été réalisés pour la rénovation des ateliers de répartition liquide et lyophilisée sur le site de Lille. La fin de travaux sur ces lignes est prévue en 2013.

- Entrée en phase expérimentale pour la mise en œuvre de la technologie RFID sur le plasma français

En juillet 2011, l'AFSSAPS (devenue ANSM) a donné un avis favorable au lancement de la phase expérimentale de la mise en œuvre de la technologie RFID (Radio Frequency Identification) sur les poches de plasma, projet conduit en collaboration entre LFB BIOMEDICAMENTS SA et l'EFS (Etablissement Français du Sang), qui fournit le plasma collecté en France pour fractionnement.

Ce projet vise notamment à optimiser les flux, la traçabilité et à accompagner le développement de la production des médicaments dérivés du plasma de LFB BIOMEDICAMENTS SA. Il prévoit l'apposition de puces RFID sur les poches de plasma.

2.4 Gouvernance

- Renouvellement du conseil d'administration de LFB SA

Renouvelé pour partie (collège des représentants de l'Etat et des personnalités qualifiées) par un décret en date du 25 novembre 2011, le nouveau conseil d'administration de LFB SA s'est réuni le 15 décembre 2011 et a, notamment, proposé au gouvernement français la désignation de Monsieur Christian BECHON – renouvelé en qualité de personne qualifiée – au poste de Président-Directeur général de LFB SA.

2.5 Evènements postérieurs à la clôture

- LFB BIOTECHNOLOGIES SAS et GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. signent un accord avec TG THERAPEUTICS Inc.

En application de l'accord d'option signé en avril 2011, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS et GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. ont signé, le 30 janvier 2012, avec la société de droit américain, TG THERAPEUTICS Inc., un accord de licence exclusif et mondial portant sur le développement et la commercialisation des anticorps LFB R603 et TG20. En contrepartie de l'attribution de cette licence, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS a reçu 7 368 000 actions de TG THERAPEUTICS Inc. et est ainsi devenu actionnaire minoritaire de cette société.

3. LE CHIFFRE D'AFFAIRES 2011

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 432,4 M€. Il progresse de 5 % par rapport à 2010.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE PAR CATEGORIE DE PRODUITS

	Au 31 décembre 2011		Au 31 décembre 2010		Evolution 2011 / 2010	
	Montant	Répartition	Montant	Répartition	Montant	Variation
<i>Montants exprimés en millions d'euros</i>						
Total chiffre d'affaires Groupe	432,4	100,0%	411,6	100,0%	20,8	5,0%
France	363,7	84,1%	354,8	86,2%	8,9	2,5%
Médicaments	361,9	83,7%	353,8	86,0%	8,1	2,3%
<i>Immunologie</i>	144,0	33,3%	147,0	35,7%	(3,0)	-2,0%
<i>Maladies rares</i>	131,2	30,3%	123,8	30,1%	7,4	5,9%
<i>Soins intensifs</i>	86,8	20,1%	83,0	20,2%	3,7	4,5%
<i>Autres médicaments</i>						
Services	0,0	0,0%	0,1	0,0%	(0,1)	N/S
Produits intermédiaires biologiques	1,5	0,4%	0,7	0,2%	0,8	120,1%
Autres biens et services vendus	0,3	0,1%	0,2	0,0%	0,1	52,4%
International	68,7	15,9%	56,8	13,8%	11,9	20,9%
Médicaments	32,8	7,6%	31,9	7,7%	0,9	2,9%
<i>Immunologie</i>	7,3	1,7%	4,8	1,2%	2,5	52,3%
<i>Maladies rares</i>	7,5	1,7%	9,3	2,3%	(1,8)	-19,5%
<i>Soins intensifs</i>	18,1	4,2%	17,8	4,3%	0,2	1,3%
<i>Autres médicaments</i>						
Services	12,5	2,9%	13,8	3,4%	(1,3)	-9,7%
<i>Travail à façon</i>	8,9	2,1%	12,3	3,0%	(3,4)	-27,5%
<i>Autres services</i>	1,7	0,4%	1,0	0,2%	0,7	74,2%
<i>Transfert de technologie</i>	1,8	0,4%	0,5	0,1%	1,3	274,0%
Produits intermédiaires biologiques	22,8	5,3%	11,1	2,7%	11,7	106,1%
Autres biens et services vendus	0,6	0,1%	0,0	0,0%	0,6	N/S

3.1 Réorganisation des ventes et du marketing international au sein du groupe LFB

L'internationalisation croissante des activités du groupe LFB a entraîné une réorganisation interne des ventes et du marketing international au cours de l'année 2011.

Une nouvelle direction a été créée, baptisée Global Marketing and Sales (GMS), regroupant les ventes et le marketing France et international. Cette direction a pour mission le développement des ventes des produits plasmatiques et recombinants du Groupe qui, aux Etats-Unis, s'appuient sur la filiale GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. et, au Brésil, sur la filiale, LFB HEMODERIVADOS E BIOTECNOLOGIA LTDA.

La constitution de cinq zones d'activité commerciale : Europe du Nord, Europe du Sud, Moyen-Orient et Maghreb, Afrique et Outre-Mer, chacune supervisée par un responsable de zone, fait partie intégrante de cette réorganisation qui s'est réalisée à effectif constant.

Les activités supports aux ventes, à savoir le marketing, le service clients, les marchés hospitaliers et les études, intègrent également cette dimension internationale.

Les activités internationales du groupe LFB distinctes de l'export et de la commercialisation de produits finis, notamment la production de médicaments pour le compte de tiers, les intermédiaires de production ou encore les activités de transfert de technologie, ne sont pas intégrées dans la direction GMS mais regroupées au sein de la nouvelle direction des alliances et partenariats.

3.2 Médicaments

L'activité 2011 a été essentiellement portée par la vente de médicaments dérivés du plasma, commercialisés au sein de trois gammes :

- Immunologie
- Maladies rares
- Soins intensifs

La vente de médicaments dérivés du plasma et recombinants s'est élevée à près de 394,7 M€, soit 91,3 % du chiffre d'affaires du Groupe et une hausse de 2,3% par rapport à 2010.

3.2.1 La gamme Immunologie

3.2.1.1 France

En 2011, la gamme thérapeutique « Immunologie » a généré un chiffre d'affaires de 144 M€, se positionnant depuis près d'une décennie comme la première gamme thérapeutique du Groupe. Dans un marché qui reste en forte croissance en volume, le chiffre d'affaires de la gamme connaît donc un plateau, en raison de stratégies commerciales très offensives, fondées sur des baisses de prix, de la part des concurrents de LFB BIOMEDICAMENTS SA.

Avec ses deux immunoglobulines, TEGELINE® et CLAIRYG®, LFB BIOMEDICAMENTS SA a concédé des parts de marché mais reste leader sur le marché français (54 % des parts de marché – source panel Gers, année 2011).

TEGELINE®, positionnée grâce à ses indications différenciantes en neurologie (neurophathie motrice multifocale et polyradiculonévrites inflammatoires démyélinisantes chroniques : deux pathologies qui représentent environ 1/3 des prescriptions d'IgIV), conserve des parts de marché significatives.

CLAIRYG®, immunoglobuline polyvalente humaine liquide, prête à l'emploi, lancée en 2010, a vu son développement freiné sur un marché français très concurrentiel.

3.2.1.2 International

Le développement à l'international se poursuit avec une croissance du chiffre d'affaires export de +52,3 %, passant de 4,8 M€ à 7,3 M€. Ceci est notamment dû au développement des ventes de TEGELINE® au Brésil et en Turquie.

3.2.2 La gamme Maladies rares

3.2.2.1 France

En 2011, la gamme « Maladies rares » a totalisé un chiffre d'affaires de 131,2 M€, en croissance de 5,9 % par rapport à 2010. Cette gamme s'appuie sur une grande diversité de produits indiqués dans les troubles de l'hémostase et la pneumologie. La croissance de la gamme est portée pour l'essentiel par BETAFAC® et ALFALASTIN®.

Dans un marché évoluant en volume de +3,5 %, FACTANE®, le facteur VIII nanofiltré 15 nm de LFB BIOMEDICAMENTS SA, a stabilisé sa part de marché à environ 14 % (source panel Gers, année 2011).

BETAFAC®, facteur IX nanofiltré 15 nm de LFB BIOMEDICAMENTS SA, prescrit dans le traitement de l'hémophilie B, progresse de 19 % dans un marché en croissance de 8 %. Grâce à une forme concentrée du médicament lancée fin 2009, des parts de marché ont été reconquises et atteignent 39 %.

WILFACTIN® / WILSTART® sont deux produits indiqués dans le traitement de la maladie de Willebrand, bénéficiant de trois étapes de sécurisation. Ces deux produits permettent une prise en charge ciblée de la maladie avec un produit d'urgence, WILSTART®, et un concentré pur de facteur Von Willebrand, WILFACTIN®, reconnu comme l'étalon international dans le dosage du facteur Von Willebrand. Leur chiffre d'affaires total est en croissance de 2 % par rapport à 2010. Historiquement prescrit pour le traitement des saignements, WILFACTIN® / WILSTART® ont bénéficié du développement du segment de la prophylaxie.

ALFALASTIN®, alpha-1-antitrypsine (A1AT) humaine de LFB BIOMEDICAMENTS SA, est indiqué dans l'emphysème des patients déficitaires en A1AT. Ce médicament est en croissance de 12 % par rapport à 2010. Référent en France dans la prise en charge du déficit en A1AT, LFB BIOMEDICAMENTS SA soutient la cohorte CONEDAAT, registre national permettant de recenser et de suivre l'évolution des patients déficitaires, qui permet de progresser dans la compréhension et la connaissance de ce déficit.

3.2.2.2 International

En 2011, l'activité internationale de la gamme repose sur le lancement progressif du facteur Von Willebrand de LFB BIOMEDICAMENTS SA (WILFACT® ou WILFACTIN®), dans de nouveaux pays européens, et sur les ventes de FACTANE® au Moyen-Orient.

Avec 7,5 M€, la gamme « Maladies rares » à l'international totalise un chiffre d'affaires en diminution de 19,5 % par rapport à 2010. Ce recul est dû à l'érosion des prix des facteurs de coagulation sur tous les marchés.

3.2.3 La gamme Soins intensifs

3.2.3.1 France

En 2011, la gamme « Soins intensifs » réalise un chiffre d'affaires de 86,8 M€, en croissance de 4,5 % par rapport à 2010. Cette progression s'appuie sur une croissance très importante de CLOTTAFACT® en chiffre d'affaires et de KANOKAD® en volume.

- L'albumine de LFB BIOMEDICAMENTS SA, VIALEBEX®, premier produit de la gamme, totalise 28,9 M€ de chiffre d'affaires, en recul de 1 % par rapport à 2010.

Ce médicament est utilisé préférentiellement aux colloïdes de synthèse dans certaines situations cliniques, en particulier en situation d'urgence. En 2011, le marché en volume des albumines, avec +3,4 %, a connu une croissance modérée. VIALEBEX® reste la première albumine en France avec une part de marché de 75,3 % (source panel Gers, année 2011).

- Le fibrinogène, CLOTTAFACT®, réalise une croissance de 34 % en 2011, confirmant l'intérêt des professionnels de santé pour ce produit lancé fin 2009.

Indiqué dans le traitement des déficits en fibrinogène acquis ou congénitaux, ce médicament a reçu, en mai 2011, le prix Galien qui honore, pour la première fois, la recherche et développement du groupe LFB. CLOTTAFACT® présente une triple sécurisation virale et un profil de pureté supérieur à 95 %. Grâce à la mise en service, en décembre 2011, d'une unité de production dédiée (Lille), CLOTTAFACT® est désormais disponible en quantités supérieures pour répondre aux besoins du marché français. La demande en fibrinogène est effectivement importante, notamment dans le cadre de la prise en charge de situations d'hémorragies massives occasionnant des déficits majeurs en fibrinogène.

- KANOKAD®, complexe prothrombique (PPSB) du Groupe, reste le produit leader sur un marché français extrêmement concurrentiel, dégageant une croissance de 4 %. Sur un marché du PPSB très dynamique (+11 %), KANOKAD® détient 77 % de part de marché en 2011.
- Premier médicament de synthèse, commercialisé par LFB BIOMEDICAMENTS SA en France, ARGANOVA® a été lancé en octobre 2011, dans le cadre d'un accord de distribution conclu avec le laboratoire MITSUBISHI PHARMA EUROPE qui en détient l'autorisation de mise sur le marché français. Le partenariat entre MITSUBISHI PHARMA EUROPE et LFB BIOMEDICAMENTS SA sur ce médicament illustre la reconnaissance de l'expertise du Groupe, à la fois dans le domaine des troubles rares de la coagulation et celui des soins intensifs.

ARGANOVA, antithrombotique de substitution, est indiqué dans l'anticoagulation d'une thrombopénie induite par l'héparine de type II chez l'adulte, une pathologie rare et grave.

- Dans la gamme « Soins intensifs », les ventes d'ACLOTINE® sont en baisse de 9 % en 2011. Les autres médicaments, PROTEXEL®, GAMMATETANOS®, IVHEBEX® et IG Anti-HBS IM, représentent un chiffre d'affaires total stable de 17,3 M€.

3.2.3.2 International

Le chiffre d'affaires de la gamme « Soins intensifs » est en croissance de 1,3 % en 2011, tiré notamment par VIALEBEX® (+16 % et 10,6 M€ de chiffre d'affaires). IVHEBEX® réalise une bonne performance avec une progression de 42 %.

3.3 Services

Le Groupe développe, notamment à l'international, une activité de service complémentaire de la vente de médicaments. En 2011, les services représentent 18 % du chiffre d'affaires international.

3.3.1 Le travail à façon

Le travail à façon (TAF) représente 13 % du chiffre d'affaires international et marque le pas en 2011.

Cette activité subit en effet un retard de traitement des volumes brésiliens dû au renouvellement contractuel impliquant un changement de client (la société d'Etat HEMOBRAS se substituant désormais au ministère de la santé brésilien).

La production de FACTANE® et WILLFACT® pour la Belgique revient à son niveau moyen en 2011, après une année 2010 particulièrement élevée. Le TAF Maroc s'inscrit, quant à lui, dans la stabilité.

3.3.2 Le transfert de technologie

L'année 2011 a connu une avancée importante dans le développement des activités de transfert de technologie du Groupe, du fait de la signature par LFB BIOMÉDICAMENTS SA et LFB TECNOLOGIA LTDA d'un contrat avec la société d'Etat brésilienne HEMOBRAS.

D'une durée prévue de six ans, ce contrat prévoit que LFB BIOMÉDICAMENTS SA assurera la conception, la réalisation et la validation d'une usine de fractionnement plasmatique au Brésil, pour le compte de son client, futur exploitant. A ce titre, ce transfert de technologie implique un programme de formation des personnels d'HEMOBRAS.

Le chiffre d'affaires de cette activité n'a pas été significatif en 2011.

3.4 Produits intermédiaires biologiques

Cette activité a connu un développement notable en raison de l'intégration, à partir du 1er septembre 2010, d'EUROPLASMA GmbH dans le Groupe. Bénéficiant d'un effet « année pleine » lié à ce changement de périmètre dans les comptes du groupe LFB, le chiffre d'affaires enregistré à ce titre atteint 23 M€, dont 21 M€ ont été réalisés par les centres de collecte de plasma du groupe autrichien.

4. LES RESULTATS 2011

4.1 Extrait du compte de résultat consolidé

<i>Montants exprimés en millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010	Variation
Ventes France	363,7	354,8	2,5%
Ventes à l'international	68,7	56,8	21,0%
Chiffre d'affaires	432,4	411,6	5,1%
Marge brute	177,7	175,4	1,3%
%CA	41,1%	42,6%	
Frais de recherche et développement	(79,3)	(75,3)	5,3%
Frais commerciaux et marketing	(43,2)	(42,7)	1,2%
Frais généraux et administratifs	(46,1)	(38,9)	18,5%
Autres charges et produits opérationnels	(16,6)	(12,4)	34,1%
Résultat opérationnel	(7,5)	6,2	
%CA	-1,7%	1,5%	
Résultat financier	(1,9)	(1,8)	
Résultat avant impôts	(9,4)	4,3	
Impôts sur les résultats	3,7	(0,1)	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(1,2)	0,6	
Résultat net consolidé	(6,9)	4,8	
% CA	-1,6%	1,2%	
- Résultat net - part revenant aux minoritaires	(0,2)	(3,4)	
- Résultat net - part revenant au Groupe	(6,6)	8,2	
EBITDA	24,0	47,4	
% CA	5,6%	11,5%	

4.2 La marge brute

La marge brute s'élève à 177,7 M€ en 2011 (41,1 % du chiffre d'affaires), contre 175,4 M€ en 2010 (42,6 % du chiffre d'affaires). L'écart favorable de 2,3 M€ comprend un effet périmètre de 2,7 M€ (consolidation d'EUROPLASMA GmbH au 1er septembre 2010). La marge brute 2010 bénéficiait de la reconnaissance des revenus différés apportés par la vente du produit ATRYN® à LUNDBECK pour près de 6 M€, effet non récurrent.

4.3 Les frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement s'établissent à 79,3 M€ après déduction du crédit impôt recherche (11,2 M€). Ils progressent de 4 M€ à base comparable par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation est d'abord le fait des programmes d'anticorps monoclonaux pour 3,0 M€. Elle s'explique par l'avancée rapide et prometteuse du programme anti-D, avec la fin de la phase IIa (« proof of concept ») et la préparation de la phase IIb (lots et étude de faisabilité). Dans le même temps, les productivités des clones de l'anti-CD20 et des deux Mabs anti-shigatoxines ont été fortement augmentées. Les études cliniques des programmes CD 20 et SHIGAMABS® se poursuivent.

Les programmes de transgénèse ont progressé de 1,8 M€. La priorité a été donnée au développement du facteur VIIa, programme marqué par le changement d'échelle des installations de production de lait et la production des premiers lots cliniques de phase II, clarifiés par GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. puis purifiés et mis en forme pharmaceutique par deux sociétés du groupe SANOFI. Enfin, le protocole clinique, jusqu'à la phase III, a été validé par la FDA.

Les programmes concernant les médicaments dérivés du plasma sont stables (-0,7 M€). Le démarrage de l'étude DIP de l'immunoglobuline européenne concentrée à 10 % est compensé par la fin des études « core » princeps de CLAIRYG®. La fin du projet sur le marqueur CSAP, un ralentissement du programme facteur H, ont généré des économies par rapport à l'année précédente. A l'inverse, la progression des dépenses réglementaires marque notamment l'accélération de l'internationalisation du portefeuille des produits du groupe LFB.

Enfin, les dépenses de recherche amont sont stables.

4.4 Les frais commerciaux et marketing

Les frais commerciaux s'établissent à 43,2 M€, progressant de 1 M€ par rapport à 2010 qui bénéficiait d'une reprise de provisions « clients douteux » (0,6 M€). A l'inverse, la situation en Libye a amené à provisionner 0,3 M€ de créances sur ce pays en 2011.

La mise en place de réseaux commerciaux au Brésil et aux Etats-Unis est compensée par la réduction des frais de promotion des produits en France et certains frais de fonctionnement à l'international.

4.5 Les frais généraux et administratifs & les autres produits et charges opérationnels

Les frais généraux et administratifs s'établissent à 46,1 M€ contre 38,9 M€ au 31 décembre 2010. Ce chiffre prend en compte le reclassement des charges d'impôts et taxes, ainsi que des charges de redevances et brevets, du poste « Autres charges opérationnelles » vers le poste « Frais généraux et administratifs », à hauteur de 7,7 M€.

Les frais de siège et assurances croissent de 3,5 M€. L'effet année pleine de la consolidation d'EUROPLASMA GmbH, les honoraires liés à la signature du contrat « HEMOBRAS » ainsi qu'un effet défavorable sur la masse salariale sont les principales raisons de cet accroissement.

Les taxes et frais de brevets sont en nette augmentation (écart défavorable de 3,7 M€ par rapport à 2010). Le poste « Taxes » progresse à lui seul de 2,2 M€ dont 1,3 M€ au titre de la contribution « Clause de sauvegarde » en France. Le poste « Brevets » progresse lui aussi de 2 M€, en partie liés aux extensions de brevets déposées en 2009 et dont l'impact financier intervient 2 ans plus tard.

Les frais de démarrages projets ne progressent que de 1,9 M€ en raison du décalage de la validation de l'atelier ALFA-DEAE.

Enfin, **les autres produits et charges** intègrent une perte de valeur complémentaire liée à la dépréciation de la survaleur de la société LFB BIOMANUFACTURING SAS (anciennement dénommée MAbgène), ainsi qu'une provision dotée dans le cadre d'un plan concerté de réduction des effectifs de la société LFB BIOTECHNOLOGIES SAS.

4.6 Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à -7,5 M€ (-1,7 % du chiffre d'affaires), soit une variation de -13,7 M€ par rapport au même résultat en 2010.

Les autres produits d'activités sont classés, pour la production immobilisée, en déduction du coût des ventes et, pour les subventions, en autres produits et charges opérationnels.

Le crédit d'impôt recherche figure en net des frais de recherche et développement et non sur la ligne charge d'impôts, conformément aux référentiel IFRS.

4.7 Les charges et produits financiers

Le résultat financier représente une charge de -1,9 M€ contre -1,8 M€ en 2010. Deux raisons qui se compensent sont à l'origine de cette stabilité.

Le coût de l'endettement progresse de 1 M€ et s'établit à -3,5 M€, contre -2,4 M€ en 2010. L'augmentation de l'endettement reste maîtrisée et bénéficie, en 2011, d'un taux moyen de financement plutôt favorable, soit 2,7 % l'an.

Le renforcement de la devise américaine impacte favorablement le résultat financier par la constatation d'écart de conversion à hauteur de 1,6 M€.

4.8 La charge d'impôts

L'impôt évolue favorablement en 2011. Un produit net de 3,7 M€ est dégagé en 2011 contre une charge nette de -0,1 M€ en 2010.

L'intégration fiscale présente une base déficitaire en 2011 qui est la cause de cette évolution. La constatation d'un impôt différé actif de 4,5 M€, d'un produit d'impôts de 0,3 M€ lié à l'activation des déficits reportables en contrepartie d'une charge d'impôt à taux réduit de 1.9 M€, sont les éléments explicatifs principaux du niveau de l'impôt 2011. Les autres produits nets (0,8 M€) sont principalement la conséquence de la variation d'une année à l'autre des impôts différés et de la charge d'impôt des filiales à l'International.

4.9 Le résultat des sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalences (-1,2 M€) est constitué principalement de 25 % du résultat net de la société de fractionnement belge, CAF-DCF, et le reliquat provenant d'une participation à hauteur de 7 % dans le capital de la société française PLASMAPRIME.

4.10 Le résultat net

Le résultat net consolidé ressort à -6,9 M€, contre +4,8 M€ en 2010. La part des minoritaires passe de -3,4 M€ en 2010 à -0,2 M€ en 2011. Il s'agit de la quote-part des minoritaires dans le résultat de la société LFB BIOMANUFACTURING SAS (anciennement dénommée MAbgène). Le rachat des actionnaires minoritaires de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc., depuis le 2 décembre 2010, explique le moindre niveau de la quote-part des minoritaires dans le résultat du Groupe en 2011 par rapport à 2010.

5. LE BILAN

Au 31 décembre 2011, les capitaux propres sont en légère diminution par rapport à 2010 et s'élèvent à 233,8 M€, soit 75 % du total des ressources long terme, nettes de la trésorerie.

L'endettement financier net ressort à 78,6 M€, soit 34 % des capitaux propres. Il représente 25 % des ressources long terme et 3,3 fois l'EBITDA du Groupe.

<i>Montants exprimés en millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
Total des actifs non courants	247,2	236,1
Total des actifs courants	253,4	209,2
TOTAL DE L'ACTIF	500,6	445,3
Capital social	50,0	50,0
Autres réserves	190,4	182,8
Résultat	(6,6)	8,2
Capitaux propres – Part du Groupe	233,8	241,0
Intérêts minoritaires	0,0	0,1
Total des capitaux propres	233,8	241,2
Total des passifs non courants	84,4	35,5
Total des passifs courants	182,4	168,6
TOTAL DU PASSIF	500,6	445,3
<i>Endettement financier net</i>	<i>78,6</i>	<i>50,5</i>
<i>Endettement / Capitaux propres</i>	<i>34%</i>	<i>21%</i>
<i>Endettement / EBITDA</i>	<i>3,3</i>	<i>1,1</i>

6. LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

<i>Montants exprimés en millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
RESULTAT NET	(6,9)	4,8
Capacité d'autofinancement	15,6	36,0
Variation du besoin en fonds de roulement	(11,0)	16,7
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	4,5	52,8
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS	(31,4)	(58,2)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX FINANCEMENTS	46,5	17,9
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRESORERIE	19,7	12,5
Trésorerie nette à l'ouverture	(2,8)	(15,3)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	19,7	12,5
Incidence de la variation des taux de change	(1,1)	
Trésorerie nette à la clôture	15,8	(2,8)
Endettement financier net à l'ouverture	50,5	44,2
Augmentation (diminution) de l'endettement financier net	27,0	5,0
Incidence de la variation de périmètre	1,1	1,3
Endettement financier net à la clôture	78,6	50,5

La capacité d'autofinancement s'établit à 15,6 M€, soit un niveau inférieur de 57 % à celui de 2010. Alors que le résultat net est déficitaire, les amortissements et dépréciations enregistrent une baisse significative par rapport à 2010. Le ralentissement des investissements ainsi que les évènements non récurrents provisionnés en 2010 expliquent ces écarts.

La variation du besoin en fonds de roulement traduit un besoin de trésorerie supplémentaire de 11 M€. Elle a bénéficié d'un bon maintien des délais de paiement à l'international, qui restent inférieurs à 100 jours, et d'un affacturage déconsolidant sur les créances publiques en France supérieur de 2 M€ par rapport à 2010 (41 M€). En revanche, la progression du niveau des stocks (+12 M€) impacte défavorablement la variation du besoin en fonds de roulement. Ce sont les stocks de produits ouvrés plasmiques (+16 M€) ainsi que les stocks de plasma déportés (-4 M€) qui expliquent cette progression.

Les investissements se sont élevés à 31,4 M€. Ils comprennent essentiellement les investissements industriels pour 23,7 M€. La décroissance des investissements par rapport à 2010 s'explique pour l'essentiel par l'absence d'investissement financier significatif en 2011.

Les flux liés au financement des opérations représentent 46,5 M€. Ils comprennent principalement l'emprunt obligataire d'un montant de 50 M€, d'une durée de 7 ans, et portant intérêt au taux de 4,72 % par an, émis courant mai 2011.

7. DONNEES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES 2011

7.1 Données sociales

7.1.1 Les effectifs

Les effectifs détaillés ci-après comprennent l'ensemble des salariés du groupe LFB en France et à l'étranger, inscrits au 31 décembre 2011, auxquels il convient d'ajouter, pour la France, un effectif moyen de 50 intérimaires en 2011 contre 64 en 2010.

EFFECTIFS INSCRITS AU 31/12/2011	Hommes	Femmes	Total
FRANCE :			
- Industriel	494	174	668
- Pharmaceutique	91	284	375
- Recherche & développement	108	165	273
- Commercial France & International	41	111	152
- Supports	71	89	160
TOTAL France	805	823	1 628
FILIALES ETRANGERES			
- GTC Biotherapeutics Inc	39	35	74
- Europlasma GmbH	35	173	208
- Autres filiales	9	12	21
TOTAL Filiales étrangères	83	220	303
TOTAL GROUPE LFB	888	1 043	1 931

Les effectifs inscrits en France, hors intérimaires, sont en croissance de 3,96 % par rapport à 2010. Cette augmentation se décompose en un solde net d'embauches de 15 personnes en CDI et de 47 personnes en CDD.

A l'international, on notera la croissance des effectifs de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. destinée, en particulier, à accompagner le développement commercial de cette filiale et de LFB HEMODERIVADOS E BIOTECNOLOGIA LTDA, du fait notamment de la mise en œuvre du transfert de technologie au Brésil.

Les effectifs du Groupe se caractérisent toujours par une remarquable parité globale entre les hommes et les femmes (49,5 % d'hommes et 50,5 % de femmes en France) et par une nouvelle augmentation du nombre de cadres en 2011.

Après une légère augmentation en 2010, année au cours de laquelle il était de 5,5 %, le taux de turn-over a significativement baissé et se situe à 4,3 % au 31 décembre 2011.

7.1.2 Réorganisations – Mobilité – Accompagnement

A l'instar de ce qui s'est produit en 2010, l'année 2011 a été l'occasion pour de nombreux collaborateurs du Groupe de changer de métier ou de localisation géographique.

Plusieurs réorganisations ont été conduites ou initiées au cours de l'année 2011 avec comme objectif constant de maintenir les emplois, de développer les compétences et les expériences professionnelles des salariés concernés.

Au titre de celles-ci, il convient de relever l'importante réorganisation de la Direction internationale dont les activités de ventes de produits finis ont été transférées à la Direction des opérations commerciales et marketing, rebaptisée « Global Marketing and Sales » (GMS), ce qui a entraîné, outre le transfert de plusieurs collaborateurs d'une Direction vers l'autre, une réorganisation profonde des deux structures à effectifs constants et une clarification des responsabilités.

Le transfert progressif sur les années 2011-2013 de l'activité de Cell Line Development (CLD) de Lille à Alès chez LFB BIOMANUFACTURING SAS (anciennement dénommé MAbgène) a également été initié en 2011. Il a pour objectif de doter cette société de la capacité de faire une offre globale pour ses clients tiers, intégrant les aspects liés au développement et la production industrielle des médicaments non plasmatiques. L'activité de CLD était assurée à Lille par 6 collaborateurs. Aucun d'entre eux n'ayant souhaité suivre le déménagement de leur activité à Alès, la Direction des ressources humaines a mis en place, avec l'aide d'un cabinet spécialisé, un dispositif d'accompagnement ayant pour objectif de favoriser au mieux leur repositionnement dans d'autres métiers du site de Lille, comme cela avait été fait précédemment lors du transfert du pilote de bioproduction à Alès par exemple.

Enfin, la fermeture de l'animalerie des Ulis a été opérée au 3ème trimestre 2011 et les 7 collaborateurs y travaillant ont été accompagnés selon la même méthodologie que celle conduite pour le transfert de l'activité CLD de Lille vers Alès. En trois mois, chacun d'eux a pu être repositionné au sein du groupe LFB, soit sur des postes proches de leurs postes antérieurs, soit sur des postes plus éloignés pour lesquels ils ont été formés spécifiquement.

7.1.3 Relations sociales

Les relations sociales au sein du groupe LFB sont fondées sur le dialogue et le respect mutuel des personnes et des prérogatives réciproques. C'est sur le fondement de ces principes que de nombreux chantiers de négociation ont été poursuivis et conclus en 2011 :

- la finalisation de la convergence sociale entre le groupe LFB et LFB BIOMANUFACTURING SAS (anciennement dénommé MAbgène),
- l'intégration de CELLforCURE SASU, filiale de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS, spécialisée dans la thérapie cellulaire, dans l'unité économique et sociale (UES) du LFB,
- la prévention et la gestion des risques psycho-sociaux par la signature d'un accord le 28 juin 2011,

- la possibilité pour toutes les élections des représentants du personnel de voter par voie électronique,
- la signature d'un accord électoral en vue du renouvellement des représentants du personnel au conseil d'administration de LFB SA.

De très nombreux autres chantiers de négociation ont été ouverts en 2011 et devraient également aboutir à la signature d'accords d'entreprise en 2012 :

- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- la politique de mobilité pour répondre aux enjeux de développement international du groupe LFB,
- les moyens et la carrière des représentants du personnel.

7.1.4 Santé et sécurité

La Direction du groupe LFB et les partenaires sociaux avaient engagé en 2010 une réflexion commune afin d'aboutir à la signature d'un accord dont l'objet est de fournir à l'ensemble des acteurs de l'entreprise un cadre général qui permette de prévenir, détecter, éviter et traiter les risques psycho-sociaux. Pas moins de 13 réunions de négociation ont eu lieu pour aboutir à la rédaction de cet accord dont l'objet permet notamment de :

- favoriser une prise de conscience partagée de ceux-ci et la compréhension des mécanismes et facteurs en jeu en instaurant un échange entre la Direction et les représentants du personnel,
- sur la base d'un diagnostic propre au groupe LFB, confirmer et/ou mettre en œuvre des mesures de prévention tant organisationnelles que psycho-sociales pour agir en amont (prévention primaire) et en aval (prévention secondaire et tertiaire),
- disposer d'une cellule de gestion de crise associant la Direction, les représentants du personnel (le CHSCT) et la médecine du travail,
- construire des indicateurs de résultats et de moyens d'action pour suivre la maîtrise du risque et la pertinence des actions de prévention,
- promouvoir une culture et un fonctionnement au sein du groupe LFB qui valorise les individus.

Cet accord analyse différents facteurs organisationnels et psycho-sociaux et, au regard de chacun d'eux, suivant les réalités du LFB, retient des indicateurs de risque, de résultat et des actions de prévention.

La Direction et les organisations syndicales, au terme d'un processus collaboratif approfondi, ont dégagé six grands axes de prévention :

- accompagner le changement des organisations et des emplois,
- former l'ensemble des acteurs de l'entreprise et, en particulier, l'encadrement et la Direction,

- promouvoir la santé au travail,
- adapter les processus, conditions et environnement de travail (charge de travail, reconnaissance au travail, latitude décisionnelle, équilibre travail et vie personnelle, ...),
- favoriser le lien social de l'encadrement et des collègues,
- encadrer l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La mise en œuvre des dispositions de cet accord a commencé par la construction et le déploiement d'un dispositif pluriannuel de formation des managers et des « préventeurs », qui sont les médecins du travail, les infirmières, les assistantes sociales et psychologues du travail, le CHSCT, ainsi que les personnels des services Ressources humaines et Hygiène, sécurité et environnement. La formation a pour fil conducteur la notion de management par l'équilibre. Trois niveaux de formation ont été retenus :

- la mobilisation : il s'agit de donner à tous des repères et les premiers réflexes de prévention des risques psycho-sociaux,
- l'accompagnement dans l'action : pour donner aux managers de proximité des outils pragmatiques de diagnostic et d'action face aux risques psycho-sociaux et pour donner aux « préventeurs » les moyens de piloter la mise en œuvre du dispositif,
- l'aide à la résolution des difficultés techniques : pour donner un cadre d'analyse des pratiques pour créer et soutenir de nouvelles façons d'agir face aux risques psycho-sociaux.

Au-delà de cette approche par la formation qui est nécessaire mais non suffisante, le pilotage de démarche de prévention des risques psycho-sociaux sera de la responsabilité de la Direction des ressources humaines en raison de son positionnement opérationnel et de la relation de proximité qu'elle entretient avec les partenaires sociaux.

7.1.5 Formation professionnelle

En 2011, le groupe LFB a poursuivi son effort en matière de formation professionnelle avec un budget de 1,9 % de la masse salariale consacré aux coûts pédagogiques et un partenariat administratif et financier avec son organisme de branche pour accroître encore cet effort en propre.

De nombreuses actions sont dispensées par les unités de formation métier (industrielle, commercial et marketing, Direction des ressources humaines) et par des salariés LFB en position de « formateurs occasionnels » sur leur expertise.

Les premiers domaines de formation sont :

- expertise professionnelle pour plus de 21 %,
- hygiène, sécurité, environnement pour plus de 15 %,
- spécifique métier industriel pour plus de 14 %,
- qualité pour plus de 12 %.

La formation a contribué au déploiement de projets transverses comme :

- « Quality Risk Management »,
- « gouvernance des projets stratégiques »,
- premières actions pilotes « Risques psycho-sociaux, les connaître pour mieux les prévenir »,
- «eCTD – Norme Europe vs US »,
- « maîtrise des procédures »,
- « comment préparer une inspection pharmaceutique ? »
- déploiement par les équipes LFB de la « GED AMM » et de la « GED AQ ».

7.1.6 Egalité de traitement

La politique de ressource humaine du groupe LFB participe pleinement aux avancées de responsabilité sociale et environnementale (RSE) de l'entreprise. L'année 2011 fut riche en définitions et mises en place de plans d'action pour répondre plus précisément aux attentes des parties prenantes. Le processus de dialogue entre la Direction des ressources humaines et les instances représentatives du personnel (IRP) a abouti à la signature d'un accord sur la gestion des risques psycho-sociaux mais aussi à la négociation d'un accord sur l'égalité professionnelle au LFB et au lancement d'une politique d'emploi des personnes handicapées en vue d'atteindre un objectif d'emploi direct ou indirect de 6 % à l'horizon 2016.

Le travail mené par la Direction des ressources humaines avec les représentants du personnel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes s'inscrit dans un cadre général de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise portant sur l'égalité des chances, dès l'embauche et à tous les stades de la vie professionnelle. Chacune des parties a pu réaffirmer son attachement au respect du principe de non discrimination, notamment entre les femmes et les hommes, et considère que la mixité à tous les niveaux de l'entreprise et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes favorisent le dynamisme, la cohésion sociale et l'efficacité économique de l'entreprise.

Conscients que l'évolution professionnelle des femmes et le développement de la mixité dans les emplois à tous niveaux peuvent être éventuellement freinés par des représentations et des stéréotypes culturels, les parties à la négociation ont décidé d'élaborer un diagnostic général et par métier, de construire des indicateurs de suivi et de mettre en place des mesures correctives de façon progressive sur les années 2012 à 2014.

Le groupe LFB s'attache par ailleurs à promouvoir l'égalité de traitement à travers la définition d'une politique d'emploi des personnes handicapées. Cette politique, écrite au cours de l'année 2011, assigne des objectifs précis à l'entreprise et définit les moyens d'action qui seront utilisés pour y parvenir, lesquels s'articulent autour de trois axes principaux :

- l'accueil de stagiaires et l'intégration de collaborateurs,
- l'accompagnement des démarches de reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH),
- le recours à la sous-traitance auprès d'entreprises du secteur protégé.

Le groupe LFB a voulu s'associer aux manifestations qui se sont déroulées au cours de la semaine du handicap (14 au 20 novembre 2011) dans toute la France. Cette semaine a été une opportunité pour l'entreprise de faire connaître son engagement en faveur des personnes en situation de handicap, tant au profit de ses collaborateurs qu'auprès des personnes externes concernées, en informant les collaborateurs sur ce qu'est le handicap, les possibilités qu'ont les personnes handicapées de travailler comme les autres et en animant des ateliers spécifiques avec l'aide d'organismes extérieurs et de la médecine du travail.

La Direction des ressources humaines poursuit la conduite de ces chantiers qui participent tous à l'épanouissement professionnel des collaborateurs et à la performance de l'entreprise.

7.2 Données environnementales et sociétales

7.2.1 Périmètre

Au sein du groupe LFB, seule la société LFB BIOMEDICAMENTS SA est soumise au reporting social et environnemental, selon les critères définis dans l'article 225 de la loi Grenelle 2. Dans un souci de cohérence globale, il a été décidé d'inclure dans le périmètre du reporting les deux sociétés, LFB BIOMEDICAMENTS SA et LFB BIOTECHNOLOGIES SAS, en considérant les sites les plus significatifs en termes d'enjeux environnementaux que sont les deux sites industriels français : l'un basé au sein de la zone d'activités de Courtaboeuf dans l'Essonne (91) et l'autre à Lille (59). En revanche, le bilan des émissions de gaz à effet de serre intègre celles des deux sites mentionnés, complétées de celles du site de bioproduction situé à Alès (30).

7.2.2 Données environnementales

La politique environnementale de l'entreprise s'inscrit dans la volonté de réduire l'impact environnemental dans les processus comme dans la distribution des médicaments, pour accroître la protection de la santé des collaborateurs et autres parties prenantes et la protection de l'environnement.

L'entreprise s'est préparée et organisée, par ailleurs, à la prise en compte du règlement européen REACH qui impacte directement le processus de gestion des risques.

7.2.2.1 Hygiène, sécurité, environnement (HSE)

Les sites industriels de LFB BIOMEDICAMENTS SA appartiennent à la catégorie des installations classées pour l'environnement (ICPE), soumise à déclaration ou à autorisation. La protection de l'environnement, l'hygiène et la sécurité font donc l'objet d'une surveillance toute particulière de la part des équipes du LFB. Elle est la préoccupation permanente des départements HSE dont elle constitue la mission. Pour s'assurer de la bonne application des règles de sécurité et de protection de l'environnement, la société porte une attention toute particulière à la formation des nouveaux arrivants et, de façon générale, au maintien à niveau des collaborateurs sur ces problématiques spécifiques.

Le respect des fondamentaux intègre la surveillance permanente des effluents, pour des sites en conformité et la gestion des déchets générés par la production, en améliorant chaque année leur tri et en l'élargissant à d'autres catégories de déchets : les piles, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les tubes fluorescents.

Si les déchets générés par les sites industriels font l'objet d'une gestion conséquente par les départements HSE, il appartient à la Direction Supply Chain et achats d'apporter des solutions pour améliorer les quantités et la nature des emballages des produits livrés chez les clients. Ainsi, une politique de réduction des emballages secondaires a été mise en place visant à les optimiser,

à simplifier toute la chaîne d'emballage, à recourir au maximum aux matériaux recyclables et à trouver des solutions alternatives comme le recours aux camions frigorifiques. Cette dernière initiative résulte de l'effort considérable réalisé par LFB BIOMEDICAMENTS SA pour limiter la génération de déchets chez le client : en 2011, 338 tonnes d'emballages isothermes et frigorifiques ont ainsi été évitées.

7.2.2.2 Consommations énergétiques

	Année 2011	Année 2010
Eau	433 942 m3	427 854 m3
Gaz	32 265 Mwh	39 427 Mwh
Electricité	49 788 Mwh	48 892 Mwh

Les départements techniques suivent au plus près les consommations énergétiques. LFB BIOMEDICAMENTS SA utilise des équipements à haute consommation d'énergie tels que des chambres froides. Il est donc important de pouvoir identifier les sources d'économie potentielles, qu'elles soient relatives à ces équipements ou non.

Des solutions alternatives sont régulièrement étudiées et mises en œuvre, lorsque cela est possible, et tout en répondant aux exigences de qualité et de performance de production, afin de maîtriser au mieux ces consommations. On peut citer à cet égard :

- le recours à un économiseur sur l'une des chaudières, afin d'en réduire la consommation,
- le remplacement de certains éclairages à ballast ferromagnétique par des éclairages à ballast électronique,
- etc.

La maîtrise des consommations de ressources, comme celle des émissions, des effluents ou de la production de déchets sont autant de défis à relever par les équipes qui font face à la fois à une augmentation de la production et à une évolution de la réglementation.

7.2.2.3 Emissions en équivalent CO2

En 2010, le groupe LFB a souhaité réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur son site industriel le plus important en termes d'effectifs, basé sur les données de 2009, hors cadre réglementaire. Cet exercice a conduit à plusieurs recommandations. Un tiers d'entre elles ont été décidées et enclenchées sur l'année 2010 pour une réalisation en 2011 : des actions les plus symboliques aux plus impactantes sur l'organisation. La société a décidé d'adhérer à un site internet de covoiturage à destination des salariés, mais a également poussé plus loin la réflexion sur les émissions de GES puisqu'elle a revu en profondeur l'ensemble des trajets effectués dans le cadre des livraisons à l'international, pour une optimisation de la Supply Chain. Cette révision prévoit le remplacement progressif des livraisons en avion par des solutions alternatives : le bateau pour les zones hors Europe et le camion pour les zones européennes. A l'horizon 2013, cette restructuration devra permettre, au-delà des gains économiques, une division par quatre des émissions de GES.

En 2011, LFB BIOMEDICAMENTS SA a réalisé un bilan des émissions de GES sur ses 3 sites français, conformément à l'article 75 de la loi dite « Grenelle 2 ». Il a volontairement été décidé de s'en tenir aux périmètres inscrits dans la loi, afin de renforcer la démarche avant de la déployer plus largement. Les résultats sont actuellement en cours d'analyse. Le troisième périmètre du bilan est parallèlement pris en compte à travers la restructuration de la distribution internationale, ou à travers les actions mises en œuvre dans le cadre de l'adhésion à la Charte des achats responsables mentionnée dans le paragraphe portant sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Par extension, la problématique environnementale s'applique à l'activité tertiaire du Groupe. La mise en place de projets transversaux comme celui de l'optimisation des consommations de papier, d'une révision de la politique des voyages, vise à suivre les consommations hors périmètre industriel direct, tout en participant à la sensibilisation des collaborateurs.

Montant exprimé en feuilles de papier

Année 2011

Consommation de papier (feuilles) *

9 748 000

** Consommation sur les 2 sites industriels*

Au-delà des fonctions dédiées, la maîtrise des impacts environnementaux s'étend donc progressivement à l'ensemble des collaborateurs, qu'ils soient directement ou indirectement concernés par la problématique.

7.2.3 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Au-delà des aspects « Maladies rares » qui représentent le cœur de métier de LFB BIOMEDICAMENTS SA et son engagement aux côtés des patients et de leurs familles, à travers les relations tissées avec les associations de patients, le Groupe tente d'ancrer et de pousser plus loin sa démarche volontaire en termes de responsabilités sociétales.

LFB BIOMEDICAMENTS a signé, fin 2010, la Charte des bonnes pratiques entre grands donneurs d'ordre et PME, initiative promue par la médiation des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance, d'une part, et la Compagnie des dirigeants et acheteurs de France (CDAF), d'autre part. La charte des achats responsables en interne définit 10 bonnes pratiques qui vont du principe d'éthique des affaires à l'intégration des problématiques environnementales. Ces pratiques, applicables à tous les fournisseurs, forment les bases d'une relation de confiance, d'un dialogue mieux construit et durable pour un bénéfice mutuel. En 2011, la société a ainsi mis en place un processus de médiation et défini 18 actions qui répondront à l'ensemble des engagements d'ici mi 2013. Ces actions s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue qui permettra à la société de consolider son processus achats, sa gestion des risques, grâce à une collaboration améliorée avec ses fournisseurs,

Un comité de pilotage co-présidé par le médiateur et la CADF se tient deux fois par an et les entreprises signataires sont évaluées, dans un premier temps, par le médiateur, avant d'être à terme auditées par un organisme mandaté.

8. RISQUES

Au sein du groupe LFB, les principaux risques sont pris en compte selon leur nature (industrielle, pharmaceutique, plasmatisque et biologique, ...). Il existe une cartographie de risques et un dispositif de gestion de ces risques a été mis en place et rattaché à la Direction générale. Ce dispositif prend en compte la totalité des sociétés et activités du groupe LFB.

Les principaux risques, leur prévention et leurs éventuelles conséquences, notamment financières, sont détaillés ci-après.

8.1 Les risques liés à l'environnement réglementaire

Un des enjeux majeurs du Groupe consiste à réussir à développer des produits jusqu'à leur phase de commercialisation, dans le contexte d'un environnement réglementaire de plus en plus contraignant.

En France, en Europe, aux Etats-Unis et dans d'autres pays, la réglementation est susceptible :

- d'augmenter de manière significative les coûts liés au développement, aux essais, à la fabrication et à la commercialisation des produits du Groupe,
- de limiter les indications thérapeutiques pour lesquelles le Groupe serait autorisé à commercialiser ses produits,
- de retarder de manière significative pour le Groupe la délivrance de l'autorisation de mise sur le marché.

Enfin, de manière plus générale, le Groupe ne peut garantir que des modifications rapides et/ou importantes de la réglementation en vigueur n'auront pas à l'avenir d'effet défavorable significatif sur ses activités, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

8.2 Les risques liés à la production plasmatisque

Le groupe LFB, à travers sa filiale LFB BIOMEDICAMENTS SA, en tant que producteur, est responsable des risques liés à la production.

Parmi les produits commercialisés par le Groupe, beaucoup sont fabriqués en recourant à des procédés techniquement complexes faisant appel à des sites spécialisés, des matières premières très spécifiques et d'autres contraintes de production imposées par les autorités réglementaires compétentes et le Groupe.

Le choix d'une production répartie sur deux sites sans duplication des installations peut faire courir un risque au groupe LFB en termes de continuité d'activités, comme la présence de goulets d'étranglement dans la fourniture de certains produits et peuvent conduire à l'interruption de la production et au non respect des engagements d'approvisionnement pris par le Groupe. Les mesures de sécurité mises en œuvre par le groupe LFB satisfont aux normes prescrites par les lois et règlements en vigueur. Il n'en demeure pas moins que les risques de contamination inopinée, d'accidents, d'incendie ou d'explosion ne peuvent être totalement écartés. Les processus de contrôle qualité existants et l'existence de dispositifs HSE, sécurité et sûreté, permettent cependant de prévenir ces accidents potentiels avec un niveau de sécurité appréciable. Le groupe LFB est, en outre, assuré au plan financier contre ces risques. Par ailleurs, le groupe LFB met en place des partenariats industriels avec d'autres sociétés spécialistes du fractionnement visant à minimiser ce risque.

Les risques liés à la chaîne logistique et notamment ceux relatifs aux approvisionnements en matières premières et composants nécessaires à la fabrication des médicaments (risques de carence notamment) font l'objet de mesures afin d'assurer la disponibilité de ces articles et services.

8.3 Les risques environnementaux et industriels

Les activités de recherche et de développement du Groupe, ainsi que son activité industrielle de médicaments dérivés du sang, impliquent le stockage, l'utilisation et l'élimination de produits dangereux et/ou biologiques. Bien que ces activités soient contrôlées, elles constituent un risque de contamination pour l'environnement (notamment lors d'incendie et/ou d'explosion du fait de substances inflammables et/ou explosives, de fuites de stockage ou d'émission ou de rejet de substances toxiques ou dangereuses) pouvant causer des dommages aux personnes et aux biens, des pollutions de l'environnement, des condamnations du Groupe à des sanctions civiles et/ou pénales, ou encore des fermetures d'installations.

8.4 Les risques liés à la matière biologique humaine et à la santé

Sur le plan biologique, les risques liés à la fabrication de médicaments d'origine humaine sont connus et maîtrisés depuis longtemps. Sur le plan épidémiologique, les virus pathogènes sont très bien identifiés. Au stade de la qualification de la matière première plasmatisée, les critères de sélection des dons ont été renforcés par l'Établissement français du sang (EFS). Le système d'hémovigilance français est aujourd'hui l'un des plus performants au monde.

En cours de procédés, les contrôles biologiques et les étapes d'inactivation et d'élimination virales donnent lieu à des procédures extrêmement encadrées. L'ensemble de ces étapes est documenté par les autorités publiques de sécurité sanitaire qui exercent leur contrôle sur l'activité pharmaceutique.

Malgré une connaissance et une maîtrise approfondie des procédés de fabrication de médicaments d'origine humaine, des contrôles biologiques, des étapes d'inactivation et d'élimination virale, des procédures d'hémovigilance (critère de sélection des donneurs de sang et contrôles biologiques du sang) et de pharmacovigilance (traçabilité des médicaments dérivés du plasma), le groupe LFB ne peut exclure le risque de contamination de tiers par ses produits issus de matière biologique humaine. L'émergence continue de risques biologiques nouveaux (« Prion », SRAS, H1N1, Chikungunya) impose également le maintien d'une veille scientifique et sanitaire constante. Une contamination de tiers par de nouveaux vecteurs de maladies contenus dans les produits du Groupe ne peut être totalement exclue.

En outre, malgré les nombreux tests et essais cliniques réalisés, ainsi que le respect des procédures de contrôle strictes, l'administration de produits du Groupe pourrait entraîner des effets secondaires dommageables non prévus.

En France, conformément à la réglementation, le dispositif de traçabilité des médicaments dérivés du plasma (MDP) est au cœur des préoccupations du groupe LFB. Il est donc possible de retrouver l'origine de l'ensemble des produits concernant les patients receveurs (pharmacovigilance) et d'identifier chaque don. Le groupe LFB, à travers sa filiale LFB BIOMÉDICAMENTS SA, reçoit ces informations en temps réel des partenaires impliqués. L'ensemble du dispositif est contrôlé par les autorités sanitaires.

En raison de l'application du principe de précaution et à la demande des autorités sanitaires, la société LFB BIOMÉDICAMENTS SA peut être amenée à rappeler des lots de médicaments, suite aux informations post don.

En l'absence de faute de LFB BIOMEDICAMENTS SA, la loi sur l'indemnisation de l'aléa thérapeutique fait porter à l'Etablissement français du sang les risques financiers afférents aux aléas de contamination liés aux nouveaux agents pathogènes.

8.5 Les risques liés au chiffre d'affaires

8.5.1 Concentration sur certains produits

Quatre produits : TEGELINE®, FACTANE®, VIALEBEX® et WILFACTIN®/ WILSTART® concentrent 52 % du chiffre d'affaires du Groupe. La part importante d'un nombre limité de produits dans le chiffre d'affaires peut être préjudiciable à terme. Si un nombre important de nouvelles molécules sont par ailleurs en cours de développement, il n'est pas certain qu'elles soient toutes homologuées par les autorités réglementaires compétentes, ni que leur autorisation de mise sur le marché soit délivrée.

8.5.2 Concentration géographique

84 % du chiffre d'affaires consolidé est réalisé sur la France.

Le groupe LFB a pour ambition de porter à 20 % la part de son chiffre d'affaires réalisé à l'international et de mieux répartir ainsi son risque d'exposition géographique. En 2011, le chiffre d'affaires réalisé à l'international a été de 16 % contre 14 % l'année précédente.

8.6 Les risques liés à l'environnement concurrentiel

Les marchés des biotechnologies et de l'industrie pharmaceutique sur lesquels le Groupe opère se caractérisent par une évolution très rapide et une concurrence intense. Dans la conduite de ses activités, le Groupe est confronté à de nombreux acteurs parmi lesquels de grands groupes pharmaceutiques internationaux et des acteurs spécialisés dans la bioproduction, dont la taille, l'expérience et les ressources en capitaux dépassent celles du Groupe. De manière plus générale, le Groupe doit donc faire place à une concurrence forte, à la fois dans le domaine des médicaments dérivés du plasma et dans le secteur des biotechnologies.

8.7 Les risques liés à la régulation des marchés

Plusieurs facteurs de risques (régulation économique, régulation pharmaceutique, contexte français particulier, ...) se sont accrus pendant l'exercice 2011 pour un impact à venir.

Ces facteurs, conjugués, se traduisent de facto par un effet ciseau financier accru sur le groupe LFB : diminution des recettes concomitante à une augmentation des charges, à périmètre d'activité identique.

Cet effet de ciseau aura, dès le court terme, des effets défavorables significatifs sur les activités, les perspectives de développement (ralentissement de l'effort de recherche et développement, diminution de la puissance d'impact à l'international) et la situation financière (augmentation de la fiscalité) du Groupe.

- Un durcissement de la régulation et de la réglementation pharmaceutique sans précédent
Au-delà d'une intensification notable de la concurrence sur le marché français notamment, le groupe LFB doit faire face à plusieurs durcissements de la régulation pharmaceutique en France (liste non exhaustive) :
 - des baisses de prix, décidées en 2011 par le Comité économique des produits de santé, de près de 8 % sur les principaux facteurs de coagulation (VIII et IX), qui impacteront le résultat 2012. Ces baisses ciblées déséquilibrent en outre particulièrement le trépied de fractionnement du Groupe,
 - une augmentation de 60 % de la taxe sur le chiffre d'affaires qui passera en 2012 à 1,6 % du chiffre d'affaires,
 - une augmentation de la contribution à verser à l'AFSSAPS (devenue ANSM) pour financer l'accroissement de 40 M€ de son budget en 2012,
 - la diminution des limites de croissance de la consommation, tolérées avant le déclenchement de la clause de sauvegarde, dans différentes classes pharmaceutiques et touchant notamment les produits de la liste en sus à l'hôpital (l'essentiel du marché du Groupe),
 - la contribution, dès 2012, au financement de la toute nouvelle filière nationale de collecte et de destruction des déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement,
 - le maintien de certaines dispositions historiques sur le plasma français (déleucocytation et retraits de lots pour Creutzfeld Jakob sporadique) qui impactent le Groupe négativement, face à ses concurrents non concernés par ces dispositions,
 - la remise en cause en France des dispositifs d'accès aux produits innovants, éminemment utiles pour les produits innovants, destinés à l'hôpital pour des maladies rares et graves : protocoles thérapeutiques temporaires, autorisations temporaires d'utilisation, usage hors AMM, même encadrés par des groupes d'experts type CEDIT de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris (APHP),
 - le durcissement des exigences post-AMM avec la multiplication et la généralisation des études post-AMM pour documenter les populations spécifiques, notamment : conditionnement, à l'avenir, du remboursement à la réalisation d'études cliniques comparatives, ce qui augmentera le coût et la durée des essais cliniques, repoussant d'autant l'horizon de mise sur le marché de nouveaux produits,
 - etc

Les résultats économiques du groupe LFB sont dépendants à plus de 80 % du marché français, ce qui fait que ces mesures impactent relativement beaucoup plus le Groupe que ses grands concurrents internationaux. La situation économique générale de la zone Euro amplifie ces pressions qui se développent également en Europe, alors même que le Groupe y lance de façon plus importante ses produits (par exemple, WILFACTIN®).

Bien entendu, au niveau national, toutes les mesures nouvelles de fiscalités transversales impactent le Groupe, comme toute autre entreprise (taxe sur les contrats d'apprentissage, etc).

- Un coût d'achat du plasma en France en augmentation

Le Groupe est également exposé à une incertitude sur le prix du plasma (matière première essentielle à la fabrication des médicaments dérivés du plasma) qui est décidé par arrêté des ministres chargés de la santé et de l'économie.

8.8 Les risques financiers

Au 31 décembre 2011, la gestion financière et la trésorerie du Groupe sont assurées par LFB SA dans le cadre d'une convention intra-groupe pour les filiales : LFB SA, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS, LFB BIOMÉDICAMENTS SA, LFB BIOMANUFACTURING SAS (anciennement dénommé MAbgène), Groupe EUROPLASMA, GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. et CELLforCURE SASU.

8.8.1 Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change, notamment en raison des opérations avec ses filiales, GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. aux Etats-Unis et LFB HEMODERIVADOS E BIOTECNOLOGIA Ltda au Brésil, et divers achats en devises.

Au 31 décembre 2011, aucune couverture de change ne restait active.

8.8.2 Risque de taux

A partir de 2008, le Groupe a eu recours à l'endettement. Lorsque les financements sont basés sur des taux variables, l'opportunité de contractualiser une couverture de taux est systématiquement analysée. Une couverture basée sur l'achat d'un « tunnel » a été signée, le 28 mai 2010, portant sur un nominal maximal de 50 M€.

8.8.3 Risque de liquidité

Le groupe LFB assure sa liquidité par des lignes de crédit confirmées pour une partie de ses besoins de financement, et utilise par ailleurs des lignes de découvert et un instrument d'affacturage. Pour compléter ses ressources, le Groupe a lancé, en mai 2011, un emprunt obligataire coté.

8.8.4 Risque lié aux covenants bancaires

Le groupe LFB est soumis à un covenant bancaire dans le cadre de certaines lignes de crédit confirmées. Ce covenant consiste à rendre certains en-cours exigibles si la participation de l'Etat au capital du LFB n'était plus majoritaire.

8.8.5 Risque sur les actifs

Des actions sont menées pour renforcer la sécurité des actifs tant matériels qu'immatériels du groupe LFB (locaux de production, stockages, propriété industrielle et intellectuelle, système d'information, ...).

Par ailleurs, une politique assurantielle revue annuellement tient compte des évolutions externes au groupe LFB (contexte international, réglementaire, ...) mais aussi de la cartographie des risques pour couvrir, de manière optimisée, les impacts potentiels de survenance de ces risques.

8.8.6 Risque lié aux litiges et contentieux

Le Groupe est engagé dans divers contentieux liés à des contrats de distribution, de développement ou de travail.

Le Groupe ne fait pas l'objet actuellement d'actions en responsabilité du fait de ses produits ou de toute autre action liée à l'utilisation de ses produits par des patients, des autorités réglementaires,

des établissements hospitaliers ou tout autre tiers utilisant ou commercialisant les produits du Groupe.

9. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations versées en 2011 aux membres des organes d'administration et de direction s'élève à 2 620 milliers d'euros contre 2 659 milliers d'euros en 2010.

Le montant des engagements en matière de pensions de retraite ou d'indemnités assimilées concernant les membres des organes d'administration et de direction représente un montant global de 634 milliers d'euros au 31 décembre 2011, contre un montant global de 665 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Il n'existe, au 31 décembre 2011, aucun autre engagement dont bénéficieraient les membres actuels ou anciens des organes d'administration ou de direction du Groupe.

10. PERSPECTIVES 2012

10.1 Activités commerciales

En 2012, dans un contexte tendu pour les dépenses publiques en Europe, et en l'absence de nouveaux produits permettant une percée commerciale significative, le chiffre d'affaires du Groupe ne devrait pas connaître de croissance forte en France.

A l'international, il devrait poursuivre sa progression, en particulier si la livraison des lots de médicaments restant à facturer au titre du travail à façon au Brésil se déroule normalement. De même, le chiffre d'affaires devrait fortement bénéficier du début de la réalisation des prestations prévues au titre du contrat de transfert de technologie signé avec les autorités brésiliennes.

Par ailleurs, les ventes de médicaments devraient se développer dans plusieurs pays sur lesquels il a été décidé de concentrer l'action commerciale du groupe LFB.

10.2 Eléments financiers prévisionnels

Les tendances observées en 2011 sur le marché français, notamment la dégradation du chiffre d'affaires moyen par litre de plasma fractionné, devraient se poursuivre en 2012. Elles ne permettent pas d'anticiper une amélioration significative de la marge brute du Groupe. Un plan d'optimisation des coûts de production a été lancé.

Les coûts de recherche et développement devraient rester à un niveau comparable ou légèrement supérieur à celui de 2011, sous réserve d'une aggravation du contexte commercial qui serait constatée en cours d'année. Il est prévu de ralentir ou de mettre en partenariat certains projets coûteux. Le plan concerté de réduction des effectifs de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS, qui a été annoncé fin 2011, devrait permettre de poursuivre au mieux les projets en cours.

Les autres charges opérationnelles, nettes des autres produits opérationnels, sont également prévues en légère hausse.

Dans ces conditions, le résultat opérationnel du Groupe devrait être positif et le résultat net consolidé autour de l'équilibre.

11. ELEMENTS CLES CONCERNANT LFB SA

11.1 Extrait du compte de résultat

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010	Variation
Chiffre d'affaires net	24 597	27 187	-9,5%
Autres produits d'exploitation	12 272	12 322	-0,4%
Total produits d'exploitation	36 870	39 509	-6,7%
Charges d'exploitation	(44 016)	(46 421)	-5,2%
Résultat d'exploitation	(7 146)	(6 912)	
Résultat financier	(17 633)	(13 345)	
Résultat courant avant impôts	(24 780)	(20 257)	
Résultat exceptionnel	26	(290)	
Impôt sur les sociétés	24 384	25 500	
Résultat net	(370)	4 953	

Sur la base des conventions intra-groupe, les revenus de LFB SA sont constitués essentiellement à partir de facturations aux filiales :

- des prestations de type « holding »,
- des loyers des bâtiments des Ulis,
- des redevances au titre des brevets et de la commercialisation des produits.

Au total, les produits d'exploitation s'élèvent à 36,9 M€, incluant :

- les produits liés au transfert de technologie et travail à façon Brésil pour 5,7 M€,
- les facturations intra-groupe pour 29,5 M€ dont les redevances de brevets pour 11,7 M€,
- autres pour 1,7 M€.

Les charges d'exploitation sont constituées de coûts propres à la holding et de refacturations internes en provenance de LFB BIOMEDICAMENTS SA et LFB BIOTECHNOLOGIES SAS, respectivement pour des prestations de type fonctions supports et de recherche & développement.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 44,0 M€ dont 20,1 M€ de coûts de recherche et développement et 23,9 M€ liés aux coûts de structure de la holding.

La perte d'exploitation de la société, qui s'élève à 7,2 M€, est dégradée par :

- un résultat financier négatif de 17,6 M€, qui tient compte principalement d'une provision de 58,3 M€ liée à la dépréciation du compte courant financier de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS, ainsi que des dividendes en provenance de LFB BIOMEDICAMENTS SA à hauteur de 42,0 M€,

- un résultat exceptionnel non significatif.

Le résultat avant impôt s'élève à -24,8 M€.

Le produit d'impôt de 24,4 M€ est principalement lié à la prise en compte du résultat fiscal négatif de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS dans l'intégration fiscale. Le produit d'impôt qui en résulte, au niveau de LFB SA en tant que société holding, n'est pas à restituer à LFB BIOTECHNOLOGIES SAS.

Au total, le résultat net de la société s'élève à -0,4 M€.

11.2 Extrait du tableau de flux de trésorerie

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
RESULTAT NET	(370)	4 953
Capacité d'autofinancement	59 491	62 717
Variation du besoin en fonds de roulement	(1 245)	(9 780)
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	58 245	52 937
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS	(1 033)	(13 985)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX FINANCEMENTS	(30 306)	(39 689)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRESORERIE	26 907	(737)
Trésorerie nette à l'ouverture	(16 182)	(15 446)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	26 907	(737)
Trésorerie nette à la clôture	10 724	(16 182)
Endettement financier net à l'ouverture	41 182	20 446
Augmentation (diminution) de l'endettement financier net	24 595	20 737
Endettement financier net à la clôture	65 777	41 182

Les flux de trésorerie sont centralisés au niveau de LFB SA pour ce qui concerne LFB BIOMEDICAMENTS SA et LFB BIOTECHNOLOGIES SAS, et ce dans le cadre d'une convention de trésorerie Groupe.

Compte tenu des mouvements intra-groupe, le LFB dispose d'un flux de trésorerie d'exploitation positif de 58,2 M€.

L'endettement total en fin de période s'élève à 65,8 M€. Le pourcentage d'endettement net sur capitaux propres s'élève à 37 % à la clôture de l'exercice 2011.

11.3 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

La décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture de l'exercice 2011 est la suivante :

	Au 31 décembre 2011		Au 31 décembre 2010	
	Montant	%	Montant	%
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>				
Total	1 287	100%	2 806	100%
Factures Non échues *	1 218	95%	88	3%
Echues	69	5%	88	3%
< ou = 30 jours	20	2%	59	2%
>30 jours et < ou = 45 jours	0			
>45 jours et < ou = 60 jours	49	4%	(2)	N/S
> 60 jours		0%	31	1%

* Les délais de règlement des factures non échues sont conformes à la loi 2008-776 du 4 août 2008, dite loi "LME"

11.4 Perspectives 2012

Au total, un maintien du niveau des charges liées aux programmes de recherche et développement, compte tenu d'un versement de dividendes de 36,0 M€ de LFB BIOMÉDICAMENTS SA au titre de l'exercice 2011 et du produit d'impôt lié à l'intégration fiscale de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS, le résultat net devrait être en nette progression grâce au développement du chiffre d'affaires à l'international.

La société aura recours à des emprunts ou des lignes de crédit pour financer l'ensemble des besoins court et long termes du groupe LFB.

11.5 Renseignements de caractère général concernant LFB SA

11.5.1 Capital de la société

Nous vous informons qu'au 31 décembre 2011, l'Etat détient 100 % du capital et 100 % des droits de vote.

11.5.2 Modalités d'exercice de la Direction générale

Lors de sa séance du 15 décembre 2011, le conseil d'administration a décidé que la Direction générale de LFB SA sera assumée par le Président du conseil d'administration.

11.5.3 Présentation et méthodes d'évaluation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et aucun changement n'est survenu par rapport aux exercices précédents

11.5.4 Mention des dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 9 000 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. L'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élève à 3 249 €.

11.5.5 Projet d'affectation et de répartition des résultats

Le résultat de l'exercice est un déficit de 369 999,37 €

La Direction proposera au conseil d'administration d'affecter ce déficit de 369 999,37 € au report à nouveau créditeur, ce qui portera son montant après affectation à 19 946 481,86 €.

11.5.6 Résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R225-81-3 du code de commerce est joint au présent rapport (ci-dessous) le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des exercices clos depuis 2007.

Montants exprimés en euros	2007	2008	2009	2010	2011
Capital en fin d'exercice					
Capital social	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires HT	15 970 049	19 446 649	24 646 434	27 186 988	24 597 390
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations & provisions	8 728 477	40 179 283	37 490 031	37 217 535	35 107 111
Impôts sur les bénéfices (1)	(11 223 870)	(18 484 168)	(23 289 385)	(25 500 081)	(24 383 631)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations & provisions	(12 661 444)	26 354 224	(5 856 247)	4 953 452	(369 999)
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements, dépréciations & provisions	19,95	58,66	60,78	62,72	59,49
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations & provisions	(12,66)	26,35	(5,86)	4,95	(0,37)
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	38	41	40	28	24
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 111 741	3 579 688	3 645 989	3 096 361	2 937 858
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 213 882	1 562 903	1 546 471	1 301 167	1 285 287

(1) L'impôt sur les bénéfices est un produit

11.5.7 Filiales, participations et sociétés contrôlées

Nous détaillons au chapitre 11 les filiales contrôlées directement et indirectement par LFB SA.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan. Concernant les filiales et participations, nous vous apportons les informations complémentaires suivantes :

- Continuation de l'activité de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS

L'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011 de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS fait ressortir une situation nette déficitaire de 75 M€, suite à une perte de 58,3 M€.

Cette situation est attendue et cohérente avec l'organisation du Groupe et l'avancement des projets de biotechnologies à ce stade. En effet, même si LFB BIOTECHNOLOGIES SAS refacture les prestations de recherche et développement qu'elle assure pour le compte de LFB SA et de LFB BIOMEDICAMENTS SA, il n'en reste pas moins qu'elle supporte l'intégralité des coûts de développement des projets de biotechnologies. Les perspectives de revenus correspondant à ces projets n'arrivant qu'à un horizon moyen terme, la société sera principalement déficitaire jusqu'alors.

Il est rappelé que, lors de l'arrêté des comptes de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS au 31 décembre 2010, la situation nette de la société était inférieure à la moitié du capital social. Ainsi, conformément à l'article L. 225-48 du code de commerce, sur renvoi de l'article L. 227-1 al. 3 du même code, les associés de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS ont décidé de la poursuite de l'activité de la société, lors de l'assemblée générale du 4 mai 2011.

A compter de la décision de poursuite d'activité par l'assemblée générale de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS, la société dispose d'un délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue (soit le 31 décembre 2013 au plus tard), pour régulariser sa situation :

- soit en diminuant son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves,
- soit en reconstituant ces capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social. Cette reconstitution des capitaux propres peut être réalisée par tous moyens et notamment au moyen d'une augmentation de capital par apport en nature ou en numéraire.

11.5.8 Informations relatives au capital et à l'actionnariat des salariés

- Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, nous vous précisons que, à la clôture de l'exercice, la participation des salariés des sociétés liées à votre société, au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce, dans le cadre d'une gestion collective, s'élevait à 0 % du capital.

Nous vous rappelons que la participation des salariés au capital étant toujours inférieure à 3 % du capital social, la société a l'obligation de se prononcer sur une augmentation de capital, au profit des salariés de la société, effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 du Code du travail et L. 225-129-6, alinéa 2 du code de commerce.

À défaut d'augmentation décidée par la société, une assemblée générale extraordinaire est obligatoirement convoquée tous les trois ans en vue de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés. La dernière assemblée générale extraordinaire ayant statué sur cette question, s'étant tenue le 7 mai 2009, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée le 4 mai 2012 pour statuer sur cette question.

11.5.9 Mandats

La composition du conseil d'administration de LFB SA ainsi que les mandats et autres fonctions exercés par les administrateurs du conseil d'administration de LFB SA au 31 décembre 2011, sont les suivants :

- **Personnalités qualifiées**

Monsieur René ABATE

Associé gérant de DELPHEN SARL
Senior Advisor de The Boston Consulting Group
Membre du conseil d'administration de CARREFOUR SA
Membre du conseil de surveillance d'ATOS SA

Monsieur Christian BECHON

Directeur général de LFB BIOMEDICAMENTS SA
Représentant de LFB SA, Président de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS
Administrateur de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.
Administrateur de QUANTUM GENOMICS SA

Madame le Docteur Elisabeth HUBERT

Présidente d'HAD France SAS
Gérante d'ALIAGIS SARL
Administrateur de la société de biotech EFFIMUNE SAS
Membre du conseil d'administration de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS

Monsieur Francis MER

Vice Président du conseil d'administration de SAFRAN SA

Monsieur Jean STEPHENNE

Président de GSK BIOLOGICALS
Président de BESINE
Administrateur de BNP FORTIS
Administrateur de GBL BELGIUM
Administrateur de NANOCYL

Monsieur Jean-Marie ZACHARIE

Membre du comité de gestion de LUNDBECK SAS

- **Représentants de l'Etat**

Monsieur François AUVIGNE

Inspecteur général des finances, IGF, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
Administrateur, représentant l'Etat au conseil d'administration de la SNPE SA (Société nationale des poudres et explosifs)
Membre du conseil de surveillance de l'EPIC, société du grand Paris
Administrateur, représentant l'Etat au conseil d'administration de LFB BIOMEDICAMENTS SA

Monsieur Christian ESTEVE

Chargé de mission auprès du Directeur général pour la recherche et l'innovation, en charge du Service des entreprises, du transfert de technologie et de l'action régionale, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Direction générale pour la recherche et l'innovation

Commissaire du Gouvernement auprès de l'Association nationale de la recherche et de la technologie

Administrateur de OSEO SA

Président du conseil d'administration de l'Université de technologie de Compiègne

Administrateur, représentant l'Etat au conseil d'administration de LFB BIOMEDICAMENTS SA

Madame Solenne LEPAGE

Chef du bureau EDF et participations à l'Agence des participations de l'Etat, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Administrateur, représentant l'Etat au conseil d'administration de la société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de la région parisienne (SEMMARIS)

Administrateur, représentant l'Etat au conseil d'administration de la société de financement et d'investissement pour la réforme et le développement (SOFIRED)

Monsieur Renaud MORIN

Adjoint de la sous-directrice Politique des pratiques et des produits de santé, Direction générale de la santé, Ministère du travail, de l'emploi et de la santé

Administrateur, représentant l'Etat au conseil d'administration de LFB BIOMEDICAMENTS SA

Madame Cécile THARAUD

Présidente du directoire de INSERM TRANSFERT

Monsieur Daniel VASMANT

Chef du bureau industrie de la santé, biotechnologies et agroalimentaire, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

- **Représentants du Personnel**

Sébastien BAGOT

Chef de département Immunologie – Direction des laboratoires de contrôle, LFB BIOMEDICAMENTS SA (Les Ulis)

Pas d'autre mandat

Bernadette CAUVIN (représentante cadres)

Assistante de laboratoire - Direction du développement biopharmaceutique, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS (Lille)

Pas d'autre mandat

Alain ESPARGILIERE

Responsable des services généraux, LFB BIOMEDICAMENTS SA (Les Ulis)

Pas d'autre mandat

Marc LASCOMBES

Ingénieur projets développement industriel, LFB BIOMEDICAMENTS SA (Lille)

Pas d'autre mandat

Hervé MARCILLY

Responsable assurance qualité opérationnel GLP et GMP, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS

Pas d'autre mandat

Emmanuel PAOLI

Superviseur de production – Direction industrielle, LFB BIOMEDICAMENTS SA (Lille)
Pas d'autre mandat

11.5.10 Délégations en cours

Aucune délégation de compétence et de pouvoir n'est accordée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

11.5.11 Jetons de présence

Le montant annuel des jetons de présence du conseil d'administration a été fixé à la somme de 50 500 € pour l'exercice en cours.

12. DETAIL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2011, LFB SA, holding du Groupe, a comme filiales et contrôle les sociétés suivantes :

12.1 Sociétés filiales

En France

LFB BIOMEDICAMENTS

- Forme juridique : SA
- Capital : 150 000 000 €
- Siège social : 3 avenue des Tropiques, 91940 ZA de Courtaboeuf, Les Ulis - France
- Pourcentage de détention du capital / pourcentage des droits de vote : 99,99 %

LFB BIOTECHNOLOGIES

- Forme juridique : SAS
- Capital : 4 000 000 €
- Siège social : 3 avenue des Tropiques, 91940 ZA de Courtaboeuf, Les Ulis - France
- Pourcentage de détention du capital / pourcentage des droits de vote : 99,99 %

LFB BIOMANUFACTURING * (anciennement dénommé MAbgène jusqu'au 31 décembre 2011)

- Forme juridique : SAS
- Capital : 69 396 €
- Siège social : Avenue des Chênes Rouges, 30100 Ales - France
- Pourcentage de détention du capital / pourcentage des droits de vote : 90,90 %

CELLforCURE *

- Forme juridique : SASU
- Capital : 40 000 €
- Siège social : 3 Avenue des Tropiques, ZA de Courtaboeuf, 91940 Les Ulis - France
- Pourcentage de détention du capital / pourcentage des droits de vote : 100,00 %

3

En Allemagne

LFB GmbH

- Forme juridique : GMBH
- Capital : 25 000 €
- Siège social : Lebacher Straße 4, 66113 Saarbrücken - Allemagne
- Pourcentage de détention du capital / pourcentage des droits de vote : 100,00 %

En Angleterre

LFB BIOPHARMACEUTICALS

- Forme juridique : LTD
- Capital : 25 000 €
- Siège social : Wallside House, 12 Mount Ephraim Road, Tunbridge Wells, Kent TN1 1EG - Angleterre
- Pourcentage de détention du capital / pourcentage des droits de vote : 100,00 %

(*) Société détenue par LFB BIOTECHNOLOGIES SAS

(**) Sociétés détenues par EUROPLASMA HOLDING AT GmbH

(***) Société détenue par SMK PLASMA HOLDING GmbH

(****) Société détenue par LFB HEMODERIVADOS E BIOTECNOLOGIA LTDA

En Autriche

EUROPLASMA HOLDING AT (anciennement EUROPLASMA)

- Forme juridique : GMBH
- Capital : 35 000 €
- Siège social : Vienne (enregistré au registre de Vienne) - Autriche
- Pourcentage de détention du capital / pourcentage des droits de vote : 100,00 %

EUROPLASMA ** (anciennement HUMANPLASMA)

- Forme juridique : GMBH
- Capital : 72 673 €
- Siège social : Vienne (enregistré au registre de Vienne) - Autriche
- Pourcentage de détention du capital / pourcentage des droits de vote : 100,00 %

KMS PLASMASERVICE **

- Forme juridique : GMBH
- Capital : 36 000 €
- Siège social : Seiersberg (enregistré au registre de Graz) - Autriche
- Pourcentage de détention du capital / pourcentage des droits de vote : 100,00 %

SMK PLASMA HOLDING **

- Forme juridique : GMBH
- Capital : 36 000 €
- Siège social : Seiersberg (enregistré au registre de Graz) - Autriche
- Pourcentage de détention du capital / pourcentage des droits de vote : 100,00 %

En République tchèque

EUROPLASMA ***

- Forme juridique : s.r.o. (.Společnost s ručením omezeným : SARL)
- Capital : 200 000 CZK
- Siège social : Prague – République tchèque
- Pourcentage de détention du capital / pourcentage des droits de vote : 100,00 %

Au Brésil

LFB HEMODERIVADOS E BIOTECNOLOGIA

- Forme juridique : LTDA
- Capital : 6 257 683 Réals Brésiliens
- Siège social : Avenida das Americas 500 bloco 11 loja 101, Downtown, Barra da Tijuca, CEP : 22640-100 - Rio de Janeiro – Brésil
- Pourcentage de détention du capital / pourcentage des droits de vote : 99,99 %

LFB TECNOLOGIA ****

- Forme juridique : LTDA
- Capital : 10 000 Réals Brésiliens
- Siège social : Avenida Engenheiro Antônio de Goes, n° 60, salas 701 a 705, 7° andar, CEP 51010-000 – Recife - Brésil
- Pourcentage de détention du capital / pourcentage des droits de vote : 100 %

En Belgique

LFB MIDDLE EAST

- Forme juridique : SA
- Capital : 61 500 €
- Siège social : Avenue Louise 149/24, 1050 Bruxelles - Belgique
- Pourcentage de détention du capital / pourcentage des droits de vote : 95,00 % (+5 % détenus par LFB BIOMEDICAMENTS SA)

Aux USA

LFB BIOTECHNOLOGIES *

- Forme juridique : INC.
- Capital : 3 000 \$ US
- Siège social : 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington - USA
- Pourcentage de détention du capital / pourcentage des droits de vote : 100,00 %

GTC BIOTHERAPEUTICS *

- Forme juridique : INC.
- Capital : 10 \$ US
- Siège social : 175 Crossing Boulevard, Framingham, MA 01702 - USA
- Pourcentage de détention du capital / pourcentage des droits de vote : 100,00 %

LFB/GTC *

- Forme juridique : LLC (Joint Venture)
- Members shares : 50 000 \$ US
- Siège social : 175 Crossing Boulevard, Framingham MA 01702 - USA
- Pourcentage de détention du capital / pourcentage des droits de vote : 100,00 % (dont 50 % détenus par LFB BIOTECHNOLOGIES Inc. et 50 % détenus par GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.)

12.2 Sociétés sur lesquelles le groupe LFB a une influence notable

En Belgique

CAF-DCF

- Forme juridique : CVBA – SCRL
- Capital : 11 269 000 €
- Siège social : Avenue de Tyras 109, 1120 Bruxelles – Belgique
- Pourcentage de détention du capital / pourcentage des droits de vote : 24,99 %

13. ANNEXE : RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCEDURES DU CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

ANNEXE

**Rapport du Président du conseil d'administration
sur le gouvernement d'entreprise et les procédures
du contrôle interne et de gestion des risques – Année 2011
(article L. 225-37 du Code de commerce)**

SOMMAIRE

1. Règle de fonctionnement du gouvernement d'entreprise
 - 1.1 Cadre de gouvernement d'entreprise
 - 1.1.1 Règlement intérieur du conseil d'administration
 - 1.1.2 Code AFEP-MEDEF
 - 1.2 Conditions d'organisation des travaux du conseil d'administration
 - 1.2.1 Composition du conseil d'administration
 - 1.2.2 Application du principe de représentation équilibrée hommes/femmes du conseil d'administration
 - 1.2.3 Nomination et pouvoirs du Président-Directeur général
 - 1.2.4 Pouvoirs du conseil d'administration et restrictions apportées au pouvoir du Président-Directeur général
 - 1.2.5 Indépendance des administrateurs
 - 1.2.6 Activité du conseil d'administration
 - 1.2.6.1 Missions
 - 1.2.6.2 Conditions d'organisation des conseils d'administration
 - 1.2.6.3 Dates et contenu des conseils 2011
 - 1.2.7 Les comités du conseil d'administration (compositions, missions, activités)
 - 1.2.8 Comité d'audit
 - 1.2.8.1 Composition et fonctionnement
 - 1.2.8.2 Missions
 - 1.2.8.3 Activité 2011
 - 1.2.9 Comité R&D
 - 1.2.9.1 Composition et fonctionnement
 - 1.2.9.2 Missions
 - 1.2.9.3 Activité 2011
 - 1.2.10 Comité des rémunérations
 - 1.2.10.1 Composition et fonctionnement
 - 1.2.10.2 Missions
 - 1.2.10.3 Activité 2011
 - 1.3 Droits et devoirs des administrateurs
 - 1.3.1 Information et formation des administrateurs
 - 1.3.2 Obligations et devoirs des administrateurs
 - 1.3.3 Rémunération
 - 1.4 Participation des actionnaires aux assemblées générales
2. Procédures de contrôle interne et gestion des risques mises en place par la société

- 2.1 Périmètre
- 2.2 Cadre de référence du dispositif de contrôle interne
- 2.3 Objectifs du contrôle interne
- 2.4 Environnement de contrôle
 - 2.4.1 Organes de pilotage de la Direction
 - 2.4.2 Normes et procédures
 - 2.4.3 Autres textes de référence
 - 2.4.4 Acteurs fonctionnels du contrôle interne et de la gestion des risques
- 2.5 Identification, évaluation et gestion des risques
- 2.6 Activités de contrôle concourant à la fiabilisation du dispositif de contrôle interne
- 2.7 Information et communication
- 2.8 Contrôle interne relatif à l'information financière
 - 2.8.1 Organisation financière du Groupe
 - 2.8.2 Normes comptables et financières
 - 2.8.3 Instructions et calendriers
 - 2.8.4 Systèmes de reporting et de consolidation
 - 2.8.5 Suivis opérationnel et financier

1. REGLE DE FONCTIONNEMENT DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1 Cadre de gouvernement d'entreprise

1.1.1 Règlement intérieur du conseil d'administration

Le règlement intérieur du conseil d'administration définit les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil d'administration en complément des dispositions légales et statutaires en vigueur.

Il comporte en annexe la charte de l'administrateur qui définit les droits et obligations de l'administrateur. Les règlements intérieurs des comités spécialisés mentionnés à l'article 5 lui sont annexés après approbation par le conseil d'administration.

Il indique également le rôle et les pouvoirs du Président du conseil d'administration et du conseil d'administration.

Ce règlement est revu en tant que de besoin pour tenir compte, en particulier, des évolutions légales et réglementaires et est alors soumis pour délibération au conseil.

1.1.2 Code AFEP-MEDEF

Après avoir pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 portant code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, le conseil d'administration de LFB SA (dénommé « la Société ») réuni le 23 mars 2012 a exprimé son accord sur ces recommandations applicables également aux sociétés ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé, considérant qu'elles s'inscrivaient dans la démarche de gouvernement d'entreprise du groupe LFB (dénommé « le Groupe ») et qu'elles étaient déjà mises en œuvre par la Société. Sous réserve des spécificités législatives et réglementaires qui lui sont applicables, et notamment de la loi dite de démocratisation du secteur public du 26 juillet 1983, le groupe LFB adhère au code AFEP-MEDEF révisé en avril 2010, qui est le code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société.

1.2 Conditions d'organisation des travaux du conseil d'administration

1.2.1 Composition du conseil d'administration

Conformément à l'article 5 de la loi relative à la démocratisation du secteur public du 26 juillet 1983, le conseil d'administration de la Société est composé de dix-huit membres :

- six représentants de l'Etat nommés par décret,
- six personnalités choisies, soit en raison de leur compétence technique, scientifique ou technologique, soit en raison de leur connaissance des aspects régionaux, départementaux ou locaux des activités en cause, soit en raison de leur connaissance des activités publiques et privées concernées par l'activité de l'entreprise, soit en raison de leur qualité de représentants des consommateurs ou des usagers, nommées par décret,
- six représentants des salariés.

Conformément à l'article 11 de la loi relative à la démocratisation du secteur public, la durée du mandat des membres du conseil d'administration est de 5 ans.

Les modalités de révocation des administrateurs sont prévues par l'article 12 de la loi de démocratisation du secteur public.

Les mandats des six administrateurs représentant l'Etat et des six administrateurs représentant les personnalités qualifiées sont venus à échéance le 30 juin 2011 et n'ont été renouvelés que le 25 novembre 2011, privant ainsi la Société d'organe d'administration pendant 5 mois.

La liste des membres du conseil d'administration renouvelés ainsi que les renseignements personnels les concernant figurent au § 11.5.9 du rapport de gestion. Certains des nouveaux membres n'ont pas été en situation d'être présents lors des premiers conseils d'administration. De même, certains mandats d'administrateur, représentant l'Etat, n'ont pas été pourvus durablement avant le renouvellement du 25 novembre 2011.

Conformément à l'arrêté du 12 mai 2010 pris en application du décret no 55-733 du 26 mai 1955, la mission «Financement de la recherche et de l'innovation» du service du contrôle général économique et financier est désignée pour exercer le contrôle économique et financier de l'Etat sur la Société. Ainsi, le chef de la mission de contrôle général économique et financier de l'Etat assiste au conseil d'administration de la Société sans voix délibérative.

1.2.2 Application du principe de représentation équilibrée hommes/femmes du conseil d'administration

La proportion de chaque sexe au sein des administrateurs (77,5 % d'hommes et 22,5 % de femmes) est actuellement conforme à la recommandation du code AFEP MEDEF.

La proportion de chaque sexe au sein des administrateurs nommés par décret (collège des personnalités qualifiées et des représentants de l'Etat) est de 67 % d'hommes et 33 % de femmes, pour une répartition de 60 % d'hommes et 40% de femmes fixée par l'article 6.1 de la loi de démocratisation du secteur public.

1.2.3 Nomination et pouvoirs du Président-Directeur général

Conformément à l'article 10 de la loi relative à la démocratisation du secteur public, le Président est nommé parmi les administrateurs par décret du Président de la République, sur proposition du conseil d'administration, et peut être révoqué par décret.

A la suite du renouvellement des administrateurs représentant le collège des représentants de l'Etat et du collège des personnalités qualifiées par décret en date du 25 novembre 2011, le conseil d'administration du 15 décembre 2011 a proposé au gouvernement de renouveler M. Christian BECHON dans ses fonctions de Président-Directeur général de LFB SA.

Le Président-Directeur général a tous pouvoirs pour engager la Société sous réserve de ceux attribués au conseil d'administration.

Conformément à la décision du conseil d'administration en date du 15 décembre 2011, le Président du conseil d'administration assume la direction générale de la Société.

Le décret de nomination du Président de la Société n'est, à la date d'établissement du présent rapport, pas paru au Journal officiel.

1.2.4 Pouvoirs du conseil d'administration et restrictions apportées au pouvoir du Président-Directeur général

Conformément à la loi, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il délibère sur toutes les orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de la Société ainsi que sur les sujets que la loi lui a expressément confiés ou qu'il s'est réservés.

Aux termes de l'article 15 des statuts de la Société, le conseil d'administration est seul compétent pour autoriser les opérations suivantes :

- La cession d'immeubles par nature, la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et garanties.
- Dans la mesure où elles portent sur plus de deux millions d'euros (2 000 000 €), les décisions suivantes, qu'elles concernent la Société ou ses filiales :
 - les émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles de modifier le capital social,
 - les décisions d'implantation en France et à l'étranger, directement par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte, ou par prise de participation, ou les décisions de retrait de ces implantations,
 - les opérations susceptibles d'affecter la stratégie de la Société et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité,
 - les prises, extensions ou cessions de participations dans toutes sociétés créées ou à créer ou de branches complètes d'activité,
 - les opérations d'investissement et de désinvestissement, quelle que soit leur nature,
 - les échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs, hors opérations de trésorerie,
 - les acquisitions d'immeubles,
 - en cas de litige, les transactions,
 - les décisions relatives aux prêts, emprunts, crédits et avances.

1.2.5 Indépendance des administrateurs

Le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF recommande que dans les sociétés pourvues d'actionnaires de contrôle, la part d'administrateurs indépendants soit d'au moins d'un tiers. Dans le cas de LFB SA, il faudrait qu'au moins six administrateurs, sur les dix huit que comporte le conseil, soient considérés comme indépendants.

Le conseil d'administration lors de sa séance du 23 mars 2012 a considéré que les administrateurs suivants répondent à la définition d'administrateurs indépendants, au sens des critères fixés par le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF : Mme Elisabeth HUBERT, MM. René ABATE, Francis MER, Jean STEPHENNE et Jean-Marie ZACHARIE, ceux-ci n'entretenant pas avec la Société, son Groupe ou sa Direction, de relation de quelque nature que ce soit pouvant compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

À la date du présent rapport, le conseil d'administration de la Société compte donc cinq membres indépendants.

1.2.6 Activité du conseil d'administration

1.2.6.1 Missions

Conformément au règlement intérieur, le conseil d'administration :

- Détermine les orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il valide le plan stratégique présenté par sa direction générale. Une analyse de la mise en œuvre de la stratégie est régulièrement présentée au conseil.
- Contrôle la gestion de la Société. Il veille à la transparence des comptes, à la qualité du contrôle interne ainsi qu'à la qualité de l'information financière fournie aux actionnaires.
- Est informé des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société, des risques significatifs auxquels la Société doit faire face et des politiques de gestion de ces risques envisagées ou mises en œuvre.
- Approuve, au moins une fois par an, les budgets annuels ainsi que le programme annuel d'investissement et les plans de financement associés.
- Est informé régulièrement et peut avoir connaissance à tout moment de l'évolution de l'activité et des résultats de la Société, de sa situation financière, de son endettement, de sa trésorerie et plus généralement des engagements significatifs de la Société.
- De manière générale, il se saisit, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, de toute question intéressant la bonne marche de la Société.
- Une fois par an, le conseil d'administration consacre un point à l'évaluation de son fonctionnement interne, notamment au regard du présent règlement et de toute amélioration qui peut lui être apportée.
- Le conseil examine les questions qui lui sont soumises à l'initiative de son Président. Un administrateur qui souhaiterait qu'un point particulier soit soumis à l'ordre du jour du conseil devra s'assurer, conformément à l'article 14 al.2 des statuts, que l'inscription de ce point à l'ordre du jour recueille l'accord de la majorité simple des autres membres du conseil.

1.2.6.2 Conditions d'organisation des conseils d'administration

Le conseil d'administration se réunit en moyenne cinq fois par an.

Les administrateurs sont convoqués par courrier simple 10 jours ouvrables avant la date du conseil d'administration sauf urgence motivée, cas dans lequel ce délai peut ne pas être respecté si la moitié plus un des administrateurs l'approuve.

L'ordre du jour, accompagné des documents correspondants, est adressé aux membres du conseil d'administration au plus tard 5 jours ouvrables à l'avance, sauf urgence motivée, cas dans lequel ce délai peut ne pas être respecté si la moitié plus un des administrateurs l'approuve.

Conformément à ses statuts, le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur la convocation par lettre simple de son Président, au siège social ou au lieu indiqué sur la convocation.

Cependant, conformément aux statuts de la Société, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de 2 mois.

Les administrateurs disposent d'un calendrier prévisionnel des réunions du conseil et des comités pour l'année suivante, établi par le Président et soumis au conseil au plus tard lors de la dernière réunion de chaque année.

Les procès-verbaux des conseils d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et sont communiqués aux administrateurs pour approbation, préalablement à la réunion suivante.

1.2.6.3 Dates et contenu des conseils 2011

Au cours de l'exercice 2011, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois : le 21 mars, le 20 avril, le 17 juin, le 15 décembre et le 20 décembre. et quatre réunions de comités se sont tenues pour préparer ces séances (deux comités R&D en date du 11 février et du 17 mai, un comité d'audit le 8 mars et un comité des rémunérations le 27 avril 2011).

Les séances du conseil ont duré en moyenne 2 heures et 30, permettant un examen et une discussion approfondis des questions figurant à l'ordre du jour.

Le taux moyen de participation des administrateurs aux conseils pour l'exercice 2011 est de 75 %.

En 2011, le conseil d'administration a examiné et autorisé, outre de nombreux dossiers liés à l'activité courante de la Société, des sujets majeurs tels que :

- En matière de comptes et situation financière : l'examen et l'arrêté des comptes consolidés et annuels 2010, l'examen des comptes consolidés semestriels 2011, des documents de gestion prévisionnelle, le budget 2012.
- En matière de stratégie et développement : examen et suivi des projets de partenariat et de développement du Groupe (notamment autorisation de l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant supérieur à 2 millions d'euros, autorisation de négociation et de signature d'un accord de transfert de technologies à la Société HEMOBRAS, approbation du projet TGTX et approbation du projet de thérapie cellulaire et du programme d'investissement associé).
- En matière d'organisation et fonctionnement du conseil d'administration, proposition de nomination du Président du conseil d'administration, proposition de maintien du cumul des fonctions de Président et de Directeur général, nomination des membres du comité d'audit et de son Président, nomination des membres du comité R&D et de son Président, nomination des membres du comité des rémunérations et de son Président.
- En matière de gouvernance et de politique de rémunération, fixation de la rémunération du Président-Directeur général, fixation du montant annuel des jetons de présence du conseil d'administration pour l'exercice 2011.

Les mandats des administrateurs membres du collège des représentants de l'Etat et des personnalités qualifiées (douze administrateurs sur dix-huit, dont le Président du conseil) étant venus à leur échéance le 30 juin 2011 et n'ayant été renouvelés que le 25 novembre 2011, les séances du conseil d'administration prévues le 22 juillet 2011 et le 14 octobre 2011 n'ont pu se tenir.

1.2.7 Les comités du conseil d'administration (compositions, missions, activités)

Pour l'exercice de ses missions, le conseil d'administration s'est doté de trois comités chargés d'examiner et de préparer certains dossiers en amont de leur présentation en séance plénière. Ces comités spécialisés sont le comité d'audit, le comité R&D et le comité des rémunérations.

Les administrateurs, membres de ces comités et son Président, sont nommés par le conseil d'administration parmi ses membres.

1.2.8 Comité d'audit

1.2.8.1 Composition et fonctionnement

Les membres du comité d'audit et son Président ont été renouvelés par décision du conseil d'administration en date du 15 décembre 2011.

Le Comité d'audit est présidé par M. François AUVIGNE (administrateur représentant de l'Etat).

Les autres membres sont Mme Solenne LEPAGE (administrateur représentant l'Etat, nommée en remplacement de Mme Astrid MILSAN), M. Jean-Marie ZACHARIE (administrateur – personnalité qualifiée - nommé en remplacement de M. André RENAUDIN) et Mme Bernadette CAUVIN (administrateur représentant les salariés).

Le comité d'audit s'est réuni une fois en 2011, le 8 mars. Le taux moyen de participation des administrateurs, membres de ce comité, est de 60 %.

1.2.8.2 Missions

Conformément au règlement intérieur de ce comité, celui-ci n'a pas de pouvoirs décisionnels propres.

Il a pour mission :

- d'apprécier et de contribuer à la définition des normes comptables, financières ou déontologiques, le cas échéant, qui devront être mises en œuvre par les différentes sociétés du Groupe tant en France qu'à l'étranger,
- de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité de ces normes et de l'efficacité des procédures de contrôle interne (Il est informé du programme de contrôle de l'audit interne et destinataire des rapports d'audit interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports. Il entend le responsable du service d'audit interne, en l'absence de la direction générale, et donne son avis sur son activité.),
- d'examiner les projets de comptes, de rapports de gestion, de budgets et de plans pluriannuels de la Société et du Groupe et de soumettre ses observations au conseil,
- s'agissant des comptes, d'entendre les commissaires aux comptes de la Société et de ses filiales afin d'assister le conseil dans sa mission de vérification et de contrôle,
- de vérifier la qualité des informations financières rendues publiques par la Société,
- de proposer au conseil des successeurs ou le renouvellement des mandats des commissaires aux comptes à l'échéance des mandats des commissaires aux comptes après qu'a été opérée une mise en concurrence,
- d'examiner une cartographie, établie par la Société et actualisée annuellement, pour les risques potentiels existant au sein du Groupe et qui vise à mettre en relief les dangers ou

opportunités éventuels pour l'atteinte des objectifs stratégiques du groupe LFB. Elle permet d'apprécier, en conséquence, les moyens prévus ou à prévoir pour éviter leur réalisation,

- demander communication par la Société de tout document ou information qu'il juge nécessaire à l'exercice de sa mission.

1.2.8.3 Activité 2011

Le comité d'audit a traité les sujets qui relèvent spécifiquement de ses missions, à savoir la revue des résultats 2010, présentation des travaux de clôture par les commissaires aux comptes, examen des comptes consolidés et du rapport de gestion Groupe, examen des comptes annuels, du rapport de gestion et des éléments prévisionnels de LFB SA, l'examen du projet de rapport annuel 2010, l'établissement du programme de travail du comité d'audit.

Les mandats des administrateurs membres du collège des représentants de l'Etat et des personnalités qualifiées (trois membres du comité d'audit sur quatre, dont son Président) étant venus à leur échéance le 30 juin 2011 et n'ayant été renouvelés que le 25 novembre 2011, le comité d'audit n'a pu se réunir qu'une fois pour cet exercice.

1.2.9 Comité R&D

1.2.9.1 Composition et fonctionnement

Les membres du comité R&D et son Président ont été renouvelés par décision du conseil d'administration en date du 15 décembre 2011.

Le Comité R&D est présidé par Mme Elisabeth HUBERT (administrateur – personnalité qualifiée).

Les autres membres sont Mme Cécile THARAUD (administrateur représentant l'Etat, nommée en remplacement de Mme Danielle GOLINELLI), MM. Daniel VASMANT (administrateur représentant l'Etat), Christian ESTEVE (administrateur représentant l'Etat, nommé en remplacement M. Ronan STEPHAN), Renaud MORIN (administrateur représentant l'Etat) et Hervé MARCILLY (administrateur représentant des salariés).

Le comité R&D s'est réuni deux fois en 2011, le 11 février et le 17 mai.

Le taux moyen de participation des administrateurs, membres de ce comité, est de 50 %.

1.2.9.2 Missions

Conformément au règlement intérieur de ce comité, celui-ci n'a pas de pouvoirs décisionnels propres. Il a pour mission d'éclairer les décisions à prendre par le conseil d'administration, quant à leur dimension stratégique et scientifique, au regard notamment des analyses du conseil scientifique du LFB, qu'il n'a pas vocation à réviser.

Ainsi, les missions du comité sont de :

- tester la solidité / conforter les orientations scientifiques retenues par LFB SA, au regard d'une analyse croisée intégrant dimensions industrielle, économique, réglementaire et de propriété intellectuelle, en analysant les facteurs de succès et les risques associés aux projets, en examinant les points de non retour. Ce faisant, il constitue un appui à la définition de la politique de la Société,

- examiner les sujets à caractère scientifique présentés au conseil d'administration et soumettre ses observations au conseil d'administration,
- sur la base d'argumentations étayées, proposer l'examen d'alternatives scientifiques dont notamment celles suivies par la concurrence,
- présenter au comité par la direction générale de la Société ses analyses économiques, réglementaires ou juridiques avec les problématiques scientifiques, ces dernières étant éclairées de l'avis du conseil scientifique.

1.2.9.3 Activité 2011

Au cours de l'exercice 2011, le comité R&D a examiné les projets de recherche amont du Groupe et le portefeuille des brevets du groupe LFB.

1.2.10 Comité des rémunérations

1.2.10.1 Composition et fonctionnement

Le comité des rémunérations a été créé par décision du conseil d'administration en date du 21 mars 2011.

Les membres du comité de rémunération et son Président ont été renouvelés par décision du conseil d'administration en date du 15 décembre 2011.

Le comité des rémunérations est présidé par M. René ABATE (administrateur – personnalité qualifiée).

Les autres membres sont Mme Solenne LEPAGE (administrateur représentant l'Etat, nommée en remplacement de Mme Astrid MILSAN) et M Renaud MORIN (administrateur représentant l'Etat, nommé en remplacement de Mme Danielle GOLINELLI).

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois en 2011, le 27 avril 2011. Le taux moyen de participation des administrateurs, membres de ce comité, est de 100 %.

1.2.10.2 Missions

Conformément au règlement intérieur de ce comité, le comité exerce notamment les missions suivantes :

- Concernant les rémunérations du Président-Directeur général :
 - Le Comité élabore et adresse, pour appréciation, au ministre chargé de l'économie et des finances et au ministre chargé de la santé, une recommandation sur la rémunération du Président-Directeur général, portant sur le salaire, la part variable (dont les critères d'objectifs ainsi que son appréciation des résultats obtenus par le Président-Directeur général au regard des objectifs fixés) et, le cas échéant, les rémunérations périphériques du Président-Directeur général (régime de retraite et de prévoyance, avantages en nature et autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité).
 - Connaissance prise de l'appréciation des ministres, le comité des rémunérations adresse sa recommandation au conseil d'administration pour délibération et fixation de ces rémunérations.
- Concernant les rémunérations des administrateurs :

Le comité établi des propositions relatives au montant de l'enveloppe de jetons de présence à soumettre à l'assemblée générale des actionnaires et à la répartition de cette enveloppe entre les membres du conseil.

1.2.10.3 Activité 2011

Au cours de l'exercice 2011, le comité des rémunérations a examiné les éléments de la rémunération fixe et variable du Président-Directeur général de LFB SA.

1.3 Droits et devoirs des administrateurs

1.3.1 Information et formation des administrateurs

Le Président porte régulièrement à la connaissance des membres du conseil d'administration les principaux faits et événements significatifs de la Société intervenus entre les séances du conseil d'administration, leur permettant d'exercer pleinement leur mission.

Le Président veille au respect des délais de transmission aux administrateurs des documents relatifs aux réunions du conseil d'administration et de toute information significative relative aux activités du Groupe. De plus, Le Président s'assure de la qualité et de la pertinence des informations transmises aux administrateurs, leur apporte toutes précisions utiles pour répondre à leurs questions et met à la disposition des administrateurs de façon permanente et illimitée toutes informations d'ordre stratégique et financier nécessaires à l'exercice de leur mission dans les meilleures conditions.

Conformément également au règlement intérieur, lors de l'entrée en fonction d'un nouvel administrateur, le Président lui remet tous documents nécessaires à sa fonction (notamment les statuts de la société, les textes légaux et réglementaires, le règlement intérieur du conseil d'administration, le dernier rapport annuel de la Société).

En outre, une note d'information aux administrateurs a été diffusée le 15 décembre 2011, rappelant les modalités de gouvernance de LFB SA, les principales missions des conseils et comités, les règles concernant la confidentialité des informations et le cumul des mandats. A cette note étaient annexés les statuts du Laboratoire Français du Fractionnement et des Biotechnologies (LFB SA) ainsi que les règlements intérieurs du conseil d'administration, du comité d'audit, du comité R&D et du comité des rémunérations.

1.3.2 Obligations et devoir des administrateurs

Le règlement intérieur du conseil d'administration rappelle que ses membres sont soumis à des obligations telles que : agir dans l'intérêt social de la Société, faire part au conseil d'administration des situations de conflits d'intérêts et s'abstenir de participer au vote de toute délibération pour laquelle une situation de conflit d'intérêts existerait, respecter l'obligation de confidentialité.

Les administrateurs sont tenus de communiquer sans délai au Président toute convention conclue par la Société et à laquelle ils sont directement ou indirectement intéressés.

1.3.3 Rémunération

Conformément aux articles 11 et 22 de la loi de démocratisation du secteur public, le mandat des administrateurs représentant l'Etat et les salariés est gratuit, sans préjudice du remboursement par la Société des frais exposés pour l'exercice dudit mandat.

Concernant les administrateurs personnalités qualifiées (seuls administrateur éligible aux jetons de présence), l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, fixe

annuellement le montant global des jetons de présence qui pourront leur être alloués, puis le conseil d'administration fixe les règles de répartition entre ceux-ci.

Pour l'exercice 2011, le montant global des jetons de présence pouvant être alloué aux administrateurs éligibles aux jetons de présence est de 50 500 € et les règles de répartition décidées par le conseil d'administration sont les suivantes :

- 1000 € par participation à une session du conseil d'administration,
- 750 € par participation à une session des comités du conseil,
- 1250 € par présidence d'une session des comités du conseil.

De plus, les frais de transport et d'hébergement des administrateurs, occasionnés dans l'intérêt de la Société, sont, le cas échéant, pris en charge par l'entreprise.

Le montant global des jetons de présence effectivement versé pour l'exercice 2011 est de 21 500 €.

1.4 Participation des actionnaires aux assemblées générales

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale figurent à l'article 17 des statuts de la Société.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

2.1 Périmètre

Le dispositif de contrôle interne couvre les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe, hors sociétés mises en équivalence. Ce dispositif est progressivement déployé au sein des nouvelles entités à travers la diffusion de procédures, de documents de cadrage et la réalisation d'audits.

2.2 Cadre de référence du dispositif de contrôle interne

Le groupe LFB applique les principes généraux de contrôle interne décrits dans le cadre de référence des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne prescrit par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et des composants issus du référentiel « Internal Control – Integrated Framework » émis par le « Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) ».

2.3 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un outil de pilotage défini et mis en œuvre par la direction générale, l'encadrement et le personnel du Groupe.

Il a pour but de fournir une assurance raisonnable quant aux objectifs suivants :

- fiabilité des informations comptables et financières,
- bon fonctionnement des processus internes de la Société, dont les processus impliquant la sécurité des actifs,
- respect des lois et des réglementations applicables,
- suivi des instructions et directives fixées par le gouvernement d'entreprise.

Un dispositif de contrôle interne ne peut en aucun cas être une garantie absolue contre les risques et la non-atteinte des objectifs.

2.4 Environnement de contrôle

Le Groupe vise à l'amélioration continue de son environnement de contrôle interne.

2.4.1 Organes de pilotage de la Direction

Afin d'améliorer le fonctionnement en groupe et renforcer le rôle des opérationnels dans les prises de décision, le Président-Directeur général est entouré :

- d'un comité de direction Groupe au sein duquel sont représentés l'ensemble des métiers du Groupe ainsi que la finance, le juridique et les ressources humaines,
- d'un comité exécutif pour chaque société du Groupe,
- et d'un conseil scientifique.

2.4.2 Normes et procédures

Les entités du Groupe mettent en place des procédures et des modes opératoires à l'intention de leurs collaborateurs. L'objectif est d'aboutir à des référentiels les plus standardisés possibles au niveau des entités du Groupe.

Il existe notamment :

- un manuel de reporting financier Groupe,
- un système d'habilitations qui cadre les dépenses et les engagements contractuels des différentes sociétés,
- des procédures ou documents encadrant les engagements contractuels,
- des procédures « ressources humaines » et « paye » pour les sociétés les plus importantes,
- des procédures de sécurisation de paiement concernant la trésorerie Groupe,
- une politique de sécurité du système d'information.

LFB SA a, en outre, adhéré à la charte de la médiation nationale (« charte des achats responsables »), qui régule les relations entre la Société et ses fournisseurs.

2.4.3 Autres textes de référence

L'industrie pharmaceutique obéit à des contraintes réglementaires très strictes, au plan national et international. De nombreux textes encadrent, à chaque stade, les opérations conduites, que ce soit au niveau des méthodes d'évaluation et de sélection des molécules, comme au niveau des normes de fabrication, de conditionnement, de distribution, de commercialisation, de promotion des médicaments et de vigilance.

Ces référentiels sont également déclinés en procédures et modes opératoires au niveau de chaque entité et participent ainsi au dispositif de contrôle interne.

2.4.4 Acteurs fonctionnels du contrôle interne et de la gestion des risques

Conseil d'administration et comité d'audit

Le conseil d'administration, à travers ses comités spécialisés et notamment le comité d'audit, s'assure que le Groupe dispose de procédures permettant la supervision du dispositif de contrôle interne et d'identification, d'évaluation et de gestion des risques.

La composition du conseil d'administration et des comités spécialisés ainsi que l'organisation de leurs travaux concourant au bon fonctionnement de la Société sont décrits au paragraphe «Gouvernement d'entreprise» de ce document.

Comité de revue du contrôle interne

Ce comité se réunit au moins une fois par an. Il comprend les principaux membres du comité de direction (représentation des métiers et des fonctions supports). Il passe en revue les principales évolutions des processus d'entreprises et les plans d'actions concernant le renforcement du dispositif de contrôle interne.

Son objectif est de :

- favoriser les aspects d'animation relatifs à la mise en œuvre et au respect du contrôle interne au niveau de l'ensemble des activités du groupe LFB, filiales étrangères incluses,
- de veiller à la cohérence des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques,
- d'appuyer les travaux et actions de la gestion des risques et de la coordination du contrôle interne.

Direction audit et risques

Cette direction comprend trois pôles : la coordination du contrôle interne, l'audit interne et la gestion des risques généraux.

La politique de gestion des risques est définie par la direction générale de LFB SA sur proposition du directeur audit et risques nommé par le Président-Directeur général de LFB SA.

Le directeur audit et risques a aussi pour rôle d'être le garant de la méthodologie de gestion des risques, de coordonner le processus de management des risques (PMR) à l'échelle du Groupe, d'animer les comités de gestion des risques et d'accompagner et passer en revue les gestionnaires de risques nommés par le Président-Directeur général de LFB SA.

Il reporte annuellement au comité d'audit de LFB SA pour rendre compte des travaux réalisés et présenter les programmes à venir.

Coordination du contrôle interne

Son rôle est de coordonner et de faciliter la mise en place du dispositif de contrôle interne et d'animer le comité de revue du contrôle interne.

En lien avec la direction qualité, elle aide à la description, l'analyse et l'optimisation des processus pour l'ensemble du Groupe. Dans ce cadre, elle identifie les risques opérationnels pouvant exister et s'assure progressivement de l'existence et l'efficacité des contrôles mis en place. Elle supervise et gère les procédures de gestion et réalise des formations au contrôle interne et aux procédures de gestion. Elle assure des reportings sur le contrôle interne, principalement vis-à-vis de la direction audit et risques, du Président-Directeur général, du comité de revue du contrôle interne et des responsables de départements. Elle reporte au comité d'audit par l'intermédiaire du directeur audit et risques auquel elle est rattachée.

Audit interne

Le groupe LFB possède une fonction d'audit interne rattachée directement au Président-Directeur général de LFB SA.

Elle est représentée par la direction audit et risques.

Elle exerce ses missions en s'appuyant sur le cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne.

Elle reporte annuellement au comité d'audit qui examine ses travaux et le programme pour l'année à venir.

Comité de gestion des risques

Placés au niveau des filiales principales du Groupe que sont LFB BIOMEDICAMENTS SA et LFB BIOTECHNOLOGIES SAS, ces comités examinent les événements facteurs de risques généraux, leur éventualité d'apparaître dans la cartographie des risques généraux et décident des actions de réduction de ces risques à mener.

Gestionnaires de risques généraux

Nommés par le Président-Directeur général de LFB SA, ils ont comme responsabilité de traiter les risques inscrits dans la cartographie des risques généraux. Les gestionnaires de risques sont responsables de la mise en œuvre de plans d'action pour prévenir ou diminuer les risques.

Direction des affaires financières et de la stratégie

La direction des affaires financières et de la stratégie est responsable des états financiers du Groupe. Elle assure également une veille sur les évolutions des techniques financières et analyse les risques financiers des projets. Plus de détails sont donnés à ce sujet dans un paragraphe dédié traitant de l'élaboration des états financiers du Groupe, paragraphe 2.8.

Direction des affaires juridiques

La direction des affaires juridiques a pour objectif la gestion des risques juridiques du Groupe et a pour mission générale de sécuriser les engagements du Groupe. A cette fin, elle joue un rôle :

- d'assistance et conseil aux dirigeants du Groupe, aux opérationnels et supports ainsi qu'aux filiales dans tous les domaines du droit de l'entreprise et de la santé,
- d'assistance à la négociation, élaboration et suivi des contrats intra-groupe et extra-groupe,
- de consultation sur le respect de la loi dite DMOS,
- d'élaboration de consultations juridiques,
- de gestion et suivi des pré-contentieux et contentieux,
- de gestion et suivi des assurances,
- de gestion des aspects contractuels et contentieux de la propriété intellectuelle,
- de gestion et suivi des marques,
- de gestion et suivi des déclarations CNIL (hors recherches biomédicales),
- de réalisation de formations juridiques auprès des opérationnels et supports,

- de réalisation d'audits juridiques et de « legal due diligence » pré-acquisition et pré-contractualisation,
- de secrétariat juridique des sociétés du Groupe,
- de sélection et gestion des relations avec les autres professionnels du droit (avocats, notaires,...),
- de veille et diffusion de l'information juridique (non réglementaire).

2.5 Identification, évaluation et gestion des risques

Le Groupe vise à l'amélioration continue de son environnement de contrôle interne.

La responsabilité en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des risques est déclinée à tous les niveaux appropriés de l'organisation.

Il existe plusieurs catégories de risques s'appuyant sur des démarches qui assurent notamment des approches homogènes par domaine en matière d'identification, d'évaluation et de maîtrise des risques :

- risques généraux (stratégiques),
- risques de contrôle interne (opérationnels),
- risques qualité pharmaceutique.

Au sein du groupe LFB, les principaux risques sont pris en compte selon leur nature (industrielle, pharmaceutique, plasmatique et biologique, ...).

Il existe une cartographie des risques généraux régulièrement actualisée et un dispositif de gestion de ces risques a été mis en place et rattaché à la direction générale. Ce dispositif prend en compte la totalité des sociétés et activités du groupe LFB. Quel que soit le domaine d'identification, les risques majeurs susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs stratégiques du Groupe sont remontés dans la cartographie des risques généraux, actualisée régulièrement.

Le processus de gestion de ces risques a pour objectif de prévenir et réduire les conséquences de la manifestation de certains événements potentiels.

La cartographie et la gestion de ces risques généraux est présentée annuellement au comité d'audit de LFB SA.

Ce processus de gestion des risques est aussi un support pour la politique d'assurances et sa mise en œuvre ainsi que pour la documentation financière concernant les facteurs de risque.

Il est rendu compte formellement des principaux risques au chapitre 8 du rapport annuel de gestion.

2.6 Activités de contrôle concourant à la fiabilisation du dispositif de contrôle interne

Ces activités de contrôles sont structurées par processus et sont décentralisées dans les entités opérationnelles. Elles sont sous la responsabilité des directions opérationnelles et décrites dans les procédures et modes opératoires en place.

La coordination du contrôle interne accompagne progressivement les directions opérationnelles et les nouvelles entités acquises dans l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne sur les processus de gestion du Groupe. Une attention particulière est portée à la séparation des tâches, à la gestion des habilitations et à la traçabilité des contrôles.

S'agissant plus particulièrement du processus d'élaboration des états financiers, il s'appuie sur les processus opérationnels recouvrant les ventes, les achats, les processus de production et de gestion des stocks, les ressources humaines, les systèmes d'information. Les points spécifiques concernant l'élaboration des états financiers sont développés au paragraphe 2.8.

Par ailleurs, la direction des affaires juridiques a mis en place un processus et des outils d'élaboration et de suivi des contrats en France et des processus de cadrage et de reporting pour les filiales étrangères.

2.7 Information et communication

L'information et l'ensemble des vecteurs de communication s'appuient sur les systèmes d'information.

Les systèmes d'information au niveau du Groupe ont été soit mutualisés, soit mis en adéquation avec la politique relative au système d'information (dénommé « SI ») et à la sécurité des systèmes d'information (dénommée « SSI ») (en cours pour les filiales étrangères).

Le pivot du SI Groupe est un PGI (ERP en anglais) qui supporte les principaux processus métiers ainsi que les fonctions supports et qui est déployé dans les filiales localisées en France

La fonction SI est responsable de l'ensemble des systèmes d'information du Groupe. Elle s'est organisée de manière à privilégier l'autonomie des opérations du Groupe dans la gestion de leurs activités opérationnelles et de leurs métiers spécifiques. Elle est composée de services sous la responsabilité directe de la direction des systèmes d'information (DSI). La DSI Groupe définit les politiques systèmes d'information, coordonne les processus de pilotage de la fonction SI et gère les infrastructures et services informatiques transverses en cohérence avec les priorités du Groupe.

La SSI est sous la responsabilité directe du Président-Directeur général du Groupe en tant qu'autorité qualifiée nommée par décret dans le cadre de la politique ministérielle de sécurité des systèmes d'information. Une organisation spécifique a été définie et mise en œuvre en conséquence.

Un intranet supporte les procédures de contrôle interne gérées et administrées par la fonction coordination du contrôle interne. Il permet ainsi de mettre à la portée du plus grand nombre cet ensemble documentaire afin d'assurer le respect des règles de gestion du Groupe. Ces procédures contribuent à la mise en place de l'environnement de contrôle, à la diffusion d'une culture de contrôle interne et à la promotion des activités de contrôle pertinentes participant à la maîtrise des risques.

Plusieurs fois par an, les managers du Groupe participent à des journées d'information et d'échanges animés par le Président, permettant une information descendante quant aux

événements significatifs touchant les activités et les métiers ainsi que les stratégies mises en œuvre.

2.8 Contrôle interne relatif à l'information financière

Le dispositif de contrôle interne du domaine comptable est intégré à l'ensemble du dispositif de contrôle interne du Groupe.

2.8.1 Organisation financière du Groupe

Sous l'autorité de la direction des affaires financières et de la stratégie du Groupe, le contrôle interne de l'information comptable et financière est organisé autour des objectifs suivants :

- l'élaboration des états financiers consolidés en conformité avec les lois et réglementations applicables,
- l'élaboration des états financiers des filiales situées en France, dont la comptabilité est tenue par la direction des affaires financières et de la stratégie du Groupe,
- l'élaboration des états financiers des filiales situées à l'étranger, dont la comptabilité est tenue par un cabinet local et/ou la filiale elle-même,
- le pilotage des processus budgétaire et prévisionnel,
- la revue de la performance du Groupe et des écarts par rapport aux prévisions,
- la revue du reporting mensuel de gestion pour chacune des entités du Groupe,
- la gestion des affaires pour l'ensemble des filiales du Groupe,
- la gestion de la trésorerie et du financement du Groupe,
- le contrôle de l'intégrité des activités relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière.

2.8.2 Normes comptables et financières

Les règles et méthodes comptables sont décrites dans les états financiers et annexes.

Les états financiers consolidés du groupe LFB sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union européenne en application du règlement n° 1 606/2002 adopté, le 19 juillet 2002, par le Parlement européen et le Conseil européen.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

2.8.3 Instructions et calendriers

Chaque arrêté périodique donne lieu à l'établissement d'un planning détaillé de tous les livrables attendus de chaque acteur concerné.

La direction financière du Groupe, dans le cadre de son activité de production des états financiers consolidés, élabore les manuels de principes comptables, de reporting de gestion et les plans de comptes applicables à l'élaboration des états financiers du Groupe, visant à ce que l'ensemble

des filiales produisent des informations homogènes et conformes aux principes comptables appliqués par le Groupe.

Les points comptables délicats (veille réglementaire IFRS, traitement comptable d'une opération non récurrente, fiscalité internationale) font l'objet d'un suivi avec l'aide d'experts indépendants.

2.8.4 Systèmes de reporting et de consolidation

Les comptes consolidés sont établis par le département consolidation à partir des données saisies localement par chaque entité : Depuis 2011, toutes les filiales opérationnelles saisissent les données directement à partir du portail de consolidation dédié au Groupe, conformément aux normes du Groupe et selon un plan de comptes unique.

L'unicité de langage financier de la comptabilité et du contrôle de gestion contribue à la cohérence du pilotage du Groupe. Elle est l'un des moyens d'assurer la continuité entre :

- les données réelles issues de la comptabilité et les données établies dans le cadre des phases prévisionnelles,
- la communication financière externe et le pilotage interne.

Les comptes consolidés annuels sont présentés au comité d'audit puis arrêtés par le conseil d'administration et approuvés par l'assemblée générale.

2.8.5 Suivis opérationnel et financier

Processus de contrôle de gestion

Le contrôle de gestion est organisé autour des fonctions du Groupe.

Il émet les instructions relatives à l'établissement des informations budgétaires et prévisionnelles. Il contrôle la qualité des informations reçues, d'une part, à l'occasion des reportings mensuels et des clôtures comptables, et, d'autre part, dans le cadre de la préparation du budget et des états prévisionnels.

Le contrôle de gestion analyse également la contribution de chaque fonction, chaque filiale aux performances effectives du Groupe et les écarts par rapport aux prévisions.

Il mène en outre des travaux visant à identifier et quantifier les risques et opportunités sur les informations financières budgétaires et prévisionnelles et conseille au plan financier les responsables opérationnels du Groupe.

Processus d'autorisation des investissements

Dans le cadre des processus budgétaires et prévisionnels, sont collectées des informations et autorisations nécessaires à l'engagement effectif de l'investissement. Un dossier de synthèse est établi si nécessaire afin de réaliser des arbitrages. L'ensemble des conclusions pertinentes sont transmises pour prise de décision au niveau approprié.

Les engagements font ensuite l'objet d'une demande spécifique aux investissements afin d'autoriser la commande et de gérer le portefeuille des immobilisations.

Financement et trésorerie

La gestion de la trésorerie du Groupe est centralisée afin d'améliorer la protection des actifs financiers du Groupe et la liquidité des opérations.

Les expositions aux risques de change et aux risques de taux d'intérêts sont gérées par le département trésorerie Groupe et les opérations engagées sont directement liées aux activités opérationnelles ou financières du Groupe.

L'endettement est analysé mensuellement par la direction administrative et financière et communiqué aux membres du comité de direction chaque mois, lors de la revue des comptes.

ANNEXE II
COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE LFB AU 31 DECEMBRE 2011

Laboratoire Français du Fractionnement et des Biotechnologies

Société anonyme au capital de 50 000 000 €
Siège social : 3, avenue des Tropiques, 91940 les Ulis
RCS : 180 036 147

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Laboratoire Français du Fractionnement et des Biotechnologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

les notes 6.4.3 et 6.4.4 exposent respectivement les principes et méthodes comptables relatifs aux regroupements d'entreprise, aux droits de vote potentiels et aux engagements d'achats d'actions.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces principes et méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

les notes 6.4.9, 6.4.12 et 6.4.16 exposent respectivement les modalités de dépréciation des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles, et des stocks et encours de production.

Nos travaux ont consisté à vérifier les modalités de mise en oeuvre des tests de dépréciation, à examiner les hypothèses utilisées et à vérifier que les notes de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe Laboratoire Français du Fractionnement et des Biotechnologies.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 13 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

GUY ISMAT-MIRIN

MARJORIENGUYEN

CAILLIAU DEDOUIT
ET ASSOCIES

REMISAVOURNIN

**LABORATOIRE FRANÇAIS
DU FRACTIONNEMENT ET DES BIOTECHNOLOGIES
(LFB SA)**

**COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2011**

SOMMAIRE

- 1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
- 2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL
- 3 ETAT DE SITUATION FINANCIERE
- 4 ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
- 5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
- 6 NOTES ANNEXES
 - 6.1 Evénements significatifs intervenus au cours des exercices précédents
 - 6.1.1 Changement de statut
 - 6.1.2 Organisation des activités en France
 - 6.1.3 Organisation des activités à l'international
 - 6.1.4 Contrôle de la société GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.
 - 6.1.5 Contrôle d'un groupe autrichien de sociétés de collecte de plasma
 - 6.2 Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice
 - 6.2.1 Actualités des médicaments et produits en développement
 - 6.2.1.1 Les lancements
 - 6.2.1.2 Les avancées réglementaires
 - 6.2.2 Partenariats
 - 6.3 Périmètre de consolidation
 - 6.4 Principes et méthodes comptables
 - 6.4.1 Textes appliqués
 - 6.4.2 Bases d'évaluation, de jugement et d'estimation utilisées
 - 6.4.3 Regroupements d'entreprises
 - 6.4.4 Droits de vote potentiels et engagements d'achats d'actions
 - 6.4.5 Périmètre et méthodes de consolidation
 - 6.4.6 Transactions internes
 - 6.4.7 Intérêts minoritaires
 - 6.4.8 Conversion des états financiers des sociétés étrangères
 - 6.4.9 Ecart d'acquisition
 - 6.4.10 Conversion des créances, dettes, transactions et flux libellés en monnaies étrangères
 - 6.4.11 Immobilisations incorporelles
 - 6.4.12 Immobilisations corporelles
 - 6.4.13 Contrats de location
 - 6.4.14 Actifs financiers non courants
 - 6.4.15 Actifs destinés à être cédés
 - 6.4.16 Stocks et en-cours de production
 - 6.4.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie
 - 6.4.18 Engagements envers le personnel
 - 6.4.19 Provisions
 - 6.4.20 Dettes financières
 - 6.4.21 Chiffre d'affaires
 - 6.4.22 Marge brute
 - 6.4.23 Frais de recherche et développement
 - 6.4.24 Contribution économique territoriale
 - 6.4.25 Impôts sur le résultat
 - 6.4.26 Résultat net par action
 - 6.5 Information sectorielle
 - 6.5.1 Secteur opérationnel
 - 6.5.2 Chiffre d'affaires
 - 6.6 Immobilisations incorporelles nettes
 - 6.6.1 Valeurs brutes des immobilisations incorporelles

- 6.6.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles
- 6.6.3 Valeurs nettes des immobilisations incorporelles
- 6.6.4 Ecart d'acquisition
- 6.7 Immobilisations corporelles nettes
 - 6.7.1 Valeurs brutes des immobilisations corporelles
 - 6.7.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles
 - 6.7.3 Valeur nette des immobilisations corporelles
- 6.8 Titres mis en équivalence
- 6.9 Titres disponibles à la vente
- 6.10 Autres actifs financiers non courants
- 6.11 Autres actifs long terme
- 6.12 Postes de bilan relatifs au besoin en fonds de roulement (BFR)
 - 6.12.1 Analyse de la variation du BFR
- 6.13 Trésorerie
 - 6.13.1 Trésorerie nette à la clôture de l'exercice
 - 6.13.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 6.14 Capitaux propres consolidés
 - 6.14.1 Composition du capital
 - 6.14.2 Résultat net de base par action
- 6.15 Provisions
- 6.16 Actifs et passifs d'impôts différés
- 6.17 Dettes financières
 - 6.17.1 Dettes financières non courantes
 - 6.17.2 Autres passifs long terme
 - 6.17.3 Dettes et emprunts financiers à court terme
- 6.18 Avantages du personnel
- 6.19 Compte de résultat
 - 6.19.1 La marge brute
 - 6.19.2 Les frais de recherche et développement
 - 6.19.3 Les frais commerciaux et marketing
 - 6.19.4 Les frais généraux et administratifs & les autres produits et charges opérationnels
 - 6.19.5 Le résultat opérationnel
 - 6.19.6 Dotations nettes aux amortissements, provisions et pertes de valeur incluses dans le résultat opérationnel
 - 6.19.7 Résultat financier
- 6.20 Impôts sur les résultats
 - 6.20.1 Charge d'impôt
 - 6.20.2 Le résultat des sociétés mises en équivalence
 - 6.20.3 Le résultat net
- 6.21 Personnel
- 6.22 Informations relatives aux parties liées
 - 6.22.1 Rémunération des dirigeants
 - 6.22.2 Transactions avec les parties liées
- 6.23 Engagements hors bilan
 - 6.23.1 Engagements hors bilan reçus liés au financement
 - 6.23.2 Engagements hors bilan reçus et/ou donnés, liés aux activités opérationnelles
 - 6.23.3 Droit individuel à la formation en France
- 6.24 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice
- 6.25 Information sur les instruments financiers et les risques associés, en application de la norme IFRS 7
 - 6.25.1 Politique de gestion des risques associés aux instruments financiers
- 6.26 Liste des normes et interprétations
- 6.27 Honoraires des Commissaires aux comptes

1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Notes	Année 2011	Année 2010
Chiffre d'affaires	6.5.2	432 418	411 635
Coût de revient des ventes		(254 694)	(236 192)
Marge brute		177 724	175 443
% CA		41,1%	42,6%
Frais de recherche et développement		(79 267)	(75 258)
Frais commerciaux et marketing		(43 193)	(42 662)
Frais généraux et administratifs		(46 126)	(38 919)
Autres charges opérationnelles		(21 481)	(17 611)
Autres produits opérationnels		4 851	5 165
Résultat opérationnel		(7 492)	6 158
% CA		-1,7%	1,5%
Coût de l'endettement financier net		(3 120)	(1 398)
Autres charges financières		(625)	(1 532)
Autres produits financiers		1 854	1 102
Résultat financier	6.19.7	(1 891)	(1 828)
Résultat avant impôts		(9 383)	4 330
Impôts sur le résultat	6.20.1	3 669	(66)
Résultat net des activités poursuivies		(5 714)	4 264
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6.8	(1 163)	571
Résultat net consolidé		(6 877)	4 835
% CA		-1,6%	1,2%
- Résultat net - Part revenant aux minoritaires		(254)	(3 385)
- Résultat net - Part revenant au Groupe		(6 624)	8 220
Résultat net de base par action (en euros)		(6,88)	4,84
Calcul de l'EBITDA			
EBIT		(7 492)	6 158
Amortissements, provisions et pertes de valeur	6.19.6	31 525	41 218
EBITDA		24 033	47 376
% CA		5,6%	11,5%

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Evolution de la présentation du compte de résultat par fonction

En 2011, les charges d'impôts et taxes, ainsi que les charges de redevances et brevets, sont reclassées de « Autres charges opérationnelles » vers « Frais généraux et administratifs ».

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Année 2011	Année 2010 *	Reclassement	Année 2010
Chiffre d'affaires	432 418	411 635		411 635
Coût de revient des ventes	(254 694)	(236 192)		(236 192)
Marge brute	177 724	175 443		175 443
% CA	41,1%	42,6%		42,6%
Frais de recherche et développement	(79 267)	(75 258)		(75 258)
Frais commerciaux et marketing	(43 193)	(42 662)		(42 662)
Frais généraux et administratifs	(46 126)	(38 919)	(7 702)	(31 217)
Autres charges opérationnelles	(21 481)	(17 611)	7 702	(25 313)
Autres produits opérationnels	4 851	5 165		5 165
Résultat opérationnel	(7 492)	6 158	0,0	6 158
% CA	-1,7%	1,5%		1,5%
Résultat financier	(1 891)	(1 828)		(1 828)
Résultat avant impôts	(9 383)	4 330		4 330
Impôts sur le résultat	3 669	(66)		(66)
Résultat net des activités poursuivies	(5 714)	4 264		4 264
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(1 163)	571		571
Résultat net consolidé	(6 877)	4 835		4 835

(*) après reclassement

2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
Résultat net consolidé	(6 877)	4 835
Autres éléments du résultat global		
Ecart de conversion	(727)	(1 697)
Ecart de conversion sur augmentations du capital	(22)	417
Autres éléments	(6)	722
Eléments reconnus directement par capitaux propres	(755)	(558)
Résultat global	(7 632)	4 277
- dont part du Groupe	(7 376)	8 052
- dont part des minoritaires	(256)	(3 775)

L'impact de l'impôt sur les éléments reconnus directement par les capitaux propres s'élève à un produit de 11 milliers d'euros et concerne principalement la provision pour « Indemnités de fin de carrière » constituée pour la première fois dans une des filiales.

3 ETAT DE SITUATION FINANCIERE

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Notes	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
ACTIF			
Immobilisations incorporelles nettes	6.6.3	10 554	10 732
Ecarts d'acquisition	6.6.4	12 622	14 386
Valeurs brutes	6.7.1	329 181	304 138
Amortissements et pertes de valeur	6.7.2	(130 056)	(113 474)
Immobilisations corporelles nettes	6.7.3	199 125	190 663
Titres mis en équivalence	6.8	11 010	12 022
Titres disponibles à la vente	6.9	897	397
Autres actifs financiers non courants	6.10	3 340	3 088
Actifs financiers non courants		4 237	3 486
Autres actifs long terme	6.11	1 922	2 808
Actifs d'impôts différés	6.16	7 691	2 011
Total des actifs non courants		247 160	236 107
Stocks et en-cours de production	6.12.1	144 696	132 733
Clients et comptes rattachés	6.12.1	20 953	22 647
Créances d'impôts	6.12.1	17 941	10 526
Autres actifs courants	6.12.1	33 435	28 901
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.13.1	36 403	14 350
Total des actifs courants		253 428	209 157
TOTAL DE L'ACTIF		500 588	445 265
PASSIF			
Capital social	6.14.1	50 000	50 000
Primes et réserves consolidées		190 411	182 819
Résultat net - Part du Groupe		(6 624)	8 220
Capitaux propres – Part du Groupe		233 787	241 039
Intérêts minoritaires		0	123
Total des capitaux propres		233 787	241 163
Provisions pour engagements envers les salariés	6.18	11 023	9 767
Provisions non courantes	6.15	10 299	10 328
Dettes financières non courantes	6.17.1	62 513	14 067
Autres passifs long terme	6.17.2	538	1 355
Passifs d'impôts différés	6.16		
Total des passifs non courants		84 373	35 518
Provisions pour engagements envers les salariés - 1 an	6.18	514	386
Provisions courantes	6.15	6 691	6 703
Dettes fournisseurs	6.12.1	65 905	67 317
Dettes d'impôts		480	361
Dettes et emprunts financiers à court terme	6.17.3	31 932	33 698
Autres passifs courants	6.12.1	56 307	43 007
Concours bancaires		20 599	17 113
Total des passifs courants		182 428	168 584
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		500 588	445 265

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4 ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Notes	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
Résultat net	6.14.2	(6 877)	4 835
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions		24 023	35 622
Pertes de valeur des Goodwills		1 764	
Résultat des cessions d'actifs immobilisés		(36)	758
Quote-part du résultat des mises en équivalence	6.8	1 163	(571)
Écarts de conversion		1 202	(570)
Variation des impôts différés		(5 662)	(2 785)
Élimination du coût de l'endettement financier net			(1 265)
Capacité d'autofinancement		15 577	36 024
Autres variations liées à l'activité :			
(Augmentation) / diminution des stocks		(11 981)	(5 342)
(Augmentation) / diminution des créances clients et comptes rattachés		1 611	37 237
(Diminution) / augmentation des dettes fournisseurs et comptes rattachés		(1 111)	2 974
Variation nette des autres actifs et passifs liés à l'activité		7 746	(17 696)
Variation de la dette nette d'impôts sur les résultats		(7 301)	(438)
Variation du besoin en fonds de roulement		(11 037)	16 735
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION		4 540	52 759
Incidence des variations de périmètre :			1 198
Groupe Europlasma / GTC Biotherapeutics			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	6.6.1	(2 154)	(4 720)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	6.7.1	(28 557)	(39 258)
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels			18
Acquisitions de titres de participation		(501)	(15 907)
Acquisitions d'autres actifs / passifs non courants		(188)	482
FLUX DE TRESORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS		(31 401)	(58 187)
Augmentation (diminution) net des crédits LM terme		49 274	3 148
Augmentation (diminution) net des crédits court terme		(2 042)	6 753
Augmentation nette des autres passifs financiers		(706)	7 755
Augmentation de capital			282
FLUX DE TRESORERIE LIÉS AUX FINANCEMENTS		46 526	17 938
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE		19 665	12 510
Trésorerie nette à l'ouverture	6.13.1	(2 763)	(15 310)
Augmentation (diminution) de la trésorerie		19 665	12 510
Incidence de la variation des taux de change		(1 099)	37
Trésorerie nette à la clôture	6.13.1	15 804	(2 763)
Endettement financier net à l'ouverture		50 528	44 223
Augmentation (diminution) de l'endettement financier net		27 011	4 975
Incidence des variations de périmètre		1 103	1 330
Endettement financier net à la clôture		78 641	50 528

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Réserves consolidées	Résultat net - Part du Groupe	Capitaux propres - Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>						
Situation au 31/12/2009	50 000	175 539	17 478	243 017	(4 296)	238 722
Affectation du résultat de l'exercice précédent		17 478	(17 478)			
Résultat consolidé de l'exercice			8 220	8 220	(3 385)	4 835
Variation des écarts de conversion		(1 308)		(1 308)	(390)	(1 698)
Autres mouvements		1 140		1 140		1 140
Produits et charges directement comptabilisés dans les capitaux propres		(168)		(168)	(390)	(558)
Autres mouvements		(10 030)		(10 030)	8 194	(1 836)
Situation au 31/12/2010	50 000	182 819	8 220	241 039	123	241 163
Affectation du résultat de l'exercice précédent		8 220	(8 220)	0		
Résultat consolidé de l'exercice			(6 624)	(6 624)	(254)	(6 877)
Variation des écarts de conversion		(727)		(727)		(727)
Autres mouvements		(26)		(26)	(2)	(29)
Produits et charges directement comptabilisés dans les capitaux propres		(753)		(753)	(2)	(755)
Autres mouvements		124		124	132	257
Situation au 31/12/2011	50 000	190 411	(6 624)	233 787	(0)	233 787

La situation nette consolidée est impactée par l'appréciation du Dollar US par rapport à l'Euro. La parité €/€ est de 1,2939 au 31 décembre 2011 contre 1,3362 au 31 décembre 2010. Il en résulte une variation d'écart de conversion à hauteur de 0,7 M€.

La Joint Venture LFB/GTC LLC est principalement concernée.

En 2010, les « Autres mouvements » dans la variation de capitaux propres correspondent à l'impact de l'augmentation du pourcentage de contrôle et d'intérêts dans GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. et l'émission des droits de participation par la société holding, EUROPLASMA GmbH.

En 2011, les « Autres mouvements » concernent la reclassification des intérêts minoritaires négatifs au bilan dans les réserves de consolidation - Part du Groupe - à hauteur de 132 milliers d'euros, ainsi qu'une correction sur la situation nette de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. de 256 milliers d'euros.

Concernant les minoritaires, les pertes au-delà de leur part positive des capitaux propres sont reclassées en «Capitaux propres – Part du Groupe».

6 NOTES ANNEXES

6.1 Événements significatifs intervenus au cours des exercices précédents

6.1.1 Changement de statut

Afin de mettre en œuvre une stratégie ambitieuse d'internationalisation et de développement de projets innovants, notamment dans le domaine des biotechnologies, le Gouvernement a décidé, par l'ordonnance n° 2005-866 du 28 juillet 2005, de transformer le GIP Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies (LFB) en société anonyme. La société anonyme LFB a ainsi été créée le 7 juillet 2006.

Les droits et obligations du groupement d'intérêt public ont été transférés de plein droit et en pleine propriété à la société anonyme.

6.1.2 Organisation des activités en France

Deux filiales principales ont été créées en France :

- LFB BIOMÉDICAMENTS SA, le 2 août 2006,
- LFB BIOTECHNOLOGIES SASU, le 21 septembre 2006.

La filiale LFB BIOMÉDICAMENTS SA gère l'activité de fractionnement du plasma français et la commercialisation des médicaments. Elle est centrée sur des fonctions d'optimisation industrielle et d'adaptation au marché national, notamment pour tous les produits dérivés du plasma. Elle est la seule société autorisée, en France, à fabriquer les médicaments mentionnés à l'article L 5121-3 du code de la santé publique à partir du sang ou de ses composants collectés par l'Établissement français du sang (EFS).

La filiale LFB BIOTECHNOLOGIES SAS exerce une activité de recherche et développement, avec l'objectif de mettre sur le marché de nouvelles technologies et de nouvelles protéines, qu'elles soient d'origine plasmatique ou issues de biotechnologies. Créée sous une forme juridique de « SASU », cette société est devenue une société par action simplifiée le 10 décembre 2008.

Le 31 mars 2008, LFB BIOTECHNOLOGIES SASU a acquis 41 % des parts de la société MAbgène SAS, (devenue LFB BIOMANUFACTURING SAS au 1er janvier 2012) située à Ales en France. En 2011, conformément à son engagement, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS a acquis un complément de 59 % des parts de cette société, puis a attribué 10% du capital de la société à son ancien dirigeant. Au 31 décembre 2011, le pourcentage d'intérêt de LFB BIOTECHNOLOGIES SASU dans LFB BIOMANUFACTURING SAS, identique à celui retenu dès mars 2008, est de 91 %.

En octobre 2010, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS a créé la filiale CELLforCURE SASU. Cette filiale est destinée à la production de médicaments de thérapie cellulaire.

6.1.3 Organisation des activités à l'international

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, le groupe LFB (le « Groupe ») a créé ou a pris le contrôle des filiales suivantes :

- LFB HEMODERIVADOS E BIOTECNOLOGIA Ltda à Rio de Janeiro (Brésil), en 2004,
- LFB PHARMACEUTICALS Ltd à Tunbridge Wells (Angleterre), le 19 janvier 2007,
- LFB GmbH à Saarbrücken (Allemagne), le 28 mars 2007,
- LFB MIDDLE EAST SA à Bruxelles (Belgique), le 13 juin 2007,
- LFB BIOTECHNOLOGIES Inc. à Wilmington (USA), le 26 juin 2008,
- LFB/GTC LLC à Framingham (USA), le 30 juin 2008,
- Groupe GTC BIOTHERAPEUTICS à Framingham (USA), le 1er juin 2009,
- Groupe EUROPLASMA Vienne (Autriche), le 31 août 2010,
- LFB TECNOLOGIA LTDA à Recife (Brésil), le 27 mai 2011.

Par ailleurs, depuis 2008, LFB BIOMEDICAMENTS SA détient une participation dans la société CAF-DCF à Bruxelles (Belgique), à hauteur de 24,99 %.

En 2011, LFB MIDDLE EAST SA a également acquis une participation dans la société PLASMAPRIME, à hauteur de 7 %. Cette société réalise des prestations de conseil dans les domaines de la collecte, de la transfusion, du contrôle qualité et de la valorisation du sang et de ses composants à l'étranger notamment dans les pays émergents.

6.1.4 Contrôle de la société GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.

La société LFB BIOTECHNOLOGIES SASU a signé en 2006 un protocole portant sur l'acquisition d'une partie des titres de la société GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.

GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. était une société cotée au NASDAQ jusqu'en décembre 2010. Située à Boston, elle fait partie des leaders mondiaux dans les domaines de la transgénèse et met au point des biomédicaments à partir de sa plateforme technologique propriétaire. Elle exerce majoritairement des activités de développement, mais aussi des activités industrielles et commerciales, ainsi que des prestations pour les tiers.

L'acquisition s'est déroulée en deux temps :

- En octobre 2006, une première tranche représentant 5 millions de titres et, en décembre 2006, une seconde tranche représentant 9,615 millions de titres ont été réalisées. Au total, au 31 décembre 2006, LFB BIOTECHNOLOGIES SASU détenait 16,6 % du capital de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.

- En 2007, la dernière tranche a été réalisée à hauteur de 3,630 millions de titres supplémentaires pour 4,465 millions de dollars, soit 3,379 millions d'euros. Ainsi, la participation du LFB dans le capital de la société GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. s'élevait à 19,9 % au 31 décembre 2007.

En 2008, GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. a procédé à une augmentation du capital. Dans ce cadre, LFB BIOTECHNOLOGIES SASU a converti une partie de sa créance en actions pour maintenir sa participation à 19,9 %.

Le 22 décembre 2008, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS a souscrit une créance convertible en actions GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. pour un montant de 15 millions de dollars, soit 11,4 millions d'euros. Cette créance était convertible en actions à partir du 1er juin 2009. Concomitamment, GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. a émis des warrants au profit de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS. Ces warrants donnaient le droit à LFB BIOTECHNOLOGIES SAS d'acheter 23,2 millions d'actions de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. pour un prix de 0,31 US\$ par action et augmentaient le droit de vote (potentiel) de 14,5 %. Le droit de vote au 31 décembre 2008 s'élevait à 34,4 %.

Le pourcentage d'intérêt n'a pas été impacté, ces droits de vote potentiels ne donnant pas accès aux droits économiques.

Ces liens financiers accrus donnaient une influence notable au groupe LFB. Ainsi, les titres GTC BIOTHERAPEUTICS Inc., jusqu'au 22 décembre 2008, présentés comme des actifs financiers à leur juste valeur, ont été reclassés, au 31 décembre 2008, en titres mis en équivalence à hauteur de 2 475 milliers d'euros (évalués selon le cours de bourse à la date effective).

En 2009, deux nouveaux accords de financement pour un montant total de 29 millions de dollars ont été mis en place en faveur de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. Parallèlement, un plan d'économies lui a été demandé pour une réduction prévue des coûts d'environ 30 %, ainsi que l'intensification de la recherche de partenaires financiers et industriels.

- Le 1er juin 2009, la société LFB BIOTECHNOLOGIES SAS était susceptible de prendre le contrôle de la société GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. à hauteur de 51 %.
- En octobre 2009, le conseil d'administration de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. a été renouvelé. A compter de cette date, six des onze administrateurs qui composent ce conseil ont été des représentants de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS.
- Après deux augmentations de capital successives au second semestre de l'année 2009, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS détenait, au 31 décembre 2009, 64,7 % du capital de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. Elle devenait ainsi l'actionnaire majoritaire de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.

Début janvier 2010, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS a converti une créance convertible, ce qui lui a conféré un pourcentage d'intérêts de 70 %. Cette opération a été suivie en février et juin 2010 par l'émission de deux emprunts de 7 millions de dollars chacun, permettant d'assurer le financement des activités de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. en 2010.

LFB BIOTECHNOLOGIES SAS a souscrit, début décembre 2010, une nouvelle augmentation du capital à hauteur de 18,3 millions de dollars pour détenir au minimum 90 % du capital de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. Cette augmentation a été suivie par une « Short term merger », opération qui a permis le rachat, en liquide, des 10 % restants correspondant aux parts des actionnaires minoritaires, et la sortie de la cote de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.

Ainsi, durant 11 mois de l'année 2010, le groupe LFB a détenu un pourcentage d'intérêt de 70 % puis a obtenu, à partir du 2 décembre 2010, 100 % du contrôle et des intérêts de la société.

Il n'y a pas eu de changement sur l'année 2011.

6.1.5 Contrôle d'un groupe autrichien de sociétés de collecte de plasma

Le 31 août 2010, la filiale autrichienne du groupe LFB, EUROPLASMA GmbH, a acquis trois sociétés de collecte de plasma en Europe : HUMANPLASMA GmbH, KMS PLASMASERVICE GmbH, EUROPLASMA s.r.o. et une holding, SMK PLASMA GmbH.

Le groupe EUROPLASMA compte 208 salariés travaillant au sein de 8 centres de collecte en Europe (Autriche et République tchèque) et a réalisé un chiffre d'affaires de 23,5 M€ en 2011.

L'acquisition de cet ensemble vise notamment à sécuriser une source de plasma complémentaire au plasma collecté en France pour soutenir l'activité internationale du groupe LFB. Le plasma collecté par le groupe EUROPLASMA, répondant à toutes les normes européennes de qualité et de sécurité, n'entrera pas dans la fabrication des médicaments destinés au marché français.

En 2001, il a été procédé aux changements de dénominations sociales suivants : en janvier, EUROPLASMA GmbH est devenu EUROPLASMA HOLDING AT GmbH et, en juillet, HUMANPLASMA GmbH est devenu EUROPLASMA GmbH.

Droits de participation

Deux des anciens actionnaires, également directeurs des sociétés du groupe EUROPLASMA GmbH, ont souhaité garder un intérêt dans les résultats futurs des sociétés de ce groupe. Des titres de participation (à hauteur de 20 % d'intérêt) ont été émis, accompagnés d'un contrat de rachat par LFB SA / vente par les directeurs pour un prix futur qui sera déterminé selon des conditions décrites dans ce contrat.

Conformément aux normes comptables du référentiel IFRS, et plus particulièrement selon la norme IFRS 2, l'obligation de rachat a été comptabilisée initialement pour les montants suivants :

- 2,9 M€ en dette financière pour la quote-part liée à l'actionnariat antérieur et correspondant au réinvestissement par les anciens actionnaires et,
- 2,9 M€ en dette sociale avec, en contrepartie, une charge constatée d'avance pour la quote-part correspondant à la période de service en tant que directeurs.

6.2 Événements significatifs intervenus au cours de l'exercice

En mai 2011, LFB SA a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 50 M€, d'une durée de 7 ans et portant intérêt au taux de 4,72 % par an

Pour faciliter les échanges de titres, après autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), les obligations ont été admises à la cotation sur le marché NYSE-Euronext. L'objectif de cette opération était d'optimiser la structure de la dette du Groupe.

6.2.1 Actualités des médicaments et produits en développement

(i) Les lancements

- Commercialisation en France de l'anticoagulant de synthèse ARGANOVA®

Dans le cadre d'un accord conclu avec le laboratoire MITSUBISHI PHARMA EUROPE, LFB BIOMEDICAMENTS SA est le laboratoire exploitant de la spécialité ARGANOVA® en France.

A la suite de l'obtention de l'autorisation de l'AFSSAPS (devenue ANSM) le 21 juin 2011, LFB BIOMEDICAMENTS SA a débuté la commercialisation d'ARGANOVA® en France en octobre 2011.

(ii) Les avancées réglementaires

- Procédure de reconnaissance mutuelle achevée en Europe pour WILLFACT® / WILFACTIN®

La procédure de reconnaissance mutuelle en Europe s'est achevée en 2011 pour WILLFACT®, amenant le facteur Von Willebrand de LFB BIOMEDICAMENTS SA à être enregistré dans 22 pays européens : Allemagne, Royaume-Uni, Danemark, Portugal, Estonie, Lettonie, République Tchèque, Suède, Autriche, Norvège, Slovaquie, Espagne, Lituanie, Pologne, Slovénie, Hongrie, Finlande, Grèce, Pays-Bas, Italie, Luxembourg et, bien sûr, France.

Le facteur Von Willebrand de LFB BIOMEDICAMENTS SA, dénommé WILLFACT® ou WILFACTIN®, dispose de 26 autorisations de mise sur le marché ou autorisations de commercialisation à l'international.

- Obtention à l'international de quatre autorisations de mise sur le marché (AMM)

En 2011, LFB BIOMEDICAMENTS SA a obtenu quatre nouvelles autorisations de mise sur le marché à l'international, hors procédure de reconnaissance mutuelle en Europe.

TEGELINE®, immunoglobuline, a obtenu une AMM en Iran en février 2011. VIALEBEX®, albumine, a obtenu l'AMM pour deux formes galéniques (200 mg/ml 50 ml et 200 mg/ml 100 ml) en Turquie, en décembre 2011. Enfin, le facteur Von Willebrand de LFB BIOMEDICAMENTS SA, WILFACTIN®, a obtenu une AMM en Tunisie en décembre 2011.

Ces AMM viennent notamment illustrer le développement international des médicaments de large diffusion que sont les immunoglobulines et l'albumine.

- Enregistrement du plasma collecté par le groupe EUROPLASMA dans le « Plasma Master File » européen de LFB BIOMEDICAMENTS SA

Les 5 centres autrichiens du groupe EUROPLASMA ont reçu la certification de l'EMA le 20 mai 2011 et entrent désormais dans la description du « Plasma Master File » européen de LFB BIOMEDICAMENTS SA qui inclut également des centres de la Croix Rouge allemande depuis 2010.

- Ouverture d'un établissement pharmaceutique de thérapie cellulaire à Lyon

En août 2011, l'AFSSAPS (devenue ANSM) a autorisé l'ouverture d'un établissement pharmaceutique à Lyon (F11/231), au sein de CELLforCURE SAS. Cet établissement a obtenu le statut de fabricant de médicaments de thérapie innovante. Le passage de CELLforCURE SAS sous statut d'établissement pharmaceutique marque une étape essentielle du développement du Groupe dans le domaine de la thérapie cellulaire.

6.2.2 Partenariats

- Contrat de transfert de technologie avec HEMOBRAS (Brésil) : construction d'une usine de fractionnement plasmatique

LFB BIOMEDICAMENTS SA, LFB TECNOLOGIA LTDA et la société d'Etat brésilienne HEMOBRAS ont signé, en juillet 2011, un contrat de six ans dans le cadre d'un transfert de technologie, portant sur l'équipement et la validation pharmaceutique d'une usine de fabrication de médicaments dérivés du plasma au Brésil.

LFB BIOMEDICAMENTS SA est en charge de la conception, réalisation et de la validation pharmaceutique de l'usine, HEMOBRAS étant en charge du projet et futur exploitant de cette usine.

A terme, l'usine permettra de fabriquer six médicaments essentiels à la santé, faisant d'HEMOBRAS l'opérateur national brésilien dans le domaine des médicaments dérivés du plasma.

LFB TECNOLOGIA LTDA, filiale de LFB HEMODERIVADOS E BIOTECNOLOGIA LTDA au Brésil, créée en 2011, effectuera le suivi du projet au Brésil.

- En juillet 2011, ont été signés des accords de licence avec le sud-coréen SHIN POONG pour la commercialisation en Asie de deux médicaments recombinants du groupe LFB

En juillet 2011, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS et GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. ont respectivement signé, avec le laboratoire sud-coréen SHIN POONG, deux accords de licence portant sur deux médicaments recombinants du groupe LFB.

Le premier accord porte sur l'enregistrement et la commercialisation par SHIN POONG de l'antithrombine ATRYN®, en Corée du sud. Ce produit est actuellement commercialisé aux États-Unis par GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.

Le second accord porte sur l'enregistrement et la commercialisation par SHIN POONG, en Corée du sud et dans d'autres pays d'Asie, du facteur VII activé, en cours de développement par LFB BIOTECHNOLOGIES SAS.

- En avril 2011, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS et GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. ont signé une option de licence avec la société américaine TG THERAPEUTICS Inc.

Le 26 avril 2011, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS et GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. ont accordé à une société américaine, TG THERAPEUTICS Inc., une option de licence portant sur les droits exclusifs d'utilisation des projets CD 20 (LFB R603 et TG20) du groupe LFB en cours de développement. Cet accord est sans impact sur les comptes au 31 décembre 2011.

- En septembre 2011, le Service de Santé des Armées (SSA) français et LFB BIOTECHNOLOGIES SAS ont signé un contrat d'étude de faisabilité sur un anticorps monoclonal

LFB BIOTECHNOLOGIES SAS et le ministère de la défense français ont conclu un contrat visant à étudier la faisabilité du développement d'un anticorps monoclonal recombinant à visée thérapeutique et/ou prophylactique, destiné à être administré (seul ou en complément d'antibiotiques) à l'homme.

Ce projet fait suite à des travaux de recherche préliminaires menés conjointement par le SSA et LFB BIOTECHNOLOGIES SAS depuis 2006.

6.3 Périmètre de consolidation

Le tableau, ci-après, fournit, pour les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2011, les renseignements suivants :

- le pays dans lequel elles sont constituées,
- le lieu de leur siège social,
- les pourcentages de contrôle et d'intérêt propres à chacune.

Dénomination et formes sociales	Pays	Siège social	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Mode de consolidation
LFB Biomédicaments SA	France	Les Ulis (91)	99,99%	100,00%	Intégration Globale
LFB Biotechnologies SAS	France	Les Ulis (91)	100,00%	100,00%	Intégration Globale
LFB Hemoderivados e Biotecnologia Ltda	Brésil	Rio de Janeiro	100,00%	100,00%	Intégration Globale
LFB GmbH	Allemagne	Saarbrücken	100,00%	100,00%	Intégration Globale
LFB Biopharmaceuticals Ltd	Angleterre	Londres	100,00%	100,00%	Intégration Globale
LFB Middle East SA	Belgique	Bruxelles	100,00%	100,00%	Intégration Globale
LFB Biomanufacturing SAS (ex MAbgène)	France	Alès	90,90%	90,90%	Intégration Globale
CAF-DCF	Belgique	Bruxelles	24,99%	24,99%	Mise en Equivalence
LFB Biotechnologies Inc	Etats Unis	Wilmington	100,00%	100,00%	Intégration Globale
LFB/GTC LLC	Etats Unis	Framingham	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Groupe GTC Biotherapeutics Inc	Etats Unis	Framingham	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Europlasma Holding AT GmbH	Autriche	Vienne	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Europlasma GmbH (ex Humanplasma GmbH)	Autriche	Vienne	100,00%	100,00%	Intégration Globale
KMS Plasmaservice GmbH	Autriche	Seiersberg	100,00%	100,00%	Intégration Globale
SMK Plasma Holding GmbH	Autriche	Seiersberg	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Europlasma Sro	Rep. Tchèque	Prague	100,00%	100,00%	Intégration Globale
CellforCure SASU	France	Les Ulis (91)	100,00%	100,00%	Intégration Globale
LFB Tecnologia Ltda	Brésil	Récife	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Plasmaprime SAS	France	Paris	7,10%	7,10%	Mise en Equivalence

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale au 31 décembre 2011, à l'exception de CAF-DCF et de PLASMAPRIME qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

6.4 Principes et méthodes comptables

6.4.1 Textes appliqués

Les états financiers consolidés du groupe LFB ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union européenne en application du règlement n° 1606/2002 adopté, le 19 juillet 2002, par le Parlement européen et le Conseil européen. Les états financiers consolidés du 31 décembre 2011 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 23 mars 2012 selon les mêmes principes et méthodes, à l'exception des points évoqués ci-après.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les normes et interprétations appliquées par anticipation

Aucune norme n'a été appliquée par anticipation sur l'exercice 2011.

Les normes et interprétations applicables et obligatoires sur l'exercice 2011

Les normes et interprétations suivantes, applicables au 1er janvier 2011, n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés :

- IAS 24R – Information à fournir au titre des transactions avec les parties liées,
- Amendement IAS 32 – Classement d'émission des droits,
- IFRIC 14 – Paiement d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal,
- IFRIC 19 – Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres.

6.4.2 Bases d'évaluation, de jugement et d'estimation utilisées

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût, à l'exception des instruments financiers ou de certains actifs et passifs financiers qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Pour établir ses comptes, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, et par conséquent les informations données en notes annexes.

La direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base d'une part, de son expérience passée, et, d'autre part, sur la base de divers autres facteurs jugés raisonnables constituant le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations, en fonction de l'évolution de ces hypothèses et/ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la direction du Groupe portent notamment sur les provisions et les dépréciations. Les modalités de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles sont commentées respectivement au § 6.4.9, § 6.4.11 et § 6.4.12. Conformément à la norme IAS 36, des

tests de perte de valeur sont effectués au minimum une fois par an et dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

Trois critères font l'objet d'une surveillance particulière pour s'assurer du respect de la norme IAS 36 relative à une perte éventuelle de valeur :

- perte de marché,
- risque de rappel,
- autorisation de mise sur le marché de produits concurrents.

Outre l'utilisation d'estimations, la direction du Groupe a fait usage de jugement pour la détermination du traitement comptable de certaines opérations pour lesquelles les normes IFRS n'apportent pas de précision.

6.4.3 Regroupements d'entreprises

Les principes comptables suivis dans le cadre des regroupements d'entreprises sont conformes à la norme IFRS 3 révisée, appliquée par anticipation au 1er janvier 2009 par le Groupe, et sont explicités dans les paragraphes suivants relatifs aux droits de vote potentiels et engagements d'achats d'actions, aux écarts d'acquisition et aux intérêts minoritaires.

Le coût d'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie versés au vendeur. Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires payés aux banques d'affaires, avocats et experts dans le cadre de la mission d'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice.

6.4.4 Droits de vote potentiels et engagements d'achats d'actions

Les droits de vote potentiels constitués par des options d'achat sur des minoritaires ou des options de conversion sont pris en considération dans l'appréciation du contrôle exclusif par le Groupe uniquement lorsque ces options sont immédiatement exerçables.

Lorsqu'il existe une obligation d'achat et de vente contractée avec un minoritaire sur des titres d'une société, le Groupe prend en compte la détention en résultant dans le calcul des pourcentages d'intérêts. Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette financière correspondant à la valeur actualisée du prix d'achat estimé en contrepartie d'une diminution des intérêts minoritaires et de la constatation d'un écart d'acquisition.

6.4.5 Périmètre et méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend l'entreprise consolidante (LFB SA) ainsi que toute autre entreprise sur laquelle elle exerce :

- un contrôle exclusif : les filiales significatives placées sous le contrôle exclusif du Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale,
- un contrôle conjoint : les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par la méthode de mise en équivalence,
- une influence notable : les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droit de vote est supérieur ou égal à 20 %, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

6.4.6 Transactions internes

Les transactions entre les sociétés du périmètre ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

6.4.7 Intérêts minoritaires

Lors d'un rapprochement d'entreprises dans lequel le Groupe obtient le contrôle sans avoir la totalité du capital de la cible, les intérêts restants (qui ne confèrent pas le contrôle) dans les capitaux propres sont évalués à hauteur de leur quote-part dans les actifs nets identifiables de l'entité acquise sans comptabilisation d'un écart d'acquisition au titre de ces intérêts minoritaires (méthode du goodwill partiel).

Les variations ultérieures de pourcentages d'intérêts, sans perte de contrôle par le Groupe, sont traitées comme des transactions entre les propriétaires agissant en tant que tels. En conséquence, aucun gain ni aucune perte ne sont comptabilisés en résultat sur de telles transactions.

6.4.8 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en devise « euro » qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation du groupe LFB.

Les actifs et passifs des filiales hors zone euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de la période et les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de change de la période.

La part du Groupe dans les pertes ou les profits de conversion est comprise dans le poste « Ecart de conversion » inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidés.

6.4.9 Ecart d'acquisition

Les actifs et les passifs éventuels de la société acquise sont comptabilisés, conformément à la norme IFRS 3R, à leur juste valeur dans un délai d'affectation de douze mois et rétroactivement à la date d'acquisition.

La méthode de l'acquisition consiste en :

- l'identification de l'acquéreur,
- la détermination de la date d'acquisition,
- l'évaluation du coût d'acquisition,
- l'affectation du coût du regroupement au travers de la comptabilisation des actifs et passifs certains et éventuels identifiables à leur juste valeur.

Tout surplus du coût d'acquisition, par rapport à la quote-part de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis, est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Les écarts d'acquisition se rapportant aux sociétés mises en équivalence sont inclus dans la ligne « Titres mis en équivalence ».

Dépréciation des écarts d'acquisition

Pour les écarts d'acquisition, un test de valeur est effectué au minimum une fois par an et dès qu'il y a identification d'un indice de perte de valeur. Les écarts d'acquisition sont passés en revue systématiquement et de façon exhaustive au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT). L'UGT retenu pour le Groupe équivaut à l'entité juridique de chaque société.

Le Groupe définit une UGT comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur comptable des actifs des UGT est comparée à leur valeur d'utilité, c'est-à-dire la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs, hors frais financiers et avant impôts. La méthode prolonge à l'infini le flux de trésorerie normatif déterminé dans le cadre du plan à cinq ans avec un taux de croissance faible.

Le taux d'actualisation retenu pour ces flux de trésorerie correspond au coût du capital du Groupe ou de l'UGT considérée, augmenté, si nécessaire et suivant les zones géographiques, d'un risque pays.

Différentes hypothèses mesurant la sensibilité de la méthode sont testées sur ces paramètres :

- variation du taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie de +/- 0,5 %,
- variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie de +/- 1 %.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des frais de cession.

6.4.10 Conversion des créances, dettes, transactions et flux libellés en monnaies étrangères

Les créances et dettes libellées en devises sont converties, dans un premier temps, sur la base des cours de change effectifs au moment des transactions. Elles sont ensuite réévaluées en fonction des taux en vigueur à la date de clôture. Les différences de change résultant de cette réévaluation sont constatées au compte de résultat.

Les transactions en devises, quant à elles, restent converties aux taux en vigueur à la date de leur réalisation. Il en va de même des flux de trésorerie.

6.4.11 Immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est un élément monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable et calculé par l'entreprise du fait d'événements passés, et porteur d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon la méthode du coût. Ce coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée, au cas par cas, en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

6.4.12 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon la méthode du coût, sauf dans le cadre de regroupements d'entreprises où elles sont évaluées à leur juste valeur. Les coûts suivants sont enregistrés dans le poste immobilisation : prix d'achat et frais accessoires. Ce coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les immobilisations corporelles ont été comptabilisées selon l'approche par composants qui prévoit une comptabilisation distincte des éléments d'actif ayant des durées d'utilité différentes.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire sur les durées d'utilité suivantes :

- Bâtiments : 9 à 40 ans
- Agencements des bâtiments : 3 à 21 ans
- Installations complexes spécialisées : 3 à 20 ans
- Matériels de production et contrôle : 1 à 20 ans
- Matériels de recherche : 3 à 16 ans
- Autres matériels : 2 à 30 ans

Les durées d'utilité sont révisées à chaque clôture.

Les actifs immobilisés sont soumis à un test de perte de valeur chaque fois que des événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

6.4.13 Contrats de location

Les contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans la norme IAS 17, afin de déterminer s'il s'agit d'un contrat de location financement ou d'un contrat de location simple.

Location financement

Les biens acquis en location financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Au début de la période de location, les contrats de location financement sont comptabilisés à l'actif, en immobilisations corporelles, à la juste valeur ou à la valeur actualisée des paiements minimaux effectués par le preneur si cette valeur est inférieure et au passif en dette financière.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée aux autres immobilisations corporelles.

Location simple

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété est effectivement conservée par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

6.4.14 Actifs financiers non courants

Titres disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers dont les plus ou moins values latentes constatées sont comptabilisées par capitaux propres jusqu'à leur cession ou leur échéance, à l'exception des pertes de valeur considérées comme durables ou significatives qui sont comptabilisées en résultat.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives avec les estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché.

Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants concernent essentiellement les prêts et créances accordés qui sont évalués selon la méthode du coût. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, majoré des intérêts courus.

Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs et au minimum à chaque arrêté comptable. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée dans le compte de résultat.

6.4.15 Actifs destinés à être cédés

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. L'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable.

6.4.16 Stocks et en-cours de production

Stocks matières premières

Les stocks de matières premières (plasma) sont valorisés au prix d'achat, majoré des coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, suivant la méthode du premier entré / premier sorti.

Consommables de production

Les stocks de consommables de production (produits pharmaceutiques, chimiques etc.) sont valorisés au prix d'achat suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

En-cours de production et produit finis

Les stocks d'en-cours de production et les stocks de produits finis sont valorisés au coût d'acquisition ou de production. Le coût de production intègre les catégories de coûts suivantes : matières premières, composants, main d'œuvre de production, machines de production, bâtiments, fluides, contrôles et frais généraux usine, hors fonction support et de direction. La répartition du coût plasma consiste à allouer à chaque produit une part équivalente à sa contribution de l'année. Concrètement, pour une année donnée, la contribution représente la quote-part de chiffre d'affaires de chaque produit dans le total du chiffre d'affaires réalisé par le Laboratoire, en France et à l'Export, à partir de la production de l'année.

Perte de valeur sur stocks et en-cours de production

Chaque catégorie de stocks (matières premières, consommables, en-cours de production et produits finis) fait l'objet d'un examen détaillé portant à la fois sur les volumes et la qualité des stocks. Si nécessaire, des dépréciations sont constituées pour tenir compte des risques de non qualité, de non utilisation et de péremption ainsi que des marges négatives.

6.4.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie sont les placements, à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ainsi, la trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les disponibilités en banque et en caisse, ainsi que les placements de trésorerie en SICAV et dépôt à terme dont l'échéance recommandée est inférieure à trois mois et la sensibilité au risque de taux est très faible.

6.4.18 Engagements envers le personnel

Indemnité de fin de carrière et médaille du travail

L'évaluation de l'engagement est réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées («projected unit credit») préconisée par la norme IAS 19. Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la société est constitué de la somme des engagements individuels.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures (VAPF) est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite, en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de

départ à la retraite. La VAPF ainsi déterminée représente la prime immédiate unique qui serait nécessaire pour financer l'indemnité de fin de carrière estimée à la retraite, compte tenu des hypothèses indiquées ci-après.

Il est rappelé que le Groupe n'a pas opté précédemment pour une comptabilisation en capitaux propres de la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestation définies, telle qu'elle est prévue par l'amendement de la norme IAS 19. Le Groupe continue donc à appliquer la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels dans le compte de résultat, sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime.

Le Groupe n'a pas mis en place d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

Autres engagements envers les salariés

Des sommes destinées à récompenser les salariés de l'ancienneté de leurs services sont versées sous forme de primes et médailles du travail.

Les prestations dues au titre des médailles du travail correspondent à un capital versé au salarié lorsque celui-ci atteint une ancienneté totale (depuis le début de l'activité professionnelle) de 20, 30, 35 ou 40 ans. Il s'agit de médailles d'honneur, l'ancienneté prise en compte est l'ancienneté acquise depuis le début de la vie active, tout employeur confondu.

6.4.19 Provisions

Des provisions sont constituées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers, et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être estimé de façon fiable au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées. Les effets de cette actualisation sont enregistrés en résultat financier.

6.4.20 Dettes financières

L'emprunt obligataire émis par LFB SA est évalué à sa juste valeur, c'est-à-dire pour le montant des fonds encaissés, nets des coûts de transaction et des primes d'émission. Il est comptabilisé ensuite à son coût amorti par utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les emprunts sont classés en dettes financières non courantes et passifs financiers courants pour la partie dont l'échéance est inférieure à un an.

Pour les dettes en devises, l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif s'effectue avec les flux de trésorerie en devises étrangères. A chaque clôture, le coût amorti est converti au taux de clôture.

6.4.21 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- la preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée,
- la livraison du bien a eu lieu ou la prestation a été effectuée,

- le prix est fixe ou déterminable.

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et avantages liés à la propriété.

Les rabais, remises, ristournes et escomptes consentis aux clients sont comptabilisés en réduction du chiffre d'affaires consolidé.

6.4.22 Marge brute

Cet indicateur de performance, exprimé en pourcentage par rapport au chiffre d'affaires des médicaments dérivés du plasma et autres activités (travail à façon et transfert de technologies notamment), mesure le solde de ces revenus, déduction faite des coûts d'exploitation consommés pour la production des biens et services correspondants. Il est équivalent à l'excédent brut d'exploitation.

6.4.23 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Ils prennent en compte le crédit d'impôt recherche considéré comme une subvention conformément à la norme IAS 20.

En application de la norme IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles, uniquement si le Groupe peut démontrer l'ensemble des trois critères ci après :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- la probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe,
- estimer de manière fiable et exhaustive le coût de cet actif.

En application de ce principe, les dépenses engagées avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) ne sont pas activées car la probabilité de génération d'avantages économiques futurs est faible à ce stade.

Les dépenses postérieures à l'AMM sont activées dans la mesure où elles permettront de garantir, pour les produits concernés, des revenus stables au Groupe en fonction de la durée attendue de leurs effets bénéfiques sur l'exploitation, telle qu'elle est admise par les usages de la profession ou justifiée par des circonstances particulières à l'entreprise.

6.4.24 Contribution économique territoriale

En 2009, le Groupe a fait le choix, pour les sociétés concernées, de classer la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en charges opérationnelles. L'analyse de cette nouvelle contribution, qui se substitue partiellement à la taxe professionnelle, a amené le Groupe à ne pas retenir la qualification d'impôt sur le résultat.

6.4.25 Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les effets de modifications des taux d'un exercice sur l'autre sont enregistrés en résultat de la période.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés. Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés par entités fiscales relevant de la même autorité fiscale.

Selon la norme IAS 20, applicable dans le référentiel IFRS, le crédit d'impôt recherche est considéré comme une subvention publique et comptabilisé en résultat opérationnel comme une minoration des frais de recherche et développement.

6.4.26 Résultat net par action

Le résultat net de base par action est calculé sur la base du résultat net attribuable aux actions ordinaires, rapporté au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions.

6.5 Information sectorielle

6.5.1 Secteur opérationnel

Les états financiers actuels reflètent et correspondent au reporting interne du Groupe.

L'information reportée au management est basée sur un secteur unique.

6.5.2 Chiffre d'affaires

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATEGORIE DE PRODUITS

	Au 31 décembre 2011		Au 31 décembre 2010		Evolution 2011 / 2010	
	Montant	Répartition	Montant	Répartition	Montant	Variation
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>						
Total chiffre d'affaires Groupe	432 418	100,0%	411 635	100,0%	20 783	5,0%
France	363 737	84,1%	354 838	86,2%	8 899	2,5%
Médicaments	361 941	83,7%	353 825	86,0%	8 117	2,3%
<i>Immunologie</i>	143 974	33,3%	146 964	35,7%	(2 990)	-2,0%
<i>Maladies rares</i>	131 186	30,3%	123 826	30,1%	7 361	5,9%
<i>Soins intensifs</i>	86 781	20,1%	83 035	20,2%	3 746	4,5%
<i>Autres médicaments</i>						
Services	0	0,0%	146	0,0%	(146)	N/A
Produits intermédiaires biologiques	1 543	0,4%	701	0,2%	842	120,2%
Autres biens et services vendus	253	0,1%	166	0,0%	87	52,7%
International	68 681	15,9%	56 797	13,8%	11 884	20,9%
Médicaments	32 815	7,6%	31 895	7,7%	921	2,9%
<i>Immunologie</i>	7 271	1,7%	4 773	1,2%	2 498	52,3%
<i>Maladies rares</i>	7 477	1,7%	9 289	2,3%	(1 812)	-19,5%
<i>Soins intensifs</i>	18 068	4,2%	17 833	4,3%	235	1,3%
<i>Autres médicaments</i>						
Services	12 476	2,9%	13 821	3,4%	(1 346)	-9,7%
Produits intermédiaires biologiques	22 808	5,3%	11 067	2,7%	11 741	106,1%
Autres biens et services vendus	582	0,1%	14	0,0%	568	N/A

6.6 Immobilisations incorporelles nettes

6.6.1 Valeurs brutes des immobilisations incorporelles

	Au 31 décembre 2010	Mouvements de l'exercice				Au 31 décembre 2011
		Augmenta- tions	Mises en service	Variation cours de change	Variation périmètre	
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>						
Logiciels informatiques	11 364	509	1 258	(2)		13 129
Frais de recherche & développement	1 565			51		1 616
Licenses et autres droits	9 336	1 134	183	3	(2 770)	7 885
Immobilisations incorporelles en cours	1 535	511	(1 480)			566
Avances et acomptes						
Immobilisations brutes	23 800	2 154	(39)	52	(2 770)	23 197

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels informatiques et d'actifs incorporels relatifs à la marque ATRYN®, au programme de recherche et développement d'ATRYN HR® dans les déficits acquis, notamment chez les patients résistant à l'héparine en cas de chirurgie cardiaque, et aux droits marketing relatifs à la technologie de la transgénèse dans 18 pays d'Asie incluant le Japon.

En 2011, le Groupe a acquis, par ailleurs, des licences dans le cadre de son activité de recherche et développement.

Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur une durée d'utilisation de 3 à 10 ans. Les droits de distribution relatifs à la transgénèse en Asie étaient amortis sur une durée de 15 ans.

6.6.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles

	Au 31 décembre 2010	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2011	
		Augmenta- tions	Variation cours de change	Variation périmètre		Diminu- tions
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>						
Logiciels informatiques	7 357	1 464	(2)		12	8 831
Frais de recherche & développement	1 565		51			1 616
Licenses et autres droits	4 146	905	(82)		(2 772)	2 196
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Cumul des amortissements et dépréciations	13 067	2 369	(33)	(2 761)		12 643

La restructuration et le recentrage de l'activité de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. en 2010 ont engendré l'abandon du programme d'ATRYN HR®. Par ailleurs, les prévisions de trésorerie révisées, pour la durée d'amortissement restante, des droits de distribution relatifs à la technologie de la transgénèse dans 18 pays d'Asie, ne peuvent plus justifier la valeur de cet incorporel. Les deux actifs concernés ont été dépréciés à 100 % en 2010.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les actifs générant des flux de trésorerie propres et les actifs inclus dans des unités génératrices de trésorerie (UGT) font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances nouvelles indiquent que les actifs ou les UGT pourraient avoir subi une perte de valeur.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les sociétés du groupe EUROPLASMA et GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.

6.6.3 Valeurs nettes des immobilisations incorporelles

	Mouvements de l'exercice				Au 31 décembre 2011	
	Au 31 décembre 2010	Augmen- tations	Variation cours de change	Variation périmètre		Diminu- tions
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>						
Logiciels informatiques	4 264	303	(0)		(12)	4 555
Frais de recherche & développement						1
Licenses et autres droits	5 268	412	85		2	5 767
Immobilisations incorporelles en cours	1 199	(969)				230
Avances et acomptes						
Immobilisations nettes	10 732	(254)	85		(10)	10 553

6.6.4 Ecarts d'acquisition

	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010	Evolution de l'exercice
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>			
Ecarts d'acquisition bruts	22 666	22 666	
Dépréciation	10 045	8 280	1 764
Ecarts d'acquisition nets	12 622	14 386	(1 764)

Au cours de l'exercice 2010, l'augmentation de ce poste est due à l'écart d'acquisition lié à l'intégration globale du groupe EUROPLASMA pour un montant de 12 621 milliers d'euros.

L'écart d'acquisition lié à l'intégration globale de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc., soit 6 780 milliers d'euros, a été déprécié à 100 % au 31 décembre 2009.

L'écart d'acquisition de la société LFB BIOMANUFACTURING SAS (anciennement dénommée MAbgène), d'un montant brut de 3 265 milliers d'euros, a été déprécié à hauteur de 1 500 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Conformément aux normes comptables, un test de dépréciation a été mis en œuvre dans le cadre de la clôture 2011 en utilisant les hypothèses suivantes :

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Ecart d'acquisition LFB Biomanufacturing (ex MAbgène)	Ecart d'acquisition Europlasma
Durée des projections	5 ans	5 ans
Taux d'actualisation [A]	8,93%	9,05%
Taux de croissance à l'infini [C]	1,50%	1,50%
	Valeur des capitaux propres	Valeur des capitaux propres
Sensibilité : [A] +1,0% ; [C] -0,5%	803	26 146
Sensibilité : [A] -1,0% ; [C] +0,5%	8 477	36 305

Compte tenu du résultat du test, une dépréciation complémentaire à hauteur de 1 765 milliers d'euros a été comptabilisée pour ramener l'écart d'acquisition de la société LFB BIOMANUFACTURING SAS (anciennement dénommée MAbgène) à zéro.

Pour les écarts d'acquisition, l'estimation des flux de trésorerie futurs repose sur un plan stratégique à cinq ans, plus une extrapolation de ces flux de trésorerie au delà du plan et une valeur terminale.

6.7 Immobilisations corporelles nettes

6.7.1 Valeurs brutes des immobilisations corporelles

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Mouvements de l'exercice					Au 31 décembre 2011
	Au 31 décembre 2010	Augmenta- tions	Mises en service & autres	Variation cours de change	Variation de périmètre	
Terrains	11 299			144		11 443
Constructions	55 260	1 793	1 009	181	(1 201)	57 043
Installations techniques, matériels	162 369	4 385	6 295	346	(1 602)	171 793
Autres immobilisations corporelles	43 106	2 350	2 265	46	(1 481)	46 287
Immobilisations corporelles en cours	32 099	19 923	(9 513)			42 509
Avances et acomptes	5	106			(5)	106
Immobilisations corporelles brutes	304 138	28 557	57	718	(4 288)	329 181

L'augmentation des immobilisations corporelles s'explique par les investissements réalisés relatifs à l'outil industriel et à l'activité de recherche et développement.

Les sorties d'immobilisations sont principalement le fait du réaménagement des bureaux de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.

6.7.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles

	Mouvements de l'exercice					Au 31 décembre 2011
	Au 31 décembre 2010	Augmentations	Reclassements	Variation cours de change	Variation périmètre	
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>						
Terrains	1 712			56		1 768
Constructions	21 897	3 347	28	66	(1 283)	24 054
Installations techniques, matériels	65 217	13 010	623	252	(1 474)	77 627
Autres immobilisations corporelles	24 534	3 994	(654)	65	(1 447)	26 492
Immobilisations corporelles en cours	114					114
Cumul des amortissements et dépréciations	113 474	20 350	(3)	438	(4 204)	130 056

6.7.3 Valeur nette des immobilisations corporelles

	Mouvements de l'exercice					Au 31 décembre 2011
	Au 31 décembre 2010	Augmentations	Dotations aux amortissements	Variation cours de change	Variation périmètre	
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>						
Terrains	9 586			88		9 675
Constructions	33 362	2 774	3 347	116	83	32 988
Installations techniques, matériels	97 152	10 057	13 010	94	(127)	94 166
Autres immobilisations corporelles	18 572	5 270	3 994	(19)	(34)	19 795
Immobilisations corporelles en cours	31 985	10 410				42 395
Avances et acomptes	5	106			(5)	106
Immobilisations corporelles nettes	190 663	28 617	20 350	279	(84)	199 125

Le contrat de location financement du magasin pharmaceutique à Carvin, d'une valeur nette comptable de 3 477 milliers d'euros, est présenté pour 111 milliers d'euros sur la ligne « Terrains » et pour 3 366 milliers d'euros sur la ligne « Constructions ».

6.8 Titres mis en équivalence

	CAF-DCF	Plasmaprime
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>		
Titres MEE au 31 décembre 2010	12 022	
Acquisitions de l'année		150
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	(1 013)	(150)
Titres mis en équivalence 31 décembre 2011	11 010	

	Résultat de l'année 2011
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	
CAF-DCF (Variation quote-part situation nette CAF-DCF)	(1 013)
Plasmaprime	(150)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	(1 163)

Le Département central de fractionnement de la Croix-Rouge (CAF-DCF) est une organisation belge spécialisée dans le fractionnement du plasma et la commercialisation des produits dérivés du plasma : facteurs de coagulation, immunoglobulines et solutions d'albumine. Pour la préparation de ces dérivés plasmatiques, c'est le plasma prélevé auprès de donneurs bénévoles non rémunérés dans les centres de transfusion belges qui est utilisé.

Le 11 février 2008, le LFB a acquis une participation à hauteur de 24,99 % dans la société CAF-DCF, pour un montant de 7,9 M€. Fin 2009, un complément de prix à payer a été comptabilisé à hauteur de 3 M€. Ce complément de prix était lié à l'avis favorable de la Communauté européenne sur l'exemption de la taxe Busquin pour tous les médicaments dérivés du plasma commercialisés en Belgique, d'où une reprise de provision significative et une augmentation de la situation nette de CAF-DCF.

La quote-part du résultat de CAF-DCF en 2011, soit une perte de 1 M€ contre un profit de 0,6 M€ en 2010, est présentée sur la ligne «Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence».

La valeur des titres CAF-DCF incorpore un écart d'acquisition de 4,8 M€ qui représente les avantages pour le Groupe liés aux dispositions de coopération industrielle et commerciale, à une augmentation de la capacité de fractionnement et à une augmentation de la capacité de production à court terme.

En 2011, le chiffre d'affaires ainsi que le résultat des sociétés mises en équivalence sont estimés à :

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	CAF-DCF	Plasmaprime
Chiffres d'affaires *	68 070	210
Résultat *	(4 050)	(450)

(*) Selon estimation du management de l'entreprise associée et retraitée conformément aux normes IFRS

Le Groupe a comptabilisé un chiffre d'affaires de 3,1 M€ et des achats pour 3,9 M€ avec CAF-DCF durant l'exercice 2011.

Aucune dépréciation des titres mis en équivalence n'est comptabilisée, suite au test de dépréciation basé sur une durée de projection de 5 ans, un taux d'actualisation de 7,62 % et un taux de croissance à l'infini de 1,5 %.

6.9 Titres disponibles à la vente

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2010	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre 2011
		Augmenta- tions	Diminutions	
Progenetics	397			397
Inserm Transfert		500		500
Valeur brute des titres disponibles à la vente	397	500	0	897
Perte de valeur	0			
Valeur nette des titres disponibles à la vente	397	500	0	897

6.10 Autres actifs financiers non courants

	Au 31 décembre 2010	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre 2011
		Augmen- tations	Diminutions	
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>				
Dépôts et autres immobilisations financières	3 088	262		3 349
Prêts, créances et autres	0			0
Valeur brute des autres actifs financiers non courants	3 088	262	0	3 349
Perte de valeur	0	(9)		(9)
Valeur nette des autres actifs financiers non courants	3 088	253	0	3 340

Les dépôts et autres immobilisations financières comprennent principalement le fonds de garantie non productif d'intérêts constitué en faveur de la société d'affacturage.

Les justes valeurs des actifs financiers sont égales aux valeurs nettes comptables.

6.11 Autres actifs long terme

Les autres actifs long terme concernent les charges constatées d'avance, contrepartie des droits de participation dus par LFB SA envers deux directeurs du groupe EUROPLASMA.

6.12 Postes de bilan relatifs au besoin en fonds de roulement (BFR)

6.12.1 Analyse de la variation du BFR

	Au 31 décembre 2010	Détail de la variation bilantielle des postes du besoin en fonds de roulement			Au 31 décembre 2011
		Variation totale	dont cours de change	dont changement de périmètre	
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>					
Stocks et en-cours de production	132 733	11 963	(3)	(2 119)	144 696
Clients	22 647	(1 694)	(84)	(3 142)	20 953
Fournisseurs	(67 317)	1 412	62		(65 905)
Actifs nets d'impôts exigibles	10 526	6 935			17 461
Autres actifs	31 709	1 726	159	(399)	33 435
Autres passifs	(44 361)	(11 946)	(217)		(56 307)
Total	85 937	8 396	(83)	(5 659)	94 333

Le besoin en fonds de roulement augmente sous l'effet de trois phénomènes :

- l'augmentation des stocks,
- l'augmentation des créances d'IS, suite à une perte fiscale et le non renouvellement de la mesure relative au remboursement anticipé des créances sur le crédit impôt recherche,
- l'augmentation des autres passifs est liée au reclassement des provisions pour risques et charges des montants à payer, suite au contrôle fiscal de 2010, ainsi qu'à l'acompte reçu dans le cadre du contrat de transfert de technologie avec la société brésilienne HEMOBRAS.

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010 après reclassement (*)	Au 31 décembre 2010
Matières premières	36 497	41 279	41 279
Consommables	16 907	16 597	16 597
En-cours de production de biens & services	40 012	25 619	50 165
Produits ouvrés	48 689	47 445	22 899
Marchandises	2 591	1 793	1 793
Stocks et en-cours de production nets	144 696	132 733	132 733

(*) Au 31 décembre 2011, le stock de produits ouvrés prend en compte, outre les produits finis stricto sensu, le stock des produits « vracs » pour lesquels seule l'étape de conditionnement reste à réaliser. Ceci n'était pas le cas au 31 décembre 2010. Afin de rendre les chiffres comparables, les stocks au 31 décembre 2010 sont également présentés, conformément à la règle utilisée au 31 décembre 2011.

6.13 Trésorerie

6.13.1 Trésorerie nette à la clôture de l'exercice

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Bilan Actif	36 403	14 350
Concours bancaires courants - Bilan Passif	(20 599)	(17 113)
Trésorerie nette	15 804	(2 763)

L'augmentation de la trésorerie s'explique par l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 50 M€.

6.13.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
Disponibilités	5 824	14 118
Valeurs mobilières de placement	30 579	231
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 403	14 350

Les valeurs mobilières de placement comprennent des fonds investis à court terme dans des organismes collectifs de placement sans risque (SICAV de trésorerie ou supports analogues).

6.14 Capitaux propres consolidés

6.14.1 Composition du capital

Au 31 décembre 2011, le capital social de LFB SA est fixé à 50 000 000 euros, divisé en 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 50 euros, entièrement libérées.

6.14.2 Résultat net de base par action

Le résultat net de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice. Le nombre d'actions n'a pas évolué en 2011. Le nombre d'actions retenu pour le calcul est de 1 000 000.

		Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
Résultat net de base (en milliers d'euros)	(a)	(6 877)	4 835
Nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice	(b)	1 000 000	1 000 000
Résultat net de base par action (en euros)	(a)/(b)	(6,88)	4,84

6.15 Provisions

	Au 31 décembre 2010	Dotations	Reprises	Variation périmètre	Reclas. et variation cours de change	Au 31 décembre 2011
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>						
Total des provisions	17 031	5 812	(5 629)		(224)	16 990
- dont non courant	10 328	430	(234)		(224)	10 299
- dont courant	6 703	5 382	(5 395)		1	6 691

Une provision constituée au 31 décembre 2010, afin de couvrir un risque lié à la rupture d'un contrat avec l'un de nos distributeurs, a été maintenue.

Il en est de même pour une dotation constituée au 30 juin 2009, relative à un litige fournisseur. Cette provision est maintenue au 31 décembre 2011, après analyse de la situation et compte tenu de l'état d'avancement de la procédure en cours.

Les principales dotations et reprises de provisions sur l'exercice sont les suivantes :

- Une provision pour risques concernant un arbitrage rendu et notifié par la Direction générale de la santé le 12 janvier 2012, relatif au volume de plasma provenant de l'EFS pour la société LFB BIOMÉDICAMENTS SA.
- Une provision pour un plan concerté de réduction des effectifs.

Les reprises concernent principalement la provision liée au contrôle fiscal, terminé début 2011, et pour lequel une dette à payer a été comptabilisée.

6.16 Actifs et passifs d'impôts différés

La variation des actifs et passifs d'impôts différés s'analyse comme suit, entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 :

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2010	Reclassement	Charges / Produits au compte de résultat	Au 31 décembre 2011
Actif d'impôts différés	2 680	(651)	5 662	7 691
Passif d'impôts différés	(670)	670	0	0
Actif / (Passif) net	2 011	19	5 662	7 691

Les actifs d'impôt différés (liés aux décalages temporaires entre le résultat fiscal et le résultat consolidé) sont compensés avec les passifs d'impôts différés (liés aux écarts de valorisation).

Concernant les déficits reportables par société, les actifs d'impôts sont reconnus dès lors qu'il existe des perspectives futures raisonnables de retour à un résultat bénéficiaire.

La société LFB SA a reconnu un impôt différé actif à hauteur de 4 465 milliers d'euros en 2011.

6.17 Dettes financières

6.17.1 Dettes financières non courantes

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
Crédit bail (Carvin)	2 828	3 123
Emprunt obligataire	49 454	
Emprunt (LFB Biomanufacturing, ex MAbgène)	3 580	4 069
Avance remboursable	1 084	450
Dettes droits de participations (Europlasma holding)	3 095	2 948
Dettes rachats actions (Europlasma groupe)	1 920	2 765
Autres dettes financières	552	712
Total dettes financières non courantes	62 513	14 067

La société LFB SA a émis, le 9 mai, un emprunt obligataire d'un montant de 50 M€, d'une durée de 7 ans, et portant intérêt au taux de 4,72 % par an. Après autorisation de l'Autorité des marchés financiers, cet emprunt a été admis à la cote sur le marché NYSE-Euronext.

Par ailleurs, le Groupe a reçu d'OSEO une avance remboursable de 0,6 M€ pour un projet de recherche et développement sur les immunoglobulines.

L'échéancier du contrat de crédit bail concernant le magasin pharmaceutique de Carvin s'étale dans le temps de la manière suivante :

- A un an au plus : 351 milliers d'euros
- Entre un et cinq ans : 1 400 milliers d'euros
- Plus de cinq ans : 1 428 milliers d'euros

L'emprunt obligataire, les avances remboursables ainsi que 2,2 M€ de l'emprunt de la société LFB BIOMANUFACTURING SAS (anciennement dénommée MAbgène) ont une échéance de plus de 5 ans.

Les autres passifs financiers ont une échéance comprise entre 2 et 5 ans.

Les dettes liées aux droits de participation versés à l'origine par les futurs bénéficiaires sont présentées sous la rubrique « Dettes financières ».

Le règlement du prix d'acquisition des sociétés du groupe EUROPLASMA est étalé sur plusieurs années. En 2011, un montant de 1 M€ a été réglé. Le contrat prévoit le règlement de respectivement 0,7 M€ et 2,1 M€ en 2012 et en 2013.

6.17.2 Autres passifs long terme

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
Produits constatés d'avance GTC Biotherapeutics	156	1 355
Autres dettes	382	
Total autres passifs long terme	538	1 355

Le droit de retour par le client des médicaments ATRYN® non consommés est la principale justification des produits constatés d'avance. Ils correspondent donc à la quote-part du chiffre d'affaires non reconnue chez GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.

6.17.3 Dettes et emprunts financiers à court terme

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010	Variations
Billets de trésorerie	25 000	25 000	
Instruments dérivés de couverture	407	830	(423)
Engagement envers les actionnaires LFB Biomanufacturing (ex MAbgène)		3 485	(3 485)
Crédit-bail	351	306	45
Emprunt Mabgene	352		352
Affacturage	3 501	3 000	501
Dettes rachats actions Europlasma groupe	687	1 031	(344)
Intérêts courus emprunt obligataire	1 521		1 521
Autres dettes financières	112	46	66
Total dettes et emprunts financiers à court terme	31 932	33 698	(1 766)

Les instruments dérivés relatifs aux contrats de couverture de risque de taux d'intérêt sont valorisés à la juste valeur en contrepartie du résultat. En 2011, un produit net de 0,4 M€ a été comptabilisé en résultat financier contre 0,7 M€ de perte en 2010.

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur et sont de niveau 2.

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Niveau *
Couvertures sur emprunt (SWAP de taux contre Euribor 3 mois)	476	2
Couverture de taux de crédit bail	239	2
Couverture de USD (échéance 2012)	(308)	2
Total instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	407	

(* Le niveau 2 indique que la juste valeur est déterminée à partir des données observables, soit directement, soit indirectement, mais autre qu'un prix coté sur un marché actif du niveau 1

Le montant des cessions des comptes clients effectuées au 31 décembre 2011, dans le cadre du contrat d'affacturage, s'élève à 40,9 M€ contre 38,8 M€ en 2010 pour les clients publics et 3,5 M€ en 2011 contre 3,0 M€ en 2010 pour les clients privés.

6.18 Avantages du personnel

Evaluation et comptabilisation des engagements

Les obligations du Groupe, au regard de ces engagements, sont calculées en utilisant la méthode des unités de crédit projeté. Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ en retraite, en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, et en prenant en considération les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ en retraite.

Les écarts actuariels sont étalés sur la durée de vie active moyenne résiduelle des salariés.

Engagements de départ à la retraite

Les salariés du Groupe bénéficient d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite.

Ces engagements sont couverts en partie par des actifs financiers correspondant à des fonds investis auprès de BNP PARIBAS Epargne (actifs de régime).

Les autres engagements à long terme

Le Groupe verse également des sommes destinées à récompenser les salariés de l'ancienneté de leurs services sous forme de prime. Il s'agit de Médailles du travail.

Hypothèses retenues

Les principales hypothèses actuarielles au 31 décembre 2011, ainsi qu'au 31 décembre 2010, sont décrites ci-après :

	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
Taux d'actualisation - Indemnités de fin de carrière	4,50%	4,75%
Taux d'actualisation - Médailles du travail	4,00%	4,50%
Rendement moyen attendu des actifs de régime	4,00%	4,00%
Taux de revalorisation des médailles du travail	1,00%	1,00%
Taux de croissance moyen brut d'inflation des masses salariales	2,00%	2,00%
Durée de vie active moyenne résiduelle	20,03	20,11

Indemnités de départ à la retraite

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

		Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>			
Ventilations du solde net du bilan			
Valeur actualisée des engagements financés		15 526	13 245
Juste valeur des actifs du régime		(3 569)	(3 637)
Engagements nets	(a)	11 957	9 608
Pertes (ou gains) nets actuariels non comptabilisés		(1 103)	(68)
Total des éléments non encore reconnus	(b)	(1 103)	(68)
Passif net	(a + b)	10 854	9 540
Montants comptabilisés au bilan			
Provisions pour engagements envers les salariés - Non courant		10 398	9 191
Provisions pour engagements envers les salariés - Courant		456	349
Solde net du bilan (passif net)		10 854	9 540

Les montants totaux nets des charges des régimes sont les suivants :

		Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>			
Coûts des services de l'année		1 269	1 012
Coûts financiers		606	604
Rendement attendu des actifs du régime		(145)	(141)
Pertes (ou gains) actuariels comptabilisés		6	9
Prestations prévues / versées par le Groupe		(679)	(233)
Total net des charges des régimes		1 056	1 251

Les variations du passif inscrites au bilan sont indiquées ci-après :

	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>		
Passif net en début de période	9 540	7 823
Variation de périmètre/ reclas	258	466
Charge comptable	1 735	1 484
Prestations prévues / versées par le Groupe	(679)	(233)
Passif net en fin de période	10 854	9 540

	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>					
Valeur actuelle de l'obligation	15 526	13 245	11 468	10 658	10 271
Juste valeur des actifs du régime	(3 569)	(3 637)	(3 540)	(3 313)	(3 575)
Excédent ou déficit du régime	(1 103)	(68)	(105)	(241)	(170)
Passif net	10 854	9 540	7 823	7 104	6 526

L'écart actuariel constaté sur 2011 s'explique par l'ajustement du taux d'actualisation (impact 0,4 M€), ainsi que les entrées et sorties non prévues du personnel.

L'estimation du montant qui va être constaté en charge en 2012 s'élève à 1 586 milliers d'euros.

Médailles du travail

Sont provisionnées les médailles du travail à verser aux salariés à certaines dates anniversaires de leur présence dans chacune des sociétés françaises du Groupe.

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>		
Ventilations du solde net du bilan		
Valeur actualisée des engagements financés	683	606
Total des engagements	683	606
Montants comptabilisés au bilan		
Provisions pour engagements envers les salariés - Non courant	625	576
Provisions pour engagements envers les salariés - Courant	57	38
Solde net du bilan (passif net)	683	614

Les montants comptabilisés au compte de résultat sont les suivants :

	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>		
Coûts des services de l'année	59	93
Coûts financiers	27	25
Pertes (ou gains) actuariels comptabilisés	1	(26)
Prestations prévues / versées par le Groupe	(23)	(35)
Total net des charges des régimes	64	57

Dans le compte de résultat consolidé, le total net des charges des régimes est porté en « Autres charges opérationnelles ».

Les variations du passif inscrites au bilan sont indiquées ci-après :

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
Passif net en début de période	614	557
Variation de périmètre/ reclassement	4	
Charge comptable	87	92
Prestations prévues / versées par le Groupe	(23)	(35)
Passif net en fin de période	683	614

6.19 Compte de résultat

6.19.1 La marge brute

La marge brute s'élève à 177,7 M€ en 2011 (41,1 % du chiffre d'affaires), contre 175,4 M€ en 2010 (42,6 % du chiffre d'affaires). L'écart favorable de 2,3 M€ comprend un effet périmètre de 2,7 M€ (consolidation d'EUROPLASMA GmbH au 1er septembre 2010). La marge brute 2010 bénéficiait de la reconnaissance des revenus différés apportés par la vente du produit ATRYN® à LUNDBECK pour près de 6 M€, effet non récurrent.

6.19.2 Les frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement s'établissent à 79,3 M€ après déduction du crédit impôt recherche (11,2 M€). Ils progressent de 4 M€ à base comparable par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation est d'abord le fait des programmes d'anticorps monoclonaux pour 3,0 M€. Elle s'explique par l'avancée rapide et prometteuse du programme anti-D, avec la fin de la phase IIa (« proof of concept ») et la préparation de la phase IIb (lots et étude de faisabilité). Dans le même temps, les productivités des clones de l'anti-CD20 et des deux Mabs anti-shigatoxines ont été fortement augmentées. Les études cliniques des programmes CD 20 et SHIGAMABS® se poursuivent.

Les programmes de transgénèse ont progressé de 1,8 M€. La priorité a été donnée au développement du facteur VIIa, programme marqué par le changement d'échelle des installations de production de lait et la production des premiers lots cliniques de phase II, clarifiés par GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. puis purifiés et mis en forme pharmaceutique par deux sociétés du groupe SANOFI. Enfin, le protocole clinique, jusqu'à la phase III, a été validé par la FDA.

Les programmes concernant les médicaments dérivés du plasma sont stables (-0,7 M€). Le démarrage de l'étude DIP de l'immunoglobuline européenne concentrée à 10 % est compensé par la fin des études « core » princeps de CLAIRYG®. La fin du projet sur le marqueur CSAP, un ralentissement du programme facteur H, ont généré des économies par rapport à l'année précédente. A l'inverse, la progression des dépenses réglementaires marque notamment l'accélération de l'internationalisation du portefeuille des produits du groupe LFB.

Enfin, les dépenses de recherche amont sont stables.

6.19.3 Les frais commerciaux et marketing

Les frais commerciaux s'établissent à 43,2 M€, progressant de 1 M€ par rapport à 2010 qui bénéficiait d'une reprise de provisions « clients douteux » (0,6 M€). A l'inverse, la situation en Libye a amené à provisionner 0,3 M€ de créances sur ce pays en 2011.

La mise en place de réseaux commerciaux au Brésil et aux Etats-Unis est compensée par la réduction des frais de promotion des produits en France et certains frais de fonctionnement à l'international.

6.19.4 Les frais généraux et administratifs & les autres produits et charges opérationnels

Les frais généraux et administratifs s'établissent à 46,1 M€ contre 38,9 M€ au 31 décembre 2010. Ce chiffre prend en compte le reclassement des charges d'impôts et taxes, ainsi que des charges de redevances et brevets, du poste « Autres charges opérationnelles » vers le poste « Frais généraux et administratifs », à hauteur de 7,7 M€.

Les frais de siège et assurances croissent de 3,5 M€. L'effet année pleine de la consolidation d'EUROPLASMA GmbH, les honoraires liés à la signature du contrat « HEMOBRAS » ainsi qu'un effet défavorable sur la masse salariale sont les principales raisons de cet accroissement.

Les taxes et frais de brevets sont en nette augmentation (écart défavorable de 3,7 M€ par rapport à 2010). Le poste « Taxes » progresse à lui seul de 2,2 M€ dont 1,3 M€ au titre de la contribution « Clause de sauvegarde » en France. Le poste « Brevets » progresse lui aussi de 2 M€, en partie liés aux extensions de brevets déposées en 2009 et dont l'impact financier intervient 2 ans plus tard.

Les frais de démarrages projets ne progressent que de 1,9 M€ en raison du décalage de la validation de l'atelier ALFA-DEAE.

Enfin, les autres produits et charges intègrent une perte de valeur complémentaire liée à la dépréciation de la survaleur de la société LFB BIOMANUFACTURING SAS (anciennement dénommée MAbgène) ainsi qu'une provision dotée dans le cadre d'un plan concerté de réduction des effectifs de la société LFB BIOTECHNOLOGIES SAS.

En outre, une provision pour risques a été constituée concernant un arbitrage rendu et notifié par la Direction générale de la santé le 12 janvier 2012, relatif au volume de plasma provenant de l'EFS pour la société LFB BIOMEDICAMENTS SA.

6.19.5 Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à -7,5 M€ (-1,7 % du chiffre d'affaires), soit une variation de -13,7 M€ par rapport au même résultat en 2010.

Les autres produits d'activités sont classés, pour la production immobilisée, en déduction du coût des ventes et, pour les subventions, en autres produits et charges opérationnels.

Le crédit d'impôt recherche figure en net des frais de recherche et développement et non sur la ligne charge d'impôts, conformément aux référentiel IFRS.

6.19.6 Dotations nettes aux amortissements, provisions et pertes de valeur incluses dans le résultat opérationnel

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
Immobilisations incorporelles	1 985	6 613
Immobilisations corporelles	20 810	20 470
Total amortissements sur immobilisations	22 796	27 083
Perte de valeurs sur actifs non courants	1 764	
Total sur actifs non courants	1 764	
Engagements envers les salariés	1 123	1 308
Provisions pour risques et charges	182	6 775
Total provisions sur passifs	1 305	8 083
Total des dotations nettes hors actifs courants (d = a+b+c)	25 866	35 166
Stocks	2 119	6 665
Clients et autres actifs circulants	3 540	(612)
Total provisions sur actifs courants	5 659	6 053
Total amortissements, provisions et pertes de valeur	31 525	41 218

6.19.7 Résultat financier

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010	Evolution de l'exercice
Endettement financier net	(3 120)	(1 398)	(1 722)
Autres charges et produits financiers	1 229	(430)	1 659
Résultat financier	(1 891)	(1 828)	(63)

Le résultat financier représente une charge de 1,9 M€ contre 1,8 M€ en 2010. Deux raisons qui se compensent sont à l'origine de cette stabilité.

Le coût de l'endettement progresse de 1 M€ et s'établit à -3,5 M€, contre -2,4 M€ en 2010. Le taux moyen annuel de financement ressort à 2,7 %.

Le renforcement de la devise américaine impacte favorablement le résultat financier par la constatation d'écart de conversion à hauteur de 1,6 M€.

6.20 Impôts sur les résultats

6.20.1 Charges d'impôt

Détail de la charge d'impôt

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
Impôt courant	(1 993)	(2 868)
Impôt différé	5 662	2 802
Charge réelle d'impôt	3 669	(66)

Taux effectif d'impôt

	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>		
Résultat net des activités poursuivies	(5 714)	4 264
Impôt sur le résultat	3 669	(66)
Résultat des activités poursuivies avant impôt	(9 383)	4 330
Taux effectif d'imposition	N/S	1,5%

Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>		
Résultat net des activités poursuivies avant impôt	(9 383)	4 330
Taux d'imposition du Groupe	36,1%	34,4%
Charge d'impôt théorique	3 387	(1 491)
Augmentation/réduction de la charge d'impôt résultant de		
- Différences permanentes	1 701	1 062
- Autres	(1 419)	363
Produit / (Charge) réelle d'impôt	3 669	(66)

Un produit net d'impôt de 3,7 M€ est dégagé en 2011, contre une charge nette de 0,1 M€ en 2010.

Le résultat des sociétés fiscalement intégrées en France comprend, d'une part, une perte de 13,3 M€, taxée au taux de droit commun et générant un crédit d'impôt de 4,5 M€ et, d'autre part, un excédent de 11,7 M€, taxé au taux réduit de 16,25 % et générant une charge de 1,9 M€.

A ces deux éléments s'ajoutent une charge d'impôt de 0,5 M€, au titre des filiales étrangères, un crédit de 0,4 M€, au titre des déficits reportables en arrière en France, et un autre crédit de 1,2 M€, provenant de l'évolution de divers actifs d'impôts au sein du groupe LFB.

6.20.2 Le résultat des sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalences (-1,2 M€) est constitué principalement de 25 % du résultat net de la société de fractionnement belge, CAF-DCF, et d'une participation à hauteur de 7 % dans le capital de la société française PLASMAPRIME.

6.20.3 Le résultat net

Le résultat net consolidé ressort à -6,9 M€, contre 4,8 M€ en 2010. La part des minoritaires passe de -3,4 M€ en 2010 à -0,2 M€ en 2011. Il s'agit de la quote-part des minoritaires dans le résultat de la société LFB BIOMANUFACTURING SAS (anciennement dénommée MAbgène). Le rachat des actionnaires minoritaires de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc., depuis le 2 décembre 2010, explique le moindre niveau de la quote-part des minoritaires dans le résultat du Groupe en 2011 par rapport à 2010.

6.21 Personnel

	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
Cadres	750	729
Agents de maîtrise	259	221
Ouvriers, employés et techniciens	922	885
Effectif total	1 931	1 835

Les effectifs inscrits en France, hors intérimaires, sont en croissance de 3,96 % par rapport à 2010. Cette augmentation se décompose en des soldes nets d'embauches de 15 personnes en CDI et de 47 personnes en CDD.

A l'international, on notera la croissance des effectifs de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. destinée, en particulier, à accompagner le développement commercial de cette filiale et de LFB HEMODERIVADOS E BIOTECNOLOGIA LTDA, du fait notamment de la mise en œuvre du transfert de technologie au Brésil.

6.22 Informations relatives aux parties liées

6.22.1 Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations versées en 2011 aux membres des organes d'administration et de direction s'élève à 2 620 milliers d'euros contre 2 659 milliers d'euros en 2010.

Le montant des engagements en matière de pensions de retraite ou d'indemnités assimilées concernant les membres des organes d'administration et de direction représente un montant global de 634 milliers d'euros au 31 décembre 2011, contre un montant global de 665 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Il n'existe, au 31 décembre 2011, aucun autre engagement dont bénéficieraient les membres actuels ou anciens des organes d'administration ou de direction du Groupe.

6.22.2 Transactions avec les parties liées

Actifs financiers non courants et autres actifs courants

Aucune dotation ou provision, ni reprise, n'a été comptabilisée à ce titre.

6.23 Engagements hors bilan

Le Groupe n'a pas reçu, ni donné, d'engagement hors bilan lié au périmètre du Groupe.

6.23.1 Engagements hors bilan reçus liés au financement

- Au 31 décembre 2011, LFB SA dispose d'une ligne de tirage disponible auprès de la SOCIETE GENERALE de 40 M€.

6.23.2 Engagements hors bilan reçus et/ou donnés, liés aux activités opérationnelles

Etablissement français du sang (EFS)

Le Groupe dispose avec l'EFS d'un engagement mutuel quant à l'approvisionnement par ce dernier et à l'acquisition par le Groupe du plasma français nécessaire à la production de médicaments dérivés du plasma.

Païement de redevances sur ventes de médicaments

Au 31 décembre 2011, l'engagement estimé sur les 5 prochaines années est de 5 M€.

Garanties bancaires émises et/ou reçues

L'ensemble des garanties émises au titre des appels d'offres, contrats de transfert de technologies et autres contrats commerciaux, hors opération de recherche et développement, s'élève à 19 M€ au 31 décembre 2011.

A l'inverse et pour ces mêmes opérations, le total des garanties reçues s'élève à 7 M€.

Contrats de location simple

Le montant total des paiements minimaux futurs, au titre de la location simple, s'élève à 17 M€ dont 14,3 M€ à échéance comprise entre 1 et 5 ans et 2,7 M€ à échéance à 5 ans et plus.

Le montant comptabilisé en charge, au titre de l'exercice, s'élève à 3,2 M€. Il n'existe pas de contrat de location simple avec des loyers conditionnels.

6.23.3 Droit individuel à la formation en France

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle dispose que les sociétés françaises accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum, par année civile, cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits reste plafonné à cent vingt heures.

Chaque salarié bénéficie d'un crédit de droits pédagogiques de vingt heures par an.

Les droits acquis par les salariés au titre du droit individuel à la formation sont de 142 milliers d'heures au 31 décembre 2011, contre 124 milliers d'heures au 31 décembre 2010.

6.24 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

- LFB BIOTECHNOLOGIES SAS et GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. signent un accord avec TG THERAPEUTICS Inc.

En application de l'accord d'option signé en avril 2011, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS et GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. ont signé, le 30 janvier 2012, avec la société de droit américain, TG THERAPEUTICS Inc., un accord de licence exclusif et mondial portant sur le développement et la commercialisation des anticorps LFB R603 et TG20. En contrepartie de l'attribution de cette licence, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS a reçu 7 368 000 actions de TG THERAPEUTICS Inc. et est ainsi devenu actionnaire minoritaire de cette société.

6.25 Information sur les instruments financiers et les risques associés, en application de la norme IFRS 7

6.25.1 Politique de gestion des risques associés aux instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie qui contracte un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Le département « Credit Management », qui fait partie de la direction financière, détermine les délais de paiement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par les entités opérationnelles.

Risque de liquidité

Le groupe LFB assure sa liquidité par des lignes de crédit confirmées pour une partie de ses besoins de financement, et utilise par ailleurs des lignes de découvert et un instrument d'affacturage. Pour compléter ses ressources, le Groupe a lancé, en mai 2011, un emprunt obligataire coté.

Risque lié aux covenants bancaires

Le groupe LFB est soumis à un covenant bancaire dans le cadre de certaines lignes de crédit. Ce covenant consiste à rendre certains en-cours exigibles si la participation de l'Etat au capital du LFB n'était plus majoritaire.

Risque sur actions

Néant

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La politique de gestion des taux est coordonnée et contrôlée de manière centralisée avec, pour objectif, la protection des flux de trésorerie futurs.

A partir de 2008, le Groupe a eu recours à l'endettement. Lorsque les financements sont basés sur des taux variables, l'opportunité de contractualiser une couverture de taux est systématiquement analysée.

Risque de crédit

Les clients du Groupe qui sont pour leur grande majorité des hôpitaux publics français présentent une bonne qualité de crédit. En dehors des garanties appliquées aux clients export (crédit documentaire, garantie COFACE et garantie bancaire), il n'existe pas de montants significatifs reçus en garantie afin de limiter le risque de crédit sur les actifs financiers.

Les dépréciations constatées sur les créances clients au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>		
Clients et comptes rattachés	25 446	23 999
Créances clients brutes	25 446	23 999
Dépréciation	(4 493)	(1 352)
Créances clients nettes	20 953	22 647
% dépréciation	17,66%	5,63%
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>		
Autres créances d'exploitation	12 159	10 724
Autres créances d'exploitation brutes	12 159	10 724
Dépréciation	(4 821)	(4 424)
Autres créances d'exploitation nettes	7 338	6 300

L'en-cours clients échu au 31 décembre 2011 mais non déprécié est le suivant :

	Echu (total)	Echu < 30 jours	Echu > 30 jours	Echu > 90 jours	Echu > 120 jours
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>					
Clients et comptes rattachés échus non dépréciés	6 067	2 289	1849	1 551	378
Part des créances échues non dépréciées total	100%	38%	30%	26%	6%
Clients et comptes rattachés nets à l'actif	20 953				
Part des créances échues non dépréciées	29%				

Risque de liquidité

Le risque de liquidité maximum du Groupe peut être détaillé de la manière suivante :

	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>		
Dettes financières	94 445	47 765
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 804	(2 763)
Solde couvert par les autres actifs financiers dispo.	78 641	50 528

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Total	Année 2012	Années 2013-2016	Année >2017
Dettes financières	94 445	31 932	8 329	54 184

La part des droits à tirage non utilisée au 31 décembre 2011 s'élève à 40 M€.

Risque sur actions

Le risque sur actions, évalué ci-dessous, est le risque de variation de valeur lié à une variation défavorable hors effet de change de 10 % du cours des titres détenus.

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
Titres disponibles à la vente	897	397
Sensibilité du résultat	(90)	(40)
Sensibilité des capitaux propres	(90)	(40)

Risque de taux d'intérêt

La position nette des valeurs portées au bilan, exposées au risque de taux, est la suivante :

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
Actifs/ VMP		231
Passifs/ Dettes financières	(94 445)	(47 767)
Position nette avant gestion	(94 445)	(47 536)
Couvertures	27 294	25 000
Dettes financières à taux fixe	51 090	450
Position nette après gestion	(16 061)	(22 086)

Le Groupe a signé une couverture de taux d'intérêt pour un montant de 15 M€ qui couvre le risque sur l'Euribor 3 mois, figeant le taux à 2,81 % sur 5 ans, ainsi qu'un contrat de couverture de taux d'intérêt pour un montant effectif de 10 M€, figeant le taux entre 1,30 % et 2,95 % jusqu'en avril 2014.

Risque de change

Le tableau suivant montre les positions de change transactionnelles comptables du Groupe au 31 décembre 2011 (lorsqu'un actif ou un passif monétaire est libellé dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe), avant et après couverture. A cette date, aucune couverture de taux n'est mise en place.

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	USD	GBP	BRL	CZK	CAD
Titres disponibles à la vente	397				
Clients et comptes rattachés	3 889		1 004	602	
Autres actifs courants	4 563	123	192	119	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 274		459	289	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(5 474)	(418)	(230)	(80)	(9)
Autres passifs courants	(1 999)		(190)	(430)	
Concours bancaires	(4 609)				
Position nette avant gestion	41	(295)	1 235	500	(7)
Couvertures					
Position nette après gestion	41	(295)	1 235	500	(7)

6.26 Liste des normes et interprétations

	Applicable en 2012	Anticipation possible
IAS 1 - Présentation des états financiers : Amendement présentation des autres éléments du résultat global	√	√
IFRS 7 - Instruments financiers : Amendement informations à fournir sur le transferts d'actifs financiers	√	√
IAS 12 amendée - Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents	√	√

Le Groupe n'anticipe pas d'incidences significatives résultant de l'application de ces normes et interprétations, sous réserve de l'aspect de la prise en compte des événements spécifiques.

6.27 Honoraires des Commissaires aux comptes

	Cailliau Dedouit et Associés				Mazars			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>								
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
- LFB SA	85	81	49%	48%	92	81	21%	31%
- LFB Biomédicaments SA	48	47	27%	28%	48	47	11%	18%
- LFB Biotechnologies SAS	23	22	13%	13%	23	22	5%	9%
- LFB Hemoderivados e Biotecnologia Ltda					17	14	4%	5%
- LFB GmbH					4	4	1%	2%
- LFB Middle East SA					4	4	1%	2%
- LFB UK Ltd					2	1	0%	0%
- LFB Biomanufacturing SAS (ex MAbgène)	16	15	9%	9%				0%
- CellforCure SASU	3	2	2%	1%				0%
- GTC Biotherapeutics Inc,					100	0	22%	0%
- Groupe Europlasma					35	51	8%	20%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes		2	0%	1%	122	9	27%	3%
Sous-total	175	168	100%	100%	447	233	100%	90%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement :								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)						25		10%
Sous-total	0	0	0%	0%	0	25	0%	10%
Total	175	168	100%	100%	447	258	100%	100%

ANNEXE III
COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE LFB AU 31 DECEMBRE 2010

**LABORATOIRE FRANÇAIS DU
FRACTIONNEMENT ET DES
BIOTECHNOLOGIES**

Société Anonyme

3, avenue des Tropiques
91940 Les Ulis

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2010

CAILLIAU DEDOIT ET ASSOCIES

19, rue Clément Marot
75008 Paris

MAZARS

61, rue Henri Régault
92400 Courbevoie

LABORATOIRE FRANÇAIS DU FRACTIONNEMENT ET DES BIOTECHNOLOGIES

Société Anonyme au capital de 50 000 000 €

3, avenue des Tropiques
91940 Les Ulis
RCS : 180 036 147

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Laboratoire Français du Fractionnement et des Biotechnologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 6.4.1 et 6.4.24 de l'annexe relatives respectivement aux nouvelles normes appliquées à compter du 1er janvier 2010 et à la présentation du crédit d'impôt recherche conformément à la norme IAS 20.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les notes 6.4.3 et 6.4.4 exposent respectivement les principes et méthodes comptables relatifs aux regroupements d'entreprise, aux droits de vote potentiels et aux engagements d'achats d'actions.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces principes et méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nous avons vérifié en particulier que le traitement comptable de l'entrée dans le périmètre de consolidation d'Eurolasma GmbH et de ses filiales, dont les modalités sont exposées dans la note 6.2.2, est correctement appréhendé et présenté conformément au référentiel IFRS.

- les notes 6.4.9, 6.4.12 et 6.4.16 exposent respectivement les modalités de dépréciation des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles, et des stocks et encours de production.

Nos travaux ont consisté à vérifier les modalités de mise en oeuvre des tests de dépréciation, à examiner les hypothèses utilisées et à vérifier que les notes de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 7 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

MAZARS

Rémi SAVOURNIN

Guy ISIMAT-MIRIN

Marjorie NGUYEN

LABORATOIRE FRANÇAIS
DU FRACTIONNEMENT ET DES BIOTECHNOLOGIES
(LFB)

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

SOMMAIRE

- 1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
- 2 ETAT DE SITUATION FINANCIERE
- 3 ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
- 4 ETAT DU RESULTAT GLOBAL
- 5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
- 6 NOTES ANNEXES
 - 6.1 Evénements significatifs intervenus au cours des exercices précédents
 - 6.1.1 Changement de statut
 - 6.1.2 Réorganisation des activités en France
 - 6.1.3 Organisation des activités à l'international
 - 6.2 Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice
 - 6.2.1 Augmentations du pourcentage d'intérêts puis rachat des intérêts minoritaires de la société GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.
 - 6.2.2 Prise de contrôle à 100% d'un groupe autrichien de collecte de plasma
 - 6.2.3 Partenariat avec THALLION PHARMACEUTICALS Inc.
 - 6.2.4 Partenariat avec SANOFI-CHIMIE SA
 - 6.3 Périmètre de consolidation
 - 6.4 Principes et méthodes comptables
 - 6.4.1 Textes appliqués
 - 6.4.2 Bases d'évaluation, de jugement et d'estimation utilisées
 - 6.4.3 Regroupements d'entreprises
 - 6.4.4 Droits de vote potentiels et engagements d'achats d'actions
 - 6.4.5 Périmètre et méthodes de consolidation
 - 6.4.6 Transactions internes
 - 6.4.7 Intérêts minoritaires
 - 6.4.8 Conversion des états financiers des sociétés étrangères
 - 6.4.9 Ecart d'acquisition
 - 6.4.10 Conversion des créances, dettes, transactions et flux libellés en monnaies étrangères
 - 6.4.11 Immobilisations incorporelles
 - 6.4.12 Immobilisations corporelles
 - 6.4.13 Contrats de location
 - 6.4.14 Actifs financiers non courants
 - 6.4.15 Actifs destinés à être cédés
 - 6.4.16 Stocks et en-cours de production
 - 6.4.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie
 - 6.4.18 Engagements envers le personnel
 - 6.4.19 Provisions
 - 6.4.20 Chiffre d'affaires
 - 6.4.21 Marge brute
 - 6.4.22 Frais de recherche & développement (R&D)
 - 6.4.23 Contribution économique territoriale
 - 6.4.24 Impôts sur le résultat
 - 6.4.25 Résultat net par action
 - 6.5 Information sectorielle
 - 6.5.1 Secteur opérationnel
 - 6.5.2 Chiffre d'affaires
 - 6.6 Immobilisations incorporelles nettes
 - 6.6.1 Valeurs brutes des immobilisations incorporelles
 - 6.6.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles
 - 6.6.3 Valeurs nettes des immobilisations incorporelles
 - 6.6.4 Ecart d'acquisition
 - 6.7 Immobilisations corporelles nettes

- 6.7.1 Valeurs brutes des immobilisations corporelles
- 6.7.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles
- 6.7.3 Valeur nette des immobilisations corporelles
- 6.8 Titres mis en équivalence
- 6.9 Titres disponibles à la vente
- 6.10 Autres actifs financiers non courants
- 6.11 Autres actifs long terme
- 6.12 Postes de bilan relatifs au besoin en fonds de roulement (BFR)
 - 6.12.1 Analyse de la variation du BFR
- 6.13 Trésorerie
 - 6.13.1 Trésorerie nette à la clôture de l'exercice
 - 6.13.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 6.14 Capitaux propres consolidés
 - 6.14.1 Composition du capital
 - 6.14.2 Résultat net de base par action
- 6.15 Provisions
- 6.16 Actifs et passifs d'impôts différés
- 6.17 Dettes financières
 - 6.17.1 Dettes financières non courantes
 - 6.17.2 Autres passifs long terme
 - 6.17.3 Dettes et emprunts financiers à court terme
- 6.18 Avantages du personnel
- 6.19 Compte de résultat
 - 6.19.1 Evolution de la présentation du compte de résultat
 - 6.19.2 Dotations nettes aux amortissements, provisions et pertes de valeur incluses dans le résultat opérationnel
 - 6.19.3 Autres produits opérationnels
 - 6.19.4 Résultat financier
- 6.20 Impôts sur les résultats
 - 6.20.1 Charges d'impôt
- 6.21 Personnel
- 6.22 Informations relatives aux parties liées
 - 6.22.1 Rémunération des dirigeants
 - 6.22.2 Transactions avec les parties liées
- 6.23 Engagements hors bilan
 - 6.23.1 Engagements hors bilan reçus liés au financement
 - 6.23.2 Engagements hors bilan reçus et/ou donnés, liés aux activités opérationnelles
 - 6.23.3 Droit individuel à la formation en France
- 6.24 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice
- 6.25 Information sur les instruments financiers et les risques associés, en application de la norme IFRS 7
 - 6.25.1 Politique de gestion des risques associés aux instruments financiers
- 6.26 Liste des normes et interprétations
- 6.27 Honoraires des Commissaires aux comptes

1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Notes	Année 2010	Année 2009 *
Chiffre d'affaires	6.5.2	411 635	375 671
Coût de revient des ventes		(236 192)	(206 148)
Marge brute		175 443	169 523
% CA		42,6%	45,1%
Frais de recherche et développement		(75 258)	(64 736)
Frais commerciaux et marketing		(42 662)	(36 222)
Frais généraux et administratifs		(31 217)	(30 744)
Autres charges opérationnelles		(25 313)	(34 144)
Autres produits opérationnels		5 165	4 167
Résultat opérationnel		6 158	7 844
% CA		1,5%	2,1%
Coût de l'endettement financier net	6.19.4	(1 398)	(586)
Autres charges financières		(1 532)	(2 134)
Autres produits financiers		1 102	4 941
Résultat financier	6.19.4	(1 828)	2 221
Résultat avant impôts		4 330	10 064
Impôts sur le résultat	6.20.1	(66)	(2 447)
Résultat net des activités poursuivies		4 264	7 616
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6.8	571	(951)
Résultat net consolidé		4 835	6 665
% CA		1,2%	1,8%
- Résultat net - Part revenant aux minoritaires		(3 385)	(10 812)
- Résultat net - Part revenant au Groupe		8 220	17 479
Résultat net de base par action (en euros)		4,84	6,67
Calcul de l'EBITDA			
EBIT		6 158	7 844
Amortissements, provisions et pertes de valeur	6.19.2	41 218	35 327
EBITDA		47 376	43 171
% CA		11,5%	11,5%

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(*) Compte de résultat pro forma : tableau de passage suite aux modifications présentées en note 6.19.1

2 ETAT DE SITUATION FINANCIERE

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Notes	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009*
ACTIF			
Immobilisations incorporelles nettes	6.6.3	10 732	12 430
Ecarts d'acquisition	6.6.4	14 386	1 764
Valeurs brutes	6.7.1	304 138	261 117
Amortissements et pertes de valeur	6.7.2	(113 474)	(93 397)
Immobilisations corporelles nettes	6.7.3	190 663	167 720
Titres mis en équivalence	6.8	12 022	11 451
Titres disponibles à la vente	6.9	397	397
Autres actifs financiers non courants	6.10	3 088	3 224
Actifs financiers non courants		3 486	3 621
Autres actifs long terme	6.11	2 808	
Actifs d'impôts différés	6.16	2 011	
Total des actifs non courants		236 107	196 986
Stocks et encours de production	6.12.1	132 733	126 841
Clients et comptes rattachés	6.12.1	22 647	58 463
Créances d'impôts	6.12.1	10 526	10 068
Autres actifs courants		28 901	21 663
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.13.1	14 350	6 073
Total des actifs courants		209 157	223 108
TOTAL DE L'ACTIF		445 265	420 094
PASSIF			
Capital social	6.14.1	50 000	50 000
Primes et réserves consolidées		182 819	175 539
Résultat net - Part du Groupe		8 220	17 478
Capitaux propres – Part du Groupe		241 039	243 017
Intérêts minoritaires		123	(4 296)
Total des capitaux propres		241 163	238 722
Provisions pour engagements envers les salariés	6.18	9 767	7 835
Provisions non courantes	6.15	10 328	7 732
Dettes financières non courantes	6.17.1	14 067	7 661
Autres passifs long terme	6.17.2	1 355	7 523
Passifs d'impôts différés	6.16		727
Total des passifs non courants		35 518	31 476
Provisions pour engagements envers les salariés - 1 an	6.18	386	545
Provisions courantes	6.15	6 703	2 242
Dettes fournisseurs	6.12.1	67 317	62 859
Dettes d'impôts		361	
Dettes et emprunts financiers à court terme	6.17.3	33 698	21 252
Autres passifs courants		43 007	41 616
Concours bancaires		17 113	21 383
Total des passifs courants		168 584	149 896
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		445 265	420 094

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(*) Etat de situation financière pro forma suite à la modification de la présentation des dettes financières

3 ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Notes	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Résultat net	6.14.2	4 835	6 666
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions		35 622	25 694
Pertes de valeur des Goodwills			6 780
Résultat des cessions d'actifs immobilisés		758	170
Quote part du résultat des mises en équivalence	6.8	(571)	(2 088)
Écarts de conversion		(570)	896
Variation des impôts différés		(2 785)	(1 818)
Variation de la juste valeur des instruments financiers			(4 887)
Elimination du coût de l'endettement financier net		(1 265)	158
Capacité d'autofinancement		36 024	31 570
Autres variations liées à l'activité :			
(Augmentation) / diminution des stocks		(5 342)	(16 051)
(Augmentation) / diminution des créances clients et comptes rattachés		37 237	(4 431)
(Diminution) / augmentation des dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 974	(2 647)
Variation nette des autres actifs et passifs liés à l'activité		(17 696)	8 896
Variation de la dette nette d'impôts sur les résultats		(438)	1 761
Variation du besoin en fonds de roulement		16 735	(12 471)
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION		52 759	19 099
Incidence des variations de périmètre : Groupe EuroPlasma / GTC Biotherapeutics		1 198	5 014
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	6.6.1	(4 720)	(1 786)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	6.7.1	(39 258)	(31 309)
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels		18	61
Acquisitions de titres de participation		(15 907)	
Acquisitions d'autres actifs / passifs non courants		482	(2 801)
FLUX DE TRESORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS		(58 187)	(30 820)
Augmentation (diminution) net des crédits LM terme		3 148	(15 939)
Augmentation (diminution) net des crédits court terme		6 753	1 113
Augmentation nette des autres passifs financiers		7 755	20 772
Augmentation de capital		282	
FLUX DE TRESORERIE LIÉS AUX FINANCEMENTS		17 938	5 946
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE		12 510	(5 775)
Trésorerie nette à l'ouverture	6.13.1	(15 310)	(10 321)
Augmentation (diminution) de la trésorerie		12 510	(5 775)
Incidence de la variation des taux de change		37	787
Trésorerie nette à la clôture	6.13.1	(2 763)	(15 310)
Endettement financier net à l'ouverture		44 223	27 437
Augmentation (diminution) de l'endettement financier net		4 975	10 866
Incidence des variations de périmètre		1 330	5 920
Endettement financier net à la clôture		50 528	44 223

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4 ETAT DU RESULTAT GLOBAL

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Résultat net consolidé	4 835	6 666
Autres éléments du résultat global		
Ecarts de conversion	(1 697)	376
Ecarts de conversion sur augmentations du capital	417	259
Autres éléments	722	373
Eléments reconnus directement par capitaux propres	(558)	1 008
Résultat global	4 277	7 674
- dont part du Groupe	8 052	18 194
- dont part des minoritaires	(3 775)	(10 520)

5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Capital	Réserves consolidées	Résultat net - Part du Groupe	Capitaux propres - Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Situation au 31/12/2009	50 000	175 539	17 478	243 017	(4 296)	238 722
Affectation du résultat de l'exercice précédent		17 478	(17 478)			
Résultat consolidé de l'exercice			8 220	8 220	(3 385)	4 835
Variation des écarts de conversion		(1 308)		(1 308)	(390)	(1 698)
Autres mouvements		1 140		1 140		1 140
Produits et charges directement comptabilisés dans les capitaux propres		(168)		(168)	(390)	(558)
Autres mouvements		(10 030)		(10 030)	8 194	(1 836)
Situation au 31/12/2010	50 000	182 819	8 220	241 039	123	241 163

La situation nette consolidée est impactée par l'appréciation du Dollar US par rapport à l'Euro. La parité €/€ est passée de 1,4406 au 31 décembre 2009 à 1,3362 au 31 décembre 2010. Il en résulte une variation d'écart de conversion à hauteur de 1,7 millions d'euros.

Sont principalement concernées, la société GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. et la Joint Venture LFB/GTC LLC.

En 2010, les « Autres mouvements » dans la variation de capitaux propres correspondent à l'impact de l'augmentation du pourcentage de contrôle et d'intérêts dans GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. et l'émission des droits de participation par la société Holding, EUROPLASMA GmbH.

6 NOTES ANNEXES

6.1 Événements significatifs intervenus au cours des exercices précédents

6.1.1 Changement de statut

En 2005, le Gouvernement a décidé de modifier le statut du Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies (LFB) afin de mettre en œuvre une stratégie ambitieuse d'internationalisation et de développement de projets innovants, notamment dans le domaine des biotechnologies.

Ainsi, par l'ordonnance n° 2005-866 du 28 juillet 2005, le Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies a changé de forme juridique en date du 7 juillet 2006, passant du statut de groupement d'intérêt public à celui de société anonyme.

Les droits et obligations du groupement d'intérêt public ont été transférés de plein droit et en pleine propriété à la société anonyme.

6.1.2 Réorganisation des activités en France

Deux filiales principales ont été créées en France :

- LFB BIOMEDICAMENTS SA, le 2 août 2006,
- LFB BIOTECHNOLOGIES SASU, le 21 septembre 2006.

La filiale LFB BIOMEDICAMENTS SA gère l'activité de fractionnement du plasma français et la commercialisation des médicaments. Elle est centrée sur des fonctions d'optimisation industrielle et d'adaptation au marché national, notamment pour tous les produits dérivés du plasma. Elle est la seule société autorisée, en France, à fabriquer les médicaments mentionnés à l'article L 5121-3 du code de la santé publique à partir du sang ou de ses composants collectés par l'Etablissement Français du Sang (EFS).

La filiale LFB BIOTECHNOLOGIES SAS exerce une activité de recherche & développement, avec l'objectif de mettre sur le marché de nouvelles technologies et de nouvelles protéines, qu'elles soient d'origine plasmatique ou issues de biotechnologies. Créée sous une forme juridique de « SASU », cette filiale est devenue une société anonyme le 10 décembre 2008.

Entre temps, le 31 mars 2008, LFB BIOTECHNOLOGIES SASU avait acquis 41 % des parts de la société MAbgène, située à Ales en France, et s'est engagée à acquérir irrévocablement un complément de 50 % des parts de cette société d'ici 2011. Le pourcentage d'intérêt retenu dans ce contexte s'élève à 91 %.

En octobre 2010, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS a créé la filiale CELLforCURE SASU. Cette filiale est destinée au développement de la bioproduction.

6.1.3 Organisation des activités à l'international

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, le groupe LFB (le « Groupe ») a créé ou a pris le contrôle des filiales suivantes :

- LFB HEMODERIVADOS E BIOTECNOLOGIA Ltda à Rio de Janeiro (Brésil), en 2004
- LFB PHARMACEUTICALS Ltd à Tunbridge Wells (Angleterre), le 19 janvier 2007,

- LFB GmbH à Saarbrücken (Allemagne), le 28 mars 2007,
- LFB MIDDLE EAST SA à Bruxelles (Belgique), le 13 juin 2007,
- LFB BIOTECHNOLOGIES Inc. à Wilmington (USA), le 26 juin 2008,
- LFB/GTC LLC à Framingham (USA), le 30 juin 2008,
- Groupe GTC BIOTHERAPEUTICS à Framingham (USA), le 1^{er} juin 2009,
- Groupe EUROPLASMA Vienne (Autriche), le 31 août 2010.

Par ailleurs, depuis 2008, le groupe LFB détient une participation dans la société CAF-DCF à Bruxelles (Belgique), à hauteur de 24,99 %.

6.2 Événements significatifs intervenus au cours de l'exercice

6.2.1 Augmentations du pourcentage d'intérêts puis rachat des intérêts minoritaires de la société GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.

Historique et situation au 31 décembre 2010

La société LFB BIOTECHNOLOGIES SASU a signé en 2006 un protocole portant sur l'acquisition d'une partie des titres de la société GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.

L'acquisition s'est déroulée en deux temps :

- En octobre 2006, une première tranche représentant 5 millions de titres et, en décembre 2006, une seconde tranche représentant 9,615 millions de titres ont été réalisées. Au total, au 31 décembre 2006, LFB BIOTECHNOLOGIES SASU détenait 16,6 % du capital de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.
- En 2007, la dernière tranche a été réalisée à hauteur de 3,630 millions de titres supplémentaires pour 4,465 millions de dollars, soit 3,379 millions d'euros. Ainsi, la participation du LFB dans le capital de la société GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. s'élevait à 19,9 % au 31 décembre 2007.

En 2008, GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. a procédé à une augmentation du capital. Dans ce cadre, LFB BIOTECHNOLOGIES SASU a converti une partie de sa créance en actions pour maintenir sa participation à 19,9 %.

Le 22 décembre 2008, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS a souscrit une créance convertible en actions GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. pour un montant de 15 millions de dollars, soit 11,4 millions d'euros. Cette créance était convertible en actions à partir du 1er juin 2009. Concomitamment, GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. a émis des warrants au profit de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS. Ces warrants donnaient le droit à LFB BIOTECHNOLOGIES SAS d'acheter 23,2 millions d'actions de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. pour un prix de 0,31 US\$ par action et augmentaient le droit de vote (potentiel) de 14,5 %. Le droit de vote au 31 décembre 2008 s'élevait à 34,4 %.

Le pourcentage d'intérêt n'a pas été impacté, ces droits de vote potentiels ne donnant pas accès aux droits économiques.

Ces liens financiers accrus donnaient une influence notable au groupe LFB. Ainsi, les titres GTC BIOTHERAPEUTICS Inc., jusqu'au 22 décembre 2008, présentés comme des actifs financiers à leur juste valeur, ont été reclassés, au 31 décembre 2008, en titres mis en

équivalence à hauteur de 2 475 milliers d'euros (évalués selon le cours de bourse à la date effective).

En 2009, deux nouveaux accords de financement pour un montant total de 29 millions de dollars ont été mis en place en faveur de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. Parallèlement, un plan d'économies lui a été demandé pour une réduction prévue des coûts d'environ 30 %, ainsi que l'intensification de la recherche de partenaires financiers et industriels.

- Le 1^{er} juin 2009, la société LFB BIOTECHNOLOGIES SAS était susceptible de prendre le contrôle de la société GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. à hauteur de 51 %.
- En octobre 2009, le conseil d'administration de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. a été renouvelé. A compter de cette date, six des onze administrateurs qui composent ce conseil ont été des représentants de LFB BIOTECHNOLOGIES SAS.
- Après deux augmentations de capital successives au second semestre de l'année 2009, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS détenait, au 31 décembre 2009, 64,7 % du capital de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. Elle devenait ainsi l'actionnaire majoritaire de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.

Début janvier 2010, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS a converti une créance convertible, ce qui lui a conféré un pourcentage d'intérêts de 70 %. Cette opération a été suivie en février et juin 2010 par l'émission de deux emprunts de 7 millions de dollars chacun, permettant d'assurer le financement des activités de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. en 2010.

LFB BIOTECHNOLOGIES SAS a souscrit, début décembre 2010, une nouvelle augmentation du capital à hauteur de 18,3 millions de dollars pour détenir au minimum 90 % du capital de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. Cette augmentation a été suivie par une « Short term merger », opération qui a permis le rachat, en liquide, des 10 % restants correspondant aux parts des actionnaires minoritaires, et la sortie de la cote de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.

Ainsi, durant 11 mois de l'année 2010, le groupe LFB a détenu un pourcentage d'intérêt de 70 % puis a obtenu, à partir du 2 décembre 2010, 100 % du contrôle et des intérêts de la société.

Activité de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.

GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. a été une société cotée au NASDAQ jusqu'en décembre 2010. Située à Boston, elle fait partie des leaders mondiaux dans les domaines de la transgénése et met au point des biomédicaments à partir de sa plateforme technologique propriétaire. Elle exerce majoritairement des activités de développement, mais aussi des activités industrielles et commerciales, ainsi que des prestations pour les tiers.

6.2.2 Prise de contrôle à 100% d'un groupe autrichien de collecte de plasma

Le 31 août 2010, la filiale autrichienne du groupe LFB, EUROPLASMA GmbH, a acquis trois sociétés de collecte de plasma en Europe : HUMANPLASMA GmbH, KMS PLASMASERVICE GmbH, EUROPLASMA s.r.o. et une holding, SMK PLASMA GmbH.

Le groupe EUROPLASMA compte 203 salariés travaillant au sein de 8 centres de collecte en Europe (Autriche et République tchèque), et a réalisé un chiffre d'affaires de 22,7 M€ en 2010.

L'acquisition de cet ensemble vise notamment à sécuriser une source de plasma complémentaire au plasma collecté en France pour soutenir l'activité internationale du groupe LFB. Le plasma collecté par le groupe EUROPLASMA, répondant à toutes les normes européennes de qualité et de sécurité, n'entrera pas dans la fabrication des médicaments destinés au marché français.

La société EUROPLASMA GmbH a réalisé un chiffre d'affaires de 8,3 M€ en 2010.

L'intégration globale du groupe EUROPLASMA dans les comptes du groupe LFB

A compter du 1^{er} septembre 2010, la société LFB a pris, via la société Holding, EUROPLASMA GmbH, le contrôle des sociétés autrichiennes : HUMANPLASMA GmbH, KMS GmbH et SMK Holding GmbH (société qui contrôle à 100 % la société tchèque EUROPLASMA s.r.o.). A cette date, les comptes de ces sociétés sont consolidés dans les comptes du groupe LFB selon la méthode de l'intégration globale et conformes à la norme IFRS 3 révisée.

Un écart d'acquisition de 12,6 millions d'euros a été déterminé de la façon suivante :

Montants exprimés en milliers d'euros

Contrepartie transférée (1)	13 779
Actifs nets identifiables acquis (voir ci-dessous) (2)	1 157
Ecart d'acquisition	12 621

(1) La contrepartie transférée est de 13,8 M€ dont 1,0 million d'euros sera payé en 2011 et 2,8 millions d'euros en 2012 et 2013.

(2) Les actifs et passifs identifiés, valorisés à leur juste valeur, sont :

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Valeur comptable
Immobilisations nettes (3)	3 873
Stocks	1 180
Clients et comptes rattachés	1 386
Fournisseurs	(895)
Autres actifs et passifs	(5 585)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 198
Valeur comptable des actifs nets identifiables acquis	1 157

(3) Les immobilisations nettes prennent en compte la reconnaissance d'actifs corporels non valorisés dans les comptes selon les normes locales, à hauteur de 1 million d'euros.

Un test de dépréciation a été mis en œuvre dans le cadre de la clôture de l'exercice 2010. Aucune dépréciation de l'écart d'acquisition n'est à constater.

Droits de participation

Deux des anciens actionnaires, également directeurs des sociétés du groupe EUROPLASMA GmbH, ont souhaité garder un intérêt dans les résultats futurs des sociétés de ce groupe. Des titres de participation (à hauteur de 20 % d'intérêt) ont été émis, accompagnés d'un contrat de rachat par LFB / vente par les directeurs pour un prix futur qui sera déterminé selon des conditions décrites dans ce contrat.

Conformément aux normes comptables du référentiel IFRS, et plus particulièrement selon la norme IFRS 2, l'obligation de rachat a été comptabilisée pour le montant de :

- 2,9 millions d'euros en dette financière pour la quote-part liée à l'actionnariat antérieur et correspondant au réinvestissement par les anciens actionnaires et,
- 2,9 millions d'euros en dette sociale avec, en contrepartie, une charge constatée d'avance pour la quote-part correspondant à la période de service en tant que directeurs.

6.2.3 Partenariat avec THALLION PHARMACEUTICALS Inc.

En février 2010, LFB BIOTECHNOLOGIES SAS et THALLION PHARMACEUTICALS Inc. ont signé un accord de développement et de commercialisation d'un traitement pour les infections à E. Coli

L'accord concerne le développement et la commercialisation de SHIGAMABS®, le produit de THALLION PHARMACEUTICALS Inc. candidat au traitement des infections par E. Coli productrices de shiga-toxines (STEC).

La société THALLION PHARMACEUTICALS Inc. a octroyé à LFB BIOTECHNOLOGIES SAS une licence exclusive pour les droits commerciaux de SHIGAMABS® en Europe, Amérique du sud et dans certains territoires d'intérêt stratégiques pour le groupe LFB, dont la Russie, la Chine, la Corée du Sud et l'Afrique du nord. THALLION PHARMACEUTICALS Inc. conserve les droits commerciaux pour l'Amérique du nord et le reste du monde.

THALLION PHARMACEUTICALS Inc. conserve la responsabilité opérationnelle de la conduite des essais cliniques. LFB BIOTECHNOLOGIES SAS endosse la responsabilité de la fabrication du produit pour la poursuite du développement et les ventes mondiales de SHIGAMABS®.

SHIGAMABS® est une association de deux anticorps monoclonaux conçus pour se lier spécifiquement et exclusivement aux toxines shiga-toxine 1 et shiga-toxine 2 secrétées par les bactéries de type STEC. Les infections à STEC sont principalement d'origine alimentaire et touchent environ 314 000 personnes par an dans les pays industrialisés. Elles peuvent entraîner des complications sérieuses, particulièrement chez les jeunes enfants et les personnes âgées. A ce jour, aucun traitement n'est disponible pour traiter ces infections. SHIGAMABS® s'est vu décerner le statut de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis.

6.2.4 Partenariat avec SANOFI-CHIMIE SA

Courant avril 2010, un accord de partenariat a été signé dans le domaine de la bioproduction en France entre LFB BIOTECHNOLOGIES SAS et SANOFI-CHIMIE SA

avec la création d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) dénommé LFB BIOTECHNOLOGIES-SANOFI CHIMIE

Cette collaboration durable a pour objet de faciliter et de développer l'utilisation mutuelle et préférentielle des moyens de production par culture cellulaire, de purification des produits biologiques et de mise en forme pharmaceutique. La collaboration est fondée sur les capacités complémentaires de l'usine MAbgène SAS d'Alès (filiale du Groupe) et de celle de SANOFI-CHIMIE SA à Vitry sur Seine.

Elle permet également une offre commerciale commune de bioproduction, baptisée « MAbLaunch™ », à destination des tiers.

Le GIE est doté d'un comité de pilotage dont la présidence est assurée alternativement par un représentant du groupe SANOFI-AVENTIS et du groupe LFB.

6.3 Périmètre de consolidation

Le tableau, ci-après, fournit, pour les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010, les renseignements suivants :

- Le pays dans lequel elles sont constituées,
- Le lieu de leur siège social,
- Les pourcentages de contrôle et d'intérêt propres à chacune.

Dénomination et formes sociales	Pays	Siège social	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Mode de consolidation
LFB Biomédicaments SA	France	Les Ulis (91)	99,99%	100,00%	Intégration Globale
LFB Biotechnologies SAS	France	Les Ulis (91)	100,00%	100,00%	Intégration Globale
LFB Hemoderivados e Biotecnologia Ltda	Brésil	Rio de Janeiro	100,00%	100,00%	Intégration Globale
LFB GmbH	Allemagne	Saarbrücken	100,00%	100,00%	Intégration Globale
LFB Biopharmaceuticals Ltd	Angleterre	Londres	100,00%	100,00%	Intégration Globale
LFB Middle East SA	Belgique	Bruxelles	100,00%	100,00%	Intégration Globale
MAbgène SAS	France	Alès	90,90%	90,90%	Intégration Globale
CAF-DCF	Belgique	Bruxelles	24,99%	24,99%	Mise en Equivalence
LFB Biotechnologies Inc	Etats Unis	Wilmington	100,00%	100,00%	Intégration Globale
LFB/GTC LLC	Etats Unis	Framingham	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Groupe GTC Biotherapeutics Inc	Etats Unis	Framingham	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Europlasma Holding GmbH	Autriche	Vienne	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Humanplasma GmbH	Autriche	Vienne	100,00%	100,00%	Intégration Globale
KMS Plasmaservice GmbH	Autriche	Seiersberg	100,00%	100,00%	Intégration Globale
SMK Plasma Holding GmbH	Autriche	Seiersberg	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Europlasma Sro	Rep. Tchèque	Prague	100,00%	100,00%	Intégration Globale
CellforCure SASU	France	Les Ulis (91)	100,00%	100,00%	Intégration Globale

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale au 31 décembre 2010, à l'exception de CAF-DCF qui reste consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

6.4 Principes et méthodes comptables

6.4.1 Textes appliqués

Les états financiers consolidés du groupe LFB ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union européenne en application du règlement n° 1606/2002 adopté, le 19 juillet 2002, par le Parlement européen et le Conseil européen. Les états financiers consolidés du 31

décembre 2009 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 26 mars 2010 selon les mêmes principes et méthodes, à l'exception des points évoqués ci-après.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le Groupe a appliqué par anticipation, pour les comptes clos en 2009, les normes IFRS 3 révisée - « Regroupement des entreprises Phase II » et IAS 27 révisée - « Etats financiers consolidés et individuels ».

Les normes et interprétations applicables et obligatoires sur l'exercice 2010

Les autres normes et interprétations suivantes, applicables au 1^{er} janvier 2010, n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés :

- IFRIC 12 – « Accords de concessions de services », IFRIC 15 – « Contrats de construction de biens immobiliers », IFRIC 16 – « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger », IFRIC 17 – « Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires », les amendements IFRS 1 et IFRS 5, l'amendement IFRS 2 – « Transactions cash-settled intra groupe », l'amendement IAS 39 – « Eléments éligibles à la couverture » ainsi que l'amendements IAS 39 et IFRIC 9 – « Dérivés incorporés », IFRIC 18 – « Transfert d'actifs de la part de clients ».

Les normes et interprétations appliquées par anticipation

- L'application par anticipation de la norme IAS 24 révisée « Informations à fournir au titre des transactions avec les parties liées » n'a pas conduit à présenter d'autres informations.

6.4.2 Bases d'évaluation, de jugement et d'estimation utilisées

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût, à l'exception des instruments financiers ou de certains actifs et passifs financiers qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Pour établir ses comptes, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, et par conséquent les informations données en notes annexes.

La direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base d'une part, de son expérience passée, et, d'autre part, sur la base de divers autres facteurs jugés raisonnables constituant le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations, en fonction de l'évolution de ces hypothèses et/ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la direction du Groupe portent notamment sur les provisions et les dépréciations. Les modalités de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles sont commentées respectivement au § 6.4.9, § 6.4.11 et § 6.4.12. Conformément à la norme IAS 36, des tests de perte de valeur sont effectués au minimum une fois par an et dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

Trois critères font l'objet d'une surveillance particulière pour s'assurer du respect de la norme IAS 36 relative à une perte éventuelle de valeur :

- Perte de marché,
- Risque de rappel,
- Autorisation de mise sur le marché de produits concurrents.

Outre l'utilisation d'estimations, la direction du Groupe a fait usage de jugement pour la détermination du traitement comptable de certaines opérations pour lesquelles les normes IFRS n'apportent pas de précision.

6.4.3 Regroupements d'entreprises

Les principes comptables suivis dans le cadre des regroupements d'entreprises sont conformes à la norme IFRS 3 révisée, appliquée par anticipation au 1^{er} janvier 2009 par le Groupe, et sont explicités dans les paragraphes suivants relatifs aux droits de vote potentiels et engagements d'achats d'actions, aux écarts d'acquisition et aux intérêts minoritaires.

Le coût d'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie versés au vendeur. Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires payés aux banques d'affaires, avocats et experts dans le cadre de la mission d'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice.

6.4.4 Droits de vote potentiels et engagements d'achats d'actions

Les droits de vote potentiels constitués par des options d'achat sur des minoritaires ou des options de conversion sont pris en considération dans l'appréciation du contrôle exclusif par le Groupe uniquement lorsque ces options sont immédiatement exerçables.

Lorsqu'il existe une obligation d'achat et de vente contractée avec un minoritaire sur des titres d'une société, le Groupe prend en compte la détention en résultant dans le calcul des pourcentages d'intérêts. Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette financière correspondant à la valeur actualisée du prix d'achat estimé en contrepartie d'une diminution des intérêts minoritaires et de la constatation d'un écart d'acquisition.

6.4.5 Périmètre et méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend l'entreprise consolidante (LFB) ainsi que toute autre entreprise sur laquelle elle exerce :

- Un contrôle exclusif : Les filiales significatives placées sous le contrôle exclusif du Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
- Un contrôle conjoint : Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par la méthode de mise en équivalence.
- Une influence notable : Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droit de vote est supérieur ou égal à 20 %, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

6.4.6 Transactions internes

Les transactions entre les sociétés du périmètre ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

6.4.7 Intérêts minoritaires

Lors d'un rapprochement d'entreprises dans lequel le Groupe obtient le contrôle sans avoir la totalité du capital de la cible, les intérêts restants (qui ne confèrent pas le contrôle) dans les capitaux propres sont évalués à hauteur de leur quote-part dans les actifs nets identifiables de l'entité acquise sans comptabilisation d'un écart d'acquisition au titre de ces intérêts minoritaires (méthode du goodwill partiel).

Les variations ultérieures de pourcentages d'intérêts, sans perte de contrôle par le Groupe, sont traitées comme des transactions entre les propriétaires agissant en tant que tels. En conséquence, aucun gain ni aucune perte ne sont comptabilisés en résultat sur de telles transactions.

6.4.8 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en devise « euro » qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation du groupe LFB.

Les actifs et passifs des filiales hors zone euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de la période et les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de change de la période.

La part du Groupe dans les pertes ou les profits de conversion est comprise dans le poste « Ecarts de conversion » inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidés.

6.4.9 Ecarts d'acquisition

Les actifs et les passifs éventuels de la société acquise sont comptabilisés, conformément à la norme IFRS 3R, à leur juste valeur dans un délai d'affectation de douze mois et rétroactivement à la date d'acquisition.

La méthode de l'acquisition consiste en :

- L'identification de l'acquéreur,
- La détermination de la date d'acquisition,
- L'évaluation du coût d'acquisition,
- L'affectation du coût du regroupement au travers de la comptabilisation des actifs et passifs certains et éventuels identifiables à leur juste valeur.

Tout surplus du coût d'acquisition, par rapport à la quote-part de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis, est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Les écarts d'acquisition se rapportant aux sociétés mises en équivalence sont inclus dans la ligne « Titres mis en équivalence ».

Dépréciation des écarts d'acquisition

Pour les écarts d'acquisition, un test de valeur est effectué au minimum une fois par an et dès qu'il y a identification d'un indice de perte de valeur. Les écarts d'acquisition sont passés en revue systématiquement et de façon exhaustive au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT).

Le Groupe définit une UGT comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur comptable des actifs des UGT est comparée à leur valeur d'utilité, c'est-à-dire la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs, hors frais financiers et avant impôts. La méthode prolonge à l'infini le flux de trésorerie normatif déterminé dans le cadre du plan à cinq ans avec un taux de croissance faible.

Le taux d'actualisation retenu pour ces flux de trésorerie correspond au coût du capital du Groupe ou de l'UGT considérée, augmenté, si nécessaire et suivant les zones géographiques, d'un risque pays.

Différentes hypothèses mesurant la sensibilité de la méthode sont testées sur ces paramètres :

- Variation du taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie de +/- 1 %,
- Variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie de +/- 1 %.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des frais de cession.

6.4.10 Conversion des créances, dettes, transactions et flux libellés en monnaies étrangères

Les créances et dettes libellées en devises sont converties, dans un premier temps, sur la base des cours de change effectifs au moment des transactions. Elles sont ensuite réévaluées en fonction des taux en vigueur à la date de clôture. Les différences de change résultant de cette réévaluation sont constatées au compte de résultat.

Les transactions en devises, quant à elles, restent converties aux taux en vigueur à la date de leur réalisation. Il en va de même des flux de trésorerie.

6.4.11 Immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est un élément monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable et calculé par l'entreprise du fait d'événements passés, et porteur d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon la méthode du coût. Ce coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée, au cas par

cas, en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

6.4.12 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon la méthode du coût, sauf dans le cadre de regroupements d'entreprises où elles sont évaluées à leur juste valeur. Les coûts suivants sont enregistrés dans le poste immobilisation : prix d'achat et frais accessoires. Ce coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les immobilisations corporelles ont été comptabilisées selon l'approche par composants qui prévoit une comptabilisation distincte des éléments d'actif ayant des durées d'utilité différentes.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire sur les durées d'utilité suivantes :

– Bâtiments :	9 à 40 ans
– Agencements des bâtiments :	3 à 21 ans
– Installations complexes spécialisées :	3 à 20 ans
– Matériels de production et contrôle :	1 à 20 ans
– Matériels de recherche :	3 à 16 ans
– Autres matériels :	2 à 30 ans

Les durées d'utilité sont révisées à chaque clôture.

Les actifs immobilisés sont soumis à un test de perte de valeur chaque fois que des événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

6.4.13 Contrats de location

Les contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans la norme IAS 17, afin de déterminer s'il s'agit d'un contrat de location financement ou d'un contrat de location simple.

Location financement

Les biens acquis en location financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Au début de la période de location, les contrats de location financement sont comptabilisés à l'actif, en immobilisations corporelles, à la juste valeur ou à la valeur actualisée des paiements minimaux effectués par le preneur si cette valeur est inférieure et au passif en dette financière.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée aux autres immobilisations corporelles.

Location simple

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété est effectivement conservée par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

6.4.14 Actifs financiers non courants

Titres disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers dont les plus ou moins values latentes constatées sont comptabilisées par capitaux propres jusqu'à leur cession ou leur échéance, à l'exception des pertes de valeur considérées comme durables qui sont comptabilisées en résultat.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives avec les estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché.

Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants concernent essentiellement les prêts et créances accordés qui sont évalués selon la méthode du coût. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, majoré des intérêts courus.

Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs et au minimum à chaque arrêté comptable. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée dans le compte de résultat.

6.4.15 Actifs destinés à être cédés

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. L'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable.

6.4.16 Stocks et en-cours de production

Stocks matières premières

Les stocks de matières premières (plasma) sont valorisés au prix d'achat, majoré des coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, suivant la méthode du premier entré / premier sorti.

Consommables de production

Les stocks de consommables de production (produits pharmaceutiques, chimiques etc.) sont valorisés au prix d'achat suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

En-cours de production et produit finis

Les stocks d'en-cours de production et les stocks de produits finis sont valorisés au coût d'acquisition ou de production. Le coût de production intègre les catégories de coûts suivantes : matières premières, composants, main d'œuvre de production, machines de production, bâtiments, fluides, contrôles et frais généraux usine, hors fonction support et

de direction. La répartition du coût plasma consiste à allouer à chaque produit une part équivalente à sa contribution de l'année. Concrètement, pour une année donnée, la contribution représente la quote-part de chiffre d'affaires de chaque produit dans le total du chiffre d'affaires réalisé par le Laboratoire, en France et à l'Export, à partir de la production de l'année.

Perte de valeur sur stocks et en-cours de production

Chaque catégorie de stocks (matières premières, consommables, en-cours de production et produits finis) fait l'objet d'un examen détaillé portant à la fois sur les volumes et la qualité des stocks. Si nécessaire, des dépréciations sont constituées pour tenir compte des risques de non qualité, de non utilisation et de péremption ainsi que des marges négatives.

6.4.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie sont les placements, à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ainsi, la trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les disponibilités en banque et en caisse, ainsi que les placements de trésorerie en SICAV et dépôt à terme dont l'échéance recommandée est inférieure à trois mois et la sensibilité au risque de taux est très faible.

6.4.18 Engagements envers le personnel

Indemnité de fin de carrière et médaille du travail

L'évaluation de l'engagement est réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées (« projected unit credit ») préconisée par la norme IAS 19. Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la société est constitué de la somme des engagements individuels.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures (VAPF) est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite, en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. La VAPF ainsi déterminée représente la prime immédiate unique qui serait nécessaire pour financer l'indemnité de fin de carrière estimée à la retraite, compte tenu des hypothèses indiquées ci-après.

Il est rappelé que le Groupe n'a pas opté précédemment pour une comptabilisation en capitaux propres de la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestation définies, telle qu'elle est prévue par l'amendement de la norme IAS 19. Le Groupe continue donc à appliquer la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels dans le compte de résultat, sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime.

Le Groupe n'a pas mis en place d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

Autres engagements envers les salariés

Des sommes destinées à récompenser les salariés de l'ancienneté de leurs services sont versées sous forme de primes et médailles du travail.

Les prestations dues au titre des médailles du travail correspondent à un capital versé au salarié lorsque celui-ci atteint une ancienneté totale (depuis le début de l'activité professionnelle) de 20, 30, 35 ou 40 ans. Il s'agit de médailles d'honneur, l'ancienneté prise en compte est l'ancienneté acquise depuis le début de la vie active, tout employeur confondu.

6.4.19 Provisions

Des provisions sont constituées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers, et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être estimé de façon fiable au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées. Les effets de cette actualisation sont enregistrés en résultat financier.

6.4.20 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- La preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée,
- La livraison du bien a eu lieu ou la prestation a été effectuée,
- Le prix est fixe ou déterminable.

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et avantages liés à la propriété.

Les rabais, remises, ristournes et escomptes consentis aux clients sont comptabilisés en réduction du chiffre d'affaires consolidé.

6.4.21 Marge brute

Cet indicateur de performance, exprimé en pourcentage par rapport au chiffre d'affaires des médicaments dérivés du plasma et autres activités (travail à façon et transfert de technologies notamment), mesure le solde de ces revenus, déduction faite des coûts d'exploitation consommés pour la production des biens et services correspondants. Il est équivalent à l'excédent brut d'exploitation.

6.4.22 Frais de recherche & développement (R&D)

Les frais de recherche sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Ils prennent en compte le crédit d'impôt recherche considéré comme une subvention conformément à la norme IAS 20.

En application de la norme IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles, uniquement si le Groupe peut démontrer l'ensemble des trois critères ci après :

- Son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- La probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe,

- Estimer de manière fiable et exhaustive le coût de cet actif.

En application de ce principe, les dépenses engagées avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) ne sont pas activées car la probabilité de génération d'avantages économiques futurs est faible à ce stade.

Les dépenses postérieures à l'AMM sont activées dans la mesure où elles permettront de garantir, pour les produits concernés, des revenus stables au Groupe en fonction de la durée attendue de leurs effets bénéfiques sur l'exploitation, telle qu'elle est admise par les usages de la profession ou justifiée par des circonstances particulières à l'entreprise.

6.4.23 Contribution économique territoriale

En 2009, le Groupe a fait le choix, pour les sociétés concernées, de classer la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en charges opérationnelles. L'analyse de cette nouvelle contribution, qui se substitue partiellement à la taxe professionnelle, a amené le Groupe à ne pas retenir la qualification d'impôt sur le résultat.

6.4.24 Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les effets de modifications des taux d'un exercice sur l'autre sont enregistrés en résultat de la période.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés. Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés par entités fiscales relevant de la même autorité fiscale.

Selon la norme IAS 20, applicable dans le référentiel IFRS, le crédit d'impôt recherche est considéré comme une subvention publique et comptabilisé en résultat opérationnel comme une minoration des frais de recherche et développement.

6.4.25 Résultat net par action

Le résultat net de base par action est calculé sur la base du résultat net attribuable aux actions ordinaires, rapporté au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions.

6.5 Information sectorielle

6.5.1 Secteur opérationnel

Les états financiers actuels reflètent et correspondent au reporting interne du groupe.

L'information reportée au management est basée sur un secteur unique.

6.5.2 Chiffre d'affaires

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATEGORIE DE PRODUITS

	Au 31 décembre 2010		Au 31 décembre 2009		Evolution 2010 / 2009	
	Montant	Répartition	Montant	Répartition	Montant	Variation
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>						
Total chiffre d'affaires Groupe	411 635	100%	375 671	100%	35 965	10%
France	354 838	86%	340 782	91%	14 057	4%
Médicaments	353 825	86%	338 579	90%	15 247	5%
<i>Immunologie</i>	146 964	36%	140 646	37%	6 317	4%
<i>Maladies Rares</i>	123 826	30%	123 640	33%	186	0%
<i>Soins intensifs</i>	83 035	20%	74 293	20%	8 743	12%
Services	146	0%	488	0%	-342	-70%
Produits intermédiaires biologiques	701	0%	1 406	0%	-705	-50%
Autres biens et services vendus	166	0%	309	0%	-143	-46%
International	56 797	14%	34 889	9%	21 908	63%
Médicaments	31 895	8%	25 931	7%	5 964	23%
<i>Immunologie</i>	4 773	1%	4 092	1%	681	17%
<i>Maladies Rares</i>	9 289	2%	7 807	2%	1 482	19%
<i>Soins intensifs</i>	17 833	4%	14 032	4%	3 801	27%
Services	13 821	3%	8 328	2%	5 493	66%
Produits intermédiaires biologiques	11 067	3%	605	0%	10 462	NS
Autres biens et services vendus	14	0%	25	0%	-11	-44%

6.6 Immobilisations incorporelles nettes

6.6.1 Valeurs brutes des immobilisations incorporelles

	Au 31 décembre	Mouvements de l'exercice					Au 31 décembre
	2009	Augmentations	Mises en service	Variation cours de change	Variation périmètre	Diminutions	2010
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>							
Logiciels informatiques	10 487	444	257		209	(32)	11 364
Frais de recherche & développement	1 451			113			1 565
Licenses et autres droits	5 744	3 100	79	414		(1)	9 336
Immobilisations incorporelles en cours	695	1 176	(336)	(1)			1 535
Avances et acomptes	450					(450)	
Immobilisations brutes	18 827	4 720		526	209	(482)	23 800

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels informatiques et d'actifs incorporels relatifs à la marque ATRYN®, au programme de recherche & développement d'ATRYN HR® dans les déficits acquis, notamment chez les patients résistant à l'héparine en cas de chirurgie cardiaque, et aux droits marketing relatifs à la technologie de la transgénèse dans 18 pays d'Asie incluant le Japon.

En 2010, le Groupe a acquis par ailleurs des licences dans le cadre de son activité de recherche & développement.

Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur une durée d'utilisation de 3 à 10 ans. Les droits de distribution relatifs à la transgénèse en Asie étaient amortis sur une durée de 15 ans.

6.6.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles

	Au 31 décembre	Mouvements de l'exercice				Au 31 décembre
	2009	Augmentations	Variation cours de change	Variation périmètre	Diminutions	2010
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>						
Logiciels informatiques	5 932	1 358	(0)	100	(32)	7 357
Frais de recherche & développement		1 577	(12)			1 565
Licenses et autres droits	466	3 678	3			4 146
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Cumul des amortissements et dépréciations	6 397	6 613	(10)	100	(32)	13 067

La restructuration et le recentrage de l'activité de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. en 2010 a engendré l'abandon du programme d'ATRYN HR®. Par ailleurs, les prévisions de trésorerie révisées, pour la durée d'amortissement restante, des droits de distribution relatifs à la technologie de la transgénèse dans 18 pays d'Asie ne peuvent plus justifier la valeur de cet incorporel. Les deux actifs concernés ont été dépréciés à 100 % en 2010.

6.6.3 Valeurs nettes des immobilisations incorporelles

	Au 31 décembre		Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre
	2009	Augmentations	Variation cours de change	Variation périmètre	Diminutions	2010
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>						
Logiciels informatiques	4 555	(657)	257	108	1	4 264
Frais de recherche & développement	1 451	(1 577)	125			0
Licenses et autres droits	5 278	(499)	490		(1)	5 268
Immobilisations incorporelles en cours	695	840	(337)			1 199
Avances et acomptes	450				(450)	
Immobilisations nettes	12 430	(1 893)	536	108	(450)	10 732

6.6.4 Ecarts d'acquisition

	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009	Evolution de l'exercice
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>			
Ecarts d'acquisition brut	22 666	10 044	12 621
Dépréciation	8 280	8 280	0
Ecarts d'acquisition net	14 386	1 764	12 621

Au cours de l'exercice 2010, l'évolution de ce poste est due à l'écart d'acquisition lié à l'intégration globale du groupe EUROPLASMA pour un montant de 12 621 milliers d'euros.

L'écart d'acquisition lié à l'intégration globale de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc., soit 6 780 milliers d'euros, avait été déprécié à 100 % au 31 décembre 2009.

Le total net des écarts d'acquisition au 31 décembre 2010 tient compte, à hauteur de 1 764 milliers d'euros, de l'écart d'acquisition de la société MAbgène SAS. Sont incorporés la rentabilité future attendue, la disponibilité immédiate de l'outil de production spécifique, les agréments spécifiques obtenus par MAbgène SAS ainsi que son savoir-faire.

6.7 Immobilisations corporelles nettes

6.7.1 Valeurs brutes des immobilisations corporelles

	Au 31 décembre		Mouvements de l'exercice				Au 31 décembre
	2009	Augmentations	Mises en service & autres	Variation cours de change	Variation de périmètre	Diminutions	2010
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>							
Terrains	10 979			320			11 299
Constructions	47 984	2 496	2 463	539	1 952	(175)	55 260
Installations techniques, matériels	126 096	8 531	25 199	513	4 200	(2 170)	162 369
Autres immobilisations corporelles	35 871	6 292	2 099	461	278	(1 894)	43 106
Immobilisations corporelles en cours	39 890	21 933	(29 724)				32 099
Avances et acomptes	298	5				(298)	5
Immobilisations corporelles brutes	261 117	39 258	37	1 833	6 429	(4 536)	304 138

L'augmentation des immobilisations corporelles s'explique, d'une part, par les investissements réalisés relatifs à l'outil industriel et à l'activité de recherche & développement, et, d'autre part, par l'entrée dans le périmètre des sociétés du groupe EUROPLASMA pour une valeur nette comptable de 3,7 millions d'euros.

Les diminutions s'expliquent principalement par des sorties d'immobilisations, suite à l'inventaire physique tournant, ainsi qu'au transfert de bureaux de la zone Technopolis aux Ulis vers le nouveau bâtiment du Groupe, également situé aux Ulis.

6.7.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles

	Au 31 décembre	Mouvements de l'exercice				Au 31 décembre
	2009	Augmentations	Variation cours de change	Variation périmètre	Diminutions	2010
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>						
Terrains		1 726	(14)			1 712
Constructions	18 382	2 507	253	930	(174)	21 897
Installations techniques, matériels	52 954	12 404	412	1 593	(2 145)	65 217
Autres immobilisations corporelles	21 947	3 834	409	197	(1 853)	24 534
Immobilisations corporelles en cours	114					114
Cumul des amortissements et dépréciations	93 397	20 470	1 060	2 720	(4 173)	113 474

6.7.3 Valeur nette des immobilisations corporelles

	Au 31 décembre	Mouvements de l'exercice					Au 31 décembre
	2009	Augmentations	Dotations aux amortissements	Variation cours de change	Variation périmètre	Diminutions	2010
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>							
Terrains	10 978		(1 726)	334			9 586
Constructions	29 602	4 960	(2 507)	287	1 022	(1)	33 362
Installations techniques, matériels	73 142	33 731	(12 404)	101	2 607	(25)	97 152
Autres immobilisations corporelles	13 924	8 391	(3 834)	51	81	(41)	18 572
Immobilisations corporelles en cours	39 776	(7 791)					31 985
Avances et acomptes	298	5				(298)	5
Immobilisations corporelles nettes	167 720	39 295	(20 470)	772	3 709	(364)	190 663

Le contrat de location financement du magasin pharmaceutique à Carvin, d'une valeur nette comptable de 3 425 milliers d'euros, est présenté pour 111 milliers d'euros sur la ligne « Terrains » et pour 3 314 milliers d'euros sur la ligne « Constructions ».

6.8 Titres mis en équivalence

	Titres MEE au 31 décembre 2010	Titres MEE au 31 décembre 2009	Variation
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>			
CAF-DCF	12 022	11 451	571
Titres mis en équivalence	12 022	11 451	571
		Résultat de l'année 2010	Résultat depuis l'entrée en périmètre
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>			
CAF-DCF (Variation quote-part situation nette CAF-DCF)		571	2 187
GTC Biotherapeutics Inc			(2 566)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence		571	(379)

Le Département Central de Fractionnement de la Croix-Rouge (CAF-DCF) est une organisation belge spécialisée dans le fractionnement du plasma et la commercialisation des produits dérivés du plasma : facteurs de coagulation, immunoglobulines et solutions d'albumine. Pour la préparation de ces dérivés plasmatiques, c'est le plasma prélevé auprès de donneurs bénévoles non rémunérés dans les centres de transfusion belges qui est utilisé.

Le 11 février 2008, le LFB a acquis une participation à hauteur de 24,99 % dans la société CAF-DCF, pour un montant de 7,9 millions d'euros. Fin 2009, un complément de prix à payer a été comptabilisé à hauteur de 3 millions d'euros. Ce complément de prix était lié à l'avis favorable de la Communauté européenne sur l'exemption de la taxe Busquin pour tous les médicaments dérivés du plasma commercialisés en Belgique, d'où une reprise de provision significative et une augmentation de la situation nette de CAF-DCF.

La quote-part du résultat de CAF-DCF en 2010, soit un profit de 0,6 millions d'euros contre 1,6 millions d'euros en 2009, est présentée sur la ligne « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ». Le bénéfice en 2009 était lié à l'impact net de la reprise de la provision taxe Busquin après déduction du complément de prix.

La valeur des titres CAF-DCF incorpore un écart d'acquisition qui représente les avantages pour le Groupe liés aux dispositions de coopération industrielle et commerciale, à une augmentation de la capacité de fractionnement et à une augmentation de la capacité de production à court terme.

La société GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. a été intégrée globalement à partir de juin 2009.

6.9 Titres disponibles à la vente

	Au 31 décembre	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre
	2009	Augmenta- tions	Diminutions	2010
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>				
Progenetics	397			397
Valeur brute des titres disponibles à la vente	397			397
Perte de valeur	0			
Valeur nette des titres disponibles à la vente	397			397

6.10 Autres actifs financiers non courants

	Au 31 décembre	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre
	2009	Augmenta- tions	Diminutions	2010
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>				
Dépôts et autres immobilisations financières	3 224	131	(267)	3 088
Prêts, créances et autres	0			0
Valeur brute des autres actifs financiers non courants	3 224	131	(267)	3 088
Perte de valeur	0			0
Valeur nette des autres actifs financiers non courants	3 224	131	(267)	3 088

Les dépôts et autres immobilisations financières comprennent principalement le fonds de garantie non productif d'intérêts constitué en faveur de la société d'affacturage.

6.11 Autres actifs long terme

Les autres actifs long terme concernent les charges constatées d'avance, contrepartie des droits de participation dus par LFB envers deux directeurs du groupe EUROPLASMA.

6.12 Postes de bilan relatifs au besoin en fonds de roulement (BFR)

6.12.1 Analyse de la variation du BFR

	Au 31 décembre		Détail de la variation* bilantielle des postes du besoin en fonds de roulement			Au 31 décembre
	2009	Variation totale	dt * du cours de change	dt * de périmètre	dt * des provisions	2010
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>						
Stocks	126 841	5 892	46	1 180	(7 342)	132 733
Clients	58 463	(35 816)	35	1 386	624	22 647
Fournisseurs	(62 859)	(4 458)	(344)	(895)		(67 317)
Actifs nets d'impôts exigibles	10 068	458		(329)		10 526
Autres actifs	21 663	10 046	80	1 068	(12)	31 709
Autres passifs	(49 139)	4 778	(1 049)	(3 973)		(44 361)
Total	105 037	(19 100)	(1 233)	(1 562)	(6 729)	85 937

Le besoin en fonds de roulement diminue sous l'effet de deux phénomènes :

- La saisie globale du solde clients, elle-même liée à la mise en place d'un affacturage avec transfert de propriété à partir du 30 juin 2010. Les cessions de créances s'élèvent à 38,8 millions d'euros au 31 décembre 2010. Cette baisse est partiellement compensée par l'augmentation de l'en-cours clients qui reflète, d'une part, la croissance du chiffre d'affaires, et, d'autre part, un décalage par rapport au 31 décembre de l'année précédente dans le « reste à mandater » des hôpitaux,
- Une légère augmentation des dettes fournisseurs.

Inversement, la valeur des stocks et des en-cours de production a augmenté, ce qui est pour l'essentiel dû aux stocks de matières premières, ainsi que le montre le tableau ci-dessous :

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Matières premières	41 279	34 214
Consommables	16 597	14 456
En-cours de production de biens & services	50 165	54 111
Produits finis	22 899	22 819
Marchandises	1 793	1 241
Stocks et en-cours de production nets	132 733	126 841

Les autres actifs ont évolué à la hausse, du fait de l'augmentation des charges constatées d'avance (5,7 millions d'euros), de la TVA (2,0 millions d'euros) ainsi que des créances sur le personnel et envers les organismes sociaux (1,8 millions d'euros),

Les autres passifs ont baissé, compte tenu du décaissement du complément de prix des titres mis en équivalence de CAF-DCF pour un montant de 3 millions d'euros, ainsi que de

la baisse des produits constatés d'avance chez GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. à hauteur de 6,8 millions d'euros.

6.13 Trésorerie

6.13.1 Trésorerie nette à la clôture de l'exercice

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Bilan Actif	14 350	6 073
Concours bancaires courants - Bilan Passif	(17 113)	(21 383)
Trésorerie nette	(2 763)	(15 310)

La trésorerie disponible concerne principalement la trésorerie des filiales en dehors du périmètre du cash pooling Groupe.

6.13.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Disponibilités	14 118	5 215
Valeurs mobilières de placement	231	858
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 350	6 073

Les valeurs mobilières de placement comprennent des fonds investis à court terme dans des organismes collectifs de placement sans risque (SICAV de trésorerie ou supports analogues).

6.14 Capitaux propres consolidés

6.14.1 Composition du capital

Au 31 décembre 2010, le capital social de LFB est fixé à 50 000 000 euros, divisé en 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 50 euros, entièrement libérées.

6.14.2 Résultat net de base par action

Le résultat net de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice. Le nombre d'actions n'a pas évolué en 2010. Le nombre d'actions retenu pour le calcul est de 1 000 000.

		Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Résultat net de base (en milliers d'euros)	(a)	4 835	6 666
Nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice	(b)	1 000 000	1 000 000
Résultat net de base par action (en euros)	(a)/(b)	4,84	6,67

6.15 Provisions

	Au 31 décembre				Au 31 décembre	
	2009	Dotations	Reprises	Variation périmètre	Reclas. et variation cours de change	2010
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>						
Total des provisions	9 974	9 699	(2 447)	484	(679)	17 031
- dont non courant	7 732	3 452	(389)	210	(677)	10 328
- dont courant	2 242	6 247	(2 057)	274	(2)	6 703

Les provisions concernent pour l'essentiel les risques liés aux contrôles fiscaux et URSSAF en cours, ainsi que des litiges avec d'anciens partenaires commerciaux.

6.16 Actifs et passifs d'impôts différés

La variation des actifs et passifs d'impôts différés s'analyse comme suit, entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 :

	Au 31 décembre 2009	Variation de périmètre	Charges / Produits au compte de résultat	Au 31 décembre 2010
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>				
Actif d'impôts différés		171	2 509	2 680
Passif d'impôts différés	(727)	(234)	291	(670)
Actif / (Passif) net	(727)	(63)	2 800	2 011

Les actifs d'impôt différés (liés aux décalages temporaires entre le résultat fiscal et le résultat consolidé) sont compensés avec les passifs d'impôts différés (liés aux écarts de valorisation).

Concernant les déficits reportables par société, les actifs d'impôts sont reconnus dès lors qu'il existe des perspectives futures raisonnables de retour à un résultat bénéficiaire.

6.17 Dettes financières

6.17.1 Dettes financières non courantes

	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>		
Crédit bail (Carvin)	3 123	3 598
Emprunt (MABgène)	4 069	308
Engagement envers les actionnaires MABgène		3 294
Avance remboursable	450	450
Dettes droits de participations (Europlasma holding)	2 948	
Dettes rachats actions (Europlasma groupe)	2 765	
Autres dettes financières	712	11
Total dettes financières non courantes	14 067	7 661

L'échéancier du contrat de crédit bail concernant le magasin pharmaceutique de Carvin s'étale dans le temps de la manière suivante :

– A un an au plus : 308 milliers d'euros

–	Entre un et cinq ans :	1 887 milliers d'euros
–	Plus de cinq ans :	1 236 milliers d'euros

Les autres passifs financiers ont une échéance entre 2 et 5 ans.

Les investissements de la filiale MAbgène SAS à Alès sont financés par un emprunt dont le solde s'élève à 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Le rachat des minoritaires MAbgène SAS est prévu début 2011, conformément au « Pacte d'actionnaire ». La dette correspondante a été reclassée de « Dettes financières non courantes » vers « Dettes et emprunts financiers à court terme » pour un montant de 3,3 millions d'euros.

Les dettes liées aux droits de participation versés à l'origine par les futurs bénéficiaires sont présentées sous la rubrique « Dettes financières ».

Le règlement du prix d'acquisition des sociétés du groupe EUROPLASMA est étalé sur plusieurs années. Le contrat prévoit un règlement de 1,0 million d'euros en 2011 et de 2,8 millions d'euros en 2012 et 2013.

6.17.2 Autres passifs long terme

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Produits constatés d'avance GTC	1 355	7 372
Autres dettes		151
Total autres passifs long terme	1 355	7 523

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement aux paiements reçus de différents clients chez GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.

En 2010, la collaboration avec LUNDBECK, dans le cadre du contrat de licence et de distribution relatif à ATRYN® aux Etats-Unis, a été interrompue, entraînant la reconnaissance définitive des revenus encaissés.

6.17.3 Dettes et emprunts financiers à court terme

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009	Variations
Billets de trésorerie	25 000		25 000
Instruments dérivés de couverture	830	154	676
Engagement envers les actionnaires MAbgène	3 485		3 485
Crédit-bail	306	156	150
Affacturation	3 000	20 923	(17 923)
Dettes rachats actions Europlasma groupe	1 031		1 031
Autres dettes financières	46	19	27
Total dettes et emprunts financiers à court terme	33 698	21 252	12 446

Les instruments dérivés relatifs aux contrats de couverture de risque de taux d'intérêt sont valorisés à la juste valeur en contre partie du résultat. En 2010, une perte nette de 0,7 millions d'euros a été comptabilisée en résultat financier.

La société LFB BIOMEDICAMENTS SA a signé, en juin 2010, un nouveau contrat d'affacturation.

Ce contrat prévoit que le factor peut disposer librement des créances publiques cédées. Ce transfert de propriété a pour effet de supprimer la dette financière correspondante. Néanmoins, la gestion de ces créances continue d'être assurée par LFB BIOMEDICAMENTS SA.

Le montant des cessions des comptes clients effectuées au 31 décembre 2010 s'élève à 38,8 millions d'euros pour les clients publics et 3,0 millions d'euros pour les clients privés, contre 20,9 millions d'euros en 2009 (clients privés et publics).

6.18 Avantages du personnel

Evaluation et comptabilisation des engagements

Les obligations du Groupe, au regard de ces engagements, sont calculées en utilisant la méthode des unités de crédit projeté. Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ en retraite, en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, et en prenant en considération les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ en retraite.

Les écarts actuariels sont étalés sur la durée de vie active moyenne résiduelle des salariés.

Engagements de départ à la retraite

Les salariés du Groupe bénéficient d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite.

Ces engagements sont couverts en partie par des actifs financiers correspondant à des fonds investis auprès de BNP PARIBAS Epargne (actifs de régime).

Les autres engagements à long terme

Le Groupe verse également des sommes destinées à récompenser les salariés de l'ancienneté de leurs services sous forme de prime. Il s'agit de Médailles du travail.

Hypothèses retenues

Les principales hypothèses actuarielles au 31 décembre 2010, ainsi qu'au 31 décembre 2009, sont décrites ci-après :

	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Taux d'actualisation - Indemnités de fin de carrière	4,75%	5,25%
Taux d'actualisation - Médailles du travail	4,50%	4,50%
Rendement moyen attendu des actifs de régime	4,00%	4,00%
Taux de revalorisation des médailles du travail	1,00%	1,00%
Taux de croissance moyen brut d'inflation des masses salariales	2,00%	2,00%
Durée de vie active moyenne résiduelle	20,11	20,71

Indemnités de départ à la retraite

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>		Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Ventilations du solde net du bilan			
Valeur actualisée des engagements financés		13 245	11 468
Juste valeur des actifs du régime		(3 637)	(3 540)
Engagements nets	(a)	9 608	7 928
Pertes ou (Gains) nets actuariels non comptabilisés		(68)	(105)
Total des éléments non encore reconnus	(b)	(68)	(105)
Passif net	(a + b)	9 540	7 823
Montants comptabilisés au bilan			
Provisions pour engagements envers les salariés - Non courant		9 191	7 316
Provisions pour engagements envers les salariés - Courant		349	507
Solde net du bilan (passif net)		9 540	7 823

Les montants totaux nets des charges des régimes sont les suivants :

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>		Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Coûts des services de l'année		1 012	699
Coûts financiers		604	621
Rendement attendu des actifs du régime		(141)	(133)
Pertes (ou gains) actuariels comptabilisés		9	8
Prestations prévues / versées par le Groupe		(233)	(476)
Total net des charges des régimes		1 251	719

Les variations du passif inscrites au bilan sont indiquées ci-après :

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>		Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Passif net en début de période		7 823	7 104
Variation de périmètre		466	
Charge comptable		1 484	1 195
Prestations prévues / versées par le Groupe		(233)	(476)
Passif net en fin de période		9 540	7 823

Médailles du travail

Sont provisionnées les médailles du travail à verser aux salariés à certaines dates anniversaires de leur présence dans chacune des sociétés françaises du Groupe.

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Ventilations du solde net du bilan		
Valeur actualisée des engagements financés	606	557
Total des engagements	606	557
Montants comptabilisés au bilan		
Provisions pour engagements envers les salariés - Non courant	576	519
Provisions pour engagements envers les salariés - Courant	38	38
Solde net du bilan (passif net)	614	557

Les montants comptabilisés au compte de résultat sont les suivants :

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Coûts des services de l'année	93	43
Coûts financiers	25	30
Pertes (ou gains) actuariels comptabilisés	(26)	(30)
Prestations prévues / versées par le Groupe	(35)	(22)
Total net des charges des régimes	57	21

Dans le compte de résultat consolidé, le total net des charges des régimes est porté en « Dotations aux provisions nettes des reprises ».

Les variations du passif inscrites au bilan sont indiquées ci-après :

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Passif net en début de période	557	536
Charge comptable	92	43
Prestations prévues / versées par le Groupe	(35)	(22)
Passif net en fin de période	614	557

6.19 Compte de résultat

6.19.1 Evolution de la présentation du compte de résultat

	Reclassements					Année 2009 proforma	
	Année 2009	1. Autres produits	2. Crédit impôt recherche	3. Autres produits et charges non récurrents	4. Produits et charges opérationnels		
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>							
Chiffre d'affaires	375 671					375 671	Chiffre d'affaires
Autres produits de l'activité	7 043	(7 043)					
Produits des activités ordinaires	382 714	(7 043)				375 671	
Coût de revient des ventes	(210 923)	4 775				(206 148)	Coût de revient des ventes
Marge industrielle	171 791	(2 268)				169 523	Marge brute
Frais de développement des produits	(75 949)		11 213			(64 736)	Frais de recherche et développement
Commercial et marketing	(36 222)					(36 222)	Frais commerciaux et marketing
Frais généraux et administratifs	(30 744)					(30 744)	Frais généraux et administratifs
				(6 780)	(27 364)	(34 144)	Autres charges opérationnelles
		2 268		982	917	4 167	Autres produits opérationnels
Autres produits et charges opérationnelles récurrents	(26 447)					26 447	
Résultat opérationnel récurrent	2 429		11 213	(5 798)		7 844	Résultat opérationnel
Autres charges opérationnelles non récurrentes	(6 780)			6 780			
Autres produits opérationnels non récurrents	982			(982)			
Résultat opérationnel	(3 369)		11 213			7 844	Résultat opérationnel
Coût de l'endettement financier net	(586)					(586)	Coût de l'endettement financier net
Autres charges financières	(2 134)					(2 134)	Autres charges financières
Autres produits financiers	4 941					4 941	Autres produits financiers
Résultat financier	2 221					2 221	Résultat financier
Résultat avant impôts	(1 149)		11 213			10 064	Résultat avant impôts
Impôts sur le résultat	8 766		(11 213)			(2 447)	Impôts sur le résultat
Résultat net des activités poursuivies	7 616					7 616	Résultat net des activités poursuivies
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(951)					(951)	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence
Résultat net consolidé	6 665					6 665	Résultat net consolidé
- dont part des minoritaires	(10 812)					(10 812)	- Résultat net - part revenant aux minoritaires
- dont part du Groupe	17 478					17 478	- Résultat net - part revenant au Groupe
EBIT	2 429		11 213	(5 798)		7 844	EBIT
Amortissements, provisions et pertes de valeur	28 547			6 780		35 327	Amortissements, provisions et pertes de valeur
EBITDA	30 976		11 213	982		43 171	EBITDA
	% CA	8,2%				11,5%	% CA

Autres produits de l'activité :

En 2009, les « Autres produits de l'activité » comprenaient la production immobilisée du Groupe et les subventions reçues.

Ces dernières ont été reclassées dans les « Autres produits opérationnels », tandis que le produit relatif aux productions immobilisées est reclassé en contrepartie des coûts afférents dans le poste « Coût de revient des ventes ».

6.19.2 Dotations nettes aux amortissements, provisions et pertes de valeur incluses dans le résultat opérationnel

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Immobilisations incorporelles	6 613	1 688
Immobilisations corporelles	20 470	18 167
Total amortissements sur immobilisations	27 083	19 855
Perte de valeurs sur actifs non courants		6 780
Total sur actifs non courants		6 780
Engagements envers les salariés	1 308	739
Provisions pour risques et charges	6 775	5 121
Total provisions sur passifs non courants	8 083	5 860
Total des dotations nettes hors actifs courants (d = a+b+c)	35 166	32 495
Stocks	6 665	2 081
Clients et autres actifs circulants	(612)	750
Total provisions sur actifs courants	6 053	2 832
Total amortissements, provisions et pertes de valeur	41 218	35 327

6.19.3 Autres produits opérationnels

Ce poste comprend un produit de 2,8 millions d'euros relatif au dénouement favorable d'un litige entre GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. et un de ses partenaires.

6.19.4 Résultat financier

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009	Evolution de l'exercice
Endettement financier net	(1 398)	(586)	(812)
Autres charges et produits financiers	(430)	2 807	(3 237)
Résultat financier	(1 828)	2 221	(4 049)

- **Le coût de l'endettement** reflète l'augmentation du niveau d'endettement, malgré l'impact favorable de la baisse des taux. Ainsi, à fin décembre 2010, le Groupe a eu recours, en moyenne, à un total de 60 millions d'euros de financement via différents instruments de crédit bancaire contre 36 millions d'euros au 31 décembre 2009. Le coût des contrats d'affacturage est en hausse du fait, d'une part, de l'augmentation de l'en-cours cédé et, d'autre part, des conditions du nouveau contrat comportant un transfert de risque pour les créances publiques.
- **Les autres produits financiers** comprennent les écarts de conversion. En 2009, ce poste comprenait l'impact favorable du cours de bourse des titres de GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. entre le 22 décembre 2008, date de leur mise en équivalence, et le 1er juin 2009, date de l'intégration globale de la société dans les comptes du Groupe, pour un total de 4,9 millions d'euros.
- **Les autres charges financières** comprennent principalement les différences de conversion relatives aux opérations de financement de la société GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.

6.20 Impôts sur les résultats

6.20.1 Charges d'impôt

Détail de la charge d'impôt

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009 *
Impôt courant	(2 868)	(4 265)
Impôt différé	2 802	1 818
Charge réelle d'impôt	(66)	(2 447)

(*) Compte de résultat pro forma suite modification présentation CIR au niveau des frais de R&D

Taux effectif d'impôt

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009 *
Résultat net des activités poursuivies	4 264	7 617
Impôt sur le résultat	(66)	(2 447)
Résultat des activités poursuivies avant impôt	4 330	10 064
Taux effectif d'imposition	1,5%	24,3%

(*) Compte de résultat pro forma suite modification présentation CIR au niveau des frais de R&D

Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009 *
Résultat net des activités poursuivies avant impôt	4 330	10 064
Taux d'imposition du Groupe	34,4%	34,4%
Charge d'impôt théorique	(1 491)	(3 465)
Augmentation/réduction de la charge d'impôt résultant de		
- Différences permanentes	1 062	956
- Autres (Crédit impôt famille, CI Mécénat,...)	363	62
Charge réelle d'impôt	(66)	(2 447)

(*) Compte de résultat pro forma suite modification présentation CIR au niveau des frais de R&D

6.21 Personnel

	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Cadres	729	699
Agents de maîtrise	221	227
Ouvriers, employés et techniciens	885	753
Effectif total	1 835	1 679

L'augmentation des effectifs s'explique pour l'essentiel par l'entrée des nouvelles sociétés au sein du Groupe en 2010. Elle est compensée en partie par le plan de restructuration mis en œuvre chez GTC BIOTHERAPEUTICS Inc.

6.22 Informations relatives aux parties liées

6.22.1 Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations versées en 2010 aux membres des organes d'administration et de direction s'élève à 2 659 milliers d'euros contre 2 520 milliers d'euros en 2009.

Le montant des engagements en matière de pensions de retraite ou d'indemnités assimilées concernant les membres des organes d'administration et de direction représente un montant global de 665 milliers d'euros au 31 décembre 2010, contre un montant global de 613 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Il n'existe, au 31 décembre 2010, aucun autre engagement dont bénéficieraient les membres actuels ou anciens des organes d'administration ou de direction du Groupe.

6.22.2 Transactions avec les parties liées

Actifs financiers non courants et autres actifs courants

Aucune dotation ou provision, ni reprise, n'a été comptabilisée à ce titre.

6.23 Engagements hors bilan

Le Groupe n'a pas reçu, ni donné, d'engagement hors bilan lié au périmètre du Groupe.

6.23.1 Engagements hors bilan reçus liés au financement

- Au 31 décembre 2010, la société dispose d'une ligne de tirage disponible auprès de la SOCIETE GENERALE de 50 millions d'euros.

6.23.2 Engagements hors bilan reçus et/ou donnés, liés aux activités opérationnelles

EFS (Etablissement Français du Sang)

Le Groupe dispose avec l'EFS d'un engagement mutuel quant à l'approvisionnement par ce dernier et à l'acquisition par le Groupe du plasma français nécessaire à la production de médicaments dérivés du plasma.

Concession de redevances sur ventes ATRYN®

GTC BIOTHERAPEUTICS Inc. a concédé des redevances sur les ventes d'ATRYN® plafonnées pour un montant cumulé de 65 millions de USD.

A ce jour, aucun montant ne peut être estimé, compte tenu du niveau incertain des ventes futures.

Contrats de location simple

Le montant total des paiements minimaux futurs, au titre de la location simple, s'élève à 18,2 millions d'euros dont 10 millions d'euros à échéance comprise entre 1 et 5 ans et 4,4 millions d'euros à échéance 5 ans et plus.

Le montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice s'élève à 3,2 millions d'euros. Il n'existe pas de contrat de location simple avec des loyers conditionnels.

6.23.3 Droit individuel à la formation en France

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle dispose que les sociétés françaises accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum, par année civile, cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits reste plafonné à cent vingt heures.

Chaque salarié bénéficie d'un crédit de droits pédagogiques de vingt heures par an.

Les droits acquis par les salariés au titre du droit individuel à la formation sont de 124 milliers d'heures au 31 décembre 2010, contre 114 milliers d'heures au 31 décembre 2009.

6.24 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture, susceptible d'affecter de façon significative les comptes du groupe LFB.

6.25 Information sur les instruments financiers et les risques associés, en application de la norme IFRS 7

6.25.1 Politique de gestion des risques associés aux instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie qui contracte un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Le département « Credit Management », qui fait partie de la direction financière, détermine les délais de paiement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par les entités opérationnelles.

Risque de liquidité

Le groupe LFB assure sa liquidité par des lignes de crédit confirmées pour une partie de ses besoins de financement, et utilise par ailleurs des lignes de découvert et un instrument d'affacturage.

Risque lié aux covenants bancaires

Le groupe LFB est soumis à un covenant bancaire dans le cadre de certaines lignes de crédit. Ce covenant consiste à rendre certains en-cours exigibles si la participation de l'Etat au capital du LFB n'était plus majoritaire.

Risque sur actions

Néant

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La politique de gestion des taux est coordonnée et contrôlée de manière centralisée avec, pour objectif, la protection des flux de trésorerie futurs.

A partir de 2008, le Groupe a eu recours à l'endettement. Lorsque les financements sont basés sur des taux variables, l'opportunité de contractualiser une couverture de taux est systématiquement analysée.

Risque de crédit

Les clients du Groupe qui sont pour leur quasi-totalité des hôpitaux publics français présentent une bonne qualité de crédit. En dehors des garanties appliquées aux clients export (crédit documentaire, garantie COFACE et garantie bancaire), il n'existe pas de montants significatifs reçus en garantie afin de limiter le risque de crédit sur les actifs financiers.

Les dépréciations constatées sur les créances clients au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>		
Clients et comptes rattachés	23 999	60 438
Créances clients brutes	23 999	60 438
Dépréciation	(1 352)	(1 975)
Créances clients nettes	22 647	58 463
% dépréciation	5,63%	3,27%

	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>		
Autres créances d'exploitation	10 724	12 933
Autres créances d'exploitation brutes	10 724	12 933
Dépréciation	(4 424)	(4 411)
Autres créances d'exploitation nettes	6 300	8 522

L'en-cours clients échu au 31 décembre 2010 mais non déprécié est le suivant :

	Echu (total)	Echu > 30 jours	Echu > 90 jours	Echu > 120 jours
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>				
Clients et comptes rattachés échus non dépréciés	6 342	862	8	1 000
Clients et comptes rattachés bruts à l'actif	7 213	862	8	1 871
Part des créances échues non dépréciées	88%	100%	100%	53%

Risque de liquidité

Le risque de liquidité maximum du Groupe peut être détaillé de la manière suivante :

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Dettes financières	47 765	28 913
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 763)	(15 310)
Solde couvert par les autres actifs financiers dispo.	50 528	44 223

Risque sur actions

Le risque sur actions, évalué ci-dessous, est le risque de variation de valeur lié à une variation défavorable hors effet de change de 10 % du cours des titres détenus.

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Titres disponibles à la vente	397	397
Sensibilité du résultat	(40)	(40)
Sensibilité des capitaux propres	(40)	(40)

Risque de taux d'intérêt

La position nette des valeurs portées au bilan, exposées au risque de taux, est la suivante :

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Actifs/ VMP	231	858
Passifs/ Dettes financières	(47 767)	28 913
Position nette avant gestion	(47 536)	(35 709)
Couvertures	25 000	30 000
Position nette après gestion	(22 536)	(5 709)

Le Groupe a signé une couverture de taux d'intérêt pour un montant de 25 millions d'euros qui couvre le risque sur l'Euribor 3 mois, figeant le taux à 2,81 % sur 5 ans.

Risque de change

Le tableau suivant montre les positions de change transactionnelles comptables du Groupe au 31 décembre 2010 (lorsqu'un actif ou un passif monétaire est libellé dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe), avant et après couverture. A cette date, aucune couverture de taux n'est mise en place.

<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>	USD	GBP	BRL	JPY	CAD
Titres disponibles à la vente	397				
Clients et comptes rattachés	3 980		491		
Autres actifs courants			213		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 434		273	5	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(6 817)	(308)	(110)	(10)	(386)
Autres passifs courants	(1 944)		(668)		
Concours bancaires	(7 433)				
Position nette avant gestion	(383)	(308)	199	(5)	(386)
Couvertures					
Position nette après gestion	(383)	(308)	199	(5)	(386)

6.26 Liste des normes et interprétations

	Applicable en 2010	Anticipation possible
IAS 24R - Informations à fournir au titre des transactions avec les parties liées	✓	✓
Amendement IAS 32 - Classement d'émission de droits	✓	✓
IFRIC 14 - Paiement d'avance dans la cadre d'une exigence de financement minimal		✓
IFRIC 18 - Transfert d'actifs de la part de clients	✓	
IFRIC 19 - Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres	✓	✓

Le Groupe n'anticipe pas d'incidences significatives résultant de l'application de ces normes et interprétations, sous réserve de l'aspect de la prise en compte des événements spécifiques.

6.27 Honoraires des Commissaires aux comptes

	Cailliau Dedout et Associés				Mazars				PwC	
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT	%
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
<i>Montants exprimés en milliers d'euros</i>										
Audit										
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :										
- LFB SA	81	69	48%	49%	81	69	35%	50%		
- LFB Biomédicaments SA	47	45	28%	24%	47	45	20%	32%		
- LFB Biotechnologies SAS	22	17	13%	8%	22	17	9%	6%		
- LFB Hemoderivados e Biotecnologia Ltda					14	12	6%	7%		
- LFB GmbH					4	4	2%	2%		
- LFB Middle East SA					4	4	2%	2%		
- LFB UK Ltd					1					
- Mabgène SAS	15	26	9%	12%						
- Cellforcure	2		1%	NS						
- LFB Biotechnologies Inc										
- GTC Biotherapeutics Inc									245	330
- LFB / GTC LLC										
- Europlasma group					51					
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	2	9	1%	7%	9	9				
Sous-total	168	166	100%	100%	233	160	100%	100%	245	330
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement										
Juridique, fiscal, social										
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)										
					25					
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	
Total	168	166	100%	100%	233	160	100%	100%	245	

ÉMETTEUR

Laboratoire Français du Fractionnement et des Biotechnologies

3, avenue des Tropiques
Z.A. de Courtaboeuf
91940 Les Ulis
France

CHEF DE FILE

Natixis

30, avenue Pierre Mendès France
75013 Paris
France

AGENT PAYEUR

Société Générale

Service aux Emetteurs
32 rue du Champ de Tir - B.P. 81236
44312 Nantes Cedex
France

COMMISSAIRES AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine
France

Cailliau Dedouit et Associés

19, rue Clément Marot
75008 Paris
France

CONSEIL JURIDIQUE

Linklaters LLP

25, rue de Marignan
75008 Paris
France